TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9157 — 44 PAGES — MARDI 25 JUIN 1974



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

APRÈS LE RÉFÉRENDUM

Un vingt-troisième canton suisse va être créé dans le Jura francophone

LIRE PAGE 44

Premier chef d'État reçu en visite officielle par M. Giscard d'Estaing

Le chah d'Iran déclare au « Monde » :

• Nous pouvons alléger, et de beaucoup les difficultés de votre commerce extérieur
• L'accès au golfe Persique est pour nous une question de vie ou de mort
• Je ne peux pas me permettre d'être indulgent envers ceux qui complotent contre l'État

Le président de la République et Mme Giscard d'Estaing accueillent le chah d'Iran et la chabanou à leur arrivée à Paris ce lundi 24 juin à 15 h. 30. Les deux chefs d'État devaient prononcer de courtes allocutions dans le salon d'honneur d'Orly.

Le chah et l'impératrice — qui sont accompagnés d'une suite de treize personnes, dont le ministre des affaires étrangères, M. Abbas Ali Khalatbari, et le secrétaire d'État chargé de l'énergie atomique, M. Akbar Etemad — logeront au Grand Trianon. Fait sans précédent dans de telles circonstances, le public sera admis lundi soir dans le parc du palais de Versailles pour le feu d'artifice qui couronnera la première journée de la visite officielle des souverains iraniens.

A la veille de son départ pour la France, le chah a accordé au Monde *une interview dans laquelle il expose les résultats qu'il attend de sa venue et les objectifs de sa politique tant extérieure qu'intérieure. La deuxième chaîne de la télévision française devait d'autre part diffuser ce lundi soir une émission d' « Actuel II » tournée le 17 juin au palais de Saadabad, au cours de laquelle le souverain répond aux questions de quatre journalistes.*

De notre envoyé spécial ANDRÉ FONTAINE

Téhéran. — Sévèrement gardé par des gaillards moustachus dont l'uniforme de gros drap kaki est aussi incongru en cette saison que l'écharpe de laine bleue qui leur ceint le cou, le palais de Saadabad oppose, véritable jardin d'Allah, la fraîcheur de ses allées bordées de platanes longiformes et de ses pelouses constamment arrosées, à la chaleur qui, 200 ou 300 mètres en contrebas, écrase, sans en ralentir l'activité, la prospère Téhéran. C'est là que nous a reçu sans façon, à la veille d'une visite officielle en France dont il attend beaucoup, le chah, ou, pour mieux dire, le châhinchah d'Iran, dans un bureau qui, aux précieux tapis et aux bibelots d'or massif près, pourrait être celui d'un chef d'État européen.

Le regard est de braise derrière les lunettes et le visage sévère ne laisse pas au sourire une place abusive. Mais l'homme est trop au fait des questions que tout un chacun se pose au sujet de son régime pour laisser voir l'agacement qu'il peut éprouver à se les entendre adresser. Il y répond avec un calme plus acquis sans doute que naturel et avec une certitude que rien, apparemment, n'entame, comme si en lui coexistaient décidément sans peine le *Realpolitiker* occidentalisé au fait des problèmes financiers, économiques et militaires les plus ardus, et le souverain de droit divin, plus méfiant que jamais envers l'esprit du siècle.

« Vous êtes le premier chef d'État à venir en visite officielle en France depuis l'élection de M. Giscard d'Estaing. Quelle signification particulière faut-il attacher à cette venue, quels résultats concrets en attendez-vous ?

— Je réponds à une invitation qui m'avait déjà été adressée par feu le président Pompidou, mais, de part et d'autre, nous avons exprimé le désir que la date de la visite soit maintenue. Cela montre l'importance que l'on attache aux relations franco-iraniennes. Évidemment, nous pouvons devenir un peu romantiques en parlant de la France et de l'Orient, d'histoires comme ça... Mais soyons plus concrets en disant que le sort de l'Europe ne peut pas être détaché du sort de l'Iran.

(Lire la suite page 2, 1re col.)

Que les temps sont changés...

Il y a treize ans, le général de Gaulle accueillait à Paris un prince oriental, vedette hebdomadaire de la presse du cœur, mais traité par les grands de la politique pour ce qu'il était alors : le chef contesté d'un pays pauvre et qui s'était fait durement rappeler à l'ordre lorsque, le premier en Orient, il avait osé nationaliser son pétrole. Les temps, depuis lors, ont bien changé. L'homme qui accomplit sa seconde visite officielle en France est devenu, grâce à ce même pétrole, l'un des puissants de ce monde.

C'est la revanche après les humiliations. L'Iran est maintenant l'un des champions de la course au développement. Son armée est la plus forte de la région. Il a pris la relève, comme gardien du golfe Persique, de l'arrogante Angleterre.

Moscou a acclamé un souverain dont Khrouchtchev avait cru pouvoir annoncer, dans une interview, la chute prochaine. La Chine ne ménage pas son soutien à un régime qui, bien que de droit divin, présente pour elle l'avantage de constituer le meilleur rempart aux ambitions soviétiques en Asie occidentale. Les États-Unis eux-mêmes ne parviennent pas à convaincre le chah de suivre l'exemple du roi Fayçal d'Arabie et d'abaisser le prix du pétrole.

Mohammed Reza Pahlevi, désormais, parle haut, dénonce la responsabilité des grandes compagnies pétrolières et du fisc des pays occidentaux dans la hausse des prix de l'énergie, morigène la société européenne, à son goût trop « permissive », dispense la manne de son assistance, de l'Inde au Sénégal, à dix pays du tiers-monde, encourage en sous-main le soulèvement kurde et traite par le mépris ceux qui se permettent de critiquer, taches d'ombre trop visibles sur la gloire de l'empire, les excès d'une police politique omniprésente, acharnée à voir des traîtres là où il y a surtout les contestataires.

Malgré les énormes inégalités sociales qui le caractérisent, l'Iran est, comme le disait M. Pierre Moussa des États-Unis, « un fragment du tiers-monde qui a réussi ». La place qu'il tient aujourd'hui, celle qu'il tiendra demain dans les approvisionnements de la France en pétrole et en gaz, les perspectives qu'il ouvre à nos exportateurs pour le développement de son industrie, notamment nucléaire, l'intérêt qu'il porte à Concorde, la construction éventuelle d'un métro à Téhéran, d'autres projets encore, créent entre les deux économies une complémentarité manifeste.

A cette complémentarité s'en ajoute une autre, d'ordre diplomatique. Sa culture française, l'admiration qu'il vouait au général de Gaulle, l'estime que celui-ci lui portait, ont contribué à instaurer entre les deux gouvernements, malgré la brouille éphémère née du rendez-vous manqué avec le président Pompidou à Persépolis, une similitude de comportement. L'attachement à l'indépendance nationale, malgré l'alliance américaine, le refus du partage du monde, la coopération avec l'Est, Chine comprise, aussi bien qu'avec l'Ouest, l'amitié avec le tiers-monde, caractérisent l'Iran comme la France, puissances de taille trop comparable pour que leurs réflexes ne soient pas un peu les mêmes face aux candidats à l'hégémonie.

Pour que l'harmonie cependant soit complète, pour que le peuple français accueille sans réticence ce souverain à la fois moderne et traditionnel, mari d'une reine dont personne n'oublie l'éducation française, il faudrait que le chah, qui a su dégager pour l'Iran les chemins de la puissance, paraisse tout aussi déterminé à lui ouvrir aussi ceux de la liberté politique. Il est clair, malheureusement, que, comme trop d'autres chefs d'État de ce temps, il se soucie plus du premier objectif que du second.

SELON DES AFFICHES A PÉKIN

Des incidents auraient fait deux cents morts au Kiangsi

Selon de nouveaux journaux muraux apparus sur les murs de Pékin ce lundi 24 juin, plus de deux cents personnes auraient trouvé la mort au cours d'incidents survenus dans la province du Kiangsi, dans le sud-est de la Chine. Les textes font notamment état de heurts entre factions hostiles dans les journées des 10 et 18 juin. La veille, une première série d'affiches avaient déjà fait mention d'un incident le 19 juin dans la même province.

Les indications données par les journaux muraux sur les « *incidents sanglants* » du Kiangsi sont confuses. Les heurts signalés les 10 et 18 juin sont localisés dans la ville de Jui Chin, aux confins de la province voisine du Foukien. Celui du 19 juin, au cours duquel on s'est servi de « *projectiles* », de « *gourdins* » et de « *barres de fer* », a eu lieu dans la capitale provinciale, Nanchang. Il est impossible cependant de savoir avec certitude si les deux cents morts dont les textes font état ont été victimes de ces incidents précis ou de heurts plus anciens.

Les affiches sont signées par des travailleurs originaires de la province du Kiangsi, qui rapportent que des familles ont été décimées, et citent le cas d'une femme de soixante et onze ans qui a été tuée. Plusieurs personnes, ajoutent-ils, ont été arrêtées. L'incident du 19 juin, rapportent les signataires, a été fomenté par des « *éléments droitistes* » qui, armés de bâtons, se sont emparés de plusieurs camions pour s'en servir comme véhicules de propagande.

Dès samedi, quelques affiches avaient déjà signalé l'existence de tensions dans le Kiangsi, accusant certains dirigeants de « *saboter* » la production.

(Lire la suite page 7, 3e col.)

L'avenir de la « nouvelle majorité présidentielle »

MM. Giscard d'Estaing et Lecanuet écartent tous deux l'éventualité d'une dissolution de l'Assemblée

M. Valéry Giscard d'Estaing s'exprimant dans les colonnes de Paris-Match *et M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, prenant la parole devant les dirigeants du Centre démocrate, qu'il préside, ont tous deux écarté l'éventualité d'une dissolution de l'Assemblée nationale élue en mars 1973.*

Au lendemain des élections législatives de mars 1973, M. Alexandre Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., avait fort bien compris et clairement expliqué à ses amis gaullistes que leur adversaire le plus dangereux était un parti socialiste en pleine expansion et qu'il leur fallait donc, avant tout, se garder à gauche.

Quinze mois plus tard ce souci demeure vif dans les rangs de la formation gaulliste comme on vient de le constater à la faveur de la réunion de ses secrétaires fédéraux. Nombreux ont été, à cette occasion, les orateurs qui ont jugé indispensable, pour conjurer les risques d'éclatement de la famille, de relancer des thèmes tels que ceux de la participation ou de la réforme de l'entreprise. M. Sanguinetti leur a fait écho en invitant ses compagnons, qui sont aujourd'hui, a-t-il dit, « *dans la traversée de la savane* » à militer avec une ferveur particulière « *dans les associations, dans les entreprises dans les syndicats* ».

Le même désir de « *gauchissement* » est apparu dans les instances dirigeantes du Centre démocrate où il s'est beaucoup agi de la cogestion, de la planification démocratique et aussi du contrôle de l'utilisation de l'argent public, exigence déjà ancienne de M. Servan-Schreiber. Si M. Lecanuet manifeste la prétention de faire de son parti « *le centre gauche de la majorité nouvelle* » et l'invite à être « *l'aiguillon démocrate social et européen* » de cette majorité, ce n'est pas seulement pour plaire à ses anciens compagnons de route du M.R.P. c'est également pour faire comprendre à tout un chacun qu'il serait mal venu de vouloir « *occuper le terrain où nous nous plaçons* ». L'avertissement s'adresse plus particulièrement à M. Michel Jobert, qui entendait précisément se situer au « centre gauche » et dont l'entreprise encore balbutiante semble bénéficier, d'après les propos tenus samedi à Paris, du préjugé favorable de la « base » U.D.R. Elle pourrait ne pas déplaire non plus à M. Jean Charbonnel, ancien ministre du développement industriel et scientifique, lequel reprend un thème que MM. Mitterrand, Chaban-Delmas et Royer avaient tous trois développé pendant la campagne présidentielle lorsqu'il dénonce la toute-puissance du ministère des finances, « citadelle qui sera prise un jour ».

Le terrain de prédilection de l'ancien ministre des affaires étrangères demeure toutefois celui de la diplomatie. Son opposition à toute évolution de la politique française — « *Le désir de plaire ne doit pas commander la politique d'une nation* » — procède d'une intransigeance très voisine de celle de M. Michel Debré, qui réclame sans relâche « *une diplomatie aux mains libres* » et souligne avec insistance que « *l'indépendance ne se quémande pas* ».

Gauchissement d'une part, raidissement d'autre part sur le thème de l'indépendance nationale, voilà qui suffit à confirmer la précarité et l'absence de réelle homogénéité d'une nouvelle majorité qui avait pourtant accordé, le 6 juin, la totalité de ses voix au gouvernement de M. Chirac.

Lorsque M. Valéry Giscard d'Estaing se plaît à souligner, dans une déclaration faite à *Paris-Match*, que « *nous nous trouvons dans un des rares cas où la majorité présidentielle et la majorité parlementaire coïncident* », il a les apparences pour lui, mais M. Lecanuet rend peut-être mieux compte de la réalité profonde lorsqu'il constate : « *Le nouvel équilibre apparaît très visiblement dans la composition du gouvernement, mais n'apparaît pas à l'Assemblée nationale.* »

Le président de la République et son garde des sceaux sont d'accord pour écarter l'éventualité d'une dissolution et pour juger qu'il y a mieux à faire que d'immobiliser le pays dans une « nouvelle bataille électorale », mais il semble bien qu'ils ne raisonnent l'un et l'autre que sur le court terme. C'est à la fois le bon sens et la prudence.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire nos informations page 10.)

VERS UN NOUVEAU POUVOIR DANS L'ENTREPRISE

Le gouvernement va charger une commission restreinte composée d'experts de se pencher sur la réforme de l'entreprise, a annoncé le mercredi 20 juin, M. Jacques Chirac en présentant les mesures sociales récemment arrêtées. M. Pierre Sudreau, député (Union centriste) du Loir-et-Cher et maire de Blois, qui a été reçu ce lundi 24 juin en fin de matinée par le premier ministre pourrait être chargé de présider cette commission. Autre signe de l'actualité de ce thème, le congrès du Centre de jeunes dirigeants, qui vient de s'achever à Paris, a débattu de « l'entreprise en 1985 » (lire page 41).

M. François Dalle, cinquante-six ans, président-directeur général de l'Oréal, dont il a fait une des toutes premières affaires mondiales de cosmétique, coauteur avec Jean Bounine-Cabalé de « l'Entreprise du futur » (éd. Calmann-Lévy), président et fondateur de l'association Entreprise et Progrès, considérée comme l'aile marchante du patronat, entre aujourd'hui publiquement dans le débat.

I. — Changer mais survivre

Par FRANÇOIS DALLE

L'entreprise contemporaine est doublement contestée. Considérée de l'extérieur, elle apparaît à la fois comme le symbole et le moteur d'une société industrielle dont la finalité de croissance est aujourd'hui, à maints égards, mise en question. Considérée de l'intérieur, elle continue d'imposer aux producteurs qu'elle rassemble les contraintes d'une vie sociale organisée, alors qu'elle ne manque pas de flatter leurs instincts libertaires lorsqu'elle s'adresse à eux en tant que consommateurs. De cette double contestation naît, partout en Europe d'ailleurs, une revendication généralisée en faveur d'un rééquilibrage du pouvoir dans l'entreprise, pouvoir que la législation des sociétés industrielles et commerciales attribue généralement au seul capital, que ce dernier soit fourni par des investisseurs privés ou, dans le cas des entreprises nationalisées, par la collectivité.

Partager le pouvoir

Cette revendication doit être satisfaite. Il en est d'ailleurs tenu compte, déjà, dans la pratique. L'évolution a commencé avec la fin de l'« establishment » industriel, lorsque l'entreprise est entrée dans les turbulences de l'économie concurrentielle. Jusqu'alors prédominant, le capital privé a dû partager le pouvoir avec des techniciens du changement et de la gestion.

(Lire la suite page 39, 1re col.)

FRONT CULTUREL A MONTRÉAL :

Le « troisième cinéma »

Quelque deux cents cinéastes, animateurs de groupes militants et critiques d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Europe de l'Ouest, ont assisté au début du mois à Montréal aux « Rencontres internationales pour un nouveau cinéma » organisées par le comité d'action cinématographique du Québec qu'anime André Pâquet.

Quatre types d'activités complémentaires étaient au programme : des conférences théoriques (« Le cinéma dans la lutte idéologique » par le Français Jean-Patrick Lebel ; « Pour un retour à Marx dans la critique » par l'Italien Guido Aristarco ; « Nationaliser le cinéma en Grande-Bretagne ? » par l'Anglais Simon Hartog et « Vers un troisième cinéma » par l'Argentin Fernando Solanas) ; des rapports d'activités des collectifs de cinéma politique qui s'efforcent de développer un cinéma dit alternatif (1) ; des projections de films exemplaires à un titre ou à un autre (2) et, « last but not least », des discussions privées extrêmement fructueuses entre gens qui poursuivent des expériences différentes mais souvent parallèles dans tous les coins du globe.

GUY HENNEBELLE.

(Lire la suite page 29, 2e col.)

(1) Vingt collectifs étaient représentés. De France étaient venus Slon-Iskra, MK-2, Crepac, Unicité, Ciné-Luttes.

(2) Il semble ressortir de cette confrontation que c'est d'Amérique latine que viennent aujourd'hui les films qui articulent avec le plus d'originalité, d'efficacité et de splendeur un propos politique précis et une esthétique nouvelle. Mentionnons par ailleurs la réalisation du premier long métrage groenlandais de l'histoire : *Et les autorités ont dit : Stop !*, d'Alkalyk Lynge, un authentique Esquimau.

AU JOUR LE JOUR

Insipide et inodore

L'Archipel du Goulag éprouve quelque difficulté à être vendu dans la librairie située à l'intérieur du bâtiment placé sous la juridiction des Nations unies.

Sans faire rebondir la querelle Soljenitsyne, certains peuvent s'en étonner ou même s'en indigner. Ils auraient tort. Dans l'actuel système international, seuls les représentants du pouvoir politique dûment accrédités ont le droit de s'injurier d'État à État et de régime à régime.

Les autres doivent, dans le cadre des Nations unies, s'abstenir de faire à aucune de ces nations la moindre peine, même légère.

Ce qui, évidemment, exclut la littérature mais non cette rhétorique insipide et inodore que les rédacteurs de rapports destinés aux organisations internationales connaissent bien.

Au fond, Soljenitsyne aurait dû s'adresser à quelques collaborateurs de M. Waldheim pour faire traduire son œuvre en langue onusienne.

ROBERT ESCARPIT.

UNE DÉCLARATION AU « MONDE » DU

• Le commerce extérieur français • L'accès au golf

(Suite de la première page.)

» Pourquoi ? D'abord en raison du pétrole, qui vient directement d'Iran en Europe, et du futur gazoduc, qui fournirait jusqu'à 50 % des besoins en gaz de l'Europe. Comment voulez-vous séparer le sort d'une région de celui du pays qui lui fournit 50 % de ses besoins en gaz ? En plus de cela nous sommes dans une région — et peut-être en occupons-nous la position-clé — qui fournira le reste de vos ressources d'énergie au moins pour les trente prochaines années à venir. Peut-être serons-nous tous capables d'installer d'ici là autant d'unités nucléaires que les règles de l'environnement nous le permettront. Mais l'Allemagne fédérale ne pourrait pas avoir plus de 20 000 mégawatts d'origine atomique à cause justement de l'espace et des questions de pollution (1). Il faudra peut-être encore un peu plus de temps pour maîtriser l'énergie solaire et les autres sources d'énergie... Pendant ce temps-là, l'Europe ne pourra pas séparer son sort de celui de notre région.

» Il y a aussi l'amitié traditionnelle franco-iranienne. Et puis l'économie française — qui ne va pas trop mal — a besoin de marchés extérieurs de plus en plus importants. Les chiffres d'affaires que mon pays serait capable de faire avec d'autres pays se placent dans les limites des plus grosses affaires internationales. Nous pouvons aider l'industrie française, elle peut nous aider à nous industrialiser. Nous comptons passer tout de suite des commandes de l'ordre de 5 000 mégawatts d'électricité atomique à la France, impliquant la formation de cadres et le reste. Je ne vous cite là qu'un exemple.

Seuls les compagnies et le fisc bénéficieraient d'un abaissement du prix du pétrole

— *Le renchérissement du pétrole a eu un effet catastrophique sur l'économie occidentale. Ne croyez-vous pas, compte tenu des rentrées considérables que ce renchérissement a assurées à l'Iran — on dit que vous avez actuellement 8 milliards de dollars en comptes bancaires, — que le moment serait venu, comme l'a suggéré l'Arabie Saoudite, de diminuer quelque peu le prix du pétrole ?*

— Eh bien, d'abord, ce prix du pétrole dont on parle tellement n'a influencé que de 1 % l'inflation européenne ou internationale.

— *... Mais pas le commerce extérieur français, puisque nous dépendons à 70 % de nos importations pour la consommation d'énergie...*

— C'est possible. Mais le traité que nous avons signé va remédier — et de beaucoup — aux difficultés de votre commerce extérieur. Même chose avec l'Allemagne, avec la Grande-Bretagne et avec l'Italie. Le gonflement extraordinaire des prix avait commencé avant l'augmentation du prix du pétrole. En 1947, le prix affiché était de 2,17 dollars ; en 1969, il était de 1,79 dollar, alors que l'inflation internationale pendant ce laps de temps était de l'ordre de 350 à 400 %. Non. Si on abaisse le prix du pétrole, celles qui vont en profiter ce sont les compagnies, comme elles en ont profité ces dernières années puisqu'il y a certaines compagnies qui ont fait jusqu'à 700 % de bénéfices, et les taxes que vous, Etats consommateurs, prélevez : vous prenez avec vos taxes autant d'argent sur notre richesse nationale — qui va finir un jour — que nous-mêmes.

— *Le problème de l'inflation est un problème mondial, et je crois que l'Iran n'y échappe pas. Jusqu'à présent, sauf peut-être l'Allemagne fédérale, personne ne semble avoir trouvé de recette très efficace pour combattre ce mal.*

— Pour nous, évidemment, c'est le reflet de l'inflation internationale. Tant que ce que nous produisons demeure compétitif, l'inflation pour nous n'existe pas.

Nos raisons de nous armer sont les mêmes que les vôtres

— *Une partie importante des bénéfices que vous tirez de la vente du pétrole passe actuellement en achat d'armements. Cette dernière semaine encore, vous avez procédé à des achats massifs d'avions notamment...*

— Le prix est massif Le nombre n'est pas tellement massif, mais le prix est extraordinaire.

— *A quel type de menace faites-vous face ?*

— Je ne peux pas tellement préciser. Nous nous armons pour les mêmes bonnes ou mauvaises raisons qui font que vous-mêmes, Français, Allemands ou Anglais, comme, de l'autre côté, Soviétiques, vous gardez sous les armes de telles quantités de soldats et armés comme ils le sont... Pour les mêmes raisons qui font que vous avez l'OTAN et le pacte de Varsovie. Pourquoi y aurait-il de bonnes raisons pour l'Europe et pas pour *moi*, alors que la conjoncture est exactement la même ?

— *Vous avez très souvent donné comme objectif fondamental à votre politique l'indépendance nationale...*

— Ah ! tout à fait...

— *...Mais le fait d'être allié des Etats-Unis n'implique-t-il pas tout de même une certaine limitation de cette indépendance ?*

— Non, je ne le crois pas. Aujourd'hui, nous sommes aussi indépendants que n'importe quel autre pays du monde.

— *A la suite de la visite du président Nixon en Egypte et de l'assistance nucléaire qu'il va donner à ce pays, on parle d'extension du club nucléaire. Cette surenchère ne vous amènera-t-elle pas à remettre plus ou moins en cause la signature que vous avez donnée au traité de non-prolifération ?*

— Evidemment pas encore. Je suis prêt à répéter ce que j'ai proposé déjà plusieurs fois, c'est-à-dire à déclarer notre zone — une zone géographique dont on pourrait en préciser évidemment les frontières — non nucléaire. Parce que, honnêtement, je crois que cette course aux armements nucléaires est ridicule. Que veut-on en *faire* ? S'en servir contre les grandes puissances ? On ne pourra jamais avoir la parité. Nous en servir pour nous entre-tuer ? Un pays qui se procurerait ce moyen pour attaquer n'attendrait pas longtemps avant de se faire écraser par un autre pays qui prendrait aussi les devants. Mais s'il n'y a pas assez de vision, si dans cette région chaque petit pays essaie de s'armer avec des armements même précaires, même élémentaires mais nucléaires, alors peut-être les intérêts nationaux de n'importe quel pays exigeraient qu'il fasse de même, mais je trouverais cela tout à fait ridicule.

Le détroit d'Ormuz est notre veine jugulaire

— *Au cours des dernières années, l'armée iranienne est sortie de son rôle défensif pour occuper des îlots du golfe Persique et pour aider le sultan d'Oman à tenir tête aux rebelles du Dhofar. On a même dit que des éléments iraniens avaient participé à des opérations de maintien de l'ordre au Bélouchistan pakistanais. Confirmez-vous cette dernière intervention, et comment justifiez-vous les autres ?*

— D'abord les îlots. Ils étaient persans Les Anglais nous les avaient ravis il y a quatre-vingt-sept ans Peut-être ne pouvaient-ils pas faire autrement pour assurer la navigation et leur lutte contre les pirates. N'empêche que ces îles étaient persanes, iraniennes. D'ailleurs, les documents, les lettres échangés, même l'encyclopédie géographique soviétique marquent ces îles aux couleurs iraniennes. Tout le monde le sait. Nous avons repris ces îles aux Britanniques un jour avant leur départ, pour bien montrer que c'était aux Britanniques que nous les reprenions. J'aurais pu réclamer Bahrein, je ne l'ai pas fait parce qu'il y avait, je ne sais pas, plus de deux cent mille habitants à Bahrein Je me suis dit : : Si » tu emploies la force là-bas, à » quoi cela servira ? Si derrière » chaque fenêtre il y a un franc-» tireur qui tire sur tes soldats ? » Si les gens ne te veulent pas, » s'ils veulent leur indépendance, » il vaut mieux la leur donner. » C'est ce que nous avons fait, précisément. Mais les autres îles ? Il y avait une île qui avait peut-être cent habitants, une autre n'était habitée que par des serpents, et une autre par très peu d'habitants. Mais c'étaient des îles persanes.

» *Quant au sultan d'Oman*, il était seul, personne ne l'aidait. Il y avait ces pauvres sauvages qu'on appelait les Opharis et qui se sont fait appeler l'Armée de libération, mais je voudrais savoir qui serait libéré et par qui ?

» Comme je l'ai souvent dit, le détroit d'Ormuz, la porte d'entrée du golfe Persique, est notre veine jugulaire. Juste en face de nous, justement, c'est le Ras-Masandam qui fait partie du sultanat d'Oman. Pour nous, c'est une question de vie ou de mort que cette région soit aux mains d'un pays qui n'est pas notre ennemi.

— *La Chine a cessé toute aide ?*

— Tout à fait.

— *Et cette affaire du Bélouchistan ?*

— Non, nous n'avons pas de troupes là-bas. Pourtant, nous avions été très inquiets juste après la désintégration de ce qui était le Pakistan, c'est-à-dire les deux Pakistans, ouest et est. Nous avions craint un moment que cela ne commence à se déchiqueter petit à petit. Ç'aurait été intolérable pour l'Iran.

— *Dans ce cas-là, auriez-vous envisagé une intervention ?*

— N'importe quoi.

— *Avez-vous tout de même donné une assistance technique aux Pakistanais ?*

— Non, ils n'en ont pas besoin

— *Venons-en maintenant au soulèvement kurde. On dit beaucoup en Occident que l'Iran soutient le soulèvement assez pour l'empêcher d'être battu — afin de diminuer la menace irakienne sur ses frontières — mais pas assez tout de même pour permettre aux Kurdes de gagner — par crainte d'une extension du mouvement autonomiste aux Kurdes d'Iran.*

— Les Kurdes sont les Aryens les plus purs. Ils parlent le persan et même ceux qui parlent le kurde pur, un Persan comprendrait ce qu'ils disent et vice versa. Donc, il n'y a pas, pour nous, de problème kurde. Les Kurdes de chez nous font partie de l'Empire perse. Ils sont de la même race que nous. Peut-être sont-ils les plus purs de notre race. Ils ont toujours été traités comme les autres. Ils peuvent occuper, en fonction de leurs seuls mérites, n'importe quelle position dans l'Etat. Donc, aider un peu plus ou un peu moins le soulèvement des Kurdes d'Irak, par crainte de ceci ou de cela, vraiment, ce n'est pas le cas. Le problème kurde, tel qu'il se pose pour d'autres pays, ne se pose pas pour nous. Mais je peux le dire encore, nous ne sommes pas pour une indépendance kurde envers l'Irak. Tout ce que nous avons suivi avec sympathie, c'étaient les droits donnés, en Irak, aux Kurdes, qui ne sont pas des Arabes.

— *Mais les Kurdes d'Irak reçoivent actuellement un certain soutien extérieur. Je pense que c'est tout de même par l'Iran qu'il passe, non ?*

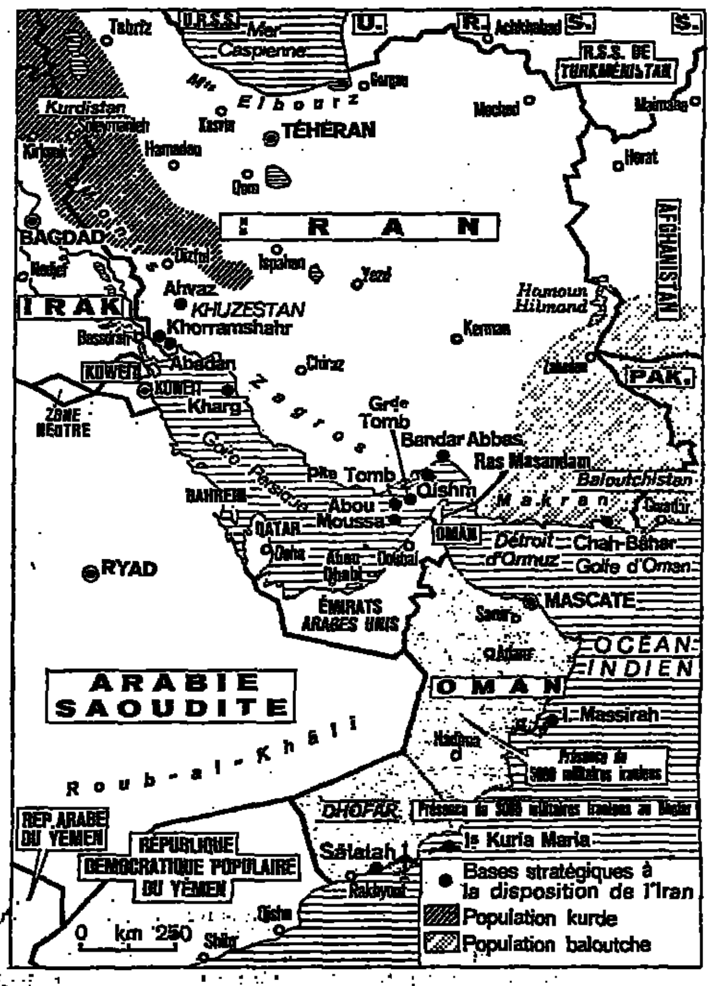
— Aujourd'hui, vous savez, beaucoup de choses peuvent arriver sans qu'on l'admette ou qu'on soit obligé de l'admettre. Comme il y a eu tellement d'armes irakiennes qui sont allées au Béloutchistan du Pakistan ou bien dans tous les émirats du golfe Persique tous les jours. Mais vous comprendrez que je ne m'étende pas très longuement sur ce sujet...

— *Puis-je vous demander votre position à l'égard d'un règlement éventuel au Proche-Orient et notamment du problème palestinien ?*

— Vous touchez à un point très sensible. Je ne vois pas comment on pourrait trouver un règlement définitif au Proche-Orient sans trouver une solution au problème palestinien. D'un autre côté, une solution au problème palestinien n'est pas une chose très facile.

— *Concevez-vous une solution au problème palestinien sans donner aux Palestiniens un territoire ?*

— S'ils le veulent, il le faut. S'ils veulent un Etat indépendant avec un territoire indépendant, il faut le faire. Mais comment savoir s'ils le veulent ou pas ?



L'aide iranienne au tiers-monde atteint 3 milliards de dollars

— *Pour en revenir au pétrole, il est patent que les pays du tiers-monde qui n'ont pas la chance d'en posséder sont les principales victimes de la crise de l'énergie... L'Iran a déjà pris un certain nombre d'initiatives qui visent à les aider. Pourriez-vous préciser ce que vous avez fait et ce que vous comptez faire ?*

— Eh bien, je vous parle tout de suite de qui est déjà réalisé au point de vue bilatéral. Notre aide à l'Inde, serait, je crois, de l'ordre de 1 milliard de dollars, au Pakistan, à peu près la même chose, à l'Egypte, peut-être un peu plus de 1 milliard de dollars, à la Syrie, 150 millions, au Soudan, je ne peux pas vous citer de chiffre précis, mais nous ferons ce que nous devons faire. La Tunisie, le Maroc, le Sénégal, le Zaïre et peut-être encore d'autres pays africains qui nous font entière confiance. Notre aide bilatérale dépasse les 3 milliards de dolars. Par rapport à nos trente-deux millions d'habitants, c'est une aide extraordinaire. En plus de cela, nous avons offert 1 milliard de dollars répartis entre le Fonds monétaire international et la Banque internationale.

La modernisation de l'agriculture doit passer outre à toute barrière

— *Pourriez-vous résumer les principales réalisations du développement économique de l'Iran, et vos objectifs dans la décennie ?*

— Il faut pour cela remonter un peu en arrière, pas trop parce que je ne veux même pas me souvenir de la période de la guerre pendant laquelle nous avons été occupés par les troupes étrangères (2). Partons de la chute de Mossadegh (3), qui marque la fin d'une ère d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Ce pays est redevenu un pays indépendant, et les étrangers ont dû comprendre que c'est nous qui devions décider de notre destin, depuis le jour où j'ai déclaré les six premiers points de notre révolution. D'abord on l'a appelée la « révolution blanche », ensuite puisqu'elle n'a pas été aussi blanche que cela la « révolution du roi et du peuple ». C'est-à-dire la réforme agraire et le reste. C'est comme cela que vraiment les plans quinquennaux ont commencé

» Actuellement la réforme agraire est terminée. Nous sommes maintenant en train de regrouper ces petites terres dans des coopératives ou bien dans des sociétés agricoles. Les coopératives, vous connaissez cela en Europe. Mais les sociétés agricoles c'est quelque chose que nous avons créé par nous-mêmes. D'abord on demande l'avis des habitants d'une région qui paraît viable.

---

(1) D'après le Bulletin d'informations de la R.F.A., celle-ci disposera en 1980 de trente centrales nucléaires avec une puissance installée d'environ 24 000 mégawatts. Il est cependant exact que l'Allemagne fédérale est un des pays d'Europe où les problèmes de pollution thermique sont les plus aigus, et où il deviendra de plus en plus difficile de trouver des sites pour les futures centrales. Elle est, en effet, moins avantagée que la France ou la Grande-Bretagne car elle possède moins de régions côtières, où il est plus aisé de placer des centrales que le long des fleuves.

(2) Les Britanniques, les Soviétiques et les Américains ont occupé l'Iran à partir de septembre 1941 et utilisé abondamment son territoire pour acheminer les approvisionnements de l'U.R.S.S. en guerre.

(3) Devenu premier ministre en 1951, le docteur Mossadegh décida la nationalisation du pétrole. La Grande-Bretagne dépossédée organisa un embargo qui finit par aboutir à la destitution du premier ministre et à la prise en main par le chah du pouvoir personnel.

PORTRAIT

L'HABILETÉ AU SERVICE DE L'ABSOLUTISME

Amis comme ennemis reconnaissent à Mohamed Reza Pahlevi une qualité essentielle : une remarquable intelligence politique, qui a fait de lui, selon les sentiments qu'on lui porte, un grand homme d'Etat ou l'un des représentants les plus authentiques du « despotisme oriental ». *Quand il accède au trône, en 1941, dans un pays occupé à la fois par les troupes britanniques et soviétiques, écartelé par des forces intérieures centrifuges, dans un pays où les féodaux, les communistes, les tribus et les nationalistes échappaient au contrôle ou contestaient le pouvoir central, rares étaient ceux qui croyaient que le jeune souverain — alors âgé de vingt et un ans — serait capable de maîtriser ce qui restait de l'empire perse. Et quand il est contraint, en 1953, à prendre le chemin de l'exil, chassé par la vague populaire qui avait porté au pouvoir le docteur Mossadegh, l'homme qui osa le premier nationaliser des compagnies pétrolières du cartel, beaucoup étaient persuadés que la monarchie vivait ses derniers jours. Le retour du roi, grâce à une conjuration à laquelle la C.I.A. n'était pas étrangère, n'allait pas les faire changer d'avis. Revenir dans les « fourgons de l'étranger » ne rehausse jamais le prestige d'un souverain et contribue rarement à consolider une institution jugée anachronique.*

Octobre 1971 : le chahinchah (le roi des rois) célèbre dans un faste exceptionnel le deux mille cinq centième anniversaire de la monarchie persane, infligeant ainsi un cinglant démenti aux pronostics des adversaires et des sceptiques. Sanglé dans un uniforme d'apparat, la taille bien prise, le buste dressé dans une pose altière, les cheveux ondulés et argentés, le regard fier et plein d'assurance il préside avec sa femme à un vaste rendez-vous de souverains, de présidents de république, de chefs de gouvernement, venus à Persépolis des quatre coins de la terre pour lui rendre hommage. En moins de vingt ans, il a non seulement échappé à divers attentats, mais il réussi à imposer son autorité à son peuple et à faire de l'Iran l'un des pays les plus prospères et les plus puissants du Proche-Orient.

Ce succès remarquable, Mohamed Reza Pahlevi le doit, entre autres, à une volonté implacable de vaincre, aux moyens qu'il a mis en œuvre pour atteindre ses fins. Depuis la chute du docteur Mossadegh, en 1953, les adversaires du régime mis à mort se comptent par centaines, les suspects incarcérés par dizaines de milliers. Une police secrète redoutable, l'omniprésente Savak, veille à ce que l'opposition ne relève plus la tête. Les partis politiques, la presse, le Parlement, le monde estudiantin, les tribus, le clergé contestataire ont été réduits au silence ou à l'impuissance.

Le chah voue un mépris souverain à la démocratie classique, qu'il estime inapte à résoudre les problèmes d'un pays en voie de développement. Comment peut-il mesurer dès lors le soutien populaire dont il déclare bénéficier ? « J'ai mes antennes, mais, en tout cas, cela se lit dans les yeux de mon peuple », *déclare-t-il* (New-York Times *du 31 mars 1974*). *Comment explique-t-il l'étendue de la contestation parmi les jeunes intellectuels ? A cette question, il répond invariablement qu'il s'agit de* « poignées de dévoyés », *de* « désaxés », *de* « traîtres ».

Comment en serait-il autrement, puisqu'il est le « père » de la nation ? Mieux, il est — selon une expression courante parmi les courtisans — « l'ombre de Dieu sur la Terre ». *Mystique, il se croit volontiers investi d'une mission divine et déclare qu'il entretient avec son peuple des* « liens spirituels étroits ». *A une radio américaine, il confiait en février dernier qu'il avait eu* « des rêves et des apparitions » *au cours desquels Dieu lui avait révélé la mission à laquelle il l'avait destiné. S'il a échappé à des attentats, déclarait-il,* « c'est parce que Dieu m'a épargné pour accomplir les tâches qu'il m'a confiées. »

La puissance charismatique et ses symboles, la vigueur de la répression ne suffisent cependant pas pour expliquer le succès de l'entreprise royale. Le chah, dont la culture politique est vaste, a assis son pouvoir sur des fondations autrement plus solides. Prenant conscience du caractère anachronique du féodalisme, du danger que celui-ci représentait pour la monarchie, il s'est attaché, dès le début des années 60, à détruire le système latifundiste pour édifier à sa place une économie capitaliste moderne, capable tout à la fois de développer le pays et de fournir au régime les bases sociales qui lui manquaient : l'enrichissement rapide d'une catégorie d'entrepreneurs et de spéculateurs à la faveur du « boom » *pétrolier, le développement de la classe moyenne, l'amélioration du niveau de vie de certains secteurs de la population contribuent à assainir une situation qui pouvait devenir explosive.*

L'empereur s'applique aussi à parer les coups venant de l'extérieur. Observateur avisé de la scène internationale, connaissant parfaitement les dossiers, diplomate d'une suprême habileté, il s'efforce de neutraliser ceux qui pourraient lui nuire — notamment en soutenant les subversions intérieures, — tout en tirant le plus grand profit des rivalités des puissances. L'importance que le chahinchah confère à sa visite à Paris tend à démontrer que la France figure en bonne place sur son échiquier.

ERIC ROULEAU.

MONDE

L'accès

DU CHAH D'IRAN

golfe Persique • Les problèmes intérieurs

Si la majorité de ceux-ci dit oui, on crée une société agricole. Chaque habitant qui veut y entrer vient et on évalue la valeur de sa terre et des autres biens qu'il peut apporter : bétail, charrue, instruments. Contre ces valeurs on lui donne des titres. La société est formée avec quatre, cinq, jusqu'à dix, quinze mille hectares de terre. Vous êtes rémunéré pour votre travail. A la fin de l'année vous touchez les intérêts de vos titres et actions. Et si un jour vous mourez, vos héritiers reçoivent vos titres, pas la terre. La terre reste intacte. Les titres, on peut les vendre et les acheter mais seulement parmi les membres de la société et pas à l'extérieur.

» Ainsi la terre ne sera pas divisée. Ainsi vous pourrez introduire l'agriculture mécanisée dans des terres qui appartiennent à de tout petits propriétaires.

» Pour avoir vraiment une agriculture moderne, que devons-nous faire ? Nous devons irriguer et mécaniser à outrance. Pour cela, il faut passer outre à toute barrière. L'intérêt du pays et celui de l'agriculture du pays passent avant vos intérêts propres et même outre à votre sens de la propriété privée. Vous ne pourriez pas empêcher, par exemple, la construction d'un canal d'irrigation simplement parce que vous êtes propriétaire de l'endroit.

Il faudra progressivement séparer la propriété des entreprises de la direction

» Dans le domaine industriel, certaines industries appartiendront en toutes circonstances à l'Etat : le pétrole, la pétrochimie, l'acier, le cuivre, les forêts, les pâturages, les eaux. Cela fait partie de la philosophie de notre révolution. Pour le reste, il faut encourager le privé, mais pas le privé en tant qu'individu, disons un ou deux individus qui posséderaient des usines. Non, je voudrais la participation totale de mon peuple dans les titres, les actions de ces sociétés. Comment ? Les usines qui appartiennent à l'Etat, sauf évidemment l'acier et les industries-clés que je vous ai citées, seront vendues à 99 % (45 % des actions iront aux ouvriers et aux membres de l'usine, 50 % seront vendues, les coopératives agricoles et les sociétés agricoles se les voyant offrir en priorité), le reste ira au grand public, mais chacun ne pourra acheter plus d'un certain nombre d'actions. L'Etat garde pour lui 1 % des titres avec le droit de *management*. Nous ne pourrons pas tergiverser là-dessus. Le *management* restera fermement dans la main des gens compétents. On ne peut pas, pour prendre des décisions tout à fait techniques, aller consulter des milliers de personnes qui n'y connaissent rien du tout.

— C'est-à-dire que le directeur de l'entreprise sera nommé par l'Etat ?

— C'est ça, par l'Etat. D'ailleurs, j'ai dit à mes gens qu'il faudrait graduellement séparer la propriété de la direction. Comme en Amérique, par exemple. Vous êtes propriétaire d'une usine ou bien d'un complexe d'usines (même à 100 %, ce qui est presque impossible), mais il faudrait que cette entreprise soit dirigée d'un point de vue uniquement scientifique, et non familial. D'ailleurs nous avons demandé à nos industries actuelles de proposer jusqu'à 49 % de leurs actions aux ouvriers aux membres de l'usine, ce qu'ils ont tout de suite accepté. Cette proposition sera répétée pendant cinq ans. Si dans cinq ans les ouvriers et les membres de l'entreprise n'achètent pas les 49 %, le reste sera offert au public en général.

— Les ouvriers ont-ils les moyens d'acheter ces actions ?

— Oui, parce qu'on les leur vendra au prix nominal, avec paiement étalé sur cinq ans. Certains pourraient même les aider en leur avançant de l'argent. Comme ils participent jusqu'à 20 % aux bénéfices, on pourrait aussi inventer un système où ils paieraient le prix de ces actions avec la répartition des bénéfices. Ce sont les deux points principaux, c'est-à-dire l'agriculture et l'industrie. Le reste, comme je l'ai dit à maintes reprises, toute la philosophie, repose sur un maximum de participation de tout le peuple iranien, hommes et femmes, dans la vie du pays, que ce soit la vie politique ou la vie matérielle. Et pour cela on fait beaucoup de choses. On commence par ces « maisons d'équité » dans les villages, où les villageois eux-mêmes rendent des verdicts paraît-il impeccables.

— Mais dans quelles affaires de propriété, par exemple ?

— Pour des choses simples et d'après les juges qui voient le verdict, ils disent que c'est impeccable. Quelquefois, évidemment, il y a besoin de juges pour les aider, pour les guider.

» Les coopératives, ensuite les conseils municipaux et le reste, et l'éducation de notre public pour leur responsabilité politique se fait de cette façon et aussi avec les partis politiques. Tout cela est nouveau pour nous, il faut l'apprendre, mais cela viendra, puisque nous persévérons dans cette voie.

— Au point de vue de la lutte contre l'analphabétisme, à quels résultats êtes-vous arrivé ?

— C'est bien. Mais ce n'est pas encore fini, mais c'est en bonne voie. Surtout que nous allons nous aider de moyens ultra-modernes, c'est-à-dire par des satellites en orbite fixe sur notre pays... La proportion d'analphabètes à l'heure actuelle doit être bien au-dessous de 50 %...

— Contre combien il y a dix ans ?

— Soixante-quinze pour cent, peut-être. La lutte, surtout, c'est pour les gens en dessous de cinquante ans parce que au-dessus, lorsque nous serions arrivés à un résultat, ils seraient déjà à la retraite.

Ne parlez pas d'inégalités sociales

— Le développement économique s'accompagne de la persistance de grandes inégalités sociales. Un journal de Téhéran vient de poser la question de savoir pourquoi le gouvernement s'occupe si peu de taxer les hauts revenus. Trouvez-vous cette situation normale ?

— Je ne pourrais ni approuver ni nier cette question de grandes inégalités sociales. Ce qui importe, c'est d'assurer le minimum de standard de vie pour le peuple iranien. Cela on le fait. Mon plan, c'est qu'à la fin de ce plan quinquennal personne ne toucherait moins de 12 000 rials par mois, ce qui équivaut à peu près à 1 000 francs français. Avec votre inflation, peut-être que cela vaudrait davantage.

» Avec cela on peut vivre. Surtout que je vais faire mon possible pour construire des maisons, et qu'on ne dépense pas plus qu'un certain pourcentage de son revenu pour le loyer ou bien pour acheter une maison sur une échéance de, disons, une vingtaine d'années, avec des taux d'intérêts très bas. Taxer les gens, c'est très bien, mais d'un autre côté nous déduisons toutes les taxes pour les industries. Cela ne va pas ensemble. Nous voulons industrialiser le pays. Nous disons que tous ceux qui voudront construire des usines seront exempts d'impôts pendant cinq ans. Comment concilier ces deux choses ?

— Les hauts revenus ne concernent pas seulement des gens qui construisent des usines...

— ... Nous avons déjà introduit la loi qui dit que la taxation se ferait sur la somme des revenus, pas sur chaque revenu indépendant. Parce que si vous avez une échelle et si vous avez dix revenus au lieu d'un seul, sur les dix vous paierez à la fin la moitié de ce que vous paieriez si vous mettiez tous les revenus ensemble. D'un autre côté, en industrialisant le pays et en encourageant l'industrialisation du pays, nous procurons du travail. Nous devons créer 1 400 000 emplois pendant le plan quinquennal. Cela ne se fait pas comme ça. Avec la révision du plan quinquennal on devra peut-être en procurer davantage.

— Le maintien des inégalités sociales, l'absence des libertés politiques, la répression, avec les exécutions et le recours à la torture, sont les principaux griefs que vous adressent vos adversaires. Dans tous les pays qui se sont lancés dans l'aventure de l'industrialisation rapide et dans le développement de l'instruction, on a constaté des bouleversements de mentalité qui ont conduit, avec ou sans révolution, à une transformation des structures politiques. Cette adaptation exige un dialogue permettant à l'intelligentsia notamment d'exercer sa fonction d'imagination et de critique. Ne croyez-vous pas que le moment est venu de permettre aux forces de contestation ou d'opposition de s'organiser et de s'exprimer librement ?

— Dans l'industrie privée les actions seront offertes au personnel jusqu'à 49 %, dans les industries de l'Etat, sauf les industries-clés, cela ira jusqu'à 99 %, et vous me parlez encore d'inégalités ? Tous les paysans ont reçu leurs terres et vous me parlez encore d'inégalités ? Si un docteur, si un ingénieur, touchent bien davantage que d'autres personnes, c'est une question de demande du marché, c'est qu'on en a besoin. Vous ne pouvez pas me parler d'inégalité si, par exemple, un docteur gagne 20 000 francs par mois alors qu'un employé gagne vingt fois moins.

» Ce ne sont pas des choses qu'on peut régler d'avance en disant : tout le monde va toucher tant. Qu'est-ce que vous auriez alors ? Le même résultat que dans les pays où il n'y a pas d'initiative. Je vous prie de ne pas parler d'inégalités sociales, parce que c'est juste le contraire de ce qu'on fait ici. Attendez les résultats, attendez cinq ans. Vous ne pouvez pas me demander de faire une chose aussi importante en un jour. Personne ne l'a faite, personne ne la fera. Et personne ne fera autant que moi, que nous, dans ce pays. Citez-moi un seul pays qui pourrait faire même une fraction de ce que nous pouvons faire dans ce pays.

— On vous citera toujours la Chine...

— Oui, mais cela c'est l'égalité dans...

— Dans la pauvreté... mais il faut dire que le gâteau à répartir n'était pas énorme...

— Mais je ne critique pas les Chinois, au contraire, j'admire beaucoup ce qu'ils ont fait, étant données les circonstances. Maintenant vous me parlez de l'intelligentsia, mais qui est au pouvoir aujourd'hui ? Des gens qui ont les plus hauts degrés universitaires de France, d'Allemagne, d'Angleterre ou d'Amérique. Les gens qui critiquent du dehors, ce sont d'habitude de pauvres bougres qui n'ont pas de diplômes. Et vous les appelez intelligentsia ? Permettez-moi de rire. Si vous appelez intelligentsia les gens qui font des complots pour tuer ou assassiner, eh bien, laissez-moi encore différer avec ceux qui pensent de cette façon. Si vous appelez intelligentsia les gens qui préfèrent voir leur pays sous le joug d'une puissance étrangère, je m'y opposerai jusqu'à la dernière énergie de mon corps.

L'opposition et la torture

— Et vous croyez que tous ceux qui s'opposent à vous font délibérément le jeu d'une puissance étrangère ?

— Quelquefois il ne s'opposent même pas à moi. Ce sont des marxistes et ils l'avouent, malheureusement.

— Mais les marxistes, aujourd'hui, appartiennent à diverses familles. Ils ne sont pas nécessairement rattachés à une puissance particulière...

— C'est vrai, mais le but final, c'est quoi ? Le marxiste iranien qui fait flotter le drapeau du Front de libération de l'Oman, du PFLOG ou bien des Palestiniens, quel rapport a-t-il avec l'Iran ?

— Non, non. Ce n'est pas sérieux.

— Contestez-vous qu'il y ait des tortures en Iran ?

— Torture... Mais vous avez des systèmes de torture beaucoup plus raffinés chez vous, en Amérique ou ailleurs. Vous savez le faire d'une façon psychologique.

— Notre journal proteste aussi contre la torture en France, quand il y en a.

— Très bien. On le fait d'une façon ou de l'autre. Qu'est-ce que vous appelez torture ?

— Nous avons été assez frappés, en Europe, je dois dire, et pas seulement en France, par le fait que la plupart des commissions internationales d'enquête qui sont venues ici se sont en général vu refuser l'accès aux procès, n'ont pas pu prendre de contacts avec les détenus...

— Mais parce que plusieurs fois, quand nous les avons acceptées, elles se sont conduites d'une façon tout à fait inconvenante. Les articles qui ont paru ensuite avaient déjà été écrits avant leur départ de leur pays.

— Ne croyez-vous pas que la meilleure façon de les faire changer d'avis aurait été de leur montrer la réalité ?

— Mais nous avons essayé. Ils ont assisté...

— Des gens sont rentrés d'Iran en se plaignant de n'avoir pas pu accéder à vos prisons.

— J'espère que vous ne parlez pas de M. Cavalieri (5) ?

— Non, des gens d'Amnesty International...

— Ah ! Alors, eux aussi. Vous savez, nous savons quelque chose sur eux. Qu'est-ce qu'ils disent sur les événements d'Irak ? Les pauvres, ils sont complètement... Les informations qui viennent de là-bas sont canalisées, si l'on peut dire.

— Pourtant, ils n'ont pas de parti pris idéologique, c'est cela qui est frappant. Ils dénoncent aussi bien ce qui se passe en Russie, en Chine, dans les pays d'Afrique, en Amérique latine. Ils pensent qu'il y a trop de gens en prison dans le monde, et ils essaient de les en faire sortir.

— Ils ne sont pas responsables pour ce pays. C'est nous qui sommes responsables. Qu'est-ce que ça pourrait bien leur faire que l'Iran reste ou ne reste pas ? Ils ne verseraient pas une seule larme si, demain, ce pays était bouleversé et renversé. Si, demain, ce pays devenait marxiste ou autre, est-ce que vous croyez qu'ils se mettraient à pleurer ? Non.

— Je ne pense pas que ce soit le bouleversement politique sur lequel ils pleurent. Ils s'occupent des cas individuels. Et je constate...

— Mais ce n'est pas vrai, parce que nous connaissons ces cas. Qu'est-ce que cela pourrait nous faire à nous qu'il y ait dix prisonniers de plus ou de moins ? Est-ce que vous ne pensez pas que j'aimerais mieux qu'il y ait dix prisonniers de moins ? Certainement. Ce n'est pas un plaisir sadique que nous prenons en faisant ces choses-là.

— Mais il me semble que quand on porte comme vous sur les épaules tout le poids d'un pays on ne connaît pas tous les problèmes individuels, tous les noms des détenus, les traitements auxquels ils sont soumis. Ne croyez-vous pas que parmi vos subordonnés il peut y en avoir qui vont au-delà des instructions qui leur sont données ?

— Mais tout cela est possible. Vous avez le fameux cas du procès de Dreyfus où l'on n'a jamais connu la vérité.

— Maintenant on la connaît à peu près...

— Qui pourrait prouver cela ? Vous avez des cas de justice qui ont duré plus de cent ans en France. On ne sait jamais ces choses-là exactement. Mais si c'est quelqu'un qui a comploté contre ma vie je lui ai toujours pardonné. Personnellement. Autant je peux me permettre une chose pareille, autant je ne peux pas me permettre d'être indulgent vis-à-vis de ceux qui complotent contre l'Etat. Je ne le peux pas.

— Je crois qu'il y a une partie de la question que je vous ai posée à laquelle vous n'avez pas encore répondu. C'est le problème de l'adaptation éventuelle des institutions au degré de développement économique...

— Oui, cela nous le faisons. Ce dialogue, on le fait aussi. Il y a des séminaires et des dialogues entre les professeurs et même quelquefois entre les élèves et les professeurs, les élèves et les membres du gouvernement. C'est continuel, à la télévision, à la radio et dans les universités, c'est une chose qui ne se passe peut-être pas journellement, mais très très souvent.

— Je voudrais, en conclusion, vous poser trois questions sur l'avenir. La première concerne l'Iran. Vous donnez l'impression de tout porter sur vos épaules. N'y a-t-il pas là un danger ? N'envisagez-vous pas de partager ou de déléguer votre pouvoir ?

— Nous n'œuvrons que pour cela. Nous essayons de déléguer les pouvoirs. De toute façon, il y a de plus en plus de choses à faire. C'est pourquoi nous faisons tous ces colloques dont je vous ai parlé. Mais, en même temps, il faut bien qu'il y ait une politique claire. Et nous nous acheminons vers une société dans laquelle les citoyens pourront choisir leurs dirigeants.

— Placé comme l'est votre pays, au centre de ce qu'on a pu appeler la « zone des tempêtes », croyez-vous que les conflits locaux, de l'Indochine au Proche-Orient, puissent dégénérer à nouveau et que la tension puisse reprendre entre les grandes puissances ?

— Franchement, j'ai eu assez peur il y a deux ans, au moment de l'éclatement du Pakistan. Je craignais qu'un nouveau Vietnam n'apparaisse dans le sous-continent indien. Et c'est pour cela que j'ai pris une position très nette. Mais, finalement, les choses se rétablissent petit à petit. Le président Bhutto a bien pris la situation en main. Quant au risque de guerre entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, je crois qu'ils sont décidés à l'éviter. Ils sont conscients du péril nucléaire. Evidemment, il ne faut pas que cela conduise à un partage du monde...

— Ils y pensent tout de même un peu...

— Non, je ne crois pas. D'ailleurs, les peuples n'accepteraient pas. L'Europe, par exemple, n'est pas disposée à se laisser dicter son destin...

— Cela nous amène à ma dernière question. On vous dit très pessimiste à l'égard du destin de la société ouest-européenne et vous avez dit tout à l'heure que vous considériez que le destin de l'Europe et celui de votre pays étaient tout à fait liés.

— Je suis surtout inquiet du développement de la « permissive society »...

— La société iranienne est-elle tout à fait exempte de permissivité ?

— Non, bien sûr. Il y en a même dans les Etats policiers, et ce pays n'est pas du tout un Etat policier. C'est un pays attaché aux libertés démocratiques. Mais je suis préoccupé par le développement exagéré de certaines tendances. En même temps, je suis trop attaché à la société européenne — j'ai été élevé dans sa culture — pour ne pas croire que vous finirez par vous ressaisir.

— Avez-vous une question à vous poser à vous-même, une question que j'aurais oublié de vous poser ?

— Non. Mais c'est peut-être moi qui n'ai pas dit assez nettement comment je voyais l'avenir de l'Iran. Ce sera bientôt un pays plus peuplé que la France, avec un revenu individuel l'un des plus élevés du monde, avec une société où la participation de tous sera assurée. Quant à vous dire ce qu'il sera à la fin du siècle, je préfère ne pas le faire. D'abord parce que je serai probablement mort à ce moment et ensuite parce qu'on pourrait m'accuser de manquer de modestie. »

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE

(5) Avocat au barreau de Rome.

GRACE AU PACTOLE PÉTROLIER

La France compte développer des ventes de biens d'équipements

L'Iran a été en 1973 le vingtième fournisseur et le vingt-septième client de la France. Les importations françaises en provenance de ce pays ont atteint 1 389 millions de francs, tandis que les exportations s'élevaient à 901 millions de francs. Parallèlement, la France s'est située au cinquième rang des pays fournisseurs de l'Iran. Elle est son dixième client pour les produits non pétroliers et le cinquième pour l'or noir.

Le commerce extérieur franco-iranien se développe rapidement, mais le déficit français se creuse d'année en année. En trois ans, de 1970 à 1973, les importations françaises ont presque triplé, alors que les exportations progressaient deux fois et demie. Le déficit a été multiplié par cinq passant de 104 millions en 1970 à 488 millions en 1973. Au cours des trois premiers mois de 1974, il a atteint 246 millions, en augmentation de 61 % par rapport à la même période de 1973. Cette détérioration s'explique aisément : les importations ont augmenté de 44 % et les exportations de 30 %. Le taux de couverture s'est établi à 50 % contre 55 % un an plus tôt (65 % pour l'année 1973).

C'est évidemment le pétrole qui aggrave ce déficit commercial. Il représente 90 % de la valeur totale des importations françaises en provenance de L'Iran. L'Iran n'est toutefois que le septième fournisseur de la France, assurant 7 % environ des approvisionnements de celle-ci en pétrole, ce qui représente 4 % des ventes totales de Téhéran. En 1973, les importations de ce produit se sont élevées à 11 millions de tonnes (7,8 millions en 1972). La part des autres produits est en diminution régulières (22 % en 1970 ; 10 % maintenant). Notons que la moitié du caviar et les deux tiers des tapis proposés aux consommateurs français sont d'origine iranienne.

Comment régler cette facture ? La France espère développer ses ventes de produits d'équipement et d'usines puisque Téhéran mène une politique active d'industrialisation. Selon une note du ministère de l'économie et des finances, les « *caractéristiques qualitatives* » du marché iranien, notamment la large place donnée aux biens d'équipement, sont « *particulièrement intéressantes* » pour la France. Actuellement, les ventes à l'Iran de machines mécaniques et électriques représentent 40 % du total des exportations (37 % en 1970), le reste étant constitué par des produits sidérurgiques et chimiques, des denrées agricoles et alimentaires et des automobiles.

Un important accord de coopération industrielle

La France a d'ailleurs signé avec l'Iran, le 9 février, un important accord de coopération industrielle prévoyant un montant de fournitures qui pourrait atteindre 4,5 à 5 milliards de dollars (22 à 24,5 milliards de F) en dix ans. A condition que les offres françaises soient intéressantes, Téhéran s'est déclaré prêt à commander cinq centrales nucléaires, un gazoduc lui permettant d'acheminer le gaz naturel vers l'Europe, une usine de liquéfaction de gaz, un complexe pétrochimique... Il s'agit, avait souligné M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie, du plus important accord jamais signé par un pays industrialisé avec un pays producteur de pétrole (*le Monde* daté 10-11 février).

La concurrence est en tout cas très vive sur le marché iranien : une mission économique française, conduite par M. Baumgartner, ancien ministre des finances, a succédé début mai à Téhéran à une mission allemande venue elle aussi étudier sur place les possibilités d'investissements. L'Allemagne fédérale, qui est le premier fournisseur de l'Iran, devant les Etats-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne et la France, est intéressée au projet de construction de la plus grande raffinerie du monde (25 millions de tonnes). De leur côté, les ventes de biens d'équipement français ont doublé au cours des quatre premiers mois de 1974, pour atteindre 140 millions de francs.

Téhéran dispose, il est vrai, d'un « pactole » pétrolier qui lui assurerait en 1974 des recettes bien plus élevées qu'en 1973 : 31 milliards de francs contre 20 milliards (1). De plus, le pays connaît, depuis dix ans, un taux de croissance économique sans précédent : le produit national brut iranien a augmenté en moyenne de 11 % au cours de la dernière décennie, et même 15 % en 1973.

L'Iran, qui compte encore 40 % d'agriculteurs pour ses 32 millions d'habitants, est le quatrième producteur et le deuxième exportateur mondial de pétrole, le deuxième producteur du Proche-Orient après l'Arabie Saoudite. Sa production — 300 millions de tonnes en 1973 — atteindrait 350 millions en 1974. Ce pays possède aussi 10 % des réserves mondiales de gaz naturel. Avant le déclenchement de la crise, le pétrole, qui représentait plus du quart du produit national brut, fournissait déjà près de la moitié des ressources budgétaires et plus des trois quarts des recettes en devises. Le prix du pétrole iranien ayant presque quintuplé entre le début et la fin de 1973, l'augmentation massive des revenus va transformer la situation économique de l'Iran et entraîner une révision du Ve Plan (1973-1978), qui prévoyait des investissements de 36,5 milliards de dollars.

M. B.

(1) Déclaration du chah à l'hebdomadaire *les Informations*, janvier 1974.

DIPLOMATIE

AVANT LE VOYAGE DE M. NIXON

M. Kissinger et le Pentagone n'envisagent pas de la même façon la rencontre de Moscou

De notre correspondant

Washington. — Avant son départ pour Moscou, où il accompagne le président Nixon, M. Kissinger s'explique lundi 24 juin devant le Congrès et le public au sujet des allégations selon lesquelles il aurait, en 1972, conclu des arrangements « secrets » à l'insu du Congrès avec l'Union soviétique. Apparemment, M. Kissinger a senti la nécessité de confirmer personnellement et publiquement le *démenti formel et vigoureux* opposé dès samedi par le département d'Etat aux articles publiés dans divers journaux, qui faisaient état d'informations provenant « de milieux officiels bien informés » (*le Monde* du 23-24 juin).

Selon ces informations, M. Kissinger aurait « clarifié » dans un sens favorable aux Soviétiques l'accord intérimaire de 1972 sur la limitation des armements nucléaires stratégiques : d'une part en assurant que les Etats-Unis n'emploieraient pas le maximum de « lanceurs » *autorisés* par cet accord ; d'autre part, en acceptant que les Soviétiques adaptent des lanceurs sur des sous-marins démodés, avec pour résultat d'augmenter le nombre des engins soviétiques au-delà de la limite fixée par l'accord. « *Ces allégations sont entièrement sans valeur ni fondement* », a dit le porte-parole du département d'Etat, ajoutant qu'il était regrettable que cette « *fausse suspicion* » ait été créée juste avant le départ du président pour l'Union soviétique.

Le secrétaire d'Etat précisera sa pensée, lundi, devant une sous-commission spécialisée, dont le président n'est autre que le sénateur Henry Jackson, qui a utilisé contre lui les « révélations » de *M. Nitze, membre démissionnaire* de la délégation du Pentagone aux négociations Salt.

La « guerre des deux Henry »

Ainsi, la « guerre des deux Henry », qui depuis longtemps oppose sourdement le secrétaire d'Etat au sénateur démocrate, repart *de plus belle dans un climat* que les récentes attaques personnelles contre M. Kissinger ont sensiblement assombri.

En tout cas, ces derniers incidents confirment à *la fois* le malaise politique général créé par l'affaire du Watergate, la méfiance du congrès à majorité démocrate envers le président Nixon et ses « hommes », y compris le plus célèbre d'entre eux, M. Kissinger, ainsi que les divisions au sein de l'administration au sujet des relations sur l'Union soviétique.

A cet égard, il est acquis que le Département d'Etat et le Pentagone n'envisagent pas de la même façon le sommet de Moscou. Certes, diplomates et militaires sont d'accord sur la négociation d'une interdiction partielle des essais nucléaires souterrains. Mais sur la limitation éventuelle du développement des M.I.R.V. (1), les militaires, beaucoup plus méfiants et exigeants, insistent toujours sur des contrôles rigoureux, et réduisent la liberté d'action des diplomates.

Dans le *New York Times* de dimanche, James Reston évoque *même* une « *division profonde* » entre M. Kissinger et les membres de l'état-major, ces derniers étant convaincus que *tout* compromis laisserait les Etats-Unis dans une position d'infériorité stratégique. Pour M. Reston, il est regrettable que le président se rende à Moscou sans que les militaires et les diplomates n'aient *discuté* au préalable et tenté de concilier leurs points de vue.

Quoi qu'il en soit, la Maison Blanche affiche beaucoup d'optimisme. Une fois de plus, le président, accompagné de trois cents journalistes, va démontrer, dit-on, à ses compatriotes et au reste du monde que *le* Watergate *ne* l'a pas affecté dans l'exercice de ses responsabilités mondiales. Les *déclarations optimistes* et encourageantes de M. Brejnev ne confirment-elles pas que les Soviétiques lui font toujours confiance? De toute façon, à défaut d'une « percée diplomatique » sur le front nucléaire, des accords seront signés à Moscou sur la coopéra*tion commerciale, scientifique et* technologique entre les deux pays. Des projets de communiqué sont déjà prêts et attesteront de la vitalité de ces relations soviéto-américaines. Enfin, et surtout, on considère que la déclaration d'Ottawa et la cérémonie de Bruxelles non seulement réaffermissent l'autorité du leader de l'alliance occidentale mais renforcent encore sa position de négociation avec les dirigeants soviétiques, dans la mesure où il pourra parler au nom d'une alliance ayant retrouvé la cohésion après de longs mois de flottement.

HENRI PIERRE.

(1) Multiple independantly targetable reentry vehicle (missile à têtes multiples).

L'ESPAGNE ET LES ÉTATS-UNIS SIGNERONT UNE DÉCLARATION COMMUNE LE 9 JUILLET

Washington (A.F.P.). — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger et le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Pedro Cortina, se sont mis d'accord le samedi 22 juin à Washington sur les grandes lignes d'une déclaration de principe concernant les relations entre les Etats-Unis et l'Espagne. *Un communiqué* commun publié à la suite d'un long entretien entre les deux ministres *souligne* que les deux gouvernements « poursuivront leur coopération dans le domaine de la défense et coordonneront leurs efforts communs avec ceux des organisations atlantiques existantes ».

La déclaration de principe, que M. Kissinger doit *signer* le 9 juillet prochain à Madrid, est en effet parallèle à la déclaration atlantique qui sera paraphée mercredi à Bruxelles. MM. Kissinger *et* Cortina ont également décidé de reprendre cet été les négociations sur le renouvellement *de l'accord de sécurité* conclu entre les deux pays en 1970.

Les deux gouvernements, poursuit le communiqué, « respecteront scrupuleusement leur souveraineté, leur intégrité territoriale, leur indépendance politique et le droit de se gouverner eux-mêmes librement ».

Lors de leur réunion mardi à Luxembourg

Les ministres des affaires étrangères des Neuf doivent relancer les négociations économiques avec les pays méditerranéens

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Les ministres des affaires étrangères des Neuf, qui se réunissent mardi 25 juin à Luxembourg, vont délibérer de plusieurs questions intéressant les relations extérieures de la Communauté. Ils vont s'efforcer de se *mettre enfin d'accord* sur les *termes* du mandat à confier à la Commission européenne, pour qu'elle puisse reprendre les négociations avec l'Espagne, Israël, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et Malte. La Communauté a marqué, voici déjà plus de deux ans, son *intention de conclure des accords* préférentiels avec ces six pays, et des pourparlers ont été engagés en 1973 Depuis, les Neuf ne parviennent pas à arrêter la liste des concessions nouvelles à proposer aux partenaires méditerranéens. Les principales difficultés concernent les échanges de produits agricoles, le régime à appliquer aux importations de vin algérien dans *la C.E.E.* et le *montant* de l'aide financière à prévoir en faveur des pays du Maghreb et de Malte

La position de Londres

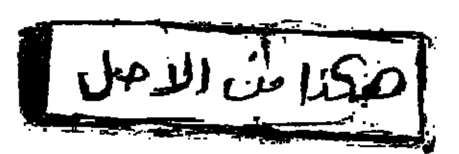
Les Anglais, conformément au programme de renégociation décrit par M. James Callaghan début juin, viennent de faire savoir qu'ils souhaitaient continuer à appliquer un régime tarifaire particulier, de façon à ne jamais avoir à relever le niveau des droits de douane qu'ils perçoivent actuellement sur les *produits agricoles et* conserves en provenance de la région méditerranéenne, et à être de la sorte en mesure de maintenir inchangés « *les courants d'échanges traditionnels* » qu'ils entretiennent avec cette partie du monde. Cette position britannique constitue un obstacle supplémentaire à l'adoption rapide d'un mandat de négociation

Les ministres des affaires étrangères des Neuf vont aussi s'efforcer de préciser la position de la Communauté dans la négociation engagée avec les quarante-cinq pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) associés ou associables à la C.E.E. Les *pourparlers* engagés avec ces pays, il y a près d'un an, ne progressent guère. Une session de négociation, au niveau ministériel, entre les Quarante-Cinq et les Neuf se tiendra à Kingston (Jamaïque) le 25 juillet prochain.

Les Neuf doivent encore confir*mer auprès de M. Waldheim*, le secrétaire général de l'ONU, l'intention de la Communauté de participer pour 500 millions de dollars au fonds exceptionnel que se propose de créer l'ONU pour venir en aide aux pays du tiers-monde les plus touchés par le renchérissement des prix du pétrole et des autres matières premières.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *L'Académie diplomatique internationale* se réunit le mardi 25 juin à 17 heures pour entendre deux communications : une de l'ambassadeur de Yougoslavie en France, M. *Dizdarewic*, sur la politique yougoslave en Europe et en Méditerranée, une autre de *M. Louis* Joxe, ambassadeur de France, sur la France et l'Europe.



PROCHE-ORIENT

Le président Sadate estime qu'Israël est en possession d'armes nucléaires tactiques

Le président Sadate a évoqué le vendredi 21 juin au cours d'une interview accordée à la chaîne de télévision américaine C.B.S. le problème de la possession par Israël d'armes nucléaires tactiques. Les informations selon lesquelles l'Etat hébreu détiendrait de telles armes « sont fondées mais jusqu'à un certain point » *a déclaré le chef de l'Etat égyptien, qui a ajouté que l'Egypte examinait les* « moyens appropriés » *pour faire face à ce problème, lequel a créé, a-t-il dit,* « une situation nouvelle dans les relations internationales ».

Le journal Al Ahram *revient ce lundi matin sur ce sujet en affirmant que* « les dirigeants israéliens n'ont d'autre choix que d'accepter une paix juste et durable », *car la prochaine guerre* « risque d'atteindre des dimensions nucléaires ».

Le président Sadate a reçu d'autre part samedi M. Ahmed Sultan, ministre égyptien de l'électricité, avant le départ de celui-ci pour Washington, où il doit signer avec les autorités américaines l'accord concernant l'installation de la première centrale nucléaire en Egypte. Cette centrale, entièrement fournie et financée par les Etats-Unis, coûtera environ 180 millions de dollars. Selon la presse égyptienne, elle sera installée dans la région de Borg-El-Arab, au sud-ouest d'Alexandrie.

La visite du ministre égyptien de l'électricité à Washington coïncidera avec celle du ministre israélien de la défense, M. Shimon Peres, attendu ce lundi dans la capitale fédérale à la tête d'une délégation qui négociera les fournitures d'équipements militaires américains à Israël. Le « Jerusalem Post » précise à ce propos qu'Israël demande aux Etats-Unis des armements pour une valeur de 1 milliard et demi de dollars par an pour la décennie à venir.

La radio israélienne a accordé une place très importante dans son bulletin d'information de samedi soir à des citations d'un ouvrage qui vient de paraître aux Etats-Unis, où il apparaît que le secrétaire américain à la défense, M. James Schlesinger, a fait tout son possible pour gêner et retarder l'établissement d'un pont aérien pour la livraison d'armes et d'équipements à Israël pendant la guerre d'octobre, alors que M. Henry Kissinger a insisté avec acharnement pour que ce pont aérien soit établi dans les plus brefs délais. Finalement, ce fut le président Nixon qui donna personnellement l'ordre que les armes soient livrées par des appareils de transport militaires, permettant ainsi aux Israéliens de lancer leur contre-offensive et de traverser le canal de Suez.

Fin de la troisième phase du retrait israélien sur le Golan

• A TEL-AVIV, un porte-parole des Nations unies a déclaré que les forces israéliennes avaient terminé dimanche à midi la troisième phase de leur retrait sur le Golan et étaient pratiquement revenues sur la « ligne violette » (ligne de démarcation d'avant la guerre d'octobre). La dernière phase, qui sera achevée le mercredi 26 juin, comporte le retour de Kuneitra et du saillant de Rafid à l'administration civile syrienne ; les deux positions israéliennes conquises en octobre 1973 sur le mont Hermon passeront sous contrôle de l'ONU.

• A BEYROUTH, le quotidien « Al Anouar » a publié dimanche une interview du roi Hussein de Jordanie dans laquelle ce dernier affirme que son pays « ne participera pas à la conférence de Genève si un dégagement des forces n'a pas lieu sur le front jordanien ». Il a précisé qu'il avait fait part au président Nixon de la position officielle de son gouvernement à ce sujet : « Retrait israélien de la ligne du front jusqu'à une distance raisonnable et acceptant, en tant que premier pas vers l'application des résolutions 242 et 338, qui prévoient le retrait d'Israël de tous les territoire occupés, y compris Jérusalem. » — (A.F.P., U.P.I.)

SELON LE MINISTRE ISRAÉLIEN DE LA DÉFENSE

Les opérations contre les bases de fedayin sont « momentanément suspendues »

M. Shimon Peres, ministre israélien de la défense, a déclaré, le samedi 22 juin, que *« les opérations aériennes contre les bases de fedayin sont momentanément suspendues après avoir atteint leurs objectifs »*, c'est-à-dire *« frapper les P.C. où des opérations étaient préparées »*.

De son côté, M. Itzhak Rabin, chef du gouvernement israélien, a affirmé dimanche à Jérusalem qu' *« Israël n'épargnerait aucun effort dans sa recherche d'une voie pouvant mener à la paix »*. Après avoir souligné que son pays utiliserait *« tous les moyens dont il dispose pour mettre fin au terrorisme »*, il a affirmé que les opérations israéliennes n'étaient pas dirigées contre le Liban, mais *« contre les organisations palestiniennes qui ont fait du territoire libanais leur base et d'où partent leurs opérations militaires contre des civils israéliens »*. On annonce, d'autre part, que les distributions d'armes à des civils israéliens dans le nord du pays ont pris fin samedi, mais que la construction d'un barrage le long de la frontière se poursuit. Il est composé de deux rangées de grillage entre lesquelles sont tendus des barbelés et posés des mines. Le barrage est pourvu également de moyens de détection électroniques.

Dans une déclaration officielle, publiée samedi à Moscou, l'agence Tass a condamné les bombardements israéliens sur le Liban, qu'elle a appelés *« des actes barbares de la soldatesque israélienne »*. Ces actes, selon Tass, *« continuent d'augmenter la tension au Proche-Orient. En témoignent la concentration de troupes israéliennes le long de la frontière avec le Liban, l'extension des attaques criminelles sur le territoire du Liban. »* L'agence Tass accuse Israël de recourir à des méthodes empruntées aux *« criminels hitlériens »* et note que ces actes agressifs se produisent *« au moment où de meilleures possibilités se dessinent pour parvenir à une entente sur l'établissement d'une paix juste au Proche-Orient »*...

A Washington, on a appris samedi que le département d'Etat avait effectué des démarches diplomatiques parallèles auprès du Liban et d'Israël pour les mettre en garde contre les dangers que recèlent les raids israéliens : mais selon l'A.F.P., les Etats-Unis n'auraient pas menacé d'intervenir au cas où l'aviation israélienne renouvellerait ses raids.

A Beyrouth, où le comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine s'est réuni dimanche, M. Yasser Arafat, son président, a reçu du colonel Kadhafi un message de soutien. M. Soliman Frangié, président de la République libanaise, a reçu de son côté un message du président Sadate. Le chef de l'Etat égyptien proposerait, selon la presse libanaise, du matériel *« et même des hommes »*.

A Djeddah, un communiqué publié dimanche affirme que l'Arabie Saoudite met toutes ses ressources à la disposition du Liban. A Damas, le général Assad s'est exprimé samedi dans le même sens en ce qui concerne la Syrie. — *(A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter.)*

A travers le monde

Haïti

• LE GOUVERNEMENT DES ILES BAHAMAS a signifié, le 19 juin, un ordre d'expulsion à quarante mille immigrés originaires d'Haïti. Ces derniers, qui sont dans une situation misérable, n'ont que quinze jours pour obtempérer. Au terme de ce délai, ils seront déportés en Haïti, où la plupart d'entre eux, sinon tous, risquent des sévices de la part de la police du président Jean-Claude Duvalier.

Irak

• M. MORTADA SAID ABDEL BAKI, ministre irakien des affaires étrangères, a été démis de ses fonctions et nommé ambassadeur à Moscou, annonce un décret présidentiel publié le dimanche 23 juin, à Bagdad. Il a été remplacé par M. Chazel Taka, secrétaire général du ministère des affaires étrangères. — *(A.F.P.)*

Italie

• LA POLICE a arrêté le 23 juin un homme d'affaires milanais, M. Federico Rampino, dont la résidence de montagne, dans les Appenins, a pu être le lieu de captivité du juge Mario Sossi, qui fut détenu du 18 avril au 23 mai dernier par un commando des Brigades rouges. Des armes et des munitions ont été découverts dans cette maison. — *(Reuter.)*

Pakistan

• LES TROUBLES RELIGIEUX qui ont récemment agité le Punjab ont fait quarante-deux morts, a déclaré un porte-parole du gouvernement. Les affrontements ont opposé pendant dix jours des musulmans orthodoxes et des membres de la petite secte Ahmedi. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes des émeutes, a-t-il ajouté, précisant que les activités de la presse seront temporairement restreintes pour éviter d'enflammer les passions. — *(Reuter)*

Rhodésie

• DOUZE REBELLES ont été tués vendredi 21 juin au cours d'une opération menée par les forces rhodésiennes dans le nord-est du pays. Selon les chiffres officiels publiés à Salisbury, soixante-dix-huit insurgés ont été tués depuis le début du mois de mars. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

• L'UNION SOVIETIQUE a remis une nouvelle note de protestation — la cinquième — au chargé d'affaires chinois à Moscou, au sujet de la détention prolongée en Chine de l'équipage d'un hélicoptère qui avait été contraint d'atterrir le 14 mars dernier en territoire chinois. — *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

LOIN DES CAPITALES

Sabratha : chez les paysans parvenus de Tripolitaine

A travers la Tripolitaine plate comme la main, file une autoroute flambant neuve. Il y a moins d'un lustre, ce n'était, de part et d'autre du macadam, qu'oliviers, palmiers, cyprès, orangers. A présent, les arbres n'ont pas disparu, mais ils sont rejetés au second plan, masqués par des villas sans grâce, bâties à la diable, peinturlurées en mauve ou en jaune serin au rez-de-chaussée alors que le premier étage n'est pas encore achevé, par des garages en parpaings et en tôle ou par des épiceries de fortune qui dégorgent tous les produits de la planète sur les bas-côtés de la route.

Un chemin creux tendu d'amandiers en fleurs ramène à l'époque où la Libye était un pays sans histoires — et sans pétrole. Nymphes rustiques, deux bergères dévalent d'un sentier avec leur moutons marqués au henné ; l'air gonfle leurs amples tuniques bédouines aux tons fuchsia ou rose indien. Cependant le rêve est de courte durée. Les amandiers et la vision mythologique font vite place à un terre-plein boueux encombré de grosses voitures, pour la plupart des Peugeot familiales, modèle très en vogue ici.

Averti par le klaxon modulé à l'italienne, indispensable en Libye sur les « voitures de maître », M. Ali El-Traboulsi — dont le nom signifie « Ali le Tripolitain » — est sorti devant la grille de sa maison, un vieil haouch (mas) ottoman mâtiné de quelques italianismes dans les portes et les fenêtres. Nous l'abordons. *« Alors, vous ne faites pas comme vos voisins, vous ne construisez pas une villa ? Vous avez bien raison, la brique, c'est torride l'été, et glacial l'hiver, vous êtes mieux à l'abri de vos pierres — Oh ! non, avec la brique on met l'air conditionné, et tout est réglé ! — Vous démoliriez le haouch ? — Non, on le laisserait pour aller s'installer plus près de l'autoroute ; mais pour le moment mon père ne veut rien entendre. »* Les deux mains agrippées à la ferronnerie, un vieux fellah, en braies bleu pervenche et en chéchia amarante, se tient derrière le portail, le visage fermé. Il a travaillé pendant un quart de siècle « chez Monsieur Mario » — un ancien colon italien des alentours — afin d'arrondir peu à peu le lopin de terre qu'il avait hérité de son père, et maintenant il ne veut pas quitter le fruit de son labeur. Ici les patriarches sont encore respectés. On attend qu'ils meurent pour leur désobéir.

« SOYEZ *les bienvenus !* ». Nous pénétrons dans la skiffa, ce corridor en coude typique de l'architecture islamique, qui permet de dissimuler l'intimité du foyer aux regards du passant ; puis nous traversons une de ces vastes cours fermées, chères aux Arabes qui y emprisonnent pour eux seuls un morceau du firmament. Aujourd'hui, le repas est servi à l'intérieur de la « pièce des hommes », rectangle étiré de 6 mètres de long sur 3 mètres de large. Un invraisemblable bric-à-brac s'y étale. Un réfrigérateur américain, au repos faute d'électricité, y condamne une ouverture. Sur une commode européenne, des fleurs immuables depuis leur éclosion dans une manufacture de matières plastiques de Hongkong voisinent avec deux dames cachant une pendule dans leurs robes à panier en faux saxe, comme on en gagnait il y a vingt-cinq ans dans les foires de province, en France. Le dix-huitième siècle français finissant est également mis à contribution dans les tapisseries murales déployées sur le crépi blanc du mur, en regard d'une assiette où l'on voit la tour de Londres et ses hallebardiers. On chercherait en vain dans cette « salle de séjour » un objet local, ancien ou neuf, un coffre, un tapis, un coussin, un ustensile. Rien. L'architecte et écrivain égyptien Hassan Fathy a déploré depuis longtemps le désarroi des Arabes devant les choix matériels que le monde moderne les oblige à faire : *« La décadence culturelle commence au niveau de l'individu confronté à des choix pour lesquels il n'est pas préparé. »*

La Libye donne actuellement le spectacle, unique en son genre sur les rives de la Méditerranée par la brutalité qu'il revêt, d'un peuple frugal devenu riche sans s'en rendre compte, et qui s'est trouvé du jour au lendemain livré aux tentations faciles apportées par le négoce international. Tout ce qui a pu sortir de l'esprit d'un malin génie inventeur, dans l'hémisphère septentrional, est déversé journellement par une noria de cargos dans les ports des Syrtes. La maison d'Ali le Tripolitain, comme la plupart des foyers libyens actuels, est remplie de gadgets inutiles, laids et chers qui n'amusent même pas sa progéniture, mais qu'il s'est cru obligé d'acheter, *« parce vous avez les mêmes, vous, en Europe ! »*. Et le maître de céans se tape sur les cuisses, croyant qu'on veut lui faire des politesses lorsqu'on lui dit que pour beaucoup de Français son haouch, rendu à sa primitive simplicité, serait le fin du fin.

LES prismes à travers lesquels M. Traboulsi, jeune père de famille de trente ans, agriculteur aisé qui n'est jamais sorti de sa Tripolitaine natale, voit le monde extérieur, sont-ils à l'image des bibelots dont il s'entoure ? On peut le craindre. De l'Occident, si l'on excepte « *Naboulione* » (Napoléon) et le *général de Gaulle « qui aimaient les musulmans »*, il a surtout retenu Paris, et de Paris, *« l'alcool en vente libre »* et les « *Madames* »... Toutefois il est marié et il avoue même, en riant dans sa moustache, qu'il compte épouser aussi sa cousine, *« dans quatre ou cinq ans, quand elle aura l'âge »*. Il a déjà trois enfants. Au sujet des femmes — dont la présence ne se signale chez lui que par des froissements d'étoffes derrière une portière, lorsqu'on apporte les plats de couscous et de makrona (macaroni) accompagnés de labban (lait sûri), — on peut déduire, du ton protecteur qu'il emploie à leur égard, qu'il ne renierait pas le dicton oriental qui prétend que *« si elles étaient fréquentables, Dieu en aurait créé une pour lui »*...

Ce serait plutôt l'alcool qui causerait des tracas à M. Traboulsi. Vis-à-vis de l'invité européen, il se sent désobligé de ne pouvoir offrir ni vin, ni bière, ni même un vieux fond d'alcool de figue. Bien que, en sa qualité de *« bon musulman qui fait le carême »*, cela lui coûte un peu, il finit quand même par avouer qu'il serait prêt, pour son propre usage, *« à payer n'importe quel prix une bouteille de n'importe quel alcool »*. On lui a dit que sur les plages proches, comme dans l'Amérique de l'entre-deux-guerres, on débarquait, par les nuits sans lune, des bouteilles de whisky, revendues ensuite pour l'équivalent de 250 F, mais il n'a pas encore pu se mettre dans une filière. S'il est une mesure du colonel Kadhafi qui a réussi à faire l'unanimité contre elle, c'est bien la prohibition. Pour le reste, les échos de la révolution — que le jeune chef d'Etat, renonçant à sa caserne de Bab-Azizia, orchestre depuis la tente dressée dans le jardin de la villa d'un lotissement de pétroliers américains, à Tripoli — ne semblent parvenir que très assourdis dans la campagne, à moins de 100 kilomètres de la capitale.

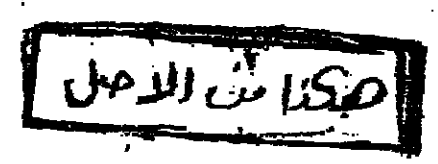
SI le roi Idriss I[er], ayant ses attaches en Cyrénaïque, était une figure plutôt indifférente aux Tripolitains, le *« nomade du Fezzan, qui a des cousins jusqu'au Tchad »*, paraît quelquefois soulever moins d'enthousiasme chez certains de ses compatriotes que chez les foules lointaines du Pakistan ou parmi l'intelligentsia occidentale. Tout à l'heure, cependant, au café maure du village, nous aurons brusquement l'impression, devant les jeunes téléspectateurs médusés par les acclamations recueillies aux antipodes de l'Islam par le colonel, au profit de la Libye, qu'un véritable sentiment national était peut-être en gestation dans cet immense désert endormi depuis Septime Sévère. Si tel devait être le cas, ce sentiment sera-t-il entièrement compatible avec l'idéal unitaire arabe, en faveur duquel le colonel Kadhafi a pu jusque-là rompre toutes les lances qu'il voulait sans qu'aucun Libyen l'accusât de vouloir « brader » le pays et ses richesses en le mariant avec les plus démunies des nations arabes ? Que doivent penser ces jeunes gens que l'on commençait, il y a quelques mois, à embrigader dans des « comités populaires » de style chinois et auxquels on montre maintenant leur dirigeant en train de se laisser embrasser les mains dans tel ou tel pays lointain ?

POUR le moment, aucun mécontentement n'est perceptible chez les paysans parvenus qui vivent sans rêves de grandeur, et même peut-être sans rêves du tout, à l'ombre des ruines romaines de Sabratha. Jeune ou âgés, ils se contentent — assis à croupetons au soleil, enroulés dans les cinq mètres de laine blanche de leur toge — de surveiller du coin de l'œil leurs journaliers tunisiens facilement repérables dans les champs à leur chéchia coquelicot. Avec la prospérité, la consommation a tellement augmenté que les fruits et légumes que les fermiers italiens, jadis, éprouvaient parfois quelque difficulté à écouler, s'achètent aujourd'hui à prix d'or à Tripoli. Néanmoins, il n'est pas de petit profit, et le vendredi, jour où l'on dirait que les quelque cent cinquante mille véhicules de la capitale se sont tous rués sur l'autoroute de Sabratha, le père d'Ali le Tripolitain s'installe en toute simplicité au bord de l'asphalte, débitant en silence aux automobilistes des œufs frais pour l'équivalent de 70 centimes pièce.

Avec son panier, qui n'est pas encore en plastique, le vieillard enturbanné, coincé entre les parpaings des chantiers et le chrome et l'acier qui se dévident sur le macadam, symbolise assez bien un monde qui s'éteint sous les coups indolores de l'argent. La société fruste mais équilibrée d'hier est en train d'être remplacée par une société d'abondance qui, jusqu'à présent, s'est contentée de corroder les anciennes valeurs de références sans en proposer de nouvelles. L'islam lui-même, malgré la foi encore vive et la piété modèle du colonel Kadhafi apparaît, de plus en plus en Libye, sur le plan social, comme une structure vidée de sa substance. Dans son ouvrage sur la Libye, en 1965 (1), Pierre Rossi écrivait que pour ce pays le pétrole serait *« plus redoutable que les légions de Caton ou les escadrilles de Montgomery »*.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) *Libye*. Editions Rencontre, Lausanne.



AMÉRIQUES

Chili

LA JUNTE COMMUE QUATRE PEINES D'EMPRISONNEMENT MAIS EN MAINTIENT VINGT-SEPT AUTRES

Santiago *(A.F.P., Reuter)*. — Les autorités militaires ont commué, le dimanche 23 juin, les peines de prison prononcées le mois dernier contre quatre militants de gauche par une cour martiale de la marine. Ceux-ci ont été remis en liberté. En revanche, la cour martiale a confirmé les sentences allant de trois à vingt ans de prison qui frappent vingt-sept hommes et une femme, accusés d'avoir tenté d'organiser la résistance contre la junte.

Les sentences concernant cinquante-sept membres de l'armée de l'air et dix civils ayant « collaboré » avec le régime du président Allende seront rendues publiques à la mi-juillet, a-t-on appris d'autre part de source proche des milieux juridiques de Santiago. Les audiences du tribunal qui les a jugés se sont terminées au début du mois, le procureur avait requis six peines de mort pour haute trahison.

D'autre part, le général Pinochet, chef de la junte, a distribué plus de mille titres de propriétés aux agriculteurs de deux provinces du sud du pays, qu'il a visitées vendredi et samedi derniers. La junte chilienne a accordé, au cours des neuf derniers mois, environ trois mille titres de propriétés aux agriculteurs. Le gouvernement a l'intention de faire accéder à la propriété près de cinquante mille paysans dans un délai de cinq ans.

Bolivie

Crise politique et difficultés économiques

LES DISSENSIONS SE MULTIPLIENT AU SEIN DU GOUVERNEMENT BANZER

La Paz *(A.F.P.)*. — Le régime du général Hugo Banzer, qui aura bientôt trois ans d'existence, doit faire face à une importante crise de décomposition interne, estime-t-on dans les milieux politiques boliviens. Le problème se trouve posé non seulement parmi les partis politiques, mais également au sein des forces armées qui ont toujours participé aux prises de décision.

Le général Banzer, indique-t-on de source bien informée, a effectué une sorte de « tournée des popotes » afin de prendre le pouls des milieux militaires. Il a pu se rendre compte que l'armée était favorable au régime en place, mais avait des revendications à présenter, notamment en ce qui concerne la hausse du coût de la vie qui dévalue les soldes militaires.

Le Mouvement nationaliste révolutionnaire est actuellement en porte à faux avec le régime en raison des relations existant entre les membres d'une de ses fractions et les auteurs du coup d'état militaire manqué le 5 juin dernier. Le dirigeant paysan Oscar Cespedes n'a pas craint de tirer les conséquences de ces événements en réclamant le départ du gouvernement des ministres membres du Mouvement nationaliste révolutionnaire.

Les observateurs s'accordent à reconnaître que la Bolivie affronte une période difficile où se conjuguent une crise politique latente et des difficultés économiques. La solution qui doit être trouvée devra tenir compte de l'opinion des milieux militaires, tout comme de celle du Mouvement nationaliste révolutionnaire, de la phalange socialiste bolivienne.

● LE GOUVERNEMENT PERUVIEN souhaite que le nouveau gouvernement français mette fin aux essais atomiques dans le Pacifique Sud, afin de pouvoir reprendre les relations diplomatiques, a déclaré le 29 mai le président Juan Velasco au cours d'une conférence de presse. Ces relations avaient été rompues à la suite des essais-expériences atomiques. — *(A.F.P.)*

AUSTRALIE

LES TRAVAILLISTES ET L'OPPOSITION SONT A ÉGALITÉ AU SÉNAT

Canberra *(Reuter)*. — Plus d'un mois après le scrutin, les résultats définitifs des élections législatives ont été rendus publics samedi 22 juin. Ils confirment que le gouvernement travailliste de M. Whitlam dispose de la majorité à la Chambre, mais pas au Sénat.

A la Chambre, le parti du premier ministre a enlevée 66 sièges sur 127 (— 1), tandis qu'au Sénat il dispose de 29 sièges (+ 3), tout comme l'opposition. Les arbitres de la situation sont deux anciens sénateurs libéraux qui siègent comme indépendants.

M. Whitlam a convoqué le Parlement pour le 9 juillet et compte déposer sur son bureau les six projets de loi dont le rejet avait provoqué les élections anticipées du mois dernier. Si les projets de loi ne sont pas votés lors de la séance inaugurale de chacune des deux Chambres, M. Whitlam réunira alors le Parlement en Congrès, pour la première fois dans l'histoire de l'Australie. Il sera assuré d'obtenir dans ces conditions le vote de ses projets.

ASIE

Inde

LA PRESSE ÉVOQUE L'HYPOTHÈSE D'UNE PROCHAINE EXPLOSION THERMO-NUCLÉAIRE

(De notre correspondant.)

New-Delhi. — L'Inde pourrait faire exploser un engin à hydrogène. C'est du moins l'interprétation donnée par tous les journaux indiens, citant des sources informées à New-Delhi, à une déclaration faite par le directeur du Centre de recherche atomique de Trombay, près de Bombay, M. Ramanna. Celui-ci avait laissé entendre, il y a une quinzaine de jours, devant une assemblée de spécialistes indiens réunie à Calcutta, qu'« *un autre événement intéressant — qui pourrait faire vibrer la nation plus encore que l'explosion atomique du 18 mai — était en préparation* ». Les « sources informées » indiquent que, « *si le programme actuel se développe selon les plans prévus, l'Inde pourrait réaliser une prouesse encore plus spectaculaire dans un avenir proche en faisant exploser un engin thermo-nucléaire* ».

L'Inde continue d'affirmer, à qui veut bien l'entendre, que ses expériences — d'autres explosions atomiques auront sans doute lieu, peut-être même avant la fin de l'année — ne sauraient avoir d'autres buts que pacifiques, et que, dans une perspective politique plus large, ces expériences, comme celles auxquelles procède la Chine, marquent aussi une volonté de lutter contre l'hégémonie des superpuissances. Cependant, la rivalité avec la Chine apparaît comme un élément déterminant dans la poursuite et même l'accélération du programme nucléaire indien. — G. V.

Indochine

LE G.R.P. SUD-VIETNAMIEN SUSPEND SA PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS DE SAIGON

Le G.R.P. sud-vietnamien vient une nouvelle fois de suspendre sa participation aux travaux des commissions militaires bipartite et quadripartite parce que « *les Etats-Unis et l'administration Thieu continuent à saboter les pourparlers et intensifient les actes de guerre* ». Le G.R.P. et Hanoï rappellent aussi que, le 20 juin, à une trentaine de kilomètres au sud de la zone démilitarisée, un bateau nord-vietnamien a été coulé par l'aviation saïgonnaise et que son équipage a été arrêté. Ce bateau transportait des vivres et se trouvait dans les eaux territoriales d'une zone contrôlée par le G.R.P., affirme Hanoï. D'autre part, des saboteurs communistes ont fait sauter, lundi 24 juin, entre Hué et le « front nord » 4 800 tonnes de munitions et un dépôt de carburant.

● AU CAMBODGE, vingt-deux lycéens appréhendés le 4 juin au cours des troubles ayant coûté la vie au ministre de l'éducation ont été libérés. Seize autres jeunes et enseignants demeurent en prison ; plusieurs seront jugés par un tribunal militaire. Dimanche soir, les forces du FUNC ont tiré trois roquettes sur la capitale ; samedi, elles avaient attaqué un convoi fluvial sur le Mékong, coulant une péniche et endommageant cinq cargos. Quant aux compagnies UTA et Air France, elles ont, depuis vendredi, interrompu leurs escales à Phnom-Penh, en raison des conditions défectueuses dans lesquelles se déroule la circulation aérienne près de la ville. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

Chine

DES INCIDENTS AURAIENT FAIT DEUX CENTS MORTS AU KIANGSI

(Suite de la première page.)

L'une de ces affiches mettait en cause les membres de la direction d'une usine qui, rapportait-elle, avait utilisé « *une partie de la main-d'œuvre et des forces de production* » pour « *fabriquer des armes en vue d'un coup d'Etat contre-révolutionnaire* ».

Les journaux muraux rendent responsable des incidents une haute personnalité, M. Chen Shih-ching, qui fut premier secrétaire du comité provincial du parti, président du comité révolutionnaire et commissaire politique du district militaire. Ce dirigeant fut encore cité dans ces fonctions au début de 1972, mais il en avait été démis la même année. On n'a plus entendu parler de lui depuis cette époque. Ses accusateurs signalent le déclin des méthodes d'organisation appliquées au Kiangsi depuis la révolution culturelle. « *Les cadres de l'armée et les masses sont court-circuités,* disent-ils, *les comités révolutionnaires sont étranglés* ». Qualifié de « partisan juré » de Lin Piao, M. Cheng Shih-ching est accusé d'avoir voulu transformer l'entreprise où travaillent les signataires d'une des affiches en « *usine modèle selon la politique de Lin Piao* ». Les partisans de Lin Piao, disent d'autres textes, ont tenté de faire du Kiangsi un bastion et sont encore à l'œuvre.

[Les observateurs étrangers dans la capitale chinoise n'excluent pas que les récits des journaux muraux comportent une part d'exagération. Même en en tenant compte toutefois, il semble bien qu'une situation agitée règne en certains lieux de la province du Kiangsi. Ce sont en tout cas les accusations les plus vives dont on ait pris connaissance depuis le début de la présente campagne d'affiches sur les murs de Pékin. Le Kiangsi a été longtemps le théâtre de luttes au sein du comité provincial, qui se seraient prolongées jusqu'au début de 1973.]

AFRIQUE

RABAT ET TUNIS INSISTENT SUR LA NÉCESSITÉ DE LA CONCERTATION ARABO-EUROPÉENNE

(De notre correspondant.)

Rabat. — La visite officielle à Rabat, du 19 au 22 juin, de M. Habib Chatti, ministre tunisien des affaires étrangères, a confirmé que les « malentendus » qui avaient altéré l'année dernière les rapports tuniso-marocains, principalement lors de la conférence des pays non alignés à Alger, étaient aujourd'hui surmontés. Le projet d'union tuniso-libyenne avait aussi provoqué à Rabat de vives réserves; M. Chatti, dont l'audience est grande auprès des dirigeants du royaume où il fut ambassadeur pendant plus de six ans, était venu, à l'époque, au Maroc pour les dissiper.

Aujourd'hui, l'accent est mis ici sur la concertation harmonieuse entre Rabat et Tunis. La presse, proche ou non du gouvernement, a donné la vedette dans ses titres à ce passage du communiqué commun indiquant que « *la partie tunisienne a exprimé son appui et son soutien aux forces du royaume du Maroc* » pour « *libérer (...) les territoires marocains encore sous domination du colonialisme espagnol* ».

On retiendra aussi la place notable réservée dans ce communiqué à la concertation arabo-européenne. Maroc et Tunisie estiment que les pays européens peuvent jouer un rôle « *pour contribuer au règlement de la crise du Proche-Orient d'une façon positive, conformément aux principes de justice et d'équité* ». Rabat et Tunis se déclarent convaincus que l'on peut attendre de part et d'autre des résultats utiles d'un dialogue entre l'Europe et les pays arabes, dialogue que les dirigeants marocains et tunisiens ont « *la volonté de faire aboutir* ». — L. G.

Éthiopie

DE GRAVES INCIDENTS ONT OPPOSÉ DES PARACHUTISTES ET DES AVIATEURS

Addis-Abeba *(A.F.P., Reuter)*. — A la suite de sérieux incidents, qui ont commencé au cours de la nuit du 20 juin, au club des officiers de la base aérienne de Debre-Zeit, un échange de coups de feu entre parachutistes et aviateurs a fait deux morts et une vingtaine de blessés.

Depuis la tentative de coup d'Etat militaire, dénoncée par le ministre éthiopien de la défense, le 1er avril dernier, la base de Debre-Zeit, située à une quarantaine de kilomètres d'Addis-Abeba, est contrôlée par les parachutistes ; cette situation est apparemment, de plus en plus mal supportée par les aviateurs, qui ont toujours affirmé qu'ils n'avaient jamais eu l'intention — contrairement à ce qui avait été dit à l'époque — de bombarder le palais impérial.

D'autre part, l'insécurité persiste en Erythrée, où neuf personnes ont été tuées la semaine dernière à la suite de plusieurs attaques de rebelles et d'un attentat à la bombe, dans un autobus, à Asmara. En revanche, le Front de libération de l'Erythrée (F.L.E.) a décidé de remettre en liberté, samedi, Mlle Deborah Dortzbach, infirmière américaine, enlevée le 27 mai à la mission américaine de Ghinda, située à proximité d'Asmara. Cependant, on se préoccupe toujours du sort de cinq prospecteurs de la compagnie pétrolière américaine Tenneco — trois Américains et deux Canadiens, — capturés par les rebelles il y a trois mois, et toujours détenus.

Enfin, on apprend la création par le gouvernement éthiopien, le 21 juin, d'une commission de quinze membres, qui a le pouvoir de convoquer toute personnalité suspecte de mauvaise administration, de gaspillage des deniers publics ou de corruption.

Ouganda

UN ANCIEN MINISTRE ACCUSE LE GÉNÉRAL AMIN D'ÊTRE RESPONSABLE DE LA « LIQUIDATION » DE MILLIERS D'OPPOSANTS

Ancien ministre ougandais des affaires étrangères, M. Wanume Kibedi a accusé, dimanche 23 juin, au cours d'une conférence de presse, à Paris, le général Idi Amin Dada d'être responsable d'une série d'atrocités, dont ont été victimes des opposants au régime. L'ancien chef de la diplomatie ougandaise a remis copie d'une lettre ouverte qu'il a adressée au chef de l'Etat ougandais, et qui affirme, notamment : « Votre responsabilité personnelle dans la liquidation de milliers d'Ougandais innocents est au-dessus de tout débat et de toute contradiction. »

M. Kibedi a déclaré que le moment lui semblait opportun pour dénoncer l'attitude du général Idi Amin Dada, à cause de la récente publication, par la commission internationale des juristes, d'un rapport consacré aux disparitions d'opposants en Ouganda (« le Monde » du 6 juin).

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire britannique « The Observer », M. Wanume Kibedi précise que les estimations selon lesquelles quatre-vingt mille à quatre-vingt-dix mille personnes auraient été tuées en Ouganda au cours des deux dernières années « sont inférieures à la réalité ».

De son côté, le journal de Nairobi « Sunday Nation » évoque, dans ses éditions du dimanche 23 juin, la disparition mystérieuse en Ouganda de M. Kungu Karumba, septuagénaire, ancien compagnon de lutte du président Jomo Kenyatta. Le rédacteur en chef du journal, qui indique que M. Kungu Karumba était porteur d'une importante somme d'argent, écrit : « Nous n'avons pas l'habitude de voir des être humains disparaître comme des bulles de savon, sans aucune explication. Le général Idi Amin Dada voudra-t-il bien indiquer au public kenyan où se trouve Kungu Karumba ?... »

Angola

ÉVASION MASSIVE DES DETENUS DE LA PRISON DE LUANDA

Un porte-parole du commandement en chef des forces portugaises en Angola a affirmé, le samedi 22 juin, qu'aucun contact officiel n'avait été pris avec des représentants qualifiés du M.P.L.A. (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola). Il confirmait ainsi, indirectement, le démenti opposé la veille, à Brazzaville, par M. Agostinho Neto, président du M.P.L.A., aux rumeurs selon lesquelles son mouvement aurait décidé de mettre un terme aux combats. *(Le Monde des 23-24 juin.)*

D'autre part, plus de deux cents détenus se sont évadés samedi de la prison centrale de Luanda. Plusieurs fugitifs ont été repris. Les autorités avaient promis d'appliquer le décret d'amnistie pris par le gouvernement portugais. Le non-respect de cette promesse serait la cause de l'évasion massive.

Au Mozambique, la situation sociale est toujours confuse. Les travailleurs du port de Beira ont accepté de reprendre le travail, mais ont demandé la protection de la police, ils étaient menacés par des contremaîtres blancs. De très nombreux navires attendent dans le port paralysé depuis une semaine. — *(A.F.P., Reuter.)*



EUROPE

Devant vingt mille travailleurs à Genève

Les dirigeants du parti communiste espagnol lancent un pressant appel à une large réconciliation nationale

Genève. — « A bientôt, à Madrid... » La cravate de travers, le poing brandi, la voix enrouée par l'émotion, M. Santiago Carrillo a conclu sa courte péroraison par ce cri d'espoir. A ses côtés, à la tribune, Mme Dolores Ibarruri, la présidente du parti communiste espagnol, est immobile, le visage rude et tout blanc sous les cheveux de neige retenus en chignon dans une résille noire, vêtue d'une longue robe noire aussi, couleur de deuil, semblable à ces vieilles femmes du peuple d'Espagne. Celle qu'on appelle la Pasionaria, parce qu'elle a le discours et la passion de convaincre dans le sang, retient difficilement ses larmes. Car la salle a explosé : vingt mille travailleurs espagnols, en grande majorité des jeunes, avec femmes et enfants, se sont dressés d'un seul élan, répondant au secrétaire général du P.C.E. avec le même cri : « A bientôt, à Madrid ! » Une tempête s'est levée sous la voûte de la patinoire des Vernets, tribunes combles agitées de drapeaux rouges, d'emblèmes de la République espagnole. Un slogan né au Chili de l'Unité populaire, repris ce printemps au Portugal éclate : « L'Espagne unie ne sera jamais vaincue... » Ainsi s'est achevé, dimanche 23 juin à Genève, le meeting politique organisé par le parti communiste espagnol, qui était l'hôte du parti suisse du travail (communiste).

De notre envoyé spécial

Soumis à des pressions du gouvernement de Madrid, le conseil fédéral de Berne avait décidé que les deux principales personnalités du P.C.E. ne pourraient pas prendre la parole en public. Pourtant, toutes les autorisations avaient été accordées dès la mi-mai par les autorités du canton de Genève. *Aussi, M. Jean Vincent*, secrétaire national du P.S.T. (parti suisse du travail), avait-il, à plusieurs reprises, et encore vendredi soir, protesté contre une interdiction jugée « *injuste et inique* ». Mais l'obstacle a été *tourné* avec *une subtilité qui était* aisément prévisible. Les allocutions de la présidente et du secrétaire général du P.C.E., enregistrées au magnétophone, ont été simplement diffusées par haut-parleur pendant le meeting, les *orateurs*, silencieux, demeurant à la tribune. En fait, le veto du gouvernement fédéral a été carrément ignoré par la Pasionaria.

M. Santiago Carrillo s'est contenté de quelques minutes de salutation et de conclusion. Mais la vieille dame en noir, venue de Moscou, où elle est réfugiée depuis la fin de la guerre civile, a bondi vers les micros pour lire elle-même les deux derniers feuillets de son texte. Son geste a peut-être embarrassé les organisateurs suisses de la réunion. Il a ravi les assistants.

Ils étaient venus des quatre coins de l'Europe du travail, de Boulogne-Billancourt, *de Zurich*, de Hanovre et de Francfort, de Liège, de Lyon et aussi de Barcelone, *de Madrid* et du Pays basque. Sages, disciplinés, tranquilles, avec des paniers de pique-nique, ils ont emprunté des cars, *pris des trains pour* ce rendez-vous genevois, moitié politique, moitié fête populaire.

L'après-midi, après les discours, les applaudissements et les chants — *l'Internationale*, mais aussi celui de la *Cinquième Brigade*, — *ils ont entendu le guitariste* Paco Ibanez, mangé des saucisses, chanté spontanément le flamenco sur la place devant la patinoire, alors qu'une petite pluie froide tombait sur Genève. Une journée chaleureuse et paisible *qui n'a pas du tout gêné* les Genevois. La police était absente.

Mais l'intérêt de cette manifestation réussie va bien au-delà de la rencontre de quelques milliers de travailleurs émigrés avec les dirigeants du P.C.E. Les discours de la Pasionaria et de M. Santiago Carrillo, leurs déclarations et leurs commentaires, prouvent que le parti communiste espagnol croit que le rétablissement de la démocratie est proche, très proche. « *Dans combien de temps ?* » a-t-on demandé à M. Carrillo. « *Je ne suis pas prophète,* a répondu le secrétaire général du P.C.E., *mais c'est beaucoup plus proche que vous ne pensez. En tout cas, dans moins de quelques années...* »

L'analyse des dirigeants communistes est fondée sur une connaissance très précise de la situation politique et sur leur appréciation, non moins exacte, de l'actuel rapport de forces. Ils estiment, et ils le disent en s'appuyant sur des informations *et des témoignages de très bonne* source, que le rétablissement d'un régime démocratique est fermement souhaité en Espagne par des Espagnols de tous horizons et par toutes les familles politiques, aussi bien à gauche qu'à droite. En fait, ils estiment *que* ce clivage entre droite et gauche n'a plus guère de sens dans l'Espagne d'aujourd'hui, radicalement différente de celle qui est sortie, brisée et pantelante, de la guerre civile. La vraie frontière passe maintenant, selon eux, *entre les ultras de la classe politique*, accrochés aux principes codifiés pendant et après la guerre civile, et tous ceux, à l'intérieur du régime franquiste comme à l'extérieur du système, qui souhaitent pour leur pays un régime plus moderne, libéral, adapté aux conditions de l'Europe du Marché commun, en harmonie avec les réalités profondes d'une société toute prête dans ses profondeurs à assumer les avantages et les risques d'une expérience *démocratique. Dans son allocution*, Mme Ibarruri a fait un éloge vibrant de la nouvelle Eglise d'Espagne, une « *Eglise renouvelée, avec une hiérarchie progressiste, et des milliers de prêtres qui réconcilient par leur conduite le peuple avec l'Eglise.* »

A quelqu'un qui lui demandait si le « *communisme espagnol n'était plus athée* », la Pasionaria, dont le beau visage noble s'est enflammé, a répondu avec fougue : « *Nous avons changé parce que le monde a changé. L'Eglise, en Espagne, a été réactionnaire. Mais ce que je sais aujourd'hui, c'est que les premières réunions des commissions ouvrières ont eu lieu dans des couvents. Nous devons voir les choses telles qu'elles sont et en tirer des conséquences...* »

Eloge de l'Eglise, respect pour les forces armées : ces deux thèmes ont été largement abordés à Genève. « *L'armée a produit des Franco et des Pinochet*, a dit la Pasionaria, *mais elle a aussi produit des Spinola, des capitaines portugais et des militaires péruviens.* » Et M. Santiago Carrillo a consacré un bon tiers de son propre discours à l'attitude et aux réactions des forces armées. « *Un thème*, a-t-il précisé, *qui demanderait un long développement...* »

Le secrétaire général du P.C.E. s'est prononcé nettement pour des militaires « *qui doivent posséder une technique et des moyens leur permettant de jouer le rôle que la nation doit leur donner dans son propre intérêt. Des hommes avec vocation et des qualités qui ne manquent pas* ». Le dirigeant communiste estime que les militaires espagnols sont « *offensés par le régime actuel* », et il attend le jour où comme au Portugal « *des enfants mettront des œillets rouges au canon des fusils* ».

Pourtant, le P.C.E. ne souhaite pas et ne réclame pas un « *soulèvement des capitaines* ». Il pense que le changement politique sera provoqué par la pression conjuguée de toutes les forces, de gauche et de droite, favorables au retour des libertés et de la démocratie. Mais les dirigeants communistes entendent aussi accélérer ce mouvement et cette évolution. C'est pourquoi leurs appels au « *dialogue nécessaire* », au « *vaste rassemblement national* » sont si pressants. « *Pour un gouvernement provisoire de large coalition* » : telle était la banderole géante au fronton de la patinoire de Genève. Et les slogans, dans la salle, n'appelaient pas à la révolution, mais réclamaient « *la liberté, l'amnistie, la démocratie* ».

M. Santiago Carrillo a également salué le général Diez Alegria, *récemment limogé* de son poste de chef du haut état-major. « *Les nouvelles insidieuses qui attribuent son limogeage aux relations qu'il aurait eues avec moi ainsi qu'à son entrevue avec le président roumain Ceausescu sont un prétexte* », a-t-il dit, et il a ajouté : « *Mais j'ai un sincère respect pour la personne de ce militaire moderne qui n'a pas l'habitude des bruits de sabre et d'éperons, et qui a le bon goût de ne pas menacer les Espagnols avec l'épouvantail de la guerre civile...* »

« *Y aura-t-il une main qui ouvrira la porte de la forteresse fasciste au peuple pour éviter des violences évitables ?* », a lancé le numéro un du P.C.E. « *Ce que je sais*, a-t-il ajouté, *c'est que cette main ne pourra être en aucun cas celle du successeur désigné par Franco pour être à la tête de ce qu'on appelle la monarchie du mouvement, c'est-à-dire la main de Juan Carlos...* »

MARCEL NIEDERGANG.

Affirmant qu'il entretient « d'excellentes relations » avec sa famille

Le comte de Barcelone a déçu ceux qui le pressent de prendre nettement position

De notre envoyé spécial

Estoril. — « *La monarchie de don Juan de Bourbon, comte de Barcelone, est l'unique solution pour qu'une authentique démocratie puisse voir le jour en Espagne* » a affirmé M. Joachim Satrustegui, leader de l'Union espagnole (monarchistes légitimistes partisans de don Juan) au cours d'un dîner qui a réuni le samedi 22 juin à Estoril, autour de don Juan, une cinquantaine de personnalités. Le prince Juan Carlos, fils du comte de Barcelone, célébrera le cinquième anniversaire de sa désignation comme successeur du *général* Franco, en qualité de roi, le mois prochain. Bien que la majorité des orateurs aient évoqué la monarchie du prince en *le qualifiant de « continuiste et de fasciste »*, don Juan a utilisé pour répondre à ses invités un ton beaucoup plus modéré qui les a d'ailleurs déçus, affirmant entre autres que « *sa famille était des plus unies* ».

L'absence à ce dîner de diverses personnalités, qui se trouvaient ce jour-là à Estoril, a été largement commentée, entre autres celle de l'académicien Jose-Maria Peman — qui fut pendant des années président du conseil privé de don Juan, — celle de M. Pedro Sainz Rodriguez, ancien ministre de l'éducation nationale et pendant longtemps le conseiller le plus direct du comte de Barcelone. Le professeur Calvo Serer était également absent.

M. Satrustegui a déclaré que « *la monarchie de Juan Carlos n'était qu'une façade imposée par Franco, sans que le peuple espagnol ait été consulté* », opinion que partagèrent M. Alvarez Miranda, au nom de la démocratie chrétienne, M. Chueca, au nom de la tendance libérale, dont le leader est M. Dionisio Ridruejo, et le professeur Raul Morodo, qui s'exprima au nom de la tendance modérée du socialisme espagnol. Le professeur Morodo a demandé au comte de Barcelone « *de marquer son hostilité au régime de Franco* », affirmant que « *la monarchie de don Juan est la seule monarchie qui puisse réunir sous un même arbitrage tous les Espagnols, sans exclusion d'aucune tendance* ».

Après avoir insisté à diverses reprises sur les « *excellentes relations* » qu'il entretient avec les membres de sa famille, don Juan a dit : « *J'ai à mon actif un passé que nul ne peut contester et qui mérite pour le moins une certaine confiance, même quand il s'agit de mes silences. Je vous demanderai à tous, sans que cela réduise en rien les espoirs que nous entretenons pour l'avenir, aussi bien à vous monarchistes qui croyez à l'institution qu'à ceux qui n'en sont pas mais voient en celle-ci une voie pour la coexistence de toutes les tendances politiques et considèrent le roi seulement comme un arbitre et un modérateur, de lever votre verre pour une Espagne meilleure, qui est notre désir à tous.* » — J.-A. N.

Le Portugal et ses territoires d'outre-mer

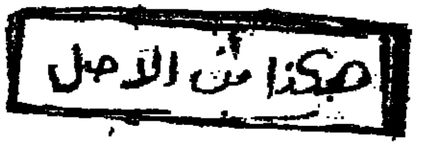
M. Soares affirme que Lisbonne appliquera les résolutions des Nations unies

Lisbonne (A.F.P., Reuter, A.P.). — M. Mario Soares, ministre portugais des affaires étrangères, de retour à Lisbonne après avoir participé au conseil ministériel atlantique d'Ottawa, a rendu compte, dimanche 23 juin, devant la presse, des entretiens qu'il a eus, dans la capitale canadienne, avec M. Henry Kissinger, et à New-York avec M. Kurd Waldheim, secrétaire de l'ONU.

Le ministre portugais a déclaré qu'il avait procédé, avec le secrétaire d'État américain, à une analyse détaillée des problèmes qui se posent au Portugal et à propos desquels, a-t-il dit, M. Kissinger lui a manifesté la plus grande compréhension. Il a indiqué que la question de la base aérienne de Lajes, aux Açores, n'avait pas été discutée avec M. Kissinger mais qu'elle le serait avant le mois d'août, date limite prévue pour la renégociation de l'accord.

M. Mario Soares a, d'autre part, indiqué qu'à New-York, au cours d'un entretien de deux heures, il avait fait à M. Kurt Waldheim un exposé détaillé de la politique de décolonisation engagée par le Portugal. Il lui a donné l'assurance que cette politique visait d'appliquer pleinement les résolutions des Nations unies. « *Nous respectons le principe de l'autodétermination, avec toutes ses conséquences, y compris l'indépendance nationale* », a déclaré M. Soares.

Le ministre portugais a annoncé d'autre part que M. Waldheim avait accepté de se rendre en visite officielle à Lisbonne et que MM. James Callaghan et Aldo Moro, *ministres des affaires* étrangères de Grande-Bretagne et d'Italie, se rendraient également au Portugal avant la fin juillet. *M. Mario Soares se rendra mardi* 25 juin à Bruxelles pour la signature de la nouvelle charte de l'alliance atlantique, en compagnie de M. Palma Carlos, premier ministre.



EUROPE

Grande-Bretagne

La reprise possible des essais nucléaires entraîne de nouvelles difficultés pour M. Wilson

De notre correspondant

Londres. — La semaine qui s'ouvre sera difficile pour M. Harold Wilson, dont le gouvernement a déjà subi plusieurs défaites à la Chambre des communes. Cette fois, les difficultés ne viennent pas seulement de l'opposition conservatrice et libérale, mais de l'intérieur même du parti travailliste, où la révolte gronde à propos d'un essai nucléaire souterrain britannique aux Etats-Unis.

La question n'est pas claire. Certains affirment que cet essai a déjà eu lieu dans le désert du Nevada, d'autres qu'il est imminent, d'autres enfin qu'il a été ajourné. Le gouvernement maintient le silence, mais il est manifestement embarrassé. Le ministre de la défense, M. Roy Mason, devait faire face ce lundi après-midi 26 juin à la Chambre des communes aux questions pressantes des députés de la gauche travailliste.

La gauche du Labour, emmenée par le groupe *Tribune*, est furieuse et exige du gouvernement qu'il se conforme au programme électoral travailliste. La situation est d'autant plus gênante pour le gouvernement qu'il vient à peine de protester contre les essais nucléaires français et chinois. Certes, les explosions de la France et de la Chine ont eu lieu dans l'atmosphère, tandis que l'explosion britannique est (ou sera) souterraine, donc non polluante. Mais cet argument ne porte guère auprès de la gauche travailliste, qui souhaite que la Grande-Bretagne donne l'exemple au monde en renonçant à son armement nucléaire.

Un autre affrontement pourrait se produire aux Communes, cette fois entre l'opposition et le gouvernement à propos du programme des nationalisations travaillistes. M. Eldon Griffiths, ministre de l'industrie du « cabinet fantôme » conservateur, a en effet donné la liste de vingt grandes entreprises que les travaillistes auraient, selon lui, l'intention de nationaliser ou de contrôler. Le gouvernement a démenti, mais des explications ne manqueront pas d'être demandées à M. Anthony Wedgwood-Ben, le secrétaire à l'industrie, qui est devenu la « bête noire » de l'opposition.

(Intérim.)

Irlande du Nord

Création d'un nouveau parti « loyaliste »

Un soldat britannique a été officiellement accusé de meurtre, le dimanche 23 juin, par un tribunal de Londonderry. Alec John Fury, dix-neuf ans, avait tué par balles un passant, samedi à Strabane (comté de Tyrone). Un policier a d'autre part été tué, ce même jour à Belfast, par une rafale de mitraillette tirée d'une voiture.

De notre correspondant

Belfast. — La carrière politique de M. Brian Faulkner, qui avait dû abandonner, le 28 mai dernier, son poste de chef de l'exécutif de Belfast, semble décidément compromise. La défaite humiliante de sa candidate, Mme Iris Agnew (5 500 voix), et le succès de son adversaire loyaliste, M. Clifford Smyth (29 700 voix), à l'élection partielle de North-Antrim ont en effet confirmé le rejet par la population protestante d'Ulster de la politique modérée de M. Faulkner (*le Monde* du 23-24 juin).

Mais c'est peut-être la déclaration faite samedi 22 juin par un ancien collègue unioniste de M. Faulkner, M. Roy Bradford, qui semble mettre un point final à la carrière de l'homme qui depuis cinq ans a joué un rôle primordial dans les péripéties de la vie politique d'Irlande du Nord. M. Bradford, dans un communiqué, a assuré qu'il considérait désormais comme son chef le leader du parti unioniste officiel, M. West, l'un des trois leaders loyalistes. La décision de M. Bradford — qui sera certainement suivi par d'autres membres du groupe de M. Faulkner — annonce le rassemblement de toutes les forces protestantes dans le seul camp loyaliste.

Cependant, si les leaders loyalistes se félicitent de la désintégration du parti de M. Faulkner, ils s'inquiètent de ce qui paraît être la prise de conscience, par les éléments populaires de leur troupe, de la force qu'ils représentent. La décision que vient de prendre l'organisation loyaliste paramilitaire, l'U.V.F. (Forces des volontaires de l'Ulster), de fonder un nouveau parti, le Parti politique des volontaires, marque une étape importante dans la vie politique de la province.

Dans un communiqué, les leaders du nouveau parti, qui est présidé par M. Park Ken Gibson, ont déclaré que leur objectif est d'éviter un retour à la « *dictature des hommes politiques sur la classe ouvrière* ». Organisation proscrite jusqu'à ces derniers mois, l'U.V.F. s'est fait remarquer dans le passé par la maturité politique de ses déclarations. Elle a participé à des pourparlers avec l'aile officielle de l'IRA (de tendance marxiste) et a joué un rôle important dans l'organisation de la grève loyaliste qui a entraîné la chute de l'exécutif.

La création du nouveau parti suit de quelques jours un congrès des organisations paramilitaires loyalistes. Un document sur l'avenir politique de l'Ulster avait été présenté aux leaders des trois partis loyalistes. MM. Craig, Paisley et West, ne participaient pas aux débats. Un deuxième congrès doit se tenir le mercredi 26 juin. Entre temps, l'U.D.A. (Association pour la défense de l'Ulster) et l'U.V.F. ont de nouveau lancé un appel à l'aile provisoire de l'IRA pour lui demander de mettre fin à sa campagne de violence.

JOE MULHOLLAND.

Autriche

CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE

M. Rudolf Kirchschlaeger est élu président de la République avec 51,7 % des voix

De notre correspondant

Vienne. — Avec 2 392 151 voix, soit 51,7 % des suffrages exprimés, M. Rudolf Kirchschlaeger, candidat présenté par le parti socialiste, sans toutefois en être membre, est devenu, le dimanche 23 juin, le cinquième président de la République autrichienne depuis la guerre. Son adversaire populiste, M. Lugger, a rassemblé sur son nom 2 238 680 voix, soit 48,3 %.

Le succès du ministre des affaires étrangères face au maire d'Innsbruck est donc finalement plus net que ne le laissaient prévoir les derniers sondages faisant état d'un écart de moin d'un point entre les deux candidats. L'avance demeure cependant plus modeste qu'on ne le pensait au début de la campagne.

Le résultat n'a provoqué ni sentiment de triomphe chez les socialistes, ni abattement chez les populistes. M. Kirchschlaeger n'obtient-il pas en effet un pourcentage de voix supérieur à celui obtenu par le président Jonas lors de sa première élection en 1965 (50,7 %), mais inférieur à celui enregistré lors de sa réélection en 1971 (52,8 %) ?

Le candidat élu a obtenu le soutien de la capitale, des régions de l'Est du pays, de celles aussi où la moyenne d'âge des habitants est la plus élevée et le nombre des femmes le plus important, tandis que son adversaire a remporté des succès dans des zones urbaines et plus jeunes. Dans son fief du Tyrol, M. Lugger a recueilli 70 % des voix.

En revanche, M. Kirchschlaeger a obtenu 63,8 % des suffrages dans la capitale. Le vote a confirmé la traditionnelle division politique du pays entre l'Ouest et l'Est. Efface-t-il les défaites successives essuyées ces derniers mois par le parti socialiste dans diverses élections régionales ? Il serait d'autant plus imprudent de l'affirmer que les socialistes, eux-mêmes, comme leurs adversaires d'ailleurs, avaient bien pris soin de préciser qu'il s'agissait d'un « *choix de personnalité* ».

L'issue du scrutin apporte cependant un soulagement au chancelier Kreisky, qui avait personnellement imposé la candidature de M. Kirchschlaeger contre l'avis de nombre de militants du parti. Un échec aurait été un rude coup pour le chancelier dont l'image s'est ternie au cours des derniers mois.

M. Kirchschlaeger serait remplacé à la tête des affaires étrangères par M. Peter Jankowitsch, actuellement ambassadeur auprès des Nations unies. — B. M.

PORTRAIT

Un « Couve » danubien

Grand, osseux, le front haut largement dégarni ; un regard doux sous des sourcils épais, M. Rudolf Kirchschlaeger a la calme assurance des hommes qui se sont faits eux-mêmes. Si le destin lui sourit aujourd'hui, il en a connu jadis les revers durant une enfance et une adolescence qui ne furent pas particulièrement heureuses. De ces longues années passées à côtoyer le besoin et la misère, il a gardé sur son visage une certaine tristesse et aussi, sous des dehors froids et austères, beaucoup d'humanité.

Né le 20 mars 1915 à Obermühl en Haute-Autriche, Rudolf Kirchschlaeger a à peine dix ans lorsque meurt son père, qui exerçait le métier mal payé d'organiste de la petite ville. L'enfant, qui n'a jamais connu sa mère, est ainsi pratiquement livré à lui-même. Il tire de cette solitude une grande volonté et l'enseignement qu'il ne pourra jamais compter que sur ses propres forces. Cela explique sans doute l'esprit indépendant qui le caractérise et fait de lui le premier président autrichien sans parti depuis la guerre.

Pour aider sa belle-mère, qui subvient difficilement aux besoins de la maisonnée, le jeune Rudolf se rend utile après l'école et pendant ses jours de loisir chez un coiffeur du voisinage. Il fera ainsi, pour poursuivre ses études, mille petits travaux : laveur de carreaux des maisons bourgeoises de Vienne, secrétaire de mairie, livreur de charbon. Il pourrait entrer dans l'organisation des étudiants nationaux-socialistes. Cela lui permettrait d'obtenir une bourse et d'améliorer son ordinaire. Mais il refuse.

L'étudiant démuni doit alors renoncer temporairement à l'université. Mais il n'abdique pas. Il se rend à Linz, où il travaille comme employé de banque, et, dès que ses économies le lui permettent, il reprend ses études de droit. En 1940, il passe son doctorat et se destine à la magistrature.

La guerre survient. Il est mobilisé. En 1943, une grenade russe déchire sa jambe droite. Il reste allongé sur un lit à l'hôpital pendant dix-huit mois. A peine rétabli, il est blessé une seconde fois. Il garde aujourd'hui encore de ces blessures une certaine gêne pour marcher.

En août 1945, il entre dans la magistrature, et en 1947 il est nommé juge dans la bourgade de Langenlois, en Basse-Autriche. En 1954, on lui propose d'entrer aux affaires étrangères, qui, à l'époque, dépendent encore de la chancellerie. Il finit par accepter, non sans avoir hésité à quitter son « merveilleux métier » de juge. Cette décision capitale marque le début d'une grande carrière diplomatique.

En tant qu'expert, il collabore à la rédaction du traité d'Etat, signé en 1955, puis il devient chef de la section de droit international du ministère. M. Bruno Kreisky, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le remarque, et, lorsqu'il devient chef de la diplomatie autrichienne, en 1963, il en fait son chef de cabinet. Cette protection ne lui fera jamais défaut. Lorsque M. Kreisky accède à la chancellerie, en 1970, il rappelle M. Kirchschlaeger, alors ambassadeur à Prague, pour en faire le nouveau ministre des affaires étrangères. Ces derniers mois, c'est de nouveau le chancelier qui a convaincu son ministre de briguer la présidence de la République.

Partisan intraitable de la neutralité de son pays, M. Kirchschlaeger est apparu à la tête de la diplomatie autrichienne comme une sorte de Couve de Murville danubien. Peu bavard, apparemment distant et ennuyé, mais cachant des ressources d'humour malicieux et de chaleur humaine, il a su donner de son pays l'image de la mesure, mais aussi de la fermeté dans la défense de son indépendance.

MANUEL LUCBERT.

● LE MINISTERE HONGROIS de la culture et de l'enseignement vient d'être scindé en deux. La culture est confiée désormais à M. Laszlo Orban, membre du comité central du parti, juriste qui a fait la majeure partie de sa carrière dans l'Agitprop et qui était sous-secrétaire d'Etat au ministère. L'enseignement est confié à M. Karoly Polinszky, qui était ministre depuis la mort, en avril dernier, de M. Miklos Nagy. De plus, M. Karoly Roedonyi devient ministre des postes et communications. Son prédécesseur, M. Gyorgy Csanadi était décédé en avril dernier. — *(A.F.P.)*

Allemagne fédérale

LE DOCUMENT METTANT EN CAUSE LE CHEF DU CONTRE-ESPIONNAGE PROVENAIT D'UN ANCIEN AGENT DE LA C.I.A.

Hambourg. — C'est un ancien agent de la C.I.A., un certain Joachim Müller-Raabe, qui avait remis à la revue *Capital* le document sur lequel celle-ci avait cru pouvoir s'appuyer pour accuser M. Günther Nollau, chef du contre-espionnage ouest-allemand d'être au service de l'Est (*le Monde* du 24 mai). M. Rienk H. Kamer, le journaliste qui mena l'enquête pour *Capital*, a déclaré au *Spiegel* que le document en question lui avait été donné par Müller-Raabe au début de mai à l'hôtel Bristol de Bonn. Attribué par *Capital* à la C.I.A., le texte devait être reconnu pour faux et la revue avait dû renoncer à le publier.

Selon *Der Spiegel*, Müller-Raabe a travaillé dans l'Abwehr (contre-espionnage militaire allemand) pendant la guerre, puis il fut employé par la C.I.A. jusqu'en 1954. Il était chargé de surveiller le développement économique de la R.D.A. Après son renvoi des services de renseignements, il a occupé un emploi de conseiller de société. Toujours selon l'hebdomadaire, il entretiendrait de très bons rapports « avec de hautes personnalités de la C.D.U.-C.S.U. »

Italie

Les catholiques contestataires ont provisoirement renoncé à créer un parti rival de la démocratie chrétienne

De notre correspondant

Rome. — Le congrès national des « catholiques du non » au référendum s'est terminé le 23 juin à Rome, après des discussions très vives qui ont failli conduire à la rupture entre deux coalitions d'importance à peu près équivalente. Le fond du débat était, en somme, de savoir quels sont les liens entre la foi et la politique, dans quelle mesure l'une engage l'autre et doit amener un catholique à participer à la vie nationale en toute liberté de conscience.

C'est au dernier moment qu'un document présenté par le journaliste Raniero La Valle a réussi à recréer l'unanimité. Ce texte prévoit la réunion, dans les prochains mois, d'un colloque national pour poursuivre la discussion, et, dans l'intervalle, la pourusuite des activités des comités de « catholiques pour le non ». Autrement dit, les participants se sont retrouvés sur la nécessité de rester, aussi bien à l'intérieur de l'Eglise qu'en face de la démocratie chrétienne, des stimulants et des instruments de contradiction.

Selon les membres de la première tendance, les « catholiques du non » doivent rester strictement dans les structures ecclésiastiques et promouvoir un renouveau interne de l'Eglise en reprenant le dialogue avec les évêques ; cela à la condition naturellement que l'Eglise, de son côté, lève les sanctions disciplinaires prises envers les prêtres et les laïcs qui ont prôné le « non » à l'abrogation du divorce. Les militants de l'autre tendance, au contraire, proposaient la création d'un mouvement pour les libertés civiles et démocratiques qui aurait agi sur le plan proprement politique. La perspective de la création d'un second parti catholique, rival de la démocratie chrétienne, a été constamment présente dans les travaux de l'assemblée. Et les représentants de la gauche démocrate-chrétienne semblent avoir été déçus de ne pas trouver de ce côté le mouvement qui les aurait renforcés, au moment même où M. Fanfani les a écartés de la direction du parti (*le Monde* daté 23-24 juin).

L'événement, en tout cas, est d'une grande importance pour l'avenir de l'Italie, encore que toutes les personnalités réunies dans ce colloque se soient aperçues qu'en fait l'élément prédominant de la vie politique actuelle demeure le dialogue implicite ou en puissance entre les communistes et les dirigeants de la démocratie chrétienne. La thèse du « compromis historique » a d'ailleurs été défendue par les représentants que le P.C.I. avait envoyés au colloque. Contrairement à ce que prétend l'éditorialiste de l'hebdomadaire du Vatican, l'*Osservatore della domenica*, les « colloques du non » sont tout autre chose que des instruments conscients ou inconscients du parti communiste.

C'est bien de leur autonomie d'action qu'il a été question pendant ces trois jours. — J. N.

POLITIQUE

DEVANT LE CONSEIL POLITIQUE DU CENTRE DÉMOCRATE

« Nous sommes l'aile gauche de la nouvelle majorité » déclare M. Lecanuet

Depuis que ses principaux dirigeants siègent au gouvernement, le parti de M. Jean Lecanuet — dont le comité directeur et le conseil politique ont délibéré à Paris pendant le week-end — se sent animé d'une vigueur nouvelle. Il semble, en tout cas, avoir fort bien surmonté les divisions qu'avaient fait naître dans ses rangs la volonté de son président d'apporter son concours au candidat Giscard d'Estaing, avant le premier tour du scrutin présidentiel (le 10 avril, un tiers environ des membres du conseil politique s'étaient prononcés contre cette décision).

***Sortis du confort incertain de l'opposition centriste*, le Centre démocrate et M. Jean Lecanuet ont maintenant devant eux un avenir qui appelle une *stratégie politique précise. C'est bien* les grandes lignes de cette stratégie qui sont apparues dimanche dans les propos qu'a tenus le nouveau garde des sceaux.**

Premier *objectif* : être, sans contestation possible, l'aile gauche de la nouvelle majorité, le centre gauche. Cette volonté, M. Lecanuet l'a *affirmée hautement, et il l'a illustrée en dressant* la liste des réformes et transformations sociales que son parti souhaite voir entreprendre : réforme de l'entreprise allant jusqu'à la cogestion, mise en place d'une planification démocratique, meilleur emploi de l'argent public en faveur des équipements collectifs, octroi de l'éligibilité dans les conseils municipaux aux jeunes de dix-huit ans, etc. C'est là le bagage progressiste dont ne sauraient se priver ceux qui veulent être l'« aiguillon social » d'une nouvelle majorité.

Deuxième *objectif* : *occuper le terrain* au centre et au centre gauche en contestant à quiconque le droit de planter là son fanion.

***Cet objectif implique que soient* menées plusieurs actions concomitantes : l'union de tous les centristes issus de la démocratie chrétienne d'abord (sur ce point, le conseil politique a été clair, il a souhaité la constitution d'un grand parti autour de M. Lecanuet, et celui-ci, sans fixer de délai, a dit sa certitude de voir se réaliser cette unité), *la récupération, ensuite, du mot « réformateur »*, significatif d'un courant centriste de gauche, dont le maire de Rouen et ses amis ne veulent pas laisser à d'autres le bénéfice (jamais autant que dimanche on n'avait entendu parler de « courant » et même de mouvement réformateur au siège du Centre démocrate) ; enfin, des déclarations de dissuasion à l'égard de tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être soupçonnés de s'intéresser à la même fraction de l'opinion publique : M. Michel Jobert, le premier, dont le garde des sceaux a mis en doute les chances de succès ; les socialistes, qui, selon lui, ne doivent pas s'imaginer que le champ est libre dans l'électorat modéré pour la seule raison que les centristes ont rejoint l'ancienne majorité ; et aussi les républicains indépendants, dont il est connu que certains dirigeants rêvent d'une « grande fédération des centres », mais avec lesquels il est exclu, pour M. Lecanuet, de fusionner.**

Le vœu du président du Centre démocrate de *voir se nouer des « rapports privilégiés »* entre son parti et celui que dirigeait le nouveau président de la République, ne doit pas faire illusion : *le leader centriste est fort peu soucieux de dis*soudre sa formation dans quelque « nébuleuse indépendante », qui serait en fait sous l'autorité quasi directe de M. Giscard d'Estaing.

Si le Centre démocrate a pu survivre à quelque huit années d'aléas et de ballottements entre la majorité et l'opposition, s'il a victorieusement résisté aux tentatives d'assimilation au sein d'un mouvement réformateur qui lui inspirait à l'origine quelque méfiance, ce n'était sans doute pas pour se fondre, au premier appel, dans une majorité aux contours encore imprécis. Et ce alors même que semble sonner l'heure qu'attendait depuis si longtemps M. Lecanuet : celle où l'on pourrait *tenter de constituer* — pourquoi pas sous son autorité ? — un grand parti social démocrate.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

Au cours de la conférence de presse qu'il a réunie dimanche après-midi 23 juin après les travaux du conseil politique du Centre démocrate, M. Jean Lecanuet a souligné que l'accord par lequel son parti avait apporté son soutien à M. Valéry Giscard d'Estaing avant le premier tour de l'élection présidentielle, n'était pas un ralliement. La nouvelle majorité, *a-t-il dit*, est le fruit du « *surgissement en commun d'un courant politique nouveau* ». Le leader centriste a ajouté : « *Nous sommes en présence d'un nouvel équilibre des forces politiques du pays, nouvel équilibre qui apparaît très visiblement dans la composition du gouvernement, mais qui n'apparaît pas à l'Assemblée nationale. Ce sera la tâche de l'avenir que de le faire apparaître dans la composition de cette Assemblée.* »

M. Lecanuet a ensuite fait la liste des réformes caractéristiques, selon lui, du changement politique. Il a rappelé les mesures « ponctuelles » prises par le gouvernement, en insistant notamment sur la décision d'abaisser l'âge de la majorité électorale. Après avoir précisé qu'il parlait en tant que président d'un parti politique et non en tant que ministre, il a suggéré que la majorité civile soit, elle aussi, abaissée et que l'éligibité dans les conseils municipaux soit accordée à ceux qui vont devenir *majeurs* à dix-huit ans. M. Lecanuet a indiqué que son parti allait réfléchir aux *transformations* sociales suivantes :

— La réforme de l'entreprise : « *Nous sommes disposés*, a-t-il dit, *à étudier des modifications pouvant aller jusqu'à la coresponsabilité ou la cogestion* » ;

— La planification démocratique ;

— Une politique « *plus volontariste* » de l'aménagement du territoire : « *Il s'agit de revitaliser le secteur rural, de promouvoir les villes moyennes et de mettre fin à l'urbanisation sauvage* » ;

— L'octroi aux jeunes de facilités plus grandes pour trouver un deuxième emploi quand il apparaîtrait que le premier a été décevant ;

— Un meilleur emploi de l'argent public : « *De façon à privilégier les équipements collectifs et sociaux.* » ;

— L'amélioration de la qualité de la vie : « *D'autant plus nécessaire que l'accroissement du coût des matières premières importées va obliger à définir des modes de vie différents.* ».

En matière de politique étrangère, M. Lecanuet a relevé « *la mise en œuvre opportune* » que le ministre des affaires étrangères donne, selon lui, aux directives du président de la République et il a indiqué que son parti était satisfait du « *rétablissement de la confiance avec nos alliés, sans subordination aux Etats-Unis* ». A propos de l'Europe, il a déclaré : « *L'objectif 1980 est pour nous une ligne de marche prioritaire. Nous avons enregistré avec satisfaction l'arrêt qui a été mis à la désintégration de l'Europe lors des entretiens entre le président de la République française et le chancelier allemand.* »

« *En conclusion*, a dit M. Lecanuet, *le gouvernement a pris un bon départ. Ce n'est certes qu'une étape, mais elle doit nous permettre d'aller plus loin vers une société plus juste.* »

A propos de la place de son parti dans la nouvelle majorité, M. Lecanuet a affirmé : « *Nous entendons être la gauche de la nouvelle majorité. Nous sommes le centre gauche. Nous sommes l'aiguillon démocrate social et européen. Nous entendons rendre vaine toute tentative de concurrence, toute initiative qui tendrait à occuper le terrain où nous nous plaçons, le terrain du centre gauche, le courant réformateur, le courant du renouvellement. Nous allons renforcer le centre démocrate et le mouvement réformateur et ce dans un triple intérêt : l'intérêt des idées que nous défendons, l'intérêt de la majorité nouvelle qui doit être diversifiée afin de pouvoir s'élargir et enfin pour renforcer les contradictions du parti socialiste qui voudrait concilier deux exigences inconciliables puisqu'il se déclare réformiste en même temps qu'il anime une coalition de lutte de classes* »

Le président du Centre démocrate a dit encore : « *Nous souhaitons élargir le courant réformateur et centriste à tous ceux des députés de l'ancienne majorité qui partagent notre doctrine et nos objectifs.* » En ce qui concerne l'éventuel regroupement du Centre Démocratie et Progrès de M. Duhamel et du Centre démocrate, M. Lecanuet a indiqué : « *On ne comprendrait pas que nous restions séparés, alors que tout nous rapproche dans la doctrine. S'il est vrai qu'il y a des pesanteurs sociologiques, il est vrai aussi qu'il y a des attractions sociologiques.* » Quant à la possibilité de rapprochement entre le Centre démocrate et la Fédération des républicains indépendants (l'ancien parti de M. Giscard d'Estaing) il a précisé : « *Nous sommes prêts à développer, sur la base de notre entente du premier tour, des rapports privilégiés, sans fusion, avec les républicains indépendants. Et ce, en vue d'un développement de perspectives vers une société de liberté, de promotion et de progrès.* » Le président du Centre démocrate devait ajouter : « *Nous n'avons pas encore eu de conversations avec des républicains indépendants. Il est normal que ces rapports privilégiés existent, mais ils restent à définir.* »

Comme on lui demandait s'il serait favorable à une dissolution de l'Assemblée nationale, le maire de Rouen a déclaré : « *Non. Il faut d'abord faire face aux événements et ne pas précipiter à nouveau le pays dans une bataille électorale. Mais, bien sûr, la décision appartient au président de la République.* »

A la question : « *Incluez-vous M. Jobert parmi les personnalités qui pourraient compter dans le rassemblement centriste que vous souhaitez ?* », le garde des sceaux a répondu : « *Compte tenu de la diversité des déclarations de M. Jobert en quelques mois, je ne suis pas en mesure de faire le point exact de ses intentions ni d'évaluer ses capacités et les moyens dont il dispose pour les mettre en œuvre.* »

Les débats du conseil politique, qui avait siégé ensuite, avaient essentiellement porté sur les rapports de MM. Loïc Bouvard, secrétaire général adjoint, député du Morbihan, et André Fosset. Le premier avait insisté sur la nécessité de « *réunir la famille centriste* » et de constituer « *un grand parti réunifié autour de Jean Lecanuet* ». Le second avait indiqué en ces termes le risque à éviter : « *Nous ne saurions accepter de nous fondre, sous prétexte d'unité, dans un vaste ensemble qui serait confusion.* » (*le Monde* daté 23-24 juin).

LA MOTION

On lit notamment dans la motion adoptée dimanche 23 juin par le conseil politique du Centre démocrate :

« *Les premières mesures prises dans le domaine social et en matière économique et financière visent à une plus grande solidarité entre les Français et à supprimer les dépenses abusives.*

» *Elles doivent être suivies d'une lutte menée sans relâche contre l'inflation et des réformes de structures tendant à réduire les inégalités sociales, à faire progresser les conditions de vie des travailleurs dans les villes comme dans les secteurs ruraux et à associer les salariés aux décisions concernant la gestion et la politique générale de l'entreprise.*

» *L'orientation de la politique extérieure, l'importance donnée à la coopération avec les pays sous-équipés et en particulier avec les pays francophones répondent à l'exigence de solidarité internationale qui a toujours été celle du Centre démocrate.* »

M. Giscard d'Estaing : je préfère que le changement soit conduit dans la liberté !

Dans une conversation avec Raymond Tournoux, que l'hebdomadaire *Paris-Match* publie dans son numéro daté du 29 juin, M. Valéry Giscard d'Estaing évoque l'intention qu'il avait manifestée de modifier l'organisation des cérémonies du 14 juillet, et il précise :

« *Dans le même esprit, la soirée du 13 juillet deviendra la Fête de la liberté, une fête populaire qui avait tendance à disparaître sous l'effet des tensions psychologiques et politiques des dernières années. Nous allons la faire renaître. J'ai demandé au ministre de l'intérieur de la favoriser par des mesures relatives à l'éclairage de Paris, à la circulation, à l'animation des quartiers, etc. Nous essayerons de retrouver, le 13 au soir, l'atmosphère joyeuse et libre des fêtes de naguère.* »

Au sujet de la situation politique, le chef de l'Etat déclare notamment :

« *La campagne électorale n'a pas été un intermède. Je ne vais pas refermer le livre.*

» *Ou bien le changement sera conduit, ou bien il sera imposé. Moi, je préfère qu'il soit conduit dans la liberté*

» *Le changement comporte-t-il des risques ? Bien sûr ! L'absence de changements comporte, elle, la certitude des catastrophes. Le changement, j'en suis convaincu, place la collectivité dans le sens du mouvement. Il s'agit non de bouger pour bouger, mais de créer les conditions du mouvement. Et les Français m'approuvent (...) C'est l'opposition — que j'appellerai désormais la minorité, pour éviter de lui appliquer un qualificatif négatif — qui voudrait nous conduire à la dissolution. Nous nous trouvons dans un des rares cas où la majorité présidentielle et la majorité parlementaire coïncident. Nous n'allons pas détruire cela !* »

M. CHINAUD SOUHAITE LA CONSTITUTION D'UN « VASTE MOUVEMENT LIBÉRAL ET SOCIAL »

M. Roger Chinaud, secrétaire national de la Fédération des républicains indépendants, déclare, dans une interview accordée au quotidien *Sud-Ouest*, et publiée le 24 juin : « *Depuis longtemps, les républicains indépendants souhaitent voir se constituer un vaste mouvement libéral et social. Là comme ailleurs, le moment est venu où nous prendrons les initiatives appropriées. Nous allons maintenant largement développer les républicains indépendants. Ce sera d'autant plus facile que la campagne présidentielle a dirigé vers nous non seulement des hommes et des femmes qui découvraient la politique mais un grand nombre de jeunes, de salariés. Une des missions que recevront nos fédérations départementales consistera à organiser le rassemblement de ces forces nouvelles.* »

M. Fosset secrétaire général délégué

Samedi, au cours de la réunion du comité directeur, M. André Fosset, sénateur des Hauts-de-Seine, avait été nommé secrétaire général délégué du Centre démocrate. M. Fosset suppléera, dans les tâches administratives, le secrétaire général en titre (qui conserve son poste), M. Pierre Abelin, ministre de la coopération depuis le 28 mai dernier.

[Né en 1918 à Paris, gérant puis conseil de sociétés depuis 1930, M. Fosset fut conseiller municipal de Paris (M.R.P.) de 1945 à 1959. Il a exercé notamment les fonctions de syndic (1946-1947) et de vice-président (1954-1955) de l'assemblée parisienne. Devenu président de la fédération M.R.P. de la Seine en 1957, il est entré au Sénat l'année suivante. En 1968, réélu sénateur des Hauts-de-Seine après le découpage des départements de la région parisienne, il a été désigné comme questeur de la Haute Assemblée. Il a occupé ce poste jusqu'en 1971. Il est membre du comité directeur du Centre démocrate depuis 1966.]

DEUX ÉLECTIONS CANTONALES

ALPES-MARITIMES, canton de Nice-II (premier tour).

Insc., 25 676 ; vot., 9 157 ; suff. expr., 9 051.

M. Gaston Robaut (maj.), 3 050, Mme Jeanine Labica (P.C.F.), 2 937 ; MM. Paul Guérin (P.S.), 1 348 ; Jacques Peyrat (CNIP), 872 ; Marcel Panizzoli (rad. de gauche), 844. *Il y a ballottage.*

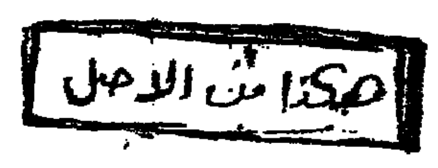
[Il s'agit de remplacer Joseph Robaut (U.D.R.), père du candidat de la majorité, décédé le 18 avril. Joseph Robaut avait été réélu au deuxième tour en mars 1970 par 7 119 voix contre 6 572 à M. Carussa (P.C.F.). Il était l'élu de ce canton depuis avril 1958.]

MEURTHE-ET-MOSELLE, canton de Nomeny (premier tour).

Insc., 4 683 ; vot., 2 944 ; suff. expr., 2 874.

MM. Louis Koenig (réf.), maire de Nomeny, 1 025 ; Gérard Parentin (mod. maj.), maire de Letricourt, 566 ; Jean Leickner (P.C.F.), 456 ; Guy Lemoine (mod. maj.), 321 ; Jean Varlet (P..), 316 ; Théodore Jelen (cent. g.), cons. mun. de Noméry, 190. *Il y a ballottage.*

[Il s'agit de remplacer Abel Simard (réf.), récemment décédé.]



M. Lecanuet

DEVANT LES SECRÉTAIRES FÉDÉRAUX DE L'U.D.R.

M. Sanguinetti : il est temps de penser en fonction de l'avenir

Devant les secrétaires fédéraux de l'U.D.R., réunis samedi 22 juin à Paris, pour la première fois depuis l'élection présidentielle, M. Alexandre Sanguinetti, secrétaire général du mouvement, a notamment déclaré :

« *L'essentiel, aujourd'hui, est d'éviter les factions et les clientèles, par le rassemblement de toute la famille gaulliste. Mon attitude sera sur ce point sans faille, et je préférerai même quitter mon poste de secrétaire général plutôt que de mener le mouvement à l'éclatement, sans profit pour personne et surtout sans profit pour la France. Certains sont découragés. Certains disent que le gaullisme est mort. La commission de réflexion devra se le demander, s'interroger sur notre véritable raison d'être. Nous ne devons pas nous confondre dans un mouvement libéral, atlantiste, internationaliste, social et européen. Pas plus que nous ne devons nous confondre avec un collectivisme désuet. Nous devons être ce que nous avons été, ce que nous sommes. Nos idées, celles que nous avons offertes à la nation, ont triomphé pendant toute la campagne présidentielle, qui s'est faite sur les thèmes que nous défendons depuis trente ans, les institutions, l'indépendance nationale, la défense nationale.*

» *Les institutions ? Tout le monde veut les défendre mais, en réalité, Dieu seul sait ce qu'un homme peut en faire. L'indépendance nationale ? Mais que serait-elle dans une économie dominée par les sociétés multinationales ? La défense nationale ? Oui, mais que serait-elle dans un système intégré ?* »

Après avoir appelé à accentuer le militantisme, invité ses auditeurs à être présents partout, incité à rechercher le contact aussi bien avec les amis qu'avec les adversaires, M. Sanguinetti a conclu :

« *Pendant trop longtemps nous avons existé en pensant à notre passé. Il est temps de penser en fonction de notre avenir. Si nous sommes sincères avec nous-mêmes, si nous écartons les factions, si nous nous maintenons sur les principes gaullistes en les approfondissant, si nous savons nous renouveler et changer nos méthodes, si nous sommes décidés à être nous-mêmes et non un appendice du pouvoir, notre action devrait une nouvelle fois réussir. Les difficultés sont grandes, mais le gaullisme n'a pas connu que des heures de triomphe. La traversée du désert n'a pas été un vain mot. Aujourd'hui nous sommes dans la traversée de la savane. On peut en sortir. Si vous le voulez, nous le pourrons.* »

Au cours du débat qui a suivi, de nombreux délégués ont insisté sur la nécessité du renouvellement. M. Jacques Debré (Côtes-du-Nord) a noté que « *pour les gaullistes M. Michel Jobert pourrait être un catalyseur d'énergies* » et aurait préféré que l'U.D.R. soutienne le gouvernement sans y participer. M. Yves Rival (Haute-Garonne) a déploré que des tendances se développent au sein du groupe parlementaire et souhaité que « *les grandes sirènes du gaullisme* » soient plus discrètes. M. Pierre Jamet (Loire) voudrait que l'U.D.R. se débarrasse de l'image de droite que ses adversaires lui ont donnée. Il évoque le rôle de M. Jobert tout comme le fait M. de Loynes (Orne), qui souhaite que de grandes options soient offertes au pays. M. Grosperrin (Jura) estime que M. Chirac doit pouvoir compter sur l'appui de l'U.D.R. face à ses partenaires et à ses adversaires. M. Georges Guillermain (Saône-et-Loire) voudrait que le mouvement propose une réforme profonde de l'entreprise, tout comme MM. Liberman (Doubs) et Theuriet (Nord). Tous ont rendu hommage à l'action de M. Sanguinetti au secrétariat général. M. Charles Pasqua, nouveau délégué national à l'action, a précisé qu'il s'efforcerait de faire de l'U.D.R. « un vaste mouvement démocratique et populaire », ajoutant : « *Nous ne sommes plus en 1940. Il ne doit plus y avoir de gaullisme clandestin. Il faut être présent partout, dans la rue, dans les secteurs les plus hostiles, dans les fiefs socialistes et communistes.* »

● *M. Jean Charbonnel*, ancien ministre, maire de Brive (U.D.R.), prenant la parole dimanche 33 juin devant le congrès des Blessés du poumon, à Brive, s'en est pris au rôle joué par le ministère des finances

Après s'être « *étonné qu'il y ait encore des malentendus et des problèmes souvent douloureux concernant les anciens combattants dans une république fondée par le plus authentique d'entre eux* », l'ancien ministre s'est ensuite élevé vigoureusement contre « *les fonctionnaires d'une citadelle qui n'a pas encore été prise, mais qui le sera un jour, une citadelle qui n'applique pas toujours les décisions du Parlement* ».

« *Il ne suffit même pas*, a assuré M. Charbonnel, *que le Parlement adopte un texte du premier ministre pour qu'il soit appliqué.* »

● *M. Jacques Chirac*, qui a présidé, dimanche 23 juin à Meymac (Corrèze), en sa qualité de conseiller général, une réunion des maires du canton pour la répartition des crédits du Fonds spécial d'investissements routiers, a notamment déclaré : « *Les Français ont nettement manifesté leur désir de changement. La volonté du gouvernement est de répondre pleinement à ce désir en collaboration avec le Parlement, c'est-à-dire avec la majorité et l'opposition.* »

Le Front progressiste veut être la «composante gaulliste» de l'union de la gauche

De notre correspondant

Grenoble. — « *Les vrais gaullistes sont avec nous* » : cette affirmation de M. Dominique Gallet, secrétaire politique du Front progressiste (mouvement des gaullistes de gauche), a été prononcée au cours de la conférence de presse — à laquelle assistaient des représentants du parti communiste, du parti socialiste et des radicaux de gauche, ainsi que de la C.G.T. et de la C.F.D.T. — réunie à l'issue des Journées nationales d'études organisées samedi et dimanche à Meylan, près de Grenoble, en présence d'une cinquantaine de délégués.

Eloignés depuis « *au moins cinq ans de l'U.D.R. conservatrice* », refusant aujourd'hui « *l'esquisse de l'esquisse* » évoquée par M. Michel Jobert ou le « *tiers part.* » de M. Charbonnel, les gaullistes de gauche ne veulent pas d'une « *troisième force, qui aurait pour objectif de décrocher certains partenaires de l'union de la gauche* ».

Ces Journées d'études ont donc confirmé très clairement la décision du Front progressiste prise lors des élections présidentielles d'appeler à voter pour le candidat de l'union de la gauche. Cette union de la gauche « *qui permet de maintenir un vaste rassemblement fraternel et populaire et constitue un acquis considérable* », le Front progressiste entend « *non seulement la préserver mais la consolider et la développer* ». S'ils se considèrent dans « *la mouvance du programme commun* », les adhérents de ce mouvement souhaitent cependant préserver leurs idées-force, notamment sur l'indépendance nationale, la défense, la souveraineté économique et monétaire. Satisfaits de jouer le rôle de « *composante gaulliste progressiste de l'union des forces populaires* », ils souhaitent y regrouper « *tous ceux qui demeurent fidèles aux principes définis par le général de Gaulle* ».

Dans cette perspective seront organisés successivement à Paris, le 5 octobre, des états généraux du gaullisme et, le 6 octobre, le congrès national du mouvement.

Le Front progressiste, qui évalue à cinq mille le nombre de ses militants répartis dans près de soixante-dix départements, se donne pour objectif de doubler ses effectifs d'ici à la fin de l'année.

LA « PRAVDA » REND HOMMAGE AU P.C.F.

Dans son numéro du dimanche 23 juin, l'organe du P.C. soviétique la « Pravda » a consacré un article à l'opération « à cœur ouvert » lancée par diverses fédérations départementales du P.C.F. Le quotidien soviétique en profite pour rendre hommage au P.C.F. en écrivant qu'il est « un parti à la fois profondément national et un parti internationaliste ».

En ce qui concerne le séjour en France à l'invitation du P.C.F. d'une délégation du P.C. d'U.R.S.S. dirigée par M. Ponomarev, membre suppléant du bureau politique, la « Pravda » rappelle que les deux formations « sont liées par une amitié fraternelle et cordiale depuis des années ». Elle ajoute : « Les visites du secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, en France, ont permis de développer les relations franco-soviétiques et de renforcer la paix sur le continent européen. »

LES P.C. D'EUROPE CAPITALISTE VONT ÉTUDIER LA SITUATION DES FEMMES

A la suite de la conférence des P.C. d'Europe capitaliste, qui s'était déroulée à Bruxelles du 26 au 28 janvier, une nouvelle initiative commune a été décidée par les représentants de ces partis, réunis à Paris samedi 22 et dimanche 23 juin. Il s'agit de la convocation à Rome, du 8 au 10 novembre, d'une conférence dont l'ordre du jour sera :

« *La situation des femmes des pays capitalistes d'Europe, leur participation aux luttes et à la vie sociale et politique ; la contribution des partis communistes au développement de l'union et de l'action commune des femmes pour leurs droits, pour le progrès social, la démocratie et la paix.* »

M. Debré : l'indépendance ne se quémande pas

Evoquant dans un article de *la Nation* du lundi 24 juin la « déclaration atlantique » qui sera signée à Bruxelles le 26 juin, M. Michel Debré écrit notamment :

« *La cérémonie de Bruxelles ne donne en aucune façon au président des Etats-Unis la charge d'être le porte-parole d'un ensemble qu'il dominerait et qui épouserait les thèses américaines.*

» *La déclaration doit être considérée comme un document de circonstance. Les membres de l'alliance considèrent que celle-ci existe toujours — ce qui n'a jamais été contesté, — que nous entendons qu'elle continue, ce qui a toujours été affirmé. Mais, pour ce qui nous concerne, aucune intégration de quelque nature qu'elle soit, ne peut être envisagée et notre conception de l'avenir européen n'est nullement celle d'une subordination.* »

L'ancien premier ministre évoque la « *volonté américaine* » qui « *s'applique à réduire le nombre des partenaires diplomatiques* » et dénonce les « *arrière-pensées* » de Washington, qui voudrait refuser à la France le droit de discuter directement avec les nations arabes et placer la force nucléaire française sous commandement américain.

M. Debré affirme :

« *On ne bâtira pas l'Europe, on ne bâtira pas la paix sur une division simpliste assurant le monopole du commandement aux dirigeants de Washington et de Moscou.*

La défense des intérêts et la sécurité de la France nous imposent une diplomatie aux mains libres. Il ne s'agit pas d'une affirmation démesurée. Nous connaissons nos limites, mais nous pensons aussi qu'il nous appartient d'affirmer notre responsabilité à l'égard de nous-mêmes, sinon nos intérêts, qu'ils soient d'ordre économique ou politique, ne seront pas pris en compte. En particulier si nous entendons converser avec Moscou, nous n'avons pas besoin d'intercesseur. »

Pour conclure l'ancien premier ministre écrit :

« *L'indépendance ne se quémande pas. L'indépendance ne se joue pas dans des documents. L'indépendance s'acquiert par la fermeté dans l'exécution d'un grand dessein qui commence par l'affirmation d'une capacité économique, financière, sociale et se poursuit par l'indépendance d'une forte capacité militaire.*

Là est le premier devoir du gouvernement... Là est notre première vigilance... Je dirai même : là se trouve notre raison d'être... »

M. Loncle : recréer un contre-gouvernement de la gauche

M. François Loncle, membre du secrétariat du Mouvement des radicaux de gauche, a déclaré, samedi 22 juin, à Bellocq (Pyrénées-Atlantiques) : « *Il faut relancer et adapter à la situation d'aujourd'hui l'idée d'un contre-gouvernement de la gauche. C'est probablement le moyen le plus efficace d'approfondir notre programme et de faire connaître nos propositions.* »

[En mars 1966, M. Mitterrand avait lancé l'idée d'un « contre-gouvernement de l'opposition fédérale », c'est-à-dire d'un contre-gouvernement ne comprenant que des membres de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (F.G.D.S.). Cette initiative, qui avait suscité de nombreuses réserves de la part de M. Guy Mollet, secrétaire général de la S.F.I.O., et M. René Billères, président du parti radical, avait conduit, le 5 mai 1966, à la publication par M. Mitterrand de « la liste des responsables qui animeront l'équipe formatrice du contre-gouvernement ». Dans « l'Humanité », M. Fajon, membre du secrétariat du parti communiste français, avait, à l'époque, qualifié cette équipe « d'apparence sans réalité ». L'institution du contre-gouvernement avait dépéri à l'automne 1968 en même temps que la F.G.D.S.]

M. ROCARD : pour un P.S. « à la chilienne ».

M. Michel Rocard, membre du bureau national du P.S.U., évoquant, dans une déclaration au journal italien *Il Manifesto*, la tentative de regroupement des socialistes français, a indiqué :

« *Ou bien une social-démocratie se recrée avec un pôle révolutionnaire marginaliste, et cela signifie à terme l'échec de la gauche pour prendre le pouvoir, ou bien se constitue une force socialiste réelle sur la base d'une restructuration politique et sociale constituée en gros à partir du P.S., du P.S.U. et de la C.F.D.T. et des forces sociales en mouvement depuis six ans. Si ce projet réussit cela ne veut pas dire, bien sûr, que nous aurons du jour au lendemain un « parti » socialiste à la chilienne », mais la pente sera celle-là. Les conséquences seront, à mon avis, décisives. Cela voudra dire, en effet, la naissance d'un parti socialiste à forte base populaire, doté d'un projet de société et d'une stratégie d'articulation entre les luttes sociales et les luttes politiques. Cela permettra à la dynamique unitaire avec le P.C. et la C.G.T. de se construire sur de nouvelles bases.* »

● *M. Charles Hernu*, membre du comité directeur du parti socialiste, a déclaré, dimanche 23 juin à Sèvres (Hauts-de-Seine) : « *Il est vrai, comme vient de le rappeler François Mitterrand, que le pouvoir accroît sa docilité vis-à-vis des Etats-Unis. Il est vrai, comme vient de le relever Georges Marchais, que « la force nucléaire française » risque d'être placée au service » du « renforcement global » du » potentiel militaire atlantique ». Tout renforcement de l'OTAN signifie pour la France un affaiblissement de sa liberté de décision en matière de défense, donc un relâchement de son indépendance nationale.* »

A l'issue du deuxième congrès du Front national

M. LE PEN DEMANDE LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le deuxième congrès du Front national, dont le président est M. Jean-Marie Le Pen, ancien candidat à la présidence de la République, s'est tenue à Paris les samedi 22 et dimanche 23 juin. A l'issue de la réunion, M. Le Pen a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle il a réaffirmé l'opposition de son parti à la politique de M. Valéry Giscard d'Estaing, « *continuation pure et simple de celle de la majorité gaulliste* », et demandé la dissolution de l'Assemblée nationale, « *pour permettre au président de la République de lever l'ambiguïté de son soutien parlementaire* ». Il a, d'autre part, rappelé les engagements pris en matière électorale par M. Giscard d'Estaing au cours de la campagne de mai dernier et réclamé l'introduction de la représentation proportionnelle, ainsi qu'un financement légal des partis politiques en fonction de leur représentativité.

POLITIQUE

LE 30e ANNIVERSAIRE DES COMBATS DU MONT MOUCHET

M. Giscard d'Estaing : un idéal d'humanité et de justice

Mont Mouchet. — En participant, dimanche 23 juin, en Auvergne, à la *cérémonie commémorative* des combats du mont Mouchet, qui opposèrent, il y a trente ans, Allemands et maquisards (*le Monde* du 22 juin), M. Valéry Giscard d'Estaing n'entendait pas seulement, comme il l'a précisé dans son allocution, « respecter l'engagement » pris, avant sa mort, par Georges Pompidou, mais aussi rendre personnellement un « témoignage public à la Résistance ».

Pour M. Giscard d'Estaing, la célébration de la Résistance ne doit pas se figer dans l'exaltation de l'héroïsme triomphant : le nouveau chef de l'Etat ne manifestera donc ni vénération excessive ni agacement impatient à l'égard de ce passé glorieux, mais une sorte de familiarité respectueuse qui donnait le ton de la cérémonie du mont Mouchet. Etait-ce le timide soleil qui commençait à percer, en fin de matinée, après une nuit de pluie, les lourds nuages pesant sur la forêt de la Margeride ? Etat-ce la bonhomie truculente de l'ancien chef des F.F.I. d'Auvergne, M. Emile Coulaudon, alias colonel « Gaspard » ? Etait-ce le rappel de la modeste, mais méritoire, participation du jeune Valéry Giscard d'Estaing à l'effort de la Résistance par la distribution de journaux clandestins dans Paris occupé ? La manifestation devait garder, en tout cas, le tour « *simple et humain* » souhaité par l'Elysée.

Arrivé en voiture — et non en hélicoptère — en raison du mauvais temps (lequel devait empêcher MM. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Claude Pierre-Brossolette, secrétaire général de la présidence de la République, et Claude Hettier de Boislambert, chancelier de l'ordre de la Libération, d'être présents), accueilli, notamment, par deux membres de son gouvernement, MM. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, et Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à l'environnement, élus, l'un de la Haute-Loire, l'autre de l'Allier, le président de la République, après avoir salué le drapeau du 92e régiment d'infanterie et passé en revue quatre compagnies de la 5e région militaire, a déposé une gerbe au pied

De notre envoyé spécial

du monument national de la Résistance et ranimé la flamme. En réponse à l'allocution de M. Amarger, secrétaire général de l'Union de la résistance d'Auvergne, M. Giscard d'Estaing a, notamment, déclaré :

« *J'ai tenu à rendre mon premier hommage, en tant que président de la République, à tous ceux qui, comme ces maquisards du mont Mouchet, sont morts pour la libération de la France, que ce soit dans les autres maquis, dans les prisons, dans les camps de déportation, sur les champs de bataille, qu'ils aient été tués comme résistants, comme soldats ou comme otages. (...) Aucune Française, aucun Français ne peut ignorer le rôle joué par la résistance de nos compatriotes au cours du second conflit mondial. Par la mobilisation morale de la nation, l'insécurité entretenue en permanence chez l'occupant, le sabotage qui minait ses forces et les combats qui les mobilisaient sur toute l'étendue de notre territoire, empêchant leur concentration sur le front, les résistants ont apporté une contribution capitale à la libération de notre pays. La France n'oublie pas que c'est à leur courage qu'elle doit d'avoir participé dans l'honneur à la victoire finale sur les puissances totalitaires.* »

Cependant, a poursuivi le chef de l'Etat, cette évocation « *ne s'adresse pas seulement à la mémoire d'une génération qui s'éloigne et à l'imagination d'une génération qui monte* ». Le sacrifice des maquisards correspondait en effet à « *un idéal : l'espoir que de leur lutte naîtrait une société plus juste et plus humaine* ».

« *Ainsi*, a conclu M. Giscard d'Estaing, *cette commémoration ne trouvera tout son sens que si elle exprime à la fois notre reconnaissance et notre volonté de nous inspirer de cet idéal d'humanité et de justice pour lequel ils ont donné leur vie et auquel la France nouvelle entend désormais consacrer dans la paix et la liberté ses jeunes forces.* »

Le président de la République a visité ensuite le musée de la Résistance. Devant un exemplaire de *Défense de la France*, il a souligné : « *C'est le journal que je distribuais pendant la guerre, je m'en souviens très bien.* » Au colonel « Gaspard », il a demandé notamment à combien il estimait le nombre d'anciens maquisards présents à la cérémonie. « *Un bon millier* », a répondu celui-ci Tandis qu'au-dehors les enfants de Bourg-Lastic jouaient *le Chant des partisans*, M. Giscard d'Estaing précisait le sens de sa visite : « *Un témoignage de solidarité et, pour moi aussi, dans une certaine mesure, de souvenir.* »

T. F.

En Basse-Normandie

M. JOZEAU-MARIGNÉ SUCCÈDE A M. D'ORNANO A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL RÉGIONAL

M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur indépendant de la Manche, président du conseil général de ce département, président de la commission des lois du Sénat, a été élu samedi 22 juin président du conseil régional de Basse-Normandie, en remplacement de M. Michel d'Ornano, devenu ministre de l'industrie et de la recherche. M. Jozeau-Marigné, qui était premier vice-président du conseil régional, a obtenu 32 voix (sur 38 votants et 33 suffrages exprimés). MM. Hubert d'Andigné, sénateur, président du conseil général de l'Orne (C.D.P.), et Jean-Marie Girault, sénateur, maire de Caen (rép. ind.), ont été désignés respectivement comme premier et second vice-présidents.

● *L'assemblée générale de l'Union des Français de l'étranger*, qui s'est ouverte le dimanche 23 juin à Paris sous la présidence de M. Louis Joxe, ancien ministre, se poursuit ce lundi. M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, doit participer à un banquet. L'assemblée est appelée à prendre position sur la question des « biens français spoliés ».

● *Le parti de la Jeune République* a élu dimanche 23 juin son nouveau président, M. Louis Perrin, ouvrier spécialisé à la Société des eaux de Vittel. M. Jean Leroy, membre fondateur de la Jeune République aux côtés de Marc Sangnier, et député du Front populaire, avait demandé son remplacement à la présidence du parti, pour raison de santé. Il a été proclamé président d'honneur.

A VERDUN

M. Michel Jobert : le désir de plaire ne doit pas commander la politique d'une nation

M. Michel Jobert a participé dimanche 23 juin à Verdun aux cérémonies du 58e anniversaire de la bataille de 1916. Dans son discours, l'ancien ministre des affaires étrangères a notamment déclaré :

« *Les temps ont changé : la France est en paix avec ses voisins. La maison européenne résonne d'harmonieuses promesses, sinon du tintement joyeux des bonnes monnaies. L'Allemagne nous est attentive et amicale. Le cœur et la raison nous incitent à ne jamais rien tenter sans l'Italie. Un conflit européen n'est plus concevable. Mais, vraiment, les temps ont-ils tellement changé que la vigilance ne soit plus de saison et l'effort national soit devenu une ridicule prétention ?*

» *Le danger n'est plus aux frontières. Non, n'ayez crainte ! Il n'est seulement que là, au-dessus de nos têtes, terrible puissance retenue, qui peut tout, même sans se déclencher, et mettre les peuples à genoux, et leur enlever la liberté de parler, et détourner le fruit de leur travail, et leur indiquer les voies de l'asservissement avec de gracieuses injonctions.* »

L'ancien ministre a poursuivi : « *Tout a été affirmé sur la nécessité de l'effort militaire français, sur les moyens nucléaires qui ont demandé tant de sacrifices et qui doivent assurer à la nation sa liberté et sa dignité internationale.*

» *Alors aujourd'hui, quand la responsabilité est sur les épaules — et elle serait écrasante pour ceux qui auraient vacillé, — on ne peut dire que le sujet mérite réflexions, délais, qu'il faut distinguer la forme et le fond, ou encore que la forme compte plus que le fond dans un pareil enjeu ! Comment céderait-on à des campagnes internationales au moment même où elles s'estompent ? Comment s'imposerait-on des conditions irréalistes, sauf si l'on entend déraper, puis renoncer ?*

» *Comment accepter l'à-peu-près sur l'essentiel ?*

» *Le désir de plaire ne doit pas commander la politique d'une nation. Que ne vienne jamais le jour où quelqu'un pourra écrire :*
» *Puissances étrangères, réjouissez-vous, la France est redevenue aimable.* »

» *Et que le retour à une « pratique normale » — laquelle ? — ne rappelle jamais la période qui précédait 1939, ni non plus celle qui s'est terminée en 1958.*

» *Certes, les circonstances changeant et chaque jour a sa seule vérité. Ne jugeons pas en fonction du passé. (...)* »

M. Michel Jobert a alors conclu en ces termes :

« *Verdun est le lieu pour rappeler que la France est l'affaire de tous, que chacun doit y participer autrement que par une croix dans les champs d'honneur. Que l'honneur d'un peuple passe précisément par la dignité de chacun : elle est dans l'attention et le respect que l'Etat et l'administration lui portent. Dans la considération qui l'accompagne dans sa vie d'écolier et sa vie d'homme, aussi bien son travail ou sa famille. Dans la sincérité de ce qu'on lui dit, la sincérité de ce qu'on fait en son nom (...).*

» *Verdun est le lieu pour parler de concorde nationale, de paix pour tous les souvenirs. Que glorieux ou douloureux dans la conscience nationale, sur tous ces instants du passé, on n'entende plus que le vent des hauts de Meuse, comme je l'entendais à dix-huit ans, en pensant à mon pays.*

» *Verdun est le lieu pour rendre à un peuple l'hommage qui lui est dû, peuple français, divers, profond, à l'âme résistante et claire. Peuple qui a su être heureux avec peu, qui a beaucoup donné, sans compter et sans rancune. Peuple qui veut bâtir son bonheur, qui veut y réfléchir lui-même et sortir à son tour d'une longue nuit coloniale de préjugés, d'interdits et d'obstacles. Peuple qui n'oublie guère les lieux de ses sacrifices et n'en tire ni honte ni gloire, mais la certitude de lui-même, de sa cohésion. Peuple qu'il faut savoir écouter, sans effort, en lui-même.*

M. SOUFFLET : la lucidité de Pétain.

M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, évoquant les phases de la bataille, a tout d'abord déclaré :

« *Comment pouvais-je ne pas avoir, en 1940, un respect infini pour les chefs de 1916 ? La prévoyance, la méthode, l'organisation que le général de Gaulle distinguait chez le général Pétain assuraient la permanence du courage, guérissaient le moral blessé de l'armée et lui permettaient, au milieu de combats difficiles, de n'engager les troupes que pour des succès assurés. Au moment où l'action est déclenchée, la sérénité, la lucidité de Pétain frappent le général de Gaulle. De telles qualités suscitent l'abnégation des subordonnés pour leur chef. Comment les soldats n'auraient-ils pas aimé celui qui souffrait de leur souffrance ?* »

Le ministre a ensuite évoqué la situation présente en disant :

« *Nous sommes en outre arrivés à un moment de l'histoire où la sécurité de notre territoire, l'indépendance de notre politique ne seraient pas suffisamment assurées, si elles n'étaient pas garanties par un arsenal moderne, servi par des hommes compétents et résolus. La logique de la dissuasion nucléaire ne repose plus sur la destruction de l'adversaire éventuel, mais sur la neutralisation par avance de ses forces. Cette remarque a son importance, car on comprend que la crédibilité même de la dissuasion dépend de la détermination affichée d'y recourir, et donc en dernière analyse de la volonté des citoyens de se défendre. Plus que jamais, avec l'arme nucléaire, se défendre, c'est vouloir se défendre.* »

Après avoir évoqué l'action du général de Gaulle, M. Soufflet a conclu : « *Pour faire l'Europe il faut vouloir la faire, et le chef de l'Etat y est résolu.* »

ENQUÊTE

LES RÉSIDENTS SECONDAIRES, CES INCONNUS DANS LA COMMUNE

II. — Le P.-D.G. à la mairie

Par MICHEL SCHIFRES

De plus en plus nombreux, les résidents secondaires (« le Monde » daté 23-24 juin) apportent des changements dans les petites communes rurales. Les maires de ces communes, s'ils reconnaissent que ces habitants saisonniers fournissent des revenus supplémentaires aux artisans et aux commerçants locaux, leur reprochent volontiers de ne pas animer réellement le village et de ne pas chercher à s'intégrer à la vie locale. Dans le même temps, cependant, ils demeurent favorables à cette présence nouvelle, surtout lorsque la résidence secondaire se transforme en résidence principale.

A Clairefontaine-en-Yvelines, situé à une dizaine de kilomètres de Rambouillet, une école maternelle sera créée à la rentrée scolaire de 1975 : elle accueillera essentiellement des enfants d'anciens résidents secondaires qui ont choisi de vivre désormais à la campagne. Cette mutation est de plus en plus générale autour des grandes villes à tel point qu'un maire de la région parisienne affirme que le phénomène des maisons du dimanche est dépassé.

L'été, des Bordelais n'hésitent pas à regagner la côte chaque soir ; dans le département du Nord, curieusement, c'est la ville de Lille qui comporte le maximum de résidences secondaires (plus de cinq cents actuellement) : cela s'explique par le fait que les Lillois ont déclaré leur logement à Lille comme résidence secondaire, ce qui leur a permis de bénéficier de prêts à la construction pour édifier une résidence principale à une vingtaine de kilomètres de la ville ; de même, dans le département du Rhône, les résidents secondaires sont souvent des résidents principaux déguisés ; une grande partie des habitants du canton de Villard-de-Lans travaillent à Grenoble où beaucoup conservent un pied-à-terre. Par ailleurs, les Parisiens, qui, au fil des ans, constatent que leur ancienne maison de campagne perdue dans la verdure est désormais noyée dans une urbanisation compacte, sont de plus en plus nombreux.

Les exemples sont multiples. Au total, chaque année, environ vingt-cinq mille résidences secondaires sont transformées en résidences principales. Retraités qui choisissent le village pour leurs dernières années citadins qui abandonnent la ville à cause de ses désagréments et des difficultés à s'y loger et qui possèdent des maisons de plaisance proches de leur travail (40 % des résidences secondaires sont situées à moins de 40 kilomètres de l'habitation principale), participent à cette mutation qui, le plus souvent, satisfait les maires des villages. A la fois soucieux de conserver à leur commune son caractère rural mais désireux de la voir vivre, la majorité d'entre eux, s'ils sont favorables aux lotissements, refusent, selon l'expression de l'un d'entre eux, les maisons « à touche-touche ». Ils rêvent volontiers de villages-jardins qui seraient les-enfers, « car, expliquent-ils, les-enfer. « car, expliquent-ils, *la résidence principale, c'est la vie, c'est le maintien d'une population locale qui va à l'école, achète aux commerçants, participe à l'activité générale de la commune* ».

Électeurs au village

Cette mutation n'est pas sans conséquences sur la vie politique des petites communes. D'autant que, de plus en plus, des résidents secondaires décident de devenir électeurs dans leur commune du dimanche. Il leur suffit pour cela, aux termes du code électoral, de figurer « pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des quatre contributions directes ou au rôle des prestations en nature. (...) Sont également inscrits les membres des familles des mêmes électeurs compris dans la cote de prestations en nature alors même qu'ils n'y sont pas personnellement portés et les habitants qui, en raison de leur âge ou de leur santé, auraient cessé d'être soumis à cet impôt ».

La volonté de ne pas être une voix parmi d'autres, le sentiment que, dans une petite commune et notamment en ce qui concerne les élections municipales et cantonales, le suffrage est important, le fait aussi que les scrutins aient lieu le dimanche, « jour de campagne », les difficultés du retour, qui obligent à sacrifier une partie du week-end si on veut voter en ville, expliquent sans doute ce goût pour le vote au village. « *A Paris*, explique un « résident secondaire », *je n'ai jamais vu mon député ; je ne sais même pas qui me représente à l'Hôtel de Ville. A la campagne, le maire, le conseiller général, voire le député, ont besoin de ma voix. Il n'y a que pour les consultations référendaires ou présidentielles que le lieu de vote n'a pas d'importance* ».

Si le poids de ces nouvelles voix est minime dans les bourgs d'une certaine importance, il n'en est pas de même dans les petites communes rurales qui doivent de plus en plus compter avec les souhaits et les besoins des « résidents secondaires ». Comment, par exemple, Montchauvet (Yvelines) avec cent sept électeurs habitants permanents et cent sept électeurs « temporaires », comment ces communes qui ont entre 15 et 25 % d'électeurs « étrangers », comment ces quarante et une communes de l'Ain qui, en 1966, comptaient un nombre de logements utilisés en résidences secondaires supérieur au nombre d'exploitants agricoles (1), comment — cas limite — La Houssaye (Eure), qui possède quatre-vingt-neuf électeurs et seulement quatre-vingt-six habitants, pourraient-elles ignorer leurs nouveaux venus ?

Les maires du dimanche

En outre, il suffit que les « résidents secondaires » soient nombreux pour que l'un d'entre eux, citadin, puisse devenir maire. Collectivité à l'échelle humaine où l'accès aux responsabilités est plus aisé (2), le village permet ainsi une insertion politique sans vraiment s'engager dans une carrière politicienne.

Le processus d'accession au poste de maire est souvent le même : une partie de la population, soucieuse de voir ses intérêts défendus et recherchant quelqu'un qui saura parler pour elle et rendre des services, vient demander à un citadin connu, implanté depuis quelques années comme « résident secondaire », de se présenter. Le plus souvent, celui qui sera ainsi choisi sera une « personnalité » ou un cadre économique ou administratif important, au degré d'instruction élevé, à la situation sociale dominante. L'histoire de M. Christian de Bartillat, directeur des éditions Stock, « résident secondaire » à Etrépilly (Seine-et-Marne), commune de quatre cent soixante habitants, conseiller municipal depuis 1965, maire depuis 1971, est en ce sens exemplaire.

« *L'ancien maire*, raconte-t-il, *m'a demandé d'entrer au conseil municipal. Je me suis laissé tenter. Je voulais savoir comment vivait un village ; d'autant que je me suis toujours intéressé à la vie publique. Sans doute ai-je été élu maire parce que je suis une des « personnalités » de la commune, parce qu'on pensait que je serais un bon gestionnaire et que, par mes relations, je pouvais être utile. Je crois que je suis maintenant accepté, qu'on me fait confiance. De toute façon, sur un plan personnel, cette fonction, qui représente beaucoup de travail, est un enrichissement considérable, une approche de questions que ma vie professionnelle ne me permet pas d'aborder.* » Et M. Roché, maire de Boisemont (Val-d'Oise), directeur d'une agence de publicité, affirme lui aussi : « *Cela m'apporte beaucoup. Ma venue à la mairie s'est faite par hasard. Bien qu'arrivant dans une petite commune j'ai souhaité m'intégrer à cette vie nouvelle.* »

Ces maires du dimanche, ces nouveaux notables, généralement élus sur des listes d'« intérêt communal », se situant — ce qui renforce leur position — au-dessus des querelles locales, toujours aidés par des adjoints ou des secrétaires de mairie qui, la semaine, assurent une permanence et maintiennent, par leur présence, une liaison entre le maire et ses administrés, trouvent souvent dans cette fonction une nouvelle justification à leur existence. « *Quand j'ai abandonné mes activités*, raconte Mme Renard, maire de L'Habit (Eure), ancienne directrice d'une maison de couture, *je n'ai pu imaginer de ne rien faire. Le travail à la mairie m'a alors passionnée. J'y ai appris que je pouvais encore être utile, que je n'étais pas simplement une « retraitée », que je n'était pas forcement une « vieille ». Ce fut très important. Et je découvre tous les jours un monde que je ne connaissais pas.* »

Il arrive que ces nouveaux maires se lancent avec ardeur dans la défense de leur commune. Ainsi Mme Renard a réussi à sauver l'école du village en faisant venir dans la commune une nourrice, dont le nombre d'enfants à charge a permis d'atteindre le quota nécessaire au maintien de l'instituteur : en outre, par la création de lotissements, la population de L'Habit est passé, en cinq ans, de cent quarante-quatre à deux cent quatorze habitants. Les édiles venus de la ville ont des « relations » : un permis de construire sera obtenu plus rapidement, une dérogation sera accordée à la suppression de l'école, des dossiers seront revus, des procédures accélérées parce qu'« on connaît la personne qu'il faut connaître ». « *A tout le moins*, reconnaît M. de Bartillat, *on possède un langage commun avec les fonctionnaires compétents. On est du même milieu.* »

Des réticences en province

Ce phénomène de « maires importés » existe surtout dans la région parisienne : la province, où la densité de résidences secondaires est plus faible, acceptera moins facilement que les équipes municipales soient dirigées par un « étranger ».

Certains s'inquiètent de cette mainmise de « résidents secondaires » sur les mairies. Ainsi les agriculteurs craignent parfois qu'un maire « extérieur » néglige, plus par méconnaissance que volontairement, leurs intérêts. En réalité, quand elle existe, l'opposition au maire citadin traduit d'abord une inquiétude devant le phénomène qu'il illustre, celui, toutes proportions gardées, d'une autre civilisation. Une inquiétude qu'exprime le maire (P.S.U.) de La Ferté-Saint-Aubin, dans le Loiret.

« *Le risque majeur*, dit-il, *est que ces nouveaux maires, qui ne sont pas en permanence sur place, qui connaissent mal les pays qu'ils administrent, ne gèrent leurs communes dans une optique trop « citadine » et ne considèrent la campagne que comme l'antiville. Les résidences secondaires, nécessaires dans une certaine mesure à la vie économique, doivent demeurer un phénomène contrôlé, qui accepte de se plier à la vie du pays et ne soit pas seulement un accapareur d'espace. Cela, même les maires-citadins doivent le comprendre. Et établir leur gestion en conséquence.* »

FIN

(1) Cité par M. Barbier in *Logements de vacances et résidences secondaires dans le Sud-Est méditerranéen*, université d'Aix-Marseille, centre d'études du tourisme.

(2) En 1965, on comptait pour l'ensemble des communes rurales un conseiller municipal pour quarante et un habitants (soit vingt-sept électeurs), et dans les communes de moins de cinq cents habitants, un conseiller pour vingt et un habitants (soit treize électeurs). A Paris, un conseiller municipal représentait 29 890 habitants (soit 17 241 électeurs). In *les Résidences secondaires*, par M. Brier, éditions Dunod.

Tout a commencé par le déluge de 1966...

De notre correspondant

Lille. — « Tout a commencé par le déluge de 1966. Il y avait à peine un an que j'étais installé à Louvil. Et quarante jours de pluies sans arrêt. Il y avait 1 mètre d'eau dans les caves parce que les fossés du village n'avaient pas été curés. Je me suis mis en colère. Je suis allé au conseil municipal et je suis intervenu dans la réunion. J'ai dit que l'on n'avait rien fait dans la commune depuis 1950. « Puisque vous êtes si » malin, venez donc siéger à » notre place », m'a lancé un conseiller municipal.

» En janvier 1967, il y avait justement une élection partielle pour un siège. J'ai fait campagne dans toutes les maisons du village. J'ai été élu. Six mois après, le maire m'a dit : « Si vous preniez » ma place, vous seriez en» core plus efficace. » Voilà comment je suis devenu maire. »

M. Marcel Dumont, ingénieur divisionnaire de l'équipement, aujourd'hui conseiller technique au rectorat, chargé des constructions scolaires de l'académie de Lille, partage maintenant sa vie entre son bureau lillois et son village, à quelque 20 kilomètres de là, dans la verdure du Pevel-Pelantois, où il est maintenant installé avec sa famille. Il rêvait « d'une fermette et d'air pur ». *Il a d'abord acheté un terrain sur lequel il passait ses week-ends en caravane, puis il a construit sa résidence principale. Le calme à proximité de la ville... Le rêve, vraiment.*

Le nouveau maire s'est tout de suite intéressé à la construction : « Je ne voulais pas créer de nouveaux corons ; je désirais que le lotissement s'intègre parfaitement dans ce cadre. Car Louvil, c'est de la verdure à 360° ! J'ai imposé un règlement, un style, un certain type de constructions flamandes. C'est alors que mes fonctions à l'équipement m'ont été utiles. Un ami architecte m'a établi gratuitement un plan d'ensemble. Mais je n'avais pas d'argent, j'étais en panne. Et puis nous avons eu l'idée de demander une avance aux futurs constructeurs. A la préfecture, pas d'objection ; à la trésorerie non plus. Ce lotissement initial comptait un total de cinquante-huit maisons ; nous avons viabilisé une dizaine de terrains supplémentaires. Tout est vendu et il faut envisager maintenant d'autres projets. »

— *Auriez-vous pu réaliser cela si vous n'étiez ingénieur de l'équipement ?*

— Plus difficilement. Présenter le bon dossier, au bon endroit et au bon moment est tout un art que l'on ignore dans l'administration. »

Le nouveau maire de Louvil a préparé un plan d'urbanisme. Le tout-à-l'égout est maintenant réalisé et une station d'épuration est prévue ; même le cimetière va changer et s'intégrer au paysage. Les tombes seront rassemblées par sept ou huit, en de petites zones rondes, cerniées par des haies.

Louvil a connu en quelque sorte une transfusion de sang. Mais les anciens acceptent-ils bien ce « nouveau » Louvil ? « C'est l'affaire d'une génération, *dit M. Dumont*. Avec nos réalisations, le brassage a commencé. Nous nous connaissons déjà mieux. Le conseil municipal, où anciens et nouveaux se partagent les sièges, est un bon exemple. »

Ainsi, à la recherche d'une fermette, M. Dumont a trouvé à la fois une résidence principale et une écharpe de maire.

GEORGES SUEUR.



JEUNESSE

UNE M. J. C. EN SURSIS DANS L'ORNE

Fermée une première fois en 1972 après seulement huit mois d'activité, la Maison des jeunes de Mortagne-au-Perche (Orne) risque de l'être à nouveau. N'étant pas parvenu à animer la M. J. C. comme il l'aurait souhaité, son directeur, un jeune québécois, M. Norman Lalonde, vient de donner sa démission.

De notre envoyée spéciale

Mortagne-au-Perche. — « *La municipalité aurait aimé que je sois un gestionnaire, un administrateur ; je ne peux pas m'y résoudre...* » M. Lalonde — « Norman » comme l'appellent ceux qui le connaissent — donne un des motifs qui l'ont amené à démissionner. « *Pour la municipalité une M.J.C. doit être rentable.* » Or, si l'on parle en termes de rentabilité, la M.J.C., « Maison pour tous » de Mortagne, est loin de donner entière satisfaction. En dehors du ciné-club, la plupart des ateliers et des activités vivaient au ralenti lorsque M. Lalonde donna sa démission. D'autres avaient disparu.

Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi : « *L'arrivée de Norman a été suivie d'une période d'euphorie* », raconte Serge, un animateur bénévole. Il arrivait du Canada lorsqu'un de ses amis mortagnais lui parla de la M.J.C. qui était fermée depuis six mois, faute de directeur. Norman avait fait un peu d'animation lorsqu'il travaillait pour l'Office franco-québécois au Québec. Ce n'était cependant pas pour cette spécialité qu'il avait été formé : il avait fait des études commerciales et de géographie. *Mais il était* plein d'imagination et de bonne volonté. Grand, maigre, des cheveux longs, bruns, habillé en jeans, il étonna beaucoup dans cette petite ville de ruraux, d'ouvriers, et de petits commerçants. Son accent et ses origines canadiennes n'étaient pas pour déplaire. Il eut donc un certain succès.

Mais, au bout de six mois, leur curiosité étant satisfaite, beaucoup de jeunes et d'adultes commencèrent à déserter la Maison pour tous. Quelques animateurs s'en allèrent. Ainsi, un autre Québécois, qui s'occupait de l'atelier « cinéma amateur », repartit dans son pays avant que quelqu'un soit suffisamment formé pour prendre le relais. « *D'autre part*, explique M. Lalonde, *je me suis aperçu que les jeunes se reposaient trop sur moi et les animateurs. J'ai décidé de m'effacer un peu et de susciter les initiatives personnelles.* » Le résultat ne fut pas celui qu'il escomptait et la situation s'aggrava.

L'échec de cette expérience, qui aura duré un an et demi, la municipalité l'impute au « *manque de formation* » de M. Lalonde : « *Un directeur de M.J.C. doit être une sorte de meneur de jeu et un pilier sur lequel tout repose* », estime M. Tanné, maire de Mortagne, et président du conseil d'administration de la M.J.C. M. Simon, maire adjoint, considère comme utopique la politique d'animation préconisée par le directeur de la M.J.C., reposant intégralement sur la prise en charge du jeune par lui-même. A ce sujet, Norman Lalonde dit avoir ressenti « *une résistance passive de la part de la municipalité* ».

« L'étranger »

Ce ne sont pas les seuls reproches que l'on fait à M. Lalonde. On regrette maintenant qu'il ne soit pas Percheron. Son mode de vie déplaît à certains. Depuis plusieurs mois, Norman Lalonde vit dans une communauté à 8 kilomètres de Mortagne. Il habite avec d'autres jeunes, un chien, trois chats, et des lapins, dans une vieille ferme qu'ils « retapent ». Fréquemment, la police vient les visiter « *pour vérification de papiers* »...

Il importe peu à M. Lalonde de choquer certains : « *Ce qui m'intéresse, c'est que les paysans, des petits commerçants, les gens simples, nous adoptent.* » Y est-il parvenu ? Au *Café du théâtre*, rendez-vous des joueurs de flippers, des jeunes ouvriers parlent *dédaigneusement de « cette espèce d'hippie »*. Ils avouent être venus une ou deux fois à la Maison des jeunes, mais ne pas avoir envie d'y retourner. « *La M.J.C., c'est pas pour nous..., c'est pour les gosses de riches* », explique Jacky. Ce qui le ferait peut-être venir ? Un orchestre ou un club moto. Il n'y en a pas, il préfère alors aller au bal le samedi soir. Et puis, la M.J.C., comme bien d'autres, est fermée pendant le week-end. Les lycéens qui auraient pu fréquenter la M.J.C. sont internes à Alençon. Ils reviennent le samedi et le dimanche.

Les partisans de la fermeture de la M.J.C. en tirent argument : « *Les jeunes n'ont jamais voulu de cette M.J.C.... Nous avons suffisamment payé, fermons-la.* » Seules les activités des personnes âgées continueraient. Le verdict est pratiquement reporté après les vacances. — C. C.

A LILLE ET A MONTPELLIER

Les universités aussi forment des ingénieurs

DEUX universités scientifiques — Lille I et Montpellier II — sont désormais habilitées à délivrer un titre d'ingénieur, reconnu comme diplôme national et obtenu après cinq années d'études universitaires. Ce n'est pas tout à fait une révolution : certaines universités ont abrité ou abritent d'anciens instituts devenus bien souvent des écoles d'ingénieurs (ENSI). Cette innovation va toutefois plus loin, par la création de « profils » nouveaux, dans le prolongement des « maîtrises de sciences et techniques », dont le ministère a favorisé le développement, depuis trois ans, pour répondre au problème sérieux des débouchés et donner une finalité plus professionnelle aux études universitaires.

A l'Université des sciences et techniques du Languedoc (Montpellier II) — six mille étudiants, dont le tiers en I.U.T. — l'Institut des sciences de l'ingénieur « sort », ce mois-ci, cinquante-quatre nouveaux ingénieurs. C'est la troisième promotion depuis la mise en place de ces nouveaux enseignements (1).

L'objectif prioritaire des autorités scientifiques de Montpellier a été, dès avant 1968, de créer des formations nouvelles permettant aux étudiants de trouver des débouchés professionnels en dehors de l'enseignement ou de la recherche. Mais si Montpellier a pris la tête des nouvelles filières de sciences et techniques, c'est sans aucun doute grâce à la nomination de l'ancien doyen de la faculté des sciences de cette ville, M. Casadevall, comme conseiller du directeur des enseignements supérieurs du ministère...

La régression des effectifs d'étudiants en sciences ne cesse de préoccuper les enseignants. Elle ne s'explique pas seulement par l'arrêt de la croissance démographique ou par l'absurdité d'un système d'orientation-sélection qui dirige la plupart des élèves du secondaire vers les voies littéraires. Les étudiants en sciences souffrent, sur le marché du travail, de la comparaison avec les élèves sortant des grandes écoles, dont la formation est plus complète et plus spécialisée (2). L'Université, au reste, s'est bien longtemps volontairement enfermée dans sa tour d'ivoire : les sciences appliquées, c'est « vulgaire » : la liaison avec les industriels représente une « trahison », philosophiquement et politiquement incompatible avec la haute mission culturelle de l'enseignant-chercheur...

Mais le temps des grands principes est révolu. Les partis de gauche, les hommes de droite, les syndicats d'enseignants, nul ne conteste aujourd'hui la nécessité d'une liaison très étroite entre l'Université et l'économie. Encore fallait-il trouver un type de formation qui ne fasse pas double emploi avec ce qu'offrent les multiples grandes écoles. Les Montpelliérains ont fait un double choix : d'une part, trouver des « créneaux » dans les spécialités où la concurrence n'est pas acharnée ; mais aussi ne pas jouer la carte périmée d'une spécialisation trop poussée, et former des maîtres ès sciences ou des ingénieurs suffisamment polyvalents pour pouvoir exercer très vite des responsabilités et compléter leur formation ensuite, sur le tas, en fonction des secteurs où ils auront à travailler.

L'université des sciences et techniques paraît particulièrement bien équipée pour assurer une telle formation. Elle dispose en effet de tout le potentiel d'enseignement fondamental, mais aussi des laboratoires de recherche appliquée dans les filières choisies : l'enseignement y puise une partie de sa substance et s'y actualise en permanence : les étudiants « d'ingéniorat » participent à la recherche, notamment pour leur « projet d'étude » comptant pour l'obtention du diplôme. En outre, les relations qu'entretient le personnel d'encadrement avec les milieux industriels n'ont rien à envier aux liaisons qu'ont su établir depuis des lustres les grandes écoles d'ingénieurs. Elles sont encore facilitées par la venue dans l'institut, à titre de vacataires, d'environ soixante-dix professionnels pour des conférences ou des cycles d'enseignement.

L'institut des sciences de l'ingénieur (I.S.I.) de Montpellier, qui regroupe les diverses filières « sciences et technique », est une unité d'enseignement et de recherche de l'université, dirigée par un automaticien, M. Christian Durante, assisté d'un conseil d'U.E.R. comprenant 13 membres du personnel (enseignants ou non), 8 étudiants et 8 professionnels extérieurs à l'université. Il dispose, pour la plupart des enseignements, de moyens importants en locaux, personnel enseignant et crédits d'équipements, qui lui permettent la comparaison avec les écoles d'ingénieurs. Une partie du personnel d'encadrement ne vient pas du sérail universitaire (ce sont des ingénieurs des mines, de l'agro, etc.), et a eu quelque difficulté à se faire accepter par certains collègues professeurs.

Sélection - dissuasion

L'institut comprend cinq filières et compte 261 étudiants : 116 en 1re année, 91 en 2e année (maîtrise), 54 en 3e année (ingéniorat). Ils sont recrutés à l'issue du premier cycle universitaire — désormais les diplômes d'études universitaires générales (DEUG) de sciences de la matière, sciences de la nature et économie — ou parmi les titulaires de certains diplômes universitaires de technologie (DUT).

La sélection des candidats, qui sont très nombreux dans certaines filières comme la maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion (180 candidats, 22 étudiants de première année), se fait sur dossier ou avec un stage d'orientation. Il n'y a pas à proprement parler de barrage strict ou de *numerus clausus*, mais l'action de dissuasion des enseignants permet la limitation des effectifs. Celle-ci était nécessaire, expliquent les responsables de l'institut, en raison notamment de la nouveauté d'un enseignement dont le diplôme n'était pas encore reconnu sur le plan national, et aussi, pour certains, des moyens matériels qui ne permettent pas, selon eux, de gonfler beaucoup les effectifs.

Remarquons toutefois que le rapport enseignants-enseignés est ici de l'ordre de 1 à 2, ce qui n'est pas précisément un état de pénurie... Le directeur de l'institut estime que celui-ci doit absorber maintenant une phase d'expansion, pour former, dans trois à quatre ans, quarante ingénieurs et cinquante maîtres chaque année dans chacune des cinq filières, donc accueillir environ 750 étudiants.

L'esprit d'école

Un enseignement commun aux diverses filières est dispensé en anglais (pour tous), informatique, dessin industriel et économie (excepté pour les informaticiens). Pous le reste, chacune des formations possède ses caractéristiques ses débouchés, ses installations propres (voir encadré).

Deux aspects de cet enseignement le différencient nettement par rapport aux autres filières « traditionnelles ». D'une part, l'étudiant y est astreint à une somme de travail beaucoup plus importante : 30 à 35 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent 10 à 15 heures de travail personnel par semaine. C'est le régime des écoles d'ingénieurs, auquel les étudiants sortant du premier cycle universitaire ont parfois de la peine à s'habituer : il y a une autosélection, par abandon, de ceux qui n'arrivent pas à acquérir le rythme de travail. D'autre part, l'accent est mis, davantage encore que dans de nombreuses grandes écoles, sur les stages dans les entreprises ou les services publics, pendant les trois années d'études.

Ce sont en grande partie grâce à ces stages que les étudiants s'insèrent sur le marché du travail : après avoir passé, pour certains d'entre eux, cinq mois dans la même entreprise, il n'est pas rare que celle-ci les embauche. Actuellement, tous les étudiants sortis de l'institut avec leur maîtrise ou leur titre d'ingénieur, qu'ils aient ou non accompli leur service national, ont trouvé des emplois à des niveaux de rémunération convenables. Les échos recueillis auprès de certains cadres d'entreprises semblent montrer *a posteriori* que ce type d'ingénieurs polyvalents est apprécié par les industriels. Toutefois, l'expansion de l'institut incite les enseignants à s'organiser davantage pour le placement des étudiants. Certains pensent en particulier à un système qui a fait ses preuves avec les grandes écoles : l'association d'anciens élèves. C'est aussi dans ce but qu'ils s'efforcent de favoriser un « esprit de promotion » parmi les étudiants.

L' « esprit » grande école, l'association d'anciens... Fascinée par ses rivales de longue date, l'Université semble avoir besoin de ces « emprunts » pour imposer à l'extérieur une nouvelle image de marque.

YVES AGNÈS.

(1) L'U.E.R. « école universitaire d'ingénieurs de Lille », de l'université des sciences et techniques (Lille-I), dispense un enseignement conduisant à la maîtrise de sciences et techniques et au diplôme d'ingénieur. Les spécialités sont les suivantes : informatique, mesures, automatique; technico-commercial : géotechnique : sciences des matériaux. L'école compte en 1973-1974, cent quatre-vingt-douze étudiants, dont cinquante-deux obtiendront cette année le titre d'ingénieur. Le directeur de l'école est M. Francis Louage.

(2) Une enquête du Centre d'études et de recherches sur les enseignements et les qualifications (CEREQ) montre que 10 % seulement des étudiants de toutes disciplines trouvent des débouchés dans l'industrie (*le Monde* du 23-2-1974).

LES CINQ FILIÈRES

• GENIE ELECTRIQUE ET AUTOMATIQUE. — Directeur : M. Bernard Pistoulet. Cinquante-huit étudiants dont treize ingénieurs. Cette filière présente l'avantage d'être proche d'autres maîtrises « traditionnelles » dispensées à l'université, donc de permettre des reconversions éventuelles pour les étudiants. Une partie des enseignements est d'ailleurs commune avec ces maîtrises. En cours d'installation : une salle d'enseignement télévisuel assisté par ordinateur pour quarante élèves, mise au point par les enseignants de la filière, permettant notamment un contrôle continu des connaissances mémorisé par ordinateur, la réception à chaque place de documents sur écran de télévision et la liaison avec un ordinateur « questions-réponses »

• SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES MATERIAUX. — Directeur : M. Jersy Zarzycki. Vingt-sept étudiants dont cinq ingénieurs. Contrairement aux autres filières créées en 1969, celle-ci ne l'a été qu'en 1971. Elle forme des ingénieurs polyvalents en metallurgie, plastique et céramique. Ces ingénieurs sont capables non seulement d'appliquer des connaissances générales aux cas particuliers de ces trois techniques, mais aussi de les marier, pour répondre aux besoins de certaines industries de pointe comme l'aérospatiale.

• SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES. — Directeur : M. Jean Crouzet. Quarante-deux étudiants dont cinq ingénieurs. Cette filière s'adresse à de futurs professionnels de la conservation et du traitement des produits alimentaires. Son importance peut être mesurée avec cette indication de l'un des enseignants : « Le tiers des aliments futurs n'est pas encore connu. » La formation donnée est suffisamment générale pour que les ingénieurs puissent intervenir au niveau des différents corps de métiers de l'alimentation industrielle (nutrition, mécanique...). Un atelier-pilote de technologie alimentaire, disposant de nouveaux locaux, permet des manipulations en semi-grandeur ;

• SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EAU. — Directeur : M. Michel Amanieu. Soixante-huit étudiants, dont douze ingénieurs. Les étudiants ont en première année un tronc commun de matières fondamentales et, en deuxième année, des enseignements communs pour la pollution et le traitement des eaux. Ils choisissent d'autre part une spécialité : hydrobiologie (tournée vers la production animale et végétale), hydrogéologie (les débouchés sont surtout dans les pays du tiers-monde) ou hydrologie de surface (notamment questions liées aux ressources en eau et à l'hydraulique urbaine). En troisième année (ingénieur), on poursuit sa spécialité ou on approfondit dans le domaine de la pollution. L'institut a à sa disposition une station-pilote d'épuration des eaux usées branchée sur la station de la ville de Montpellier.

• MAITRISE DE METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION. — Directeur : M. Bernard Charles. Soixante-six étudiants dont dix-neuf ingénieurs. Cette maîtrise — la première de ce type créée en France a pris l'option de former des informaticiens, travaillant sur gros calculateur, pouvant être utiles à des gestionnaires, en bref, des analystes de gestion. Le recrutement des étudiants se fait déjà largement, contrairement aux autres filières, à l'extérieur de l'université de Montpellier. Elle dispose pour son enseignement de la présence toute proche du centre de calcul universitaire, équipé d'une machine IBM-360. Soixante-cinq à sept cent soixante-huit cas (ce calculateur sert également à l'I.U.T., aux laboratoires de recherche, à la gestion de l'université, aux autres universités de Montpellier, au rectorat, etc.).

TRAVAIL INDIVIDUEL ET « PARTICIPATION »

A Longwy, une école secondaire sans classe

DEPUIS l'annonce du projet de réforme de l'enseignement secondaire de M. Joseph Fontanet, il est fortement question de la suppression des trois filières du premier cycle du second degré et des redoublements. M. Fontanet et son successeur, M. Haby, entendent aussi développer le « travail indépendant » pour les élèves du second cycle. Un modèle associant ces deux innovations, mais les poussant à l'extrême — puisque les classes ont été totalement supprimées — existe à l'école secondaire catholique de Longwy (Meurthe-et-Moselle). Fonctionnant sous contrat d'association avec l'Etat, elle bénéficie d'une dérogation pédagogique (1).

Les résultats obtenus après trois ans d'expérience, avec des enfants d'un milieu prolétaire comptant environ la moitié d'immigrés, sont plus qu'encourageants. Le climat général de l'école, mais surtout la relation entre le maître et l'élève, se trouvent profondément transformés. On y trouve des enfants que le travail scolaire passionne, des enseignants supportant dans l'enthousiasme une pauvreté de moyens qui limite pourtant leurs possibilités.

Avec le lacis des rails de son immense nœud ferroviaire, la fumée rouge de ses hauts fourneaux, ses maisons grises, Longwy est triste... Pour avoir choisi d'y enseigner, comme l'ont fait plusieurs des professeurs de l'école secondaire catholique, il fallait une motivation puissante. Sans doute avoir été atteint par la grâce de l'innovation pédagogique...

Longwy. — Il n'est pas encore 8 heures. Mais déjà plusieurs élèves du premier cycle « filles » (3) sont installées dans les salles de cours, réservées chacune à une discipline et à un professeur. *En effet, il n'existe plus de* classes au sens habituel (sixième, cinquième, quatrième, troisième...). Seuls comptent maintenant les groupes d'âge, qui se distinguent par la couleur du col sur la blouse bleue : azur (onze ans), horizon (douze ans), vieux rose (douze-treize ans), rose indien, citron, pistache, hermine, ivoire, jusqu'aux grandes, turquoise (quinze-seize ans). Les élèves de tous les niveaux se retrouvent dans une même salle de spécialité.

Ce matin, Nadia (azur) a choisi les mathématiques. Peut-être par envie, plus sûrement parce qu'en consultant son « *cahier horaire* », où elle inscrit chaque jour ce qu'elle fait, elle a constaté qu'elle avait pris du retard dans cette matière. Ce cahier sera contrôlé et signé à la fin de la semaine par le professeur-coordinateur du groupe azur, par le « consul » (équivalent du chef de classe) et par les parents. En principe, seules l'éducation physique et l'*instruction religieuse sont obligatoires*. Mais en pratique les élèves suivent régulièrement les cours dans les matières principales et les options. Toutefois, chacune va à son rythme : une élève peut travailler, quinze jours *durant, une seule matière. On* avance plus ou moins vite, l'objectif étant d'aller le plus loin possible.

Pendant deux heures, Nadia va travailler avec une camarade, parlant à voix basse, sans faire attention au visiteur. Le professeur va d'une élève ou d'un « tandem » à l'autre, prodigue conseils et explications, vérifie un exercice. Chaque jour, les élèves ont quatre séances de travail individuel, d'une heure ou deux. L'éducation physique et sportive est comprise dans ces horaires. Un groupe d'élèves peut demander, au moment qui lui convient, une « *mise au point* » sur un sujet avec le professeur. Celui-ci peut suggérer de la même façon une « *mise en commun* ». D'autre part, le travail dans chaque matière étant programmé en un certain nombre d'étapes, l'élève demande, lorsqu'il se sent prêt, à subir avec *le professeur un « contrôle » qui* lui permettra de passer à l'étape suivante. C'est généralement l'élève qui inscrira sur le tableau récapitulatif les « feux verts » qui symbolisent ces passages.

« *On se sent beaucoup plus libre que dans le système traditionnel*, déclare Véronique (groupe turquoise). *On s'aide, on peut discuter, on choisit sa matière, on en change, on peut marcher à son rythme.* » Anne-Marie, qui ne se sent pas sûre d'elle, a déjà choisi de « *refaire une année avant d'entrer dans le second cycle* ».

Avec le système du libre choix, il n'y a jamais de « trou » dans les horaires de « permanence » ou de *sortie-bistrot pour les élèves. Les* professeurs absents n'ont pas besoin d'être remplacés...

10 h. Pendant la récréation, réunion des « consuls ». Ce sont l'une des catégories — la plus importante — de délégués d'élèves. Les autres sont : les secrétaires (affichage), les édiles (ménage), les agents de liaison (pour chaque matière), les hôtesses (chargées d'accueillir les visiteurs), les bibliothécaires, les questeurs (collectes d'argent), les facteurs (courrier), sans compter quelques autres *responsabilités* : certains élèves doivent donner à manger chaque matin aux poissons ; deux fillettes sont chargées des réparations... Si bien que pour la grande majorité les élèves *exercent une responsabilité*.

La préoccupation du moment est la préparation de la fête annuelle, fixée samedi à partir de 18 heures et suivie d'un repas où les parents sont conviés. Aura-t-on le temps de présenter les danses répétées dans chaque groupe ? se demandent les consuls. Les avis divergent. La sonnerie interrompt la discussion : c'est l'heure de l'assemblée générale quotidienne dans la salle de gymnastique.

En quelques instants, la minuscule cour de récréation s'est vidée, et les élèves sont debout, par groupes, autour de l'estrade où a pris place le Père Feder. Les professeurs sont en arrière. Le directeur, qui anime le débat, pose une première question : l'affichage, depuis quelques jours, laisse à désirer. L'une des secrétaires, Chantal, est conviée à s'expliquer : « *Au début, on aimait bien ça, mais maintenant...* » Petite leçon de morale : « *C'est grave ça*, dit le Père Feder, *c'est comme dans un ménage...* » Mais l'assemblée compatit, et à la question posée « *Faut-il d'autres responsables ?* », les « *oui* » sont nombreux.

De 11 h. 30 à 11 h. 50, chaque groupe est réuni avec son professeur-coordinateur : les problèmes *individuels ou collectifs y seront* débattus. On y parlera du travail scolaire ou des relations dans le groupe ou à l'intérieur de la communauté scolaire.

Laissez les enfants travailler

La méthode du Père Feder repose sur cette dualité travail personnalisé - participation, dont les deux éléments sont étroitement imbriqués. L'individualisation du travail *scolaire* doit permettre à l'élève d'acquérir davantage d'autonomie, laquelle lui permettra de jouer un rôle plus actif dans l'école. Le fait que la participation soit très encadrée et structurée ne semble pas brider l'expression des enfants, au contraire.

Toute la méthode repose en fait sur la *modification* du rapport entre l'enseignant et les élèves. Le grand mot du Père Feder est « *taisez-vous, et laissez les enfants travailler* ». Se taire, pour un professeur, n'est pas facile. Bien que la nouvelle organisation ait été *acceptée par tous* il y a *trois ans*, il y a eu des décrochages. Mais la stabilisation du corps des professeurs, condition importante pour la réussite, est en bonne voie : les nouveaux arrivants sont des volontaires, venus à Longwy *parce qu'ils voulaient* précisément trouver un cadre qui convienne à leurs aspirations au renouvellement pédagogique. Tous sont des laïcs, excepté une religieuse.

A partir d'un projet commun, diversifié selon les exigences du premier et du second cycle, chaque enseignant élabore une « programmation » annuelle qui sera ensuite adaptée pour chaque groupe et chaque élève. L'individualisation du travail fait du professeur non plus seulement un enseignant, mais un véritable éducateur, attentif aux progrès intellectuels et à l'épanouissement de chacun de ses élèves.

Parmi ces derniers, ceux que nous avons interrogés se montrent satisfaits de la liberté qui leur est donnée. *Certains ont été* déroutés au début par cette responsabilité et l'absence de programme au sens traditionnel. Mais ils se rassurent assez vite et s'aperçoivent à la fin du second cycle qu'ils ont tout de *même fait le tour du programme* officiel. « *Ici, on apprend peut-être moins de choses, mais on les retient* », conclut un élève venu d'un C.E.S.

L'expérience, conduite avec prudence par des enseignants qui ne veulent pas faire de leurs élèves des cobayes, semble déjà concluante. Ainsi des élèves qui, dans un C.E.S., seraient affectés à la section III (classes de transition) ont davantage de chances de poursuivre jusqu'à la fin du premier cycle et au-delà. Au B.E.P.C., il y a eu l'an dernier 40 % de réussite chez les garçons et 90 % chez les filles.

La tâche des enseignants est d'autant plus difficile que le milieu social et familial des élèves *est défavorisé, dans cette ville ouvrière* où la plupart des parents n'ont pas pour leurs enfants d'ambition sociale. Le directeur et les enseignants s'intéressent moins au pourcentage de réussite aux examens qu'à l'éclosion des possibilités personnelles : *on sera* sensible, dans l'évaluation individuelle, aux progrès faits dans la spontanéité, le sens de l'accueil, la tolérance, la capacité de s'exprimer en public...

Les avantages du travail indépendant ? Un petit Portugais de treize ans arrive à Longwy, avec ses parents, ne parlant pas le français. L'éducation *nationale*, après lui avoir fait passer des tests, dont une dictée ! — il fait plus de deux cents fautes... — l'envoie en cours préparatoire, où l'enfant est humilié de se retrouver à côté d'élèves de six ans. Accepté par cet établissement, il est aussitôt pris en charge et brûle les étapes avec une soif *d'apprendre et* un sérieux extraordinaire. Avant la fin du premier cycle, il aura rattrapé ses camarades français.

Y. A.

(1) La scolarité est de 120 F par trimestre, à laquelle s'ajoute 100 F par an pour le matériel pédagogique *(les élèves n'achètent aucun livre)*. Les familles les plus pauvres sont dispensées de toute contribution financière.

(2) L'école est divisée en un premier cycle « filles » — installé dans une ancienne fabrique du Bas-Longwy, — un premier cycle « garçons » et un second cycle mixte, fonctionnant tous deux dans le « château », une vieille résidence sur la hauteur. Quelques centaines de *mètres séparent* les deux bâtiments.

TRAVAILLER, RAISONNER EXPRIMER UN JUGEMENT

DANS la classe de Mme Fizaine, professeur d'histoire et de géographie dans le second cycle, les objectifs pédagogiques et la « programmation » sont affichés, ainsi que des « directives de travail ». Ainsi le nouvel élève sait comment se comporter dans la salle, utiliser la documentation, quel est le rôle du professeur...

La programmation comprend trois parties et neuf étapes, couvrant tout le cycle, mais qui peuvent être franchies en un an comme en trois. Les trois parties veulent assurer une progression : apprendre à travailler (C), à raisonner (B), à exprimer un jugement (A).

Dans ce cadre, **l'élève choisit un thème de travail annuel. Chaque étape consiste en une étude personnelle d'un sujet se rapportant au thème, choisi par l'élève, avec les conseils du professeur. Celle-ci prépare, pour chaque sujet, une fiche où elle indique les grandes lignes du travail à réaliser.**

L'élève subira un contrôle oral sur son travail, qui lui permettra — ou non — de passer à l'étape suivante, pour laquelle il choisira un nouveau sujet. Le rôle du professeur consiste essentiellement à expliquer non pas la question choisie — il n'y a pas de cours, — mais la façon de l'étudier.

Rousseau et le péché originel

UN barbu à la silhouette athlétique, au pas décidé, au parler autoritaire : le Père Maurice Feder dirige depuis sept ans l'école secondaire de Longwy. La révolution qu'il a introduite dans son établissement est le fruit des réflexions de plusieurs pédagogues de l'enseignement catholique, parmi lesquels le Père Faure, animateur de nombreuses sessions de formation d'enseignants. Il quittera Longwy à la fin de l'année pour devenir, auprès de ce dernier, conseiller pédagogique itinérant pour les établissements secondaires catholiques.

Le Père Feder n'aime pas les intellectuels de gauche. Pour lui, ce sont surtout des beaux parleurs, mais qui ne connaissent pas la condition ouvrière. Et il s'indigne volontiers lorsque ceux-ci s'en prennent à l'école privée...

On compare parfois l'école de Longwy à l'expérience menée pendant de nombreuses années à Summerhill par le pédagogue anglais Alexander S. Neill. Le Père Feder voit une différence fondamentale : « Neill est rousseauiste, il veut faire confiance à la nature, il estime que si les choses marchent mal, c'est de la faute des adultes. Ce n'est pas vrai. Des tas de pauvres gosses sont capables des pires bêtises, ils héritent d'un monde imparfait. Il ne faut pas nier qu'il y a des gosses vicieux ou voleurs. C'est le péché originel. Il ne faut pas faire des reproches continuels aux enfants, mais il est important de le savoir. »

POINT DE VUE

Baccalauréat non examens oui

LES épreuves du baccalauréat viennent de commencer. 314 466 jeunes gens et jeunes filles sont en train de les passer. Au même moment, le débat sur cette institution de base de la société française rebondit de plus belle. Après le baccalauréat « à profils » de M. Fontanet, voici que M. Haby suggère de délivrer un certificat continude fin d'études secondaires, à la fin de la première, sur « contrôle continu » et de faire de la terminale un « banc d'essai » pour le supérieur.

Nous publions ci-dessous le point de vue de M. Edouard Labin, ingénieur-conseil en éducation.

Par EDOUARD LABIN

L'IDEE *indéfendable*, l'idée que personne ne défend plus, est qu'un seul examen de quelques jours sur quelques questions puisse signifier au monde, pour toute la vie de l'être, ce que valurent ses six ans d'études secondaires.

La question de fond est de savoir comment on peut au mieux caractériser un élève au terme de ses études. Qu'il faille le faire est incontestable. La société a évidemment besoin d'un indicateur initial sur les aptitudes des jeunes qu'elle va mettre au travail ; et, pour décrire celles-ci, aucun organisme n'est aussi qualifié que l'école qui les a inculquées. Seulement, ce n'est pas facile. Les aptitudes d'un être forment une palette très complexe, et tout esprit scientifique comprend d'emblée qu'elles ne sauraient être appréhendées par une seule approche : ni le grand examen monocoup ni le contrôle diffus dit continu. Il faut toute une panoplie de détecteurs, chacun ajusté à un type de performance.

L'examen ramassé reste fort utile, en fait indispensable, pour mesurer ce que, en termes sportifs, on appellerait la *« force au sprint »*, c'est-à-dire la capacité de *mobiliser*, pour un effort concentré, les connaissances d'un spectre étendu, acquises sur une longue période. C'est évidemment une capacité essentielle dans la vie, où les défis de ce genre sont constants. Il serait malhonnête de prétendre qu'un jeune a acquis une culture si on n'a pas vérifié qu'il peut en intégrer les éléments épars, vite et créativement, au service de tâches imprévues. Qu'il y faille de la mémoire, c'est vrai, mais la mémoire est une qualité essentielle, et noble, bien fous sont ceux qui aujourd'hui la décrient. Encore faut-il que les épreuves révèlent correctement cette disponibilité pour la bataille de tout l'arsenal intellectuel.

Comme l'actuel bachot, l'examen global (qui pourrait être renouvelé deux ou trois fois dans l'année) doit être passé anonymement à l'écrit et, à l'oral, avec des interrogateurs qui ne connaissent pas les élèves. Ce qui permet d'éliminer l'inévitable biais qui se forme dans le jugement *« hors tout »* des élèves, chez les maîtres qui les suivent constamment. Sans compter le favoritisme, positif et négatif, qui existe quoiqu'on en dise, et qui risque, hélas ! d'être aggravé aujourd'hui par les passions politiques.

Reste à mesurer, par opposition à la *« force au sprint »*, celle que chacun doit montrer dans la *course de fond*. C'est-à-dire, en matière d'éducation, un mélange de vertus pédestres comprenant l'application, le pouvoir de se concentrer, l'intelligence des notions abstraites, l'esprit critique, la faculté de réagir et de débattre, l'imagination créatrice aux étapes, enfin et surtout les connaissances en détail et l'aptitude à les apprendre. Il est très vrai que ces vertus là ne s'apprécient bien qu'au long de la route. Mais pas *d'une* seule façon. Il y faut tout un attirail d'activités à résultats objectivement chiffrables, activités écrites et orales, courtes et longues, convergentes et divergentes, sollicitant tantôt l'automatisme, tantôt la réflexion : des réponses à des stimulus, des problèmes, des essais, des exercices, des exposés, des séminaires, des synthèses raccourcies, des petits projets et même des récitations — eh oui, la vieille récitation qui n'a pas son pareil pour révéler si l'élève a saisi les nuances d'un texte.

A quoi il faut ajouter quelques tests administrés par des psychotechniciens. Quoi qu'en disent les anti-scientistes à la mode, on en a construit de remarquables pour mesurer les motivations, l'assimilation des concepts, le tour d'esprit, l'intelligence.

Tous ces instruments pour contrôler les performances quotidiennes des élèves sont fins, subtils, aisément détraqués, et donnant alors des résultats aberrants. Chacun a des propriétés spécifiques, qui jouent au mieux pour mesurer certains attributs intellectuels ou psychiques et s'appliquent mal aux autres. Il faut des recherches méticuleuses, des soins patients pour bien les ajuster à leurs fonctions et déterminer leurs domaines de validité. Les professeurs doivent posséder une formation poussée pour les mettre en œuvre avec pertinence. Et, chose importante, sans lasser l'étudiant ! Car le contrôle dit continu, s'il est appliqué grossièrement, se transforme vite en bachot hebdomadaire et afflige le malheureux élève de plus d'examinite qu'il n'en eut jamais.

Que les familles y prennent bien garde qui croient avoir tout dit quand elles ont réclamé qu'on troque le baccalauréat pour le carnet de notes. L'unique possibilité pour que le « contrôle continu » ne devienne pas un cauchemar continu, c'est de le faire sourdre presque automatiquement de l'enseignement lui-même. Cela est possible, mais seulement avec des méthodes pédagogiques nouvelles, où l'étude est souvent individuelle et toujours activante, c'est-à-dire intègre constamment des exercices dont le succès conditionne l'avance. L'acquisition, dès lors, n'existe que contrôlée. Même avec ces méthodes, il reste beaucoup à faire pour dériver les mesures de performances du flot de l'éducation sans l'interrompre et le casser à tout instant.

Une évaluation correcte et complète, donc polymorphe, des élèves, n'est évidemment plus justiciable de cet ultra résumé manichéen que constitue la seule mention : « reçu » ou « pas reçu ». Elle appelle un *certificat de fin d'études secondaires* qui consigne sous une forme standard claire l'ensemble des résultats obtenus dans les divers types d'épreuves, assorties peut-être d'appréciations qualitatives. Dès lors que tout le monde, ou à peu près, fait des études secondaires, celles-ci ne donnent plus lieu à une marque de distinction sociale. Le plus honnête moyen de les clore est de dire simplement quel profil chacun y a forgé. Mais le dire en pleine connaissance de cause, sans manquer aucune facette du profil.

Quant à savoir si un tel certificat doit ou non donner accès automatiquement aux études supérieures, c'est une tout autre histoire.

« Chèques-éducation » et marché pédagogique

A San José (Californie) l'administration subventionne les familles et non les écoles

DEPUIS deux ans, les parents de huit mille élèves d'écoles primaires du district scolaire d'Alum Rock à San-José en Californie paient eux-mêmes les études de leurs enfants grâce à un chèque que leur remet l'administration. Cette expérience originale, encouragée par Washington, fait suite à un projet rédigé en 1970 à la demande de l'U.S. Office of Economic Opportunity, (organisme chargé de mettre en œuvre une politique sociale et économique d'égalisation des chances) sur le système des « chèques-éducation ». L'idée en est la suivante : on constate que l'école, en raison notamment de son uniformité et de l'emprise de plus en plus grande de la bureaucratie, ne répond plus aux besoins des jeunes et des familles. Par conséquent, au lieu de subventionner les écoles et d'obliger les élèves à fréquenter celle de leur quartier, il faut donner directement l'argent aux parents et leur permettre de choisir librement leur enseignement. Ainsi, estime-t-on, se créera une situation de libre concurrence entre les établissements qui stimulera l'innovation pédagogique et obligera les responsables de l'enseignement à tenir davantage compte des souhaits des « usagers ».

Le projet initial présentait plusieurs « modèles » possibles d'application de ce principe, depuis celui du libéralisme intégral dans lequel toutes les familles toucheraient la même somme et pourraient s'adresser à n'importe quelle institution éducative (y compris les écoles privées), jusqu'à des formules plus volontaristes, permettant notamment de corriger les inégalités sociales, en donnant une somme plus importante aux familles modestes. Le sociologue Christopher Jencks, professeur à l'université de Harvard et auteur d'un livre célèbre sur les inégalités des chances, qui participait à l'enquête initiale, voit notamment dans cette dernière formule le moyen le plus efficace pour les réduire. C'est dans ce sens que s'est orienté le district de San-José puisque les familles défavorisées reçoivent, grâce à une aide fédérale, un tiers de plus que les autres.

Le principe des chèques-éducation (*« vouchers »*) est simple. Il s'agit d'un marché. Les parents reçoivent un carnet de chèques-éducation qu'ils utilisent pour envoyer les enfants dans l'école de leur choix. Les établissements scolaires attirent les clients (les élèves), par la quantité et la qualité des produits offerts (les matières enseignées). Les écoles délaissées par les consommateurs ferment ou se reconvertissent pour répondre aux goûts du public. Selon les avocats du projet, un tel marché de l'éducation incite à l'innovation pédagogique et réduit la bureaucratie qui paralyse les écoles publiques. Chaque établissement devient une petite entreprise indépendante. Les parents acquièrent un droit de regard sur l'éducation ; les familles pauvres, en particulier, peuvent accéder pour la première fois à l'école désirée, publique ou privée. Le chèque-éducation élimine du même coup la politique du *« bussing »* consistant à transporter les enfants dans des écoles d'autres quartiers pour favoriser la déségrégation raciale.

Le district d'Alum Rock, à San-Jose, qui a décidé de tenter l'expérience, est particulièrement pauvre : la moitié des élèves sont mexico-américains et 10 % sont noirs. La réforme a été précédée d'un long travail d'information auprès des familles, des enseignants et de l'administration, et n'a touché la première année que six écoles « pilotes ». Elle a été étendue la seconde année à treize écoles primaires publiques sur vingt-six et l'inclusion d'une école privée est à l'étude. Les écoles qui participent à l'expérience ont donné leur accord. Chacune doit présenter au choix des parents au moins trois types de programmes différents. Avec l'ensemble des écoles du district, les parents ont ainsi le choix entre... quarante-cinq enseignements, allant des classes purement traditionnelles — dont certaines pour les élèves doués — à des programmes axés sur une formation bilingue, artistique, scientifique, d'ouverture sur la vie ou de préparation professionnelle... Tous ces programmes doivent toutefois comprendre les disciplines de base : écriture, lecture et mathématiques.

« La concurrence favorise la créativité »

Le docteur Joel Levin, directeur du projet et président de l'institut Sequoia, association à buts non lucratifs qui gère le projet avec l'administration du district, n'hésite pas à user de la terminologie du marché pour exprimer sa satisfaction. « *La diversité des produits offerts est la véritable innovation des chèques-éducation*, dit-il. *La concurrence entre les programmes a favorisé la créativité pédagogique.* » L'instituteur, qui reçoit pleins pouvoirs en matière pédagogique, doit avoir une mentalité d'entrepreneur et concevoir son programme en termes de ressources, c'est-à-dire d'argent et de résultats (progrès des écoliers et satisfaction des parents). Il devient « propriétaire » de son enseignement. Nombre d'enseignants avouent avoir dû passer des nuits blanches pour préparer leurs classes. Mme Thomas, institutrice du programme des « arts culturels » à l'école Cassell, initie les enfants à la culture allemande : cuisine, musique et danse. « *J'ai organisé mon cours moi-même sans aucune formation pédagogique particulière*, confie-t-elle. *J'avais depuis longtemps mes idées quant au développement des facultés d'intelligence des enfants. Le projet des chèques-éducation m'a permis de les réaliser.* » Maîtresse d'école d'une classe traditionnelle, Mme Parker fait régner une discipline autoritaire. « *Grâce aux chèques-éducation*, constate-t-elle toutefois, *je dispose de davantage de moyens pour avoir une classe vivante, pour organiser des excursions éducatives, passer des dispositives.* »

Le budget des écoles dépend du nombre d'élèves inscrits. Chaque chèque (en 1972, il était d'environ 3 400 francs pour un élève des quatre premières années d'école primaire et de 4 850 francs pour la cinquième et la sixième année). Les enfants défavorisés reçoivent, sur fonds fédéraux, un tiers supplémentaire leur permettant de financer certaines aides éducatives. « *Cette somme d'argent supplémentaire fait toute la différence entre une école ordinaire et une école « voucher »*, assure Bill Jones, directeur de l'école Pala.

Pour répondre aux demandes des parents, un service d'information diffuse brochures et documents et une équipe de quinze conseillers explique les modalités de fonctionnement des chèques-éducation. Dans chaque école, un comité de parents d'élèves exprime les doléances et désirs des familles, qui sont parfois invitées à participer à l'élaboration des programmes et à visiter les classes. Les parents d'élèves sont enfin représentés à un conseil chargé de la supervision du projet, dont ils peuvent même solliciter l'aide pour monter une nouvele école à leur propre initiative en cas de mécontentement.

La première année, l'intérêt des parents pour l'expérience fut peu prononcée. Toutefois, selon M. Joel Levin, « *les parents commencent à percevoir les différences entre les programmes et à acquérir une mentalité de consommateurs sachant choisir entre divers produits* ». Ils hésitent moins à envoyer les enfants dans une école autre que celle du voisinage immédiat : 14 % des écoliers utilisent le service de transport gratuit, contre 3 % l'an dernier. Les transferts en cours d'année, par simple curiosité parfois, se développent. Le choix des classes traditionnelles décroît au profit des nouveaux programmes. Le respect de l'intérêt personnel de chaque élève se reflète dans le fait que 38 % des familles ayant plusieurs enfants les envoient dans des programmes différents. Les directeurs d'école, déchargés des responsabilités pédagogiques, gèrent l'enveloppe budgétaire revenant à leur institution. « *Nous devenons davantage des administrateurs et des consultants plutôt que des directeurs d'école au sens classique* », rapporte M. Jerry Witt, directeur de l'école Cassell.

Le projet d'Alum Rock est déjà un succès en matière de décentralisation administrative, d'information des parents et de diversité des programmes, mais le verdict de la seconde année sera crucial. « *Si nous enregistrons en fin d'année des progrès scolaires significatifs, nous serons une expérience d'éducation unique au monde et nous pourrons battre le tambour* », souhaite le directeur du projet.

Rien ne porte cependant à croire que la formule des chèques-éducation sera généralisée. Le gouvernement fédéral se limitera sans doute à quelques subventions, et les districts scolaires optant pour les chèques-éducation devront les financer sur leur propre budget alimenté par les impôts locaux. La disparité des ressources entre les districts pauvres et riches, source de l'inégalité des chances scolaires, ne sera donc pas éliminée.

Le débat autour de cette expérience revêt aussi un aspect politique. Les tenants des écoles publiques s'opposent à ce que les chèques-éducation puissent être utilisés pour s'inscrire dans les écoles privées et se scandalisent à la pensée d'une subvention indirecte à l'enseignement privé. Le puissant syndicat des enseignants du secteur public (*Teachers Union*) voit dans la libre concurrence avec le secteur privé une atteinte à la sécurité de l'emploi, car toute école sans succès devra fermer boutique. *A contrario*, les partisans du laisser-faire souhaiteraient jouer sur la concurrence, qui conduirait, espèrent-ils, à une plus grande rentabilité de l'enseignement. Ces derniers proposent même l'emploi des chèques-éducation dans les écoles confessionnelles, ce qui s'opposerait au premier amendement de la Constitution qui stipule la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

JOSIANE JOUET.
Sociologue.

SPORTS



LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

De l'élimination de l'Italie à la domination des Pays-Bas

Francfort. — République démocratique allemande, Brésil, Pays-Bas, Argentine dans le groupe A ; République fédérale d'Allemagne, Yougoslavie, Suède et Pologne dans le groupe B : tels sont les noms et la répartition des huit équipes qualifiées pour le deuxième tour de la Xe Coupe du monde de football. Le premier de chaque poule jouera la finale le 7 juillet à Munich et le deuxième disputera, la veille, le match pour la troisième place. Dans cette liste on remarque l'absence de deux anciens doubles vainqueurs de la Coupe du monde : l'Uruguay (en 1930 et 1950) et l'Italie (en 1934 et 1938).

De notre envoyé spécial

L'élimination de l'équipe sud-américaine était plus ou moins attendue après sa défaite devant les Pays-Bas et son match nul face à la Bulgarie. Les Uruguayens, confinés dans un système de jeu défensif et brutal, à peine racheté par la virtuosité technique de leur capitaine Rocha et le brio de leur gardien Mazurkiewicz, ont volé en éclats, dimanche 23 juin, à Düsseldorf, devant une équipe suédoise très entreprenante, qui l'a normalement emporté par 3 buts à zéro. La « Céleste » obtient en Allemagne fédérale son plus mauvais résultat depuis longtemps : elle avait terminé quatrième en 1970 et avait atteint les quarts de finale en 1966. C'est évidemment la tristesse à Montevideo, où l'on devra comprendre que le football moderne ne se joue pas essentiellement à coups de crampons et à une allure de sénateurs.

A Rome, à Milan, à Florence et dans toute l'Italie c'est la consternation : l'éviction de la Squadra Azzurra constitue en effet la sensation de ce premier tour : à l'inverse de l'Uruguay, l'équipe italienne avait de bonnes chances de se qualifier pour la suite de la compétition : il lui suffisait de partager les points, dimanche à Stuttgart avec la Pologne. Or, devant soixante-dix mille spectateurs médusés, — dont une très forte colonie transalpine — Mazzola et ses camarades ont été malmenés, à quelques réactions dangereuses près, par une équipe polonaise très en verve, libérée depuis mercredi dernier du souci de la qualification et qui n'a nullement tenu pour autant à jouer en « zone libre ». Deux buts splendides marqués par Szarmach et Deyna et l'Italie connaissait la même mésaventure qu'en 1966, en Angleterre, où elle avait été évincée par la Corée du Nord. A cette différence que, dimanche, elle a été battue sur sa valeur : la Squadra Azzurra 1974, vieillie et sans imagination, est l'ombre de celle qui disputa la finale au Mexique il y a quatre ans. L'Argentine, qui organise la prochaine tournée en 1978, en a profité pour se sauver de justesse au goal-average. Buenos-Ayres respire.

Un autre favori de cette Xe Coupe du monde a été très près de subir le même sort que l'Italie : il s'agit ni plus ni moins du Brésil, qui lui aussi est méconnaissable par rapport au vainqueur de 1970. Il a fallu un but invraisemblable de Valdomiro, marqué onze minutes avant la fin du match contre le Zaïre — le gardien africain pourtant couché sur la balle et sans doute déjà endormi, la laissait filer dans ses buts, — pour que les Sud-Américains se qualifient également à la différence des buts aux dépens de la malchanceuse Ecosse. Les Britanniques, qui ont fait match nul le 22 juin, à Francfort, avec la Yougoslavie, au terme d'une partie remarquable, méritaient assurément un meilleur sort.

En entrant sur le terrain du Volksparkstadion, samedi soir à Hambourg, les deux équipes allemandes savaient déjà qu'elles disputeraient le deuxième tour. La rencontre « historique » des deux Allemagnes — encore qu'elles se soient déjà opposées lors des Jeux olympiques de 1972 — perdait donc beaucoup de son intérêt. Même si elle a soulevé la colère de la presse et du public de la R.F.A. (l'équipe ouest-allemande est, avec l'Argentine, la seule des huit qualifiés à avoir perdu un match), la défaite de Franz Beckenbauer et de ses camarades (1-0) n'a pas vraiment une grande signification sportive. Visiblement, la formation fédérale cherchait à partager les points avec sa rivale et elle a été surprise, c'est vrai, par le but de Sparwasser. Mais ne voulait-elle pas terminer deuxième de son groupe pour éviter ensuite de tomber dans la poule du Brésil et des Pays-Bas ? Ces derniers, superbes encore, cette fois au détriment de la Bulgarie, ont de plus en plus de partisans.

Si elle n'a jamais eu de conséquences sportives, la victoire de prestige acquise par la R.D.A. peut, en revanche, avoir des retombées politiques. Bien qu'ils aient maintes fois affirmé qu'ils n'avaient, en venant jouer en R.F.A., aucune préoccupation de cet ordre, les dirigeants est-allemands ne peuvent pas ne pas s'enorgueillir de ce succès, qui vient après d'autres satisfactions enregistrées ces dernières années, en athlétisme et en natation par exemple, aux dépens de l'Occident, et notamment des Etats-Unis.

Les footballeurs des pays de l'Est, absents de la finale de la Coupe du Monde depuis 1962, se sont du reste très bien comportés jusqu'à présent : seule la Bulgarie a été éliminée, alors que l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Sud ont perdu deux représentants. La bataille aurait même été encore plus vive dans le groupe I si le Chili n'avait pas été injustement retenu à la place de l'U.R.S.S. D'ailleurs, les joueurs de Santiago ont été piteusement évincés, après avoir été battus par la R.F.A. et tenus en échec par la R.D.A. et l'Australie. Comme on s'y attendait en effet (« le Monde » du 21 juin), les trois équipes réputées les plus faibles ont fourni un baroud d'honneur : non seulement l'Australie, mais encore le Zaïre, qui sans la bévue de son gardien de but aurait pu entraîner le Brésil dans l'élimination, et Haïti, qui a marqué un superbe but contre l'Argentine, avant de s'incliner honorablement. — M. C.

Le grand désespoir de Billy Bremner

De notre envoyé spécial

Francfort. — Lorsque Karasi, entré sur le terrain à la 70e minute de jeu, donna le coup de tête qui qualifiait la Yougoslavie et qui infligeait une affreuse migraine à l'Ecosse, à neuf minutes de la fin du match, on ne vit que lui. Pas le joueur de Belgrade, qui disparut sous la fougueuse étreinte de ses coéquipiers, tandis que des dizaines de milliers de drapeaux bleu blanc rouge étaient frénétiquement agités dans les tribunes du Waldstadion de Francfort, tandis que chants et clameurs montaient des poitrines frappées de l'étoile rouge, mais un autre joueur, le capitaine de l'équipe adverse, Billy Bremner.

Quelle migraine en effet ! Accroupi au centre de la pelouse, tignasse rousse saisie à pleines mains, le stratège écossais, vivante image du désespoir sportif, réalisait que la Coupe du monde venait, pour ses camarades et lui, de se terminer là. Pour lui surtout : à trente-deux ans, pas d'espoir d'être au prochain rendez-vous, en 1978, en Argentine. Penché durant d'interminables secondes sur l'herbe inondée de soleil, le meneur de jeu de Leeds United, robuste mécanique cassée en deux par le coup de marteau yougoslave, payait aussi le tribut de quatre-vingts minutes d'efforts inouïs, de courses échevelées, de contacts fracassants.

Cible favorite des athlétiques joueurs de l'Est, le petit Ecossais avait été, depuis le début du match, dix fois, quinze fois, projeté au sol. Trois avertissements de l'arbitre, M. Archundia (Mexique), avaient sanctionné cette rudesse. A chaque fois pourtant, Billy Bremner, symbolisant tout à la fois l'ardeur du lion britannique et la ténacité du chardon écossais, s'était relevé, était reparti de plus belle, agressif lui aussi, teigneux même, sur des jambes courtaudes, avait reconduit l'assaut aussi volontairement accroché à la terre que cent trois paysans du Larzac. Mais là, il restait à genoux, groggy.

Il fallait vaincre

En entrant sur le terrain du Waldstadion, presque une heure et demie auparavant, salué par une envolée de cornemuses, encouragé par une cohorte folklorique, bérets, écharpes et kilts de gala, le capitaine écossais savait qu'il lui fallait absolument vaincre cette équipe yougoslave. Les joueurs de l'Est avaient, comme ses partenaires et lui, tenu en échec le Brésil, mais ils s'étaient montrés beaucoup plus efficaces face aux infortunés Zaïrois. Un match nul ne suffisait pas : le tenant du titre, c'était presque sûr, allait à son tour battre nettement la formation africaine.

Billy Bremner entrait dans la danse dès la première seconde. Pas une marche, mais une samba. Au four et au moulin, en attaque et en défense, il multipliait les passes et les appels de balle, revenait soutenir ses arrières et, inlassable, infatigable, relançait le jeu. Dix fois, cent fois. Chevelure flamboyante et tenue blanche, il était un volcan en feu. Il était les Rangers et le Celtic à lui tout seul. Sur un de ses innombrables services, à la dix-septième minute, Jordan se retrouvait seul devant le gardien adverse et manquait une occasion superbe. L'avant-centre écossais allait certes se racheter par la suite, mais seulement à quelques secondes du coup de sifflet final, égalisant pour la gloire, juste pour illustrer le légendaire finish britannique.

La virtuosité slave

Et les Yougoslaves pendant ce temps-là ? Ils ne dansaient pas non plus la bourrée. Ils ne se contentaient pas de regarder jouer Billy Bremner. Machine parfaitement rodée, articulée autour de ses deux stratèges, Dzajic et Oblak, la virtuosité slave personnifiée, appuyée sur une défense aussi peu pénétrable que les chaînes Dinariques, l'équipe de l'Est rendait coup pour coup et même, dans l'ensemble, prenait peu à peu l'ascendant. C'était à la fois plus cohérent et plus coulé, plus souple et plus tranchant. Si l'on avait moins d'yeux pour elle, c'était tout simplement parce que l'on était assuré qu'elle se qualifierait de toute façon grâce à son « goal average » et donc qu'on la retrouverait. Tandis que Billy Bremner et ses partenaires n'avaient pas cette latitude. C'était maintenant ou dans quatre ans.

Quatre-vingts minutes d'un ballet endiablé, d'un match remarquable en tous points, physique, technique, tactique, et c'était cette flèche décochée par Karasi qui terrassait le Royaume-Uni tout entier. Seule représentante britannique dans ce tornoi final, absente de l'ultime phase de la Coupe du Monde depuis 1958, l'équipe au chardon avait, en même temps, à magnifier l'Ecosse, à venger l'Angleterre, victorieuse en 1966, et le Pays de Galles, tous deux éliminés cette fois par un autre pays de l'Est, la Pologne. Or elle était à son tour évincée, sans avoir perdu un match.

C'est en songeant à tout cela peut-être que Billy Bremner commença à se relever. Lilliputien, vu du milieu des tribunes, le capitaine valeureux mit un tel temps à se redresser qu'on crut assister à la naissance d'un géant.

MICHEL CASTAING.

LA POLOGNE : méconnue au départ révélée en chemin

De notre envoyé spécial

Stuttgart. — On les considérait comme de bons joueurs et ils sont en train de devenir des vedettes. De surprise en surprise, les footballeurs polonais pourraient provoquer l'étonnement suprême et arriver en finale dans la dixième Coupe du monde. Et là, qui sait ? Les voici en tout cas qualifiés pour le deuxième tour de la manière la plus claire et la plus probante qui soit : l'équipe entraînée par Casimir Gorski est la seule à avoir gagné ses trois matches. Elle a dominé, sans discussion possible, l'Argentine nettement prise de vitesse ; elle a surclassé Haïti — haut fourneau contre plante verte, — ce que n'ont pas réussi à faire Sud-Américains et Transalpins : et surtout dimanche 23 juin, au Neckarstadion de Stuttgart, devant un public acquis à la Squadra Azzurra, et qui en a perdu son latin, elle n'a pas laissé l'ombre d'une chance à l'équipe d'Italie.

M. Valcareggi, l'entraîneur très conservateur et très doux, de la bouillante formation ouest-européenne, s'était pourtant décidé à innover : les deux idoles vieillissantes du « Calcio » (championnat national italien), Rivera et Riva, avaient été laissées sur le bord de la route pour s'être montrées, depuis le début de la compétition, hors d'état de conduire un ballon. Rien n'y a fait ou plutôt c'était trop tard.

Les Italiens ont joué avec la peur au ventre. Face à une équipe plus douée sur le plan tactique — le système de jeu transalpin ou « catenaccio » (béton) est périmé — et plus inspirée sur le plan offensif, cette retenue n'a pas pardonné.

Il y a quelques années, le football polonais était ignoré au plus haut niveau. Démantelé comme toutes les autres activités durant la seconde guerre mondiale, le sport n'a refait que lentement surface sur les bords de la Vistule. Dans ce pays de trente-trois millions d'habitants, de grands stades étaient pourtant construits : une enceinte de cent mille places à Chorzow, une autre de quatre-vingt-dix mille places à Varsovie, quatre autres de soixante mille places chacune de Lodz à Cracovie. L'équivalent au total de huit Parc des Princes...

Certes, les banquettes ne restaient pas vides : le championnat national passionnait, surtout en région minière, mais le football n'arrivait pas cependant à supplanter dans le cœur des foules la pratique du noble art. La Legia de Varsovie éliminait bien, il y a quelques saisons, Saint-Etienne de la Coupe d'Europe des clubs, dans une ambiance survoltée, mais ce n'était pas encore suffisant.

Et puis, au début des années 70, Casimir Gorski prenait la balle ronde à pleines mains. Avec détermination, avec doigté aussi. Jacek Gmoch, ancien joueur international, l'assistait.

Première surprise : aux Jeux olympiques de Munich en 1972, ils battaient tour à tour l'U.R.S.S., la R.D.A. et, en finale, la Hongrie (2-1). Médaille d'or.

La Pologne était engagée dans la dixième Coupe du monde. C'était plus sérieux. Principal adversaire dans son groupe éliminatoire : l'Angleterre, champion du monde en 1966, berceau du football mondial. Match « aller » : 2-0 pour les joueurs de l'Est. Pas suffisant, disaient alors tous les spécialistes. L'éternelle litanie De Londres à Varsovie, la presse renchérissait. Le 17 octobre 1973, à Wembley, devant cent mille spectateurs aussi flegmatiques que le public brésilien, Jan Tomaszewski, le gardien polonais, transmué en une sorte de divinité brahmanique, faisait des pieds et des mains. Il ne s'inclinait qu'une seule fois. Les Britanniques aussi : quelque temps plus tard, l'honorable Sir Alf Ramsey en perdait sa chaire.

Patiemment, silencieusement, méticuleusement, Casimir Gorski commençait alors la préparation pour le Mundial 1974. Le championnat national était volontairement écourté. L'esprit d'équipe, le courage, l'ambition étaient inoculés au plus haut degré. A ce jour, l'équipe de Pologne possède le meilleur buteur et la meilleure attaque. Méconnue au départ, révélée en chemin, glorieuse à l'arrivée : ce fut la situation, en 1958, d'une certaine équipe de France. — M. C.

CYCLISME

GEORGES TALBOURDET CHAMPION DE FRANCE

La victoire de la jeunesse

De notre envoyé spécial

Château-Chinon. — Un Breton de vingt-deux ans et demi, Georges Talbourdet, s'est attribué le maillot tricolore des routiers professionnels, dimanche 23 juin, à Château-Chinon. C'est un des plus jeunes champion de France de toute l'histoire du cyclisme, avec Roger Lapébie, Jean-Claude Theillière et le prestigieux Octave Lapize, vainqueur en 1911.

Ce succès inattendu mais incontestablement mérité s'inscrit d'une part dans le renouveau qui se manifeste depuis quelques mois et, d'autre part, dans l'incomparable réussite obtenue cette saison par les coureurs de l'équipe GAN-Mercier. Leur directeur sportif, Louis Caput, ne s'est pas montré surpris.

« *J'avais engagé Talbourdet à l'automne dernier parce que ses résultats dans les rangs amateurs, et en particulier dans la course de la Paix, témoignaient d'une valeur certaine* », nous a-t-il précisé. « *Je tenais ce garçon pour un authentique espoir.* »

Georges Talbourdet a terminé seul au terme d'une épreuve difficile, disputée sous une pluie persistante. Après avoir multiplié les tentatives pour sortir d'un peloton prisonnier de ses rivalités, il trouva l'ouverture avec une quinzaine de comparses dont Ovion, Périn, Esclassan, Meunier et le jeune Bourreau, excellent en la circonstance. Il restait à ce moment près de deux cents kilomètres à parcourir...

La manœuvre déclenchée si loin du but pouvait paraître audacieuse. Elle était en réalité des plus habiles ; le bon sens commandait d'attaquer très tôt les favoris qui se livraient à un étroit marquage, mais seuls les hommes profitant d'une certaine liberté d'action avaient la possibilité d'appliquer cette tactique opportune. Talbourdet était de ceux-là.

Sa victoire est réconfortante. Elle marque le triomphe de la jeunesse et de l'esprit offensif. Sportivement, celle d'Alain Santy eût sans doute été plus juste, plus conforme du moins à l'échelle des valeurs. Neutralisé par ses principaux adversaires au nombre desquels Jean-Pierre Danguillaume, le Nordiste se dégageait tardivement. Cependant il effectua une fin de course éblouissante puisqu'il reprit près d'une minute au coureur de tête, après avoir remonté dix concurrents, durant le dernier tour, et exécuté le tenant du titre Bernard Thévenet. Poulidor, Pingeon et Guimard avaient abandonné. Vingt-sept rescapés seulement ont atteint la ligne d'arrivée.

JACQUES AUGENDRE.

AUTOMOBILISME

L'année Ferrari ?

De notre envoyé spécial

Zandvoort. — Au regard des huit premiers Grands Prix disputés depuis le début de l'année et pour peu que la réussite ne boude pas, les trois prochains mois, l'équipe Ferrari, la bonne logique voudrait que le titre de champion du monde n'échappe pas à l'un des deux pilotes du constructeur italien : au Suisse Clay Regazzoni et surtout à l'Autrichien Nikki Lauda. Vainqueur le 23 juin, à Zandvoort, du Grand Prix des Pays-Bas, Nikki Lauda a une fois de plus fait la preuve de ses grandes qualités, mises au mieux en valeur par l'extrême compétitivité des Ferrari.

Peut-être n'est-il pas inutile d'émettre une réserve. Elle a trait à la nature même du sport automobile, qui ne vit pas toujours en bonne compagnie avec la logique. Il en va ainsi pour toutes les activités mécaniques où les aléas entrent pour une bonne part dans le succès ou l'échec. Néanmoins tout pousse à croire désormais que 1974 devrait être l'année Ferrari. Même si les Mac Laren ont été les meilleures voitures en début d'année, même si Brabham a montré un court temps quelques possibilités, même si Tyrrell a retrouvé du souffle avec la mise en service de ses nouvelles voitures.

Car les uns et les autres ont connu des hauts et des bas sensibles sauf, précisément, Ferrari, dont les voitures et les pilotes ont presque toujours été sur le devant de la scène. Jusqu'à présent et malgré les deux victoires remportées par Nikki Lauda (Espagne, Pays-Bas) sur les huit Grand Prix disputés, la chance n'a pas vraiment accompagné Ferrari et il ne fait aucun doute que, sans quelques ennuis majeurs ou mineurs, son palmarès serait tout autre.

Ferrari est bien, cette année, le constructeur de la continuité en ce qui concerne le maintien au premier plan. L'organisation, hier encore critiquée, est un modèle d'efficacité, les voitures, on l'a dit, sont désormais des points de repère, leurs pilotes savent en tirer parti, mais l'essentiel est surtout que ces avantages ne sont pas remis en question à propos de tel ou tel Grand Prix.

Pour l'instant, alors que d'autres constructeurs connaissent des problèmes apparemment difficiles, sinon impossibles à résoudre, en fonction de la configuration particulière d'un circuit, l'équipe Ferrari, à quelques nuances près, vit dans l'allégresse. Les Ferrari sont à leur affaire en Argentine, en Afrique du Sud, en Espagne, en Belgique, à Monaco, aux Pays-Bas, contrairement à la concurrence, qui passe depuis le mois de janvier du sourire à la grimace, sans en trouver l'explication ni surtout le remède.

Cette inconnue est naturellement le point le plus intéressant, et on imagine qu'elle demeure la principale préoccupation des constructeurs. Ainsi, chez Tyrrell, on n'explique pas pourquoi la conception des voitures — répartition des masses, aérodynamisme, etc. — peut convenir à un circuit et moins à un autre. Patrick Depailler, l'un des deux pilotes de Tyrrell, au premier chef concerné, a posé la question à Derek Gardner, l'ingénieur qui a dessiné les voitures. Réponse de Gardner : « *J'aimerais savoir pourquoi.* » Comme il aimerait savoir exactement pourquoi les Tyrrell sont faciles à conduire avec le plein d'essence (environ 200 litres) et difficiles en fin de course, quand la voiture est pourtant allégée. Il est évident que le contraire semblerait plus compréhensible. Et il en va de même pour Brabham, Mac Laren et pour d'autres qui vont sur chaque circuit à la quête de la solution, souvent de manière empirique.

Il reste que rien n'assure que Ferrari aura le vent en poupe toute l'année. Pour la première fois depuis huit ans (depuis 1968), la suprématie des moteurs Ford-Cosworth, qui équipent la plupart des écuries de formule 1, est remise en question. Il est probable qu'on y pense chez Cosworth et que, là aussi, on cherche la parade.

FRANÇOIS JANIN.

ATHLÉTISME

IRENA SZEWINSKA : UN 400 MÈTRES EN MOINS DE CINQUANTE SECONDES

En l'espace d'une semaine la Polonaise Irena Szewinska aura battu deux records du monde : celui du 200 m., le 13 juin, à Potsdam (22 sec.), et celui du 400 m., le 22 juin, à Varsovie (49 sec. 9/10). C'est la première fois qu'une femme réalise moins de 50 sec. sur cette distance. Le précédent record appartenait conjointement à la Jamaïcaine Marilyn Neufville et à l'Allemande de l'Est Monika Zehrt (51 sec.)

Agée de vingt-huit ans Irena Szewinska s'était révélée dès l'âge de dix-sept ans, et sa carrière est jalonnée de nombreux succès : championne olympique du 4 × 100 m., deuxième du 200 m. et de la longueur aux Jeux olympiques de 1964, championne d'Europe du 200 m., de la longueur et du 4 × 100 m. en 1965, puis championne olympique du 200 m. à Mexico, en portant le record mondial à 22 sec 5. Elle avait interrompu sa carrière sportive en 1969 pour donner naissance à un fils. Malade lors des championnats d'Europe 1971 à Helsinki, elle se classait, en 1972, troisième du 200 m. aux Jeux olympiques, derrière Renate Stecher (R.D.A.).

RÉSULTATS

Automobilisme

Grand Prix des Pays-Bas disputé à Zandvoort

1. Lauda (Ferrari), 1 h. 43 min. 0 sec. 35 (moyenne : 184,628 kilomètres-heure) ; 2. Regazzoni (Ferrari), à 8 sec. 28 ; 3. Fittipaldi (McLaren), à 30 sec. 27 ; 4. Hailwood (McLaren), à 31 sec. 28 ; 5. Scheckter (Tyrrell), à 34 sec. 28 ; 6. Depailler (Tyrrell), à 51 sec. 22 ; 7. Watson (Brabham), à 1 min. 13 sec. 95, etc.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DU MONDE

1. Fittipaldi, 31 points ; 2. Lauda, 30 ; 3. Regazzoni, 28 ; 4. Scheckter, 23 ; 5. Hailwood, 12 ; 6. Depailler, Hulme, 11 ; 8. Beltoise et Peterson, 10 ; 10. Reutemann, 9 ; 11. Jarier, 6 ; 12. Stuck, 5 ; 13. Ickx et Hunt, 4, etc.

Cyclisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR ROUTE

1. *Georges Talbourdet*, les 249,730 km en 6 h. 43 min. 30 sec. (moyenne 37,134 km) ; 2. A. Santy, à 41 sec. ; 3. Bourreau, à 45 sec. ; 4. Missac, à 3 min. 5 sec. ; 5. Périn, à 2 min. 6 sec. ; 6. Thévenet, à 2 min. 8 sec. ; 7. Nogues, à 2 min 38 sec. ; 8. Mollneris, à 3 min. 51 sec. ; 9. Danguillaume, à 3 min. 27 sec. ; *10. Ovion*, à 3 min. 55 sec. ; 11. Esclassan, à 4 min. 26 sec. ; 12. Riotte, à 4 min. 21 sec. ; 13. *Millard*, m. t. ; 14. Meunier, à 6 min. 10 sec. ; 15. Béon, à 6 min. 17 sec., etc.

Football

COUPE DU MONDE

GROUPE I :	
R.D.A. bat R.F.A.	1-0
Australie et Chili	0-0
GROUPE II :	
Brésil bat Zaïre	3-0
Yougoslavie et Ecosse	1-1
GROUPE III :	
Pays-Bas bat Bulgarie	4-1
Suède bat Uruguay	3-0
GROUPE IV :	
Argentine bat Haïti	4-1
Pologne bat Italie	2-1

PROCHAINES RENCONTRES DU DEUXIÈME TOUR

(mercredi 26 juin)

POULE A : Pays-Bas-Argentine ; Brésil-R.D.A.

POULE B : Yougoslavie-R.F.A. ; Pologne-Suède.

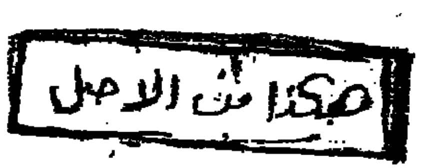
Hippisme

Le grand steeple de Paris, disputé le 23 juin à Auteuil et servant de support au pari tiercé, a été remporté par Chic Type, suivi de Hasty Love et de Lucky Boy. La combinaison gagnante est 8 - 11 - 7.

Voile

CHAMPIONNAT DU MONDE DES « 420 »

C'est le Français Alain Chourgnoz qui a remporté à Kiel les championnats du monde des 420. La deuxième place revient à un autre Français, Jean-Marie Danielou, tandis que ses deux compatriotes, Ducheny et Miquelis, se classent respectivement cinquième et sixième.





JUIN 1974/LA DEFENSE

LA TOUR GAN

réunit tous les services de l'administration centrale
incendie, accidents et risques divers,
du Groupe des Assurances Nationales
pour rendre
un meilleur service aux assurés.

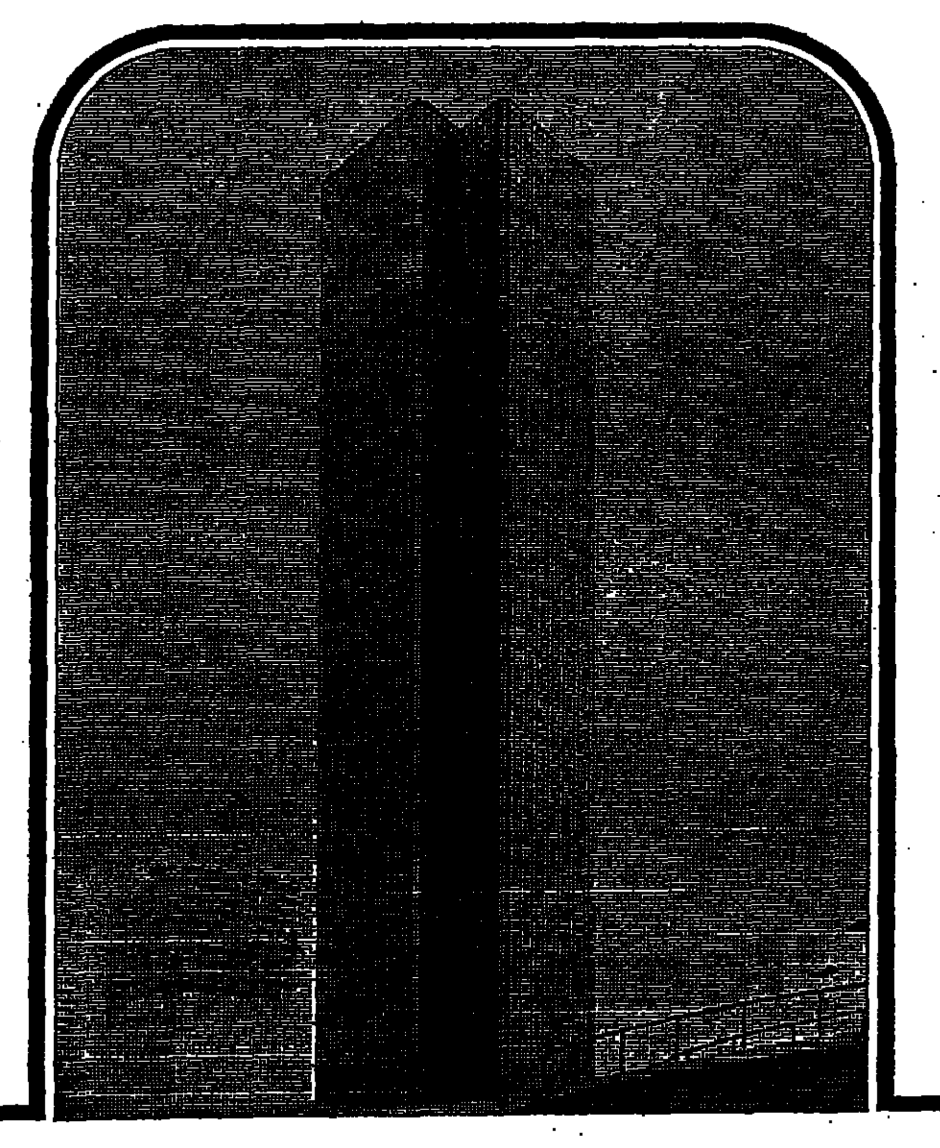


sur les 50 niveaux de la tour GAN
20 sont disponibles
pour la location de bureaux

renseignements :

Cabinet Auguste Thouard **265 05.30**

Bourdais Bureaumatique **227 11.89**



AÉRONAUTIQUE

SELON UN RAPPORT DE M. HUVELIN AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le maintien du niveau de l'emploi repose sur l'exportation de matériels militaires

Les circonstances ne permettent pas, à court terme, le développement des effectifs de l'industrie aéronautique en France, le maintien du niveau de l'emploi repose, pour l'instant, sur l'exportation de matériels militaires (avions, engins et hélicoptères) et sur l'acquisition d'un esprit commercial particulièrement « agressif » pour le marché civil. La mise en service d'avions Concorde fabriqués en série doit être envisagée avec prudence et en plusieurs étapes, mais il paraît essentiel de sauvegarder ce programme. Telles sont quelques-unes des principales conclusions du rapport sur l'avenir de l'industrie aéronautique et spatiale en France que M. Paul Huvelin, ancien président du Conseil national du patronat français, présente le mardi 25 et le mercredi 26 juin au Conseil économique et social.

Dans un document de cent vingt-six pages accompagné d'un projet d'avis au nom de la section de l'industrie et du commerce du Conseil économique et social, M. Paul Huvelin dresse un constat, particulièrement objectif, des réussites et aussi des échecs de la construction aérospatiale en France. Cette industrie de cent quarante sociétés d'importance diverse, qui emploie cent six mille cent trente personnes pour un chiffre d'affaires de 10 500 millions de francs en 1973, s'appuie, note le rapporteur, « *sur une expérience étendue et d'incontestables succès, et elle dispose d'instruments techniques de premier ordre et d'un personnel qualifié à tous les niveaux et dans toutes les spécialités* ». La construction aéronautique française est en passe de devenir la première au sein de la Communauté économique européenne et la seconde dans le monde occidental, après les Etats-Unis, si l'on se réfère au chiffre d'affaires par salarié (de l'ordre de 80 000 francs, au lieu de 125 000 francs aux Etats-Unis, 60 000 en Allemagne fédérale et 44 000 en Grande-Bretagne).

Pourtant, M. Paul Huvelin observe que la construction aéronautique en France aura un avenir immédiat difficile. « *L'orientation prise par le VI° Plan, qui envisageait un relais de la production à des fins militaires par de la production pour le transport civil, à la suite de la mise en œuvre de grands programmes, ne s'est pas vérifiée dans les faits ; la part de la production militaire reste prépondérante (...). L'Airbus, malgré ses qualités, a de sérieux concurrents sur le marché (...). Il faut espérer que les pressions exercées par les Etats-Unis pour entraver ses ventes resteront dans des limites raisonnables (...). Pour l'avenir à moyen terme du programme Mercure, une rupture de chaîne est inévitable (...). L'expansion des compagnies aériennes va plus reposer sur une clientèle de touristes soucieux plus de bas prix que de grande rapidité* », note le rapporteur qui ajoute néanmoins : « *La réussite des trains d'affaires, aux tarifs plus élevés mais rapides et confortables, permet de penser que Concorde pourra, de même, trouver une clientèle suffisante pour lui assurer un bon départ sur les premières lignes à grand trafic transocéaniques qu'il desservira.* »

Une conclusion se dégage, c'est que « pour l'ensemble des trois programmes civils une baisse de charge de 33 % (un million d'heures mensuelles au lieu d'un million et demi prévues) doit être envisagée, compte tenu des commandes actuellement prévues (...). Pour le court terme, le niveau d'activité du secteur militaire, qui doit être absolument sauvegardé, permet notamment de maintenir l'emploi menacé par les difficultés de commercialisation de certains programmes civils ». *A propos des ventes d'armes, M. Paul Huvelin écrit :* « Il faut, sur le plan de la politique générale, avoir présent à l'esprit que si la France oppose un refus à un client déterminé, cela n'incitera pas ce client à renoncer à acquérir le matériel. L'expérience montre qu'il se tourne en général vers un autre fournisseur. On a alors perdu des commandes sans pour autant avoir assuré la pacification internationale. »

Formulant des recommandations aux industriels, l'ancien président du C.N.P.F. suggère que « toutes les formes d'une action commerciale, animée par un esprit vendeur particulièrement agressif, devront être mises en œuvre, notamment auprès des compagnies aériennes européennes ». *Les compagnies aériennes, en effet, ne peuvent espérer, au cours de la prochaine décennie, une évolution de leur trafic aussi favorable qu'elle le fut précédemment. De surcroît, elles doivent prévoir de lourds investissements : l'exemple d'Air France est révélateur, qui doit acheter chacun de ses Concorde au coût de 285 millions de francs (pièces de rechange comprises) ; chacun de ses long-courriers géants Boeing-747 environ 135 millions et chacun de ses moyen-courriers Airbus de grande capacité de l'ordre de 85 millions de francs.*

La supériorité de la construction aéronautique américaine, dans le secteur civil, tient, selon M. Paul Huvelin, « tant à l'art du marketing qu'aux prix des matériels proposés, et surtout aux moyens de financement offerts ». *Aujourd'hui, aucune compagnie n'achète plus un avion autrement qu'à crédit. Il faut donc dégager des possibilités privilégiées de financement si la France veut vendre.*

« On a vu, *écrit notamment le rapporteur*, les autorités américaines autoriser des contrats comportant des prêts couvrant jusqu'à 90 % de l'investissement, avec des capitaux de l'Exim Bank prêtés au taux de 6 % pour une durée de dix ans (...). Air France a pu financer plusieurs Boeing-747 sur dix-sept ans en leasing *(location-vente)* à un taux inférieur à 5 %. » *Dans le projet d'avis qu'il soumet au Conseil économique et social, M. Paul Huvelin remarque :* « Il est essentiel que les conditions de crédit soient rendues comparables à celles que consentent les constructeurs concurrents, pour ne pas constituer, pour l'indsutrie nationale, un handicap insurmontable. Il semble, en outre, que le recours au leasing pourrait être développé pour le matériel français. » — J. I.

LE SUPERSONIQUE FRANCO-BRITANNIQUE CONSOMME TROIS FOIS PLUS DE CARBURANT AU SIÈGE-KILOMÈTRE QU'UN QUADRIRÉACTEUR GÉANT.

Dans son rapport, M. Paul Huvelin se fait l'écho de calculs d'Air France sur la consommation de carburant au siège-kilomètre offert par les différents modèles d'avions, moyen ou long-courriers. Il ressort de ces statistiques de la compagnie nationale qu'en moyenne le Concorde devrait consommer deux fois plus que l'Airbus A-300, deux fois et demie plus que le triréacteur moyen-courrier Boeing-727 *et trois fois plus* que le quadriréacteur géant Boeing-747 intercontinental. Ce même Boeing-747 consomme, en moyenne, deux fois moins que les premiers avions de ligne Boeing-707.

Voici certains des calculs attribués à Air France :

— CONCORDE : 100 passagers à la vitesse moyenne horaire de 1 587 kilomètres et une consommation de 0,156 litre au siège-kilomètre offert ;

— AIRBUS : 223 passagers de deuxième classe et 26 de première à la vitesse moyenne horaire de 431 *kilomètres (toutes liaisons)* et une consommation de 0,079 litre au siège-kilomètre offert ;

— BOEING-747 : 333 passagers de tourisme et 34 passagers de première à la vitesse moyenne horaire de 776 kilomètres et une consommation de 0,047 litre au siège-kilomètre offert ;

— BOEING-727 : 138 passagers de tourisme et 12 passagers de première à la vitesse horaire moyenne de 559 kilomètres et une consommation de 0,064 litre au siège-kilomètre offert.

« Le gouvernement français s'attend à une résistance des Britanniques sur la construction du programme Concorde au-delà de seize appareils »

déclare le secrétaire d'État aux transports

De notre correspondant

Toulouse. — A quelques jours des vacances d'été, qui seront prises cette année en juillet, à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), le climat s'est considérablement détérioré dans les usines toulousaines après la mutation, ces jours derniers, d'une centaine de techniciens dans des ateliers différents de Toulouse ou de Marignane (Bouches-du-Rhône). Estimant qu'il s'agit du début de l'application des mesures de déflation de personnel annoncées au comité d'établissement le 19 mars (1), les organisations syndicales ont vivement réagi. Des arrêts de travail ont eu lieu jeudi 20 et vendredi 21 juin, notamment à Saint-Martin-du-Touch, dans la banlieue de Toulouse.

La direction a reçu les représentants du personnel, qui lui ont fait part de leur inquiétude sur l'avenir de Concorde. On envisagerait de l'abandonner, selon certaines informations, ont-ils dit. Dans cette hypothèse, il n'est pas douteux que les usines de Toulouse seraient gravement touchées. L'arrêt du programme Concorde pourrait se traduire par la suppression des trois mille emplois au retour des congés, disent les syndicats, qui voudraient être rassurés avant le départ en vacances. Un comité central d'entreprise est prévu, à Paris, le vendredi 28 juin.

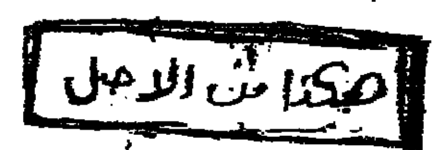
M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports et ancien maire adjoint (républicain indépendant) de Toulouse, a reçu les syndicats samedi 22 juin à la mairie de Toulouse. M. Cavaillé a accepté le principe d'une réunion tripartite (syndicats-direction-gouvernement) sur les problèmes en cours et il a indiqué qu'il allait « *hâter la certification et la mise en service du premier appareil* ». Le secrétaire d'Etat a donné lecture d'une lettre de M. Anthony Wedgwood-Benn, ministre britannique de l'industrie, l'informant de la favorable impression sur l'opinion britannique du succès des vols aux Etats-Unis et en Amérique du Sud : « L'

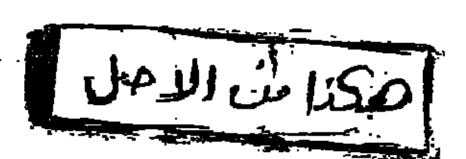
Recevant dimanche 23 juin les membres du comité de soutien à Concorde à l'issue du Salon aéronautique de Toulouse-Francazal, M. Marcel Cavaillé a laissé percer devant ses interlocuteurs un certain pessimisme : « *Le gouvernement français*, a-t-il dit, *s'attend à une résistance de ses partenaires britanniques sur la réalisation du transport supersonique au-delà du seizième appareil.* » On sait que les Français proposent de construire trois appareils supplémentaires. M. Marcel Cavaillé a cependant exprimé sa conviction que l'opération Concorde continuera au moins jusqu'à ce qu'on puisse juger de la valeur commerciale de l'avion après sa mise en service régulière par Air France et British Airways sur les lignes transocéaniques.

Le gouvernement français ne serait pas opposé à une pré-étude d'un nouvel avion, notamment avec un nouveau réacteur de la SNECMA. « *J'évoquerai ce problème à la fin de juillet avec le gouvernement britannique* », a annoncé M. Marcel Cavaille. La C.G.T. et la C.F.D.T., qu'il a reçues, ont évoqué l'hypothèse d'un super-Concorde en collaboration avec les Etats-Unis. « *Cette hypothèse n'est pas exclue*, a répondu le secrétaire d'Etat. *Il ne faut pas avoir de principes arrêtés. On peut l'envisager pour l'avenir de l'aviation commerciale supersonique.* » La C.G.T. et la C.F.D.T. n'ont pas émis non plus d'opposition *a priori*, à condition que la SNIAS ne travaille pas en sous-traitance. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont reçu du secrétaire d'Etat l'assurance qu'il rencontrerait dès le début de la semaine les dirigeants de la SNIAS et qu'il leur demanderait que les mesures de déflation ne soient pas appliquées avant ni pendant les vacances.

LOUIS AIGOUY.

(1) En 1974, huit cent quatre-vingt-quatre emplois — soit le dixième des effectifs des usines de Toulouse — doivent être supprimés à la S.N.I.A.S., par voie de mutations, de départs à la retraite ou de départs naturels. Les jeunes gens ne seront pas repris à leur retour du service national. *(Le Monde des 20 et 21 mars.)*





Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Les conséquences des décisions gouvernementales

• CRÉDIT : plus cher, plus rare et... plus injuste

NON seulement le crédit devient plus rare, mais son coût bat tous les records. Tels sont les effets de la politique menée actuellement par les autorités monétaires. La limitation à 13 % de l'augmentation des crédits distribués correspond à une diminution appréciable en termes réels, puisque les besoins normaux progressent de 20 % (15 % pour les prix et 5 % pour l'activité). La montée du loyer de l'argent sur le marché monétaire, qui atteint et même dépasse 14 %, celle du taux de base des banques, qui en est dérivé, et le relèvement massif du taux d'escompte, entraînent, directement ou indirectement, une forte majoration des taux d'intérêt facturés aux entreprises et aux particuliers. Cette rareté et cette majoration sont voulues : faute de pouvoir ou de vouloir bloquer les prix et les salaires, le gouvernement a décidé de freiner la création de monnaie par les banques, et tente de réduire la demande, tant sur les biens d'équipements que sur les produits de consommation. Il espère que les taux records que l'on va enregistrer, conjugués avec la ponction fiscale récemment annoncée, seront suffisamment dissuasifs pour obtenir un résultat appréciable.

Cette politique de renchérissement du crédit sera modérément goûtée par les emprunteurs, entreprises ou particuliers. Mais pouvoirs publics et autorités monétaires estiment que le coût du crédit doit suivre le coût de la vie et qu'il n'est pas logique, qu'il est même immoral, d'obtenir des prêts à un taux inférieur à celui de l'inflation. A leurs yeux trop de propriétaires immobiliers se sont enrichis aux dépens de l'épargne, transformée par les banques et rémunérée à un taux ridicule, trop d'entreprises répercutent dans leur prix de vente la charge d'un endettement allégé par l'érosion monétaire.

De plus, un grave déséquilibre a été constaté dans l'attribution des crédits en 1973 : l'encadrement global s'est traduit par un développement rapide, voire excessif, du concours aux particuliers, notamment dans l'immobilier, et un freinage des concours à l'industrie. Le rapport de l'association professionnelle des établissements financiers (APEF) fait ressortir que, dans certains cas, la progression a été quatre fois plus forte pour les premiers que pour les seconds. Au plan national, dans le seul domaine des crédits hypothécaires, la progression était de 45 % à la fin de 1973, alors que le taux global autorisé pour l'ensemble du crédit était de 13 %, et que le taux effectivement atteint s'établissait à 17 %. Aussi bien au ministère des finances qu'à la Banque de France, l'on pense que la fièvre de la pierre doit être calmée : pour être efficace, toute action doit être globale, même si elle peut apparaître injuste dans tel ou tel secteur.

Une sélection par l'argent

C'est précisément cette injustice qui risque d'être profondément ressentie dans les mois à venir. Parmi les particuliers candidats à la propriété immobilière, les plus modestes seront les plus touchés, et certains d'entre eux se verront même contraints de renoncer à leurs projets. Les plus aisés intégreront plus facilement la hausse des taux dans celle de leurs ressources globales et seront capables d'assurer un apport personnel en rapport avec l'importance du prêt demandé. Une fois de plus, la sélection par l'argent aura joué. Reste à savoir, néanmoins, si les majorations qui viennent d'intervenir seront de nature à freiner les demandes de prêts : la hausse des rémunérations est souvent importante, et la poursuite de l'inflation incite les ménages à s'endetter à long terme.

Ces majorations seront également ressenties par certains titulaires de contrats de prêt anciens, dont les taux sont indexés sur le taux d'escompte officiel, qui est passé de 6,50 % fin 1972 à 13 % actuellement, soit une progression de 100 %. Mais, encore une fois, souligneront certains, est-il moral que les emprunteurs dont les ressources augmentent puissent financer à taux fixe et dans de bonnes conditions l'acquisition d'un bien dont la valeur augmente constamment ?

Pour les entreprises, l'injustice est peut-être plus grave. L'encadrement quantitatif du crédit et son enrichissement sont parfaitement aveugles. Comme le signalaient MM. Alphandery (*le Monde* du 18 juin 1974) et de Beaufort (*le Monde* du 11 juin), ils affectent bien davantage les petites et moyennes entreprises, qui ne peuvent se défendre, que les grandes sociétés, publiques ou privées, qui, elles, disposent de puissants moyens de pression. Imagine-t-on une banque réduisant les « lignes » de crédit d'un grand constructeur automobile affligé de stocks excédentaires ? Ce dernier, avant même d'agiter le spectre du chômage et des licenciements, menacera de changer de banquier...

On sait parfaitement que le taux de base des banques, appliqué aux clients les plus sûrs, sinon les plus gros, peut être majoré de 3, 5, voire 6 ou 7 points, lorsque la « surface » de l'emprunteur est réduite et que sa situation n'est pas de tout repos.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 23, 4e col.)

• TAXATION DES PLUS-VALUES : Une nouvelle définition du revenu

LA cause est entendue. Rompant avec les hésitations de son prédécesseur, le nouveau ministre de l'économie et des finances a annoncé la préparation d'une réforme fiscale ayant pour objet d'élargir la notion de revenu en y incluant l'ensemble des plus-values en capital. La controverse née pendant la campagne présidentielle sur l'opportunité de la taxation généralisée des plus-values est donc close. Avec retard, la législation française s'alignera sur celle de nombreux pays étrangers.

La réforme est importante. Pourtant, le changement envisagé n'est pas aussi profond qu'il peut paraître. Le principe d'une assimilation des plus-values à un revenu imposable ne constitue pas vraiment une innovation si l'on prend en considération l'évolution de la fiscalité directe depuis quarante ans. Il est beaucoup plus l'aboutissement logique d'une extension continue de la notion de revenu imposable, qui s'est réalisée progressivement au coup par coup, sans aucune cohérence d'ensemble.

Une évolution irréversible

Selon une conception spontanée et intuitive largement répandue, le revenu est considéré comme un produit périodique découlant d'une source stable : capital et revenu se distinguent par le fait que le premier a un caractère permanent et que le second se reproduit régulièrement. Cette acception courante du revenu (connue sous le nom de théorie de la source) a inspiré notre législation fiscale, tout au moins à ses débuts. Certes, la réforme Caillaux de 1914-1917 n'avait pas donné une définition du revenu. Pourtant, l'analyse des textes montrait que, sous le nom de revenu, la loi retenait les profits résultant d'une activité professionnelle habituelle ou les produits réguliers d'un capital mobilier ou immobilier. Toutes les recettes provenant d'opérations présentant une certaine périodicité étaient considérées comme des revenus ; le législateur avait donc fait référence à la théorie traditionnelle de la source. En revanche, tous les autres profits étaient considérés comme des gains en capital non imposables.

Par là même échappaient à l'impôt d'abord les bénéfices occasionnels qui ne présentaient pas un caractère habituel, d'autre part les plus-values (différence entre le prix de vente et le prix d'achat) dont le contribuable pouvait bénéficier à la suite de la vente d'un capital mobilier ou immobilier. Or, par différentes dispositions, le législateur, aidé par la jurisprudence, a intégré sous certaines conditions ces deux catégories de profits dans le revenu imposable.

C'est la jurisprudence du Conseil d'Etat qui, dès 1941, a admis, sur la base de deux décrets-lois de 1934, que les profits apparaissant à la suite d'une simple opération accidentelle ou occasionnelle seraient cependant assujettis à l'impôt (au titre des bénéfices non commerciaux). On a pu ainsi taxer les gains retirés d'une unique opération de construction que, grâce à ses diligences, un propriétaire avait effectuée sur un terrain lui appartenant en vue d'en effectuer la revente. Pour justifier sa décision, le Conseil d'Etat avança un curieux argument : l'activité épisodique déclenche la taxation parce qu'elle est susceptible de se renouveler si les mêmes conditions se trouvent réunies. En fait, la taxation de gains résultant d'un acte unique montre que le critère de l'habitude ou de la périodicité a été écarté. C'est l'abandon de la théorie de la source comme seule définition du revenu. Cette jurisprudence ne trouve cependant pas application lorsque la loi maintient le critère de l'habitude comme condition de l'imposition ; par exemple, les profits retirés d'opérations boursières sont soumis à l'impôt uniquement lorsqu'ils proviennent d'une pratique habituelle.

Le domaine immobilier constitue le terrain d'élection de cette jurisprudence. Ses développements récents sont caractérisés par une grande audace. A travers les multiples cas d'espèces dont l'interprétation d'ensemble reste délicate, il apparaît que, dès qu'il y a une quelconque initiative ou diligence de la part d'un propriétaire pour faire fructifier son capital, l'imposition est acquise au regard des profits obtenus.

PIERRE LALUMIÈRE.
Professeur à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

(Lire la suite page 23, 2e col.)

• RÉFORME ADMINISTRATIVE : sortir de la Cour du Grand Turc

« Nous nous attacherons à l'allégement du formalisme administratif », a déclaré M. Chirac, le 5 juin, dans sa déclaration de politique générale. « Ce n'est pas mettre en cause les mérites des fonctionnaires et leur dévouement que de constater que nous ne sommes pas parvenus à maîtriser l'envahissement paperassier, qui est une des formes de l'aliénation moderne. Je suis décidé à donner une impulsion à l'action gouvernementale et à procéder, chaque fois que possible, par des actions radicales. Il n'est plus supportable pour l'individu d'être enfermé dans un ghetto de formulaires contraignants et inintelligibles qui développent chez lui des réflexes de culpabilité. » Le premier ministre a annoncé qu'à cet effet un comité d'usagers allait être constitué auprès de chaque ministre « pour faire entendre l'avis des intéressés et proposer toutes les formules permettant d'humaniser les rapports entre le citoyen et l'administration ».

M. Octave Gelinier, qui a participé d'avril 1973 à février 1974 aux études et réflexions menées au sein d'un groupe de travail réuni et présidé par M. Alain Peyrefitte, alors ministre des réformes administratives, présente ici à titre personnel certaines des conclusions qu'il a tirées de ces travaux et qui rejoignent les préoccupations du premier ministre.

Par OCTAVE GÉLINIER

DANS toutes les nations modernes, on observe l'expansion de l'administration publique aux dépens des deux autres « systèmes » traditionnels : la *société politique*, par les rouages de laquelle s'exerce le contrôle des citoyens, source de légitimité ; et la *société civile*, qui est le domaine du contrat, où s'exerce la liberté créative des personnes. Même en France, qui a l'une des meilleures administrations du monde, ce processus ne paraît pas maîtrisé dans ses modalités ni dans ses conséquences.

Mis à part le principe (parfois nominal) de sa subordination au politique, l'administration ne repose pas sur une théorie très claire : elle est avant tout une pratique, extraordinairement complexe, qui dérive parfois vers ce qu'on n'avait pas voulu. C'est ce qu'illustre bien l'étonnante aventure de la déconcentration. Chacun constatant les méfaits de la centralisation, on a cherché un remède dans la déconcentration, modalité d'organisation hiérarchique dans laquelle le sommet délègue une partie de ses pouvoirs de décision aux échelons non centraux (notamment aux services répartis sur le territoire).

L'échec de la déconcentration

Poursuivi avec persévérance de 1962 à 1974 et jalonné par de très nombreux décrets (notamment ceux de 1964, 1970 et 1972), l'effort de déconcentration ne semble pas avoir répondu à l'attente de ses promoteurs. C'est ce que font apparaître trois études effectuées fin 1973 et début 1974.

● UNE ETUDE SOCIOLOGIQUE, menée à partir d'entretiens avec les responsables administratifs et professionnels de province, fait apparaître qu'ils s'accommodent des réformes réalisées, mais qu'ils ont perdu l'espoir d'en voir sortir un progrès.

● UNE ENQUETE PSYCHOLOGIQUE portant sur les opinions de différentes catégories d'administrés a fait apparaître une segmentation assez nette des opinions :

— les ruraux non agricoles (population décroissante) acceptent passivement le système administratif, considéré comme représentant du bien commun ;

— les milieux professionnels organisés (agriculteurs, commerçants, classes moyennes : population stabilisée) s'y adaptent activement, et s'organisent pour se faire entendre ;

— les petits salariés urbains (population croissante) se sentent frustrés et impuissants devant une administration inaccessible, incompréhensible et sans visage, largement désacralisée de son rôle d'interprète légitime du bien commun.

● ENFIN, UNE ETUDE D'ORGANISATION utilisant les méthodes d'analyse de systèmes a fait apparaître que la déconcentration avait entraîné l'allongement des circuits et des délais, c'est-à-dire l'inverse de ce que visaient ses auteurs.

Cet « acte manqué » est si fondamental que nous devons en analyser les causes. Celles-ci apparaissent clairement dès que l'on analyse les processus de décision en termes cybernétiques.

Trois circonstances ont conduit la déconcentration à l'impasse : l'administration centrale n'a jamais donné aux responsables déconcentrés de délégation globale sur un domaine d'activité, mais seulement des délégations incomplètes, gardant en main quelques éléments de chaque problème ; cela a multiplié le nombre d'instances mises en jeu pour chaque problème. Pour décider de la construction d'un banal C.E.S., il faut aujourd'hui vingt-quatre opérations de quatorze instances administratives distinctes ! *(Voir l'encadré page 22.)*

(Lire la suite page 22, 1re col.)

BULLETIN

On ne prête qu'aux riches

DEPUIS plusieurs mois, il était devenu banal d'observer que l'Arabie Saoudite était redevenue un pion — et quel pion ! — sur l'échiquier pétrolier américain. Mais on ne s'attendait tout de même pas que son ministre du pétrole, M. Yamani, aille jusqu'à faire courir la rumeur qu'il allait demander à ses amis de la Maison Blanche de faire pression sur l'Iran pour que ce dernier baisse les prix du « brut ». Le chah, on le sait, s'est mis en première ligne sur ce front, et seul, en effet, l'Oncle Sam pourrait être en mesure de le faire reculer.

Force est de constater que l'axe Washington-Ryad fonctionne de mieux en mieux, et dans les deux sens. On dit maintenant que les Saoudiens seraient prêts à souscrire pour 10 milliards de dollars de bons du Trésor américain. Comme on pouvait le craindre, le recyclage des capitaux pétroliers se fait selon la vieille règle : « On ne prête qu'aux riches. » *Les pauvres ne sont pas crédibles.*

Impudeur, mais aussi peut-être imprudence. Il est très difficile de savoir ce qui se passe exactement à la cour mystérieuse de Ryad. Mais n'est-il pas significatif que, au moment même où M. Yamani faisait ami-ami avec « dear Henry *», paraissait dans un hebdomadaire libanais une interview où le propre fils du roi, l'émir Saoud Al Feyçal, se prononçait en faveur de la hausse des prix du « brut » ?*

Il convient de rappeler à ce propos que le cheikh Yamani n'appartient pas à la famille royale, laquelle a placé auprès de lui, comme vice-ministre du pétrole, l'émir Saoud. C'est ce dernier qui avait négocié avec la France le « petit » contrat de 27 millions de tonnes. Il n'en reste pas moins que la position officielle de Ryad est jusqu'à nouvel ordre celle que définit M. Yamani. Mais, pour la première fois, un autre son de cloche est donné...

En s'en tenant aux mots, Ryad ne peut, en effet, s'aligner complètement sur Washington sans susciter une irritation croissante de la part des autres capitales arabes, du moins de celles qui ne sont pas encore satellisées par l'Amérique.

FAITS ET TENDANCES

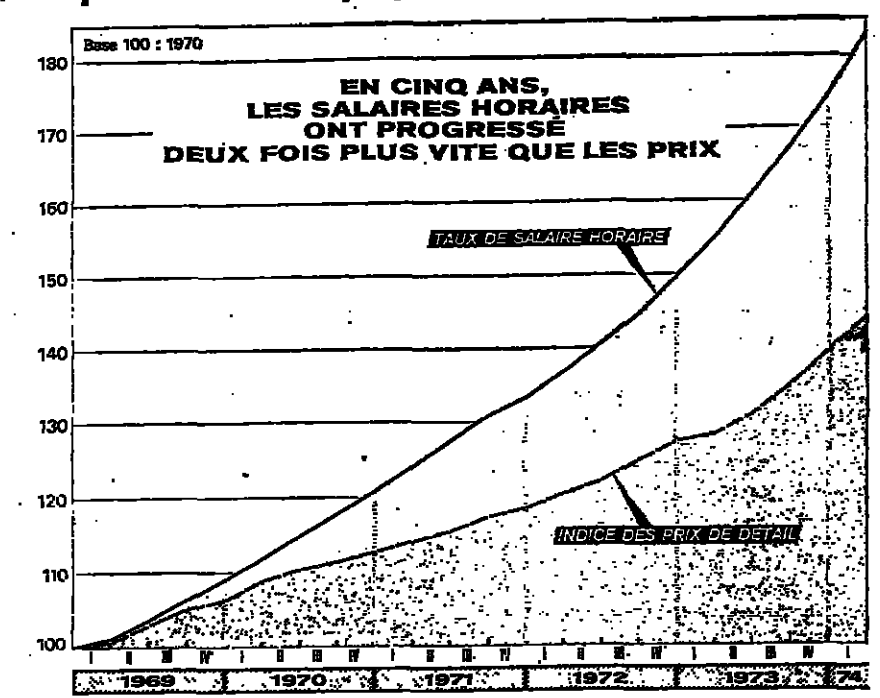
SALAIRES

Coup d'arrêt à la progression du pouvoir d'achat ?

LES deux augmentations importantes du SMIC le 1er mai et le le 1er juillet devraient entrainer une accélération de l'évolution moyenne des salaires nominaux des quelque cinq millions d'ouvriers (manœuvres, O.S., O.P.) du secteur privé pris en compte dans les enquêtes trimestrielles du ministère du travail.

L'indice du taux de salaire horaire ouvrier dont nous retraçons l'évolution depuis janvier 1969 est établi à partir d'une enquête auprès des chefs d'entreprises de plus de dix salariés : il ne prend donc pas en compte les ouvriers de l'artisanat et couvre mal le secteur du commerce et des services, une partie seulement des salariés des entreprises tertiaires étant assimilés à des ouvriers. Sa progression entre janvier 1969 et janvier 1973 s'est faite à un rythme annuel qui a été en s'accélérant (de 8 à 12 %) tandis que l'indice INSEE des prix à la consommation évoluait à un rythme qui variait peu (entre 5,5 et 6,5 %).

Ainsi, le gain en pouvoir d'achat s'est accru constamment depuis 1969, passant de 2,70 % l'an à la fin de 1969 à 5 % à la fin de 1972. L'accélération de la hausse du coût de la vie en 1973, loin de rogner les gains réels des salariés, s'est, en fait, accompagnée d'une progression plus rapide encore des salaires horaires : 15,9 % d'augmentation des salaires pour 8,5 % de hausse des prix, soit un gain de pouvoir d'achat record de 6,80 %.



Mais finalement, au début de 1974 cette progression toujours forte en valeur nominale s'est, en valeur réelle, sensiblement ralentie. Ralentissement provisoire dû à la conjonction d'une hausse exceptionnelle des prix et d'une crainte de crise générale qui a conduit les salariés à modérer relativement leurs revendications de salaires ? En réalité, ce qui surprend surtout c'est que, malgré l'accélération du rythme de l'inflation et les tentatives de freinage des salaires entreprises par les pouvoirs publics, le pouvoir d'achat ait continué d'augmenter à une fréquence moyenne annuelle (4 %) voisine de celle des vingt dernières années.

CONDITIONS DE TRAVAIL

« Décontracter » la vie professionnelle

De notre correspondant

Nancy. — Linvosges, à Gérardmer, dans les Vosges, une entreprise de confection de trois cent cinquante salariés, applique depuis 1971 le système des « horaires à la carte ». Elle est la première entreprise française à l'avoir mis en place au niveau de la production.

M. Amet, le président-directeur général de la société, dont le bureau vitré s'ouvre sur les sapins, revendique la paternité du système : « *J'ai toujours été frappé par l'importance attachée aux horaires. Leur respect n'est pas essentiel. On peut très bien arriver cinq minutes après 8 heures et effectuer correctement son travail. Je fais évidemment partie de ceux qui ont tendance à être en retard* », ajoute-t-il avec une certaine malice.

Comme avantage pour le chef d'entreprise, M. Amet précise qu'il y a moins de perte de temps qu'auparavant et que la maîtrise, libérée des problèmes disciplinaires, peut utilement se consacrer à d'autres tâches.

A Linvosges, l'horaire à la carte dans la production, partagée entre deux ateliers comprenant deux cent trente employés à forte dominance de femmes, comprend des « plages » obligatoires situées entre 8 h. 30 et 11 h. 30, et 14 heures et 16 h. 30. Les plages facultatives sont partagées entre 7 h. 15 et 8 h. 30, 11 h. 30 et 12 h. 15, 13 h. 15 et 14 heures, 16 h. 30 et 18 h. 30. Chaque salarié dispose d'un compteur individualisé actionné par une clé et relevé mensuellement.

« *Nous sommes partis dans l'enthousiasme*, affirme M. Amet, *puis nous avons constaté que nous avions été un peu larges. Mais dans l'ensemble le personnel s'est comporté correctement.* »

L'organisation du travail dans les ateliers a posé quelques problèmes : « *Nous le revoyons constamment. Nous n'avons pas de chaîne mais avons mis en place un système en vue d'équilibrer la production suivant le nombre de personnes et le temps de fabrication afin d'avoir un volant de manœuvre* », dira le chef de fabrication en nous faisant parcourir les salles encombrées de machines à coudre.

Les avantages du nouveau système

Il semble que durant un temps la production ait chuté, mais M. Amet a bientôt constaté que « *le personnel, dégagé de certaines contraintes, travaillait mieux qu'auparavant* ». En tout cas, il n'a jamais envisagé de revenir au système classique et ne regrette pas d'avoir innové, estimant que les avantages de l'horaire à la carte *sont surtout importants pour le personnel.*

Dans l'entreprise, un seul syndicat est présent dans la production (C.F.D.T.), et F.O. s'est implantée depuis peu dans l'administration. Les ouvrières rencontrées sont conscientes des avantages du nouveau système : « *Le pointage rigoureux est aboli. Nous perdons moins de temps à attendre à l'entrée de l'atelier. Nous pouvons faire des courses, effectuer des démarches et rattraper ensuite le temps perdu. Nous sommes moins crispées.* » Une distinction existe cependant entre l'atelier à Géradmer même et celui installé à Xonrupt-Longemer, distant de quelques kilomètres. « *Les ouvrières perdent, en raison des déplacements, une partie des avantages liés à l'horaire dynamique*, indique la déléguée syndicale, Mme Rémy. *On a une heure de transport par jour. Si l'on rate une navette on perd une demi-journée, à moins de faire du stop...* »

Sa collègue, Mme Pierrel, estime qu'il faut que l'entreprise sache au départ où elle va sinon elle « massacre » le système : « *Les cadres et la maîtrise doivent être associés de près aux réformes concernant l'organisation du travail. J'estime qu'à Linvosges on l'a massacrée. Il y a eu quelques abus de la part de certains salariés. Au lieu de sanctionner individuellement, la direction a pris des mesures collectives, au début de 1974, en restreignant les horaires libres à l'administration.* »

Elle insiste vivement sur la responsabilité des salariés : « *Chacune accepte de « gérer son temps » en donnant chaque vendredi son horaire prévisionnel pour la semaine suivante en tenant compte des démarches à accomplir.* » Hélas ! cela n'a jamais été expliqué aux ouvrières, d'où un certain nombre d'abus.

Augmentation de l'individualisme

Au chapitre des inconvénients, Mme Rémy, approuvée par ses compagnes, note l'augmentation de l'individualisme : « *On ne se voit plus. Auparavant, nous pouvions bavarder durant une quinzaine de minutes avant de prendre le travail. C'est terminé, à présent. Nous arrivons à des heures différentes, et ne pouvons pas discuter en entrant dans l'usine, pour ne pas distraire celles qui travaillent déjà. Les réunions du personnel et les distributions de tracts sont plus difficiles. Depuis l'application de l'horaire mobile, nous avons constaté une baisse de participation syndicale.* » Elle affirme aussi que le rendement a tendance à augmenter.

D'après les statistiques établies à Linvosges, la majorité des ouvrières préfèrent venir de bonne heure le matin (7 h. 30), pour pouvoir repartir plus tôt l'après-midi. D'autre part, elles ont tendance à bloquer le maximum d'heures du lundi au jeudi, pour être libres plus rapidement le vendredi après-midi.

En tout cas, après avoir soupesé avantages et inconvénients, les salariés de Linvosges se déclarent plutôt satisfaits : « *Si la direction nous supprimait l'horaire à la carte, nous nous mettrions en grève générale. Nous nous battrions plus pour cela que pour une augmentation de salaire. Déjà, la réduction envisagée des plages a entraîné une vive réaction de l'ensemble du personnel.* »

Une déléguée syndicale précise cependant que la présence d'un syndicat est indispensable, « *afin d'éviter les risques d'exploitation supplémentaire que peut présenter cette innovation* ». Il s'agit, dit-elle, de la mettre constamment « *sous surveillance* ».

CLAUDE LÉVY.

Les difficultés de la réforme administrative

(Suite de la page 21.)

Ce phénomène est aggravé par le fait qu'une proportion croissante des décisions administratives prennent le caractère interministériel pour tout ce qui est important et une bonne partie de ce qui l'est moins. (Pour modifier la prime dans un atelier de l'Imprimerie nationale, il a fallu la signature de sept ministres, dont le premier.) Une troisième aggravation a résulté de la création de l'échelon régional, qui s'ajoute aux autres.

Pour un même projet, le nombre d'instances participant à la décision a doublé approximativement au cours des quinze dernières années ; donc la complexité a quadruplé, puisqu'elle est approximativement proportionnelle au nombre de liaisons possibles (soit au carré du nombre d'instances).

Telle qu'on l'a pratiquée, la déconcentration a donc contribué à une escalade de la complexité, dont certaines conséquences sont aujourd'hui évidentes : allongement des délais administratifs, qui atteignent deux à cinq ans et tendent, pour la plupart des projets, à dépasser les délais techniques d'exécution ; escalade simultanée des coûts administratifs, à cause du retard ; baisse de l'utilité, comme dans le cas de ces C.E.S. bloqués par les formalités et indisponibles pour la rentree. Le résultat étant évidemment cette montée des frustrations mise en évidence par l'enquête psychologique mentionnée plus haut. Notons que l'amélioration de détails d'organisation ou la mécanisation informatique ne sauraient éluder les conséquences logiques d'une escalade de la complexité, qui procède de la structure même du système.

Les concepteurs de la déconcentration n'avaient pas voulu cela. Pourtant, ils l'ont fait : par peur de la délégation complète de tous les aspects d'un problème ; et par abus du concept de concertation l'escalade de la complexité a été baptisée « *élargissement de la concertation* »). Mais un mot ne peut conjurer une réalité factuelle : ils n'ont pas vu que l'escalade de complexité conduisait à une impasse cybernétique ; ils ont encore moins compris qu'il en résultait une *impasse politique* en vidant de toute substance les notions mêmes de décision et de responsabilité.

Où sont les responsables ?

Lorsque les opérations concourant à une décision constituent un réseau de trente opérations principales, étalées sur trois ans et reliant vingt instances distinctes, la notion de décision disparaît. De nombreux auteurs ont constaté cette disparition (1), mais en ont-ils bien mesuré les conséquences ?

● IL N'Y A PLUS DE DECIDEUR : chaque instance ne fait qu'apporter une contribution spécialisée à un processus anonyme : la « pénéplaine de décision » n'a plus de sommet visible.

● PERSONNE N'EST PLUS RESPONSABLE du projet d'ensemble. Par exemple, personne n'est responsable de La Villette, c'est le fruit de dix ans d'un processus administratif aveugle, sans doute manipulé par certains, mais sans « manager » identifiable. Le ministre lui-même devient impuissant.

● LA COMMUNICATION EXTERNE DEVIENT IMPOSSIBLE, faute d'un émetteur-récepteur parlant au nom du projet ; et cela compromet deux fonctions essentielles : le « dialogue marketing », qui devrait adapter l'activité aux réponses de l'usager (usager de l'hôpital, de l'école, du téléphone...), et le « dialogue politique », à travers lequel l'activité doit être contrôlée par l'instance politique concernée (notamment la ville, le département ou la région).

Ces dialogues vitaux sont compromis faute d' « interlocuteur valable » qui puisse parler en s'engageant. Le vide d'information et de pouvoir est comblé par les manœuvres de couloir et coteries de sérail : processus de marchandages secrets bien naturels à la cour du Grand Turc, mais qu'une démocratie moderne devrait atténuer. En tout cas on comprend la cause des sentiments d'exclusion, d'impuissance et de frustration observés chez les usagers-citoyens. Seul le haut niveau de compétence et le dévouement des fonctionnaires français a permis d'éviter que le système ne se bloque.

Le sens des réformes

Réformer l'Etat, c'est d'abord réformer *l'administration par laquelle il agit.* Sur ce plan, notre analyse nous permet de suggérer quatre actions indispensables :

1°) REDUIRE LA COMPLEXITE ET RESTAURER LA DECISION. Pour cela, il faut, d'une part, recentraliser les fonctions plus efficacement exercées de Paris et, d'autre part, déléguer complètement les autres fonctions aux instances régionales ou locales en créant *des « centres de décision et de responsabilité »* aussi nets que possible.

2°) APPROFONDIR LE CONTROLE POLITIQUE LOCAL ET LE CONTROLE DES USAGERS. Chaque centre de décision doit être soumis à un contrôle externe : soit le contrôle politique d'une assemblée élue, soit le « contrôle des usagers », pour l'exercice duquel on dispose de techniques de plus en plus *efficaces expérimentées* à l'étranger.

3°) DELEGUER LES MOYENS FINANCIERS ET L'AUTONOMIE TECHNIQUE. Disposant de compétences fiscales accrues, les collectivités locales doivent enfin accéder à une gestion responsable, et échapper au monopole technico-financier des bureaux parisiens. Pour cela, il faut aussi « décentraliser les ressources humaines » : la proportion de grosses cervelles de l'administration implantées dans un rayon de 2 000 mètres autour de la place de la Concorde doit passer de 95 % à 50 % seulement.

4°) UTILISER LA CAPACITE D'AUTO-ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION. La décentralisation ne doit *pas procéder seulement d'une décision* centralisée. Du centre doit venir le nouveau cadre, mais le dessin de détail doit procéder largement de la créativité des administrations concernées et des initiatives des milieux politiques locaux. Le paternalisme parisien doit enfin s'atténuer.

En conclusion, réformer l'administration doit être une tâche simple. Si on *l'aborde par le petit bout, par les* détails, elle est insurmontable. Mais si on l'aborde par les deux ou trois grands concepts qui déterminent tout le reste, elle se ramène à quelques dispositions simples, à prendre par étapes prudentes, chaque étape apportant déjà un progrès perçu comme tel par les citoyens et étant accompagnée d'auto-organisation pour régler les détails. *Déterminer les dispositions majeures de* chaque étape est surtout une question de courage intellectuel.

Et aussi le leadership politique : car il n'existe pas de « demande spontanée » pour certaines des mesures techniquement nécessaires. Mais discerner les conséquences en avance sur le plus grand nombre est précisément le rôle des hommes d'Etat. Eux seuls peuvent passer à l'action.

OCTAVE GELINIER.

(1) Notamment le professeur Lucien Sfez, dont le récent ouvrage *Critique de la décision* est inspiré par la création du C.H.U. d'Amiens, fruit d'un immense processus administratif échelonné sur dix ans.

LA DÉCISION EN MIETTES

Vingt-quatre opérations, quatorze co-décideurs pour construire un C. E. S.

CONSTRUIRE un collège d'enseignement secondaire (C.E.S.) est un acte modeste (1 à 5 millions de francs) et banal (plusieurs centaines par an). Alors même qu'il se situe dans le cadre de crédits votés, il fait l'objet d'une procédure en vingt-quatre étapes qu'on peut résumer comme suit :

1) *L'année N-2, l'inspecteur d'Académie* (A) adresse au recteur (B) les projets de fiches descriptives.

2) Le recteur recueille l'avis de la Commission académique de la carte scolaire (C).

3) Le recteur établit le projet de programme pluriannuel, avec classement par ordre de priorité.

4) Le préfet de région (D) consulte la Conférence administrative régionale (E) pour avis

5) *Le ministère de l'éducation nationale* (F) reçoit le programme pour approbation.

6) Le recteur des programmes pédagogiques (G) approuve les fiches d'organisation de l'établissement, ou fiches descriptives d'opérations (au plus tard avril N-1)

7) Choix du terrain par la collectivité locale (H), visite des *lieux* par (A) et le directeur départemental de l'équipement (I) *et agrément du terrain par le* préfet de département (J).

8) Programme technique de construction par (A) et (I) sur la base des éléments précédents (au plus tard septembre N-1).

9) La collectivité locale décide de la maîtrise d'ouvrage (Etat ou architecte) et précise son engagement financier.

10) Le préfet de département approuve le programme technique et transmet la fiche de situation financière de la collectivité locale.

11) L'architecte (K), habituellement parisien, désigné par l'administration, établit les avant-projets.

12) Consultation de la Commission départementale des opérations immobilières et de l'architecture (L)

13) Approbation par le préfet de département de l'avant-projet définitif.

14) Visa par le contrôle financier local (M) du projet de convention entre l'Etat et la collectivité locale ; puis signature de la convention.

15) La D.D.E. (I) détermine la valeur du marché.

16) Le volume des autorisations de programme nécessaires est évalué et communiqué au préfet de région.

17) Les délégations globales sont accordées au préfet de région par les ministères de l'éducation nationale (F) et des finances (N).

18) Subdélégation au préfet de département et visa du trésorier-payeur général (M).

19) Proposition d'arrêté de financement établie *par l'inspecteur d'académie* (A).

20) Le dossier dans tous ses détails de toutes sortes, y compris techniques, est soumis au visa du contrôle financier local (M).

21) Le préfet de département signe l'arrêté de financement.

22) Signature par (I) des marchés et ordres de services.

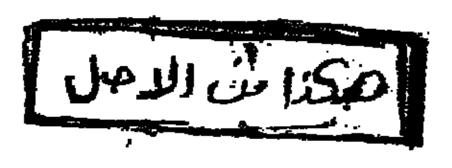
Début des travaux

23) Contrôle de l'exécution des travaux, et remise des bâtiments par (I). (Notons qu'il est juge et partie.)

24) Tout au long de la procédure, compte rendu périodique par (A) au ministère de l'éducation nationale, au préfet de région et au rectorat.

Il s'agit là d'une description simplifiée d'un circuit de décision relativement simple et banal. Pourtant, les vingt-deux opérations précédant les travaux occupent deux ans, soit quatre fois le délai de construction. Elles mettent en jeu les quatorze instances citées de (A) à (N), dont chacune défend son « territoire » avec bonne conscience, sans considération des retards apportés à l'ensemble. Pour une construction moins banale, telle qu'un centre hospitalier universitaire, il faut cinquante instances et cent opérations sur huit ans. Pour une construction exceptionnelle comme La Villette, cent instances distinctes ont parcouru deux cents opérations étalées sur dix à quinze ans.

C'est la « décision en miettes », sans décideur ni responsable, donc sans contrôle de l'usager ni contrôle politique.



APRÈS LA VISITE DE M. ABDESSELAM EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

La coopération germano-algérienne est promise à un bel avenir

De notre correspondant

Alger. — Pour son voyage à Alger au mois d'avril dernier, l'ancien chancelier Brandt avait emmené avec lui un ministre « politique », M. Egon Bahr, mais aucun spécialiste des problèmes économiques. Ce choix avait alors surpris, car on s'attendait à ce que la coopération économique entre la République fédérale et l'Algérie constitue un des chapitres des conversations. Les livraisons de gaz naturel algérien à l'Europe ont été effectivement évoquées, mais les entretiens Brandt-Boumediène ont avant tout permis d'ouvrir politiquement la voie à un développement des relations économiques entre les deux pays.

Le séjour d'une quinzaine de jours — brièvement interrompu au moment de la conférence au Caire des pays arabes exportateurs de pétrole — que M. Abdesselam, ministre algérien de l'industrie et de l'énergie, accompagné d'une délégation comptant jusqu'à quatre-vingts experts, a fait fin mai et début juin en Allemagne de l'Ouest apparaît comme la suite logique de la visite de M. Brandt à Alger.

Après cette visite la coopération germano-algérienne, qui est promise à un bel avenir, devrait se développer à deux niveaux distincts, mais complémentaires : la fourniture par l'Algérie de gaz naturel et la livraison par les Allemands d'équipements industriels.

Le premier projet portant sur le gaz naturel ne concerne pas seulement la République fédérale. En décembre 1972, un consortium de sept sociétés européennes et la société nationale algérienne Sonatrach ont signé un accord de principe pour la fourniture de 15,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel liquéfié par an à partir de 1978. Trois sociétés allemandes (Gasversorgung Süddeutschland, Bayer Gas, Saar Ferngas) sont partie prenante pour 42 % du gaz livré, Gaz de France et la société belge Distrigaz pour 20 % chacune, Austria-Gas (Autriche) et Swigas (Suisse) se partageant le reste. Neuf milliards et demi de mètres cubes arriveront au terminal de Montalcone près de Trieste et six milliards à Fos-sur-Mer.

Les négociations ont traîné en longueur pendant près d'un an et demi, car il a été difficile aux différents partenaires de se mettre d'accord sur les modalités de financement. L'Algérie, en effet, demande un crédit de 1,5 milliard de dollars pour les forages, l'équipement en gazoducs, la construction d'usines de liquéfaction et d'installations portuaires. Les négociations devaient reprendre avant la fin du mois à Alger, mais la visite de M. Abdesselam à Bonn a permis de lever un des derniers obstacles. Le gouvernement fédéral allemand a en effet accepté de donner sa garantie sur un crédit à l'exportation pour le financement de la part revenant aux sociétés allemandes. Le crédit serait assuré par un consortium de banques dirigé par la Deutschebank.

Selon les milieux proches de la délégation algérienne, le prix du gaz naturel fait partie intégrante de la négociation et sera définitivement fixé seulement lorsque seront connus avec précision l'ampleur des crédits accordés et les taux d'intérêt demandés. Les Allemands estiment cependant que ce prix pourrait être très modéré.

25 milliards de dollars d'investissements

Le président du consortium européen s'est déclaré certain que le contrat définitif serait signé avant la fin de ce mois. Quant à M. Abdesselam, un peu plus prudent, il a estimé que le « point de non-retour » avait été atteint.

Une société allemande et une société néerlandaise sont d'autre part intéressées par un deuxième projet de livraison de gaz naturel, mais celui-ci est beaucoup moins avancé. Il porterait sur 10 à 14 milliards de mètres cubes de gaz par an et pourrait prendre effet au début des années 80.

Cependant, les Algériens ont adopté un deuxième plan d'industrialisation qui prévoit des investissements de l'ordre de 25 milliards de dollars de 1974 à 1977. Aussi sont-ils très intéressés par la livraison d'équipements industriels et d'usines « clés en main », par la fourniture de procédés de fabrication et par la formation de techniciens algériens. C'est tout ceci que M. Abdesselam est venu chercher en République fédérale.

Plusieurs dizaines de sociétés allemandes, entreprises industrielles ou sociétés d'études sont en concurrence avec des entreprises étrangères pour réaliser le programme d'investissement, qui représente environ la moitié du total des investissements prévus par le deuxième plan. Ce programme comporte la construction de plusieurs ensembles industriels :

— Un complexe sidérurgique en Oranie, dont l'emplacement exact ne semble pas encore fixé et qui produirait quatre, puis dix millions de tonnes d'acier par an ;

— L'extension du complexe sidérurgique d'Annaba ;

— Deux cimenteries d'une capacité annuelle de deux millions de tonnes chacune à Sétif et à El Aslam (ex-Orléansville) ;

— L'exploitation de l'uranium du Hoggar ;

— L'exploitation du charbon de Béchar avec l'installation d'une centrale thermique. Il reste à déterminer si cette centrale sera une « classique » ou si elle emploiera un procédé nouveau combinant l'utilisation du charbon et de l'énergie atomique, procédé pour lequel les Allemands sont très avancés (*le Monde* du 3 janvier).

— Un complexe pétrochimique et des unités de production de plastique ;

— Des usines de constructions métalliques ;

— Des installations pour le dessalement de l'eau de mer, où les Allemands sont bien placés ;

— L'extension de l'usine de cycles et de motocycles de Constantine, qui a été construite par des sociétés ouest-allemandes.

Tous ces projets, dont la liste n'est pas exhaustive, ont fait l'objet de conversations approfondies entre M. Abdesselam et les experts de sa délégation d'une part et les industriels allemands d'autre part. Certes, il est encore trop tôt pour déterminer quels sont les projets qui seront confiés à des sociétés de la République fédérale. De nombreux problèmes sont encore en suspens, notamment ceux concernant le financement des installations. Pour les Algériens les taux d'intérêt pratiqués sur le marché financier ouest-allemand apparaissent prohibitifs, et les conditions de remboursement ne sont pas satisfaisantes. De son côté, le gouvernement de Bonn a catégoriquement exclu toute possibilité de financer un allégement des taux d'intérêt.

Cependant les Algériens sont sensibles comme beaucoup de clients de la République fédérale aux qualités des sociétés ouest-allemandes, qui répondent exactement à la demande, respectent les calendriers et n'exigent pas, malgré les réévaluations successives du deutschemark, des prix plus élevés que leurs concurrentes. En développant leurs échanges avec la République fédérale, les Algériens ne sont pas mécontents de diversifier leurs fournisseurs et de stimuler la concurrence entre les pays occidentaux. De leur côté, les Allemands sont en train de vaincre la méfiance qu'ils pouvaient entretenir vis-à-vis des efforts accomplis par l'Algérie pour s'industrialiser. Ils se rendent compte ainsi de toutes les possibilités qui leur sont offertes, même s'ils regrettent que les investissements privés directs ne soient très difficiles.

Enfin, une troisième forme de coopération se concrétisera peut-être à l'avenir. Le président de l'Association allemande des producteurs d'électricité vient en effet d'estimer que les pays pétroliers pourraient investir en Allemagne de l'Ouest dans la construction de centrales électriques. M. Abdesselam n'a pas repoussé cette suggestion : « *Un investissement en capital dans l'électricité allemande est beaucoup plus attrayant pour les pays producteurs de pétrole disposant d'importantes réserves de devises que la spéculation sur l'or ou les affaires immobilières* » a déclaré le ministre algérien.

PAUL BALTA.

RECTIFICATIF. — Dans notre article sur les exportations françaises paru dans *le Monde de l'économie* du 18 juin, sous la rubrique « papier », une erreur de transmission nous a fait écrire que les exportations de pâtes à papier avaient augmenté de 21 % depuis le début de l'année. En fait, elles ont diminué de 21 %.

On peut quand même s'étonner que près de 70 000 tonnes en quatre mois aient été exportées alors que le marché français se trouve en situation de pénurie. De nombreux utilisateurs ont des difficultés à se procurer de la pâte à papier, tous les fournisseurs étrangers ayant réduit de 10 à 40 % les livraisons vers la France prévues dans les contrats de réservation 1974.

Le crédit plus cher

(Suite de la page 21.)

Lorsque l'inflation dépasse 10 %, fait remarquer M. Alphandery, l'enchérissement du crédit n'empêche pas les secteurs à forte demande et à forte rentabilité d'accepter des taux de plus en plus élevés. En revanche, il risque d'asphyxier des secteurs entiers de l'économie, comme le bâtiment et les travaux publics, lourdement engagés à court terme et particulièrement vulnérables à ce titre. Le refroidissement allemand de 1973 a été payé d'innombrables faillites dans le bâtiment : est-on prêt à cela en France ?

Ajoutons, une fois de plus, que les grandes entreprises, tout en exigeant que leur soient consentis des taux préférentiels, peuvent tourner l'encadrement quantitatif en empruntant sur le marché international des eurodollars à des tarifs moins élevés qu'en France ? Une telle politique, favorable à la balance des paiements, est pratiquement interdite aux « petits ». Peut-on alors laisser les banques dans une situation apparemment libérale en leur permettant d'effectuer des choix arbitraires et souvent aberrants sur le plan économique, les investissements les plus nécessaires à l'économie nationale n'étant pas nécessairement ceux qui peuvent supporter les taux les plus élevés ? Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer une sélectivité du crédit, susceptible d'atténuer le caractère aveugle de l'encadrement. Certes, la sélectivité est délicate à mettre en œuvre, mais elle risque de s'imposer dès l'automne si le plan de « refroidissement » est suffisamment efficace.

FRANÇOIS RENARD.

Les nouveaux taux

La tension sur le marché monétaire, où le loyer de l'argent s'établit largement au-dessous de 13 %, l'augmentation de 1 % du taux de base des banques, porté à 12,40 %, et celle de 2 % du taux d'escompte de la Banque se sont répercutées à des degrés divers sur le coût du crédit.

Les crédits aux particuliers

• LES PRETS PERSONNELS, dont la progression a été stoppée en juillet 1973, sont très chichement accordés dans une fourchette de 16 % à 18 %.

• LES DECOUVERTS en banque vont coûter de 17 % à 20 % et plus, selon la cote personnelle du client. Attention donc aux comptes débiteurs en fin de mois et aux chèques imprudemment émis : la facture risque d'être lourde.

• LES CREDITS A LA CONSOMMATION. — Le taux maximum, égal au double du rendement brut des obligations et à partir duquel les prêts aux particuliers sont considérés comme usuraires, va passer de 19,06 % au premier semestre 1974 à 21,80 % environ pour le second semestre 1974. Les établissements spécialisés augmenteront leurs barèmes dans une moindre proportion. Il faut y ajouter les coûts fixes (frais de dossier, de recouvrement, etc.) qui peuvent porter le coût global des crédits distribués à plus de 30 %, en raison inverse de leur montant et de leur durée.

Les crédits à la construction

• LES PRETS DIRECTS DU CREDIT FONCIER sur ses ressources propres, seront délivrés aux taux inchangés de 12 % à 13 % jusqu'en septembre prochain.

• LES TAUX DES PRETS REESCOMPTABLES AUPRES DU CREDIT FONCIER vont être majorés de près de 1,5 %, le taux de base fixé par la Banque de France étant passé le jeudi 20 juin de 10 1/4 % à 12 %.

• LES PRETS ADMIS AU MARCHE HYPOTHECAIRE et applicables le plus souvent aux appartements déjà construits, seront consentis à 14,5 %-15 %, suivant l'attitude de la Caisse des dépôts qui contrôle le marché.

• LES PRETS NON REESCOMPTABLES (résidences secondaires, etc.) coûteront entre 17 % et 19 % : ce sont les plus chers et les plus pénalisés. Les prêts anciens indexés sur le taux d'escompte officiel (plus de 600 000) vont subir une majoration de 2%, qui pourra être repoussée en fin de contrat.

Les crédits aux entreprises

• L'ESCOMPTE DES EFFETS COMMERCIAUX (traites) est facturé à partir de 12,80 % (+ 1 %) et peut atteindre 14 à 16 % pour les moins bonnes signatures.

• LE DECOUVERT EN COMPTE COURANT coûte désormais de 14,45 % au minimum pour les meilleurs clients, à 20 % pour les firmes en situation délicate.

• LES CREDITS D'EQUIPEMENT. La gamme des taux, qui s'étale de 11 à 16 % suivant les prêteurs, va se trouver majorée d'un point au minimum.

La taxation des plus-values

(Suite de la page 21.)

La qualification de gains en capital non imposables est en définitive réservée aux sommes qui n'ont exigé aucune intervention du contribuable qui en bénéficie ; il s'agit de ce qu'on pourrait appeler des « rentes de situation » obtenues malgré la passivité du contribuable. Telle est la situation des plus-values acquises par des propriétaires à la suite d'une simple opération de vente d'un immeuble conservé pendant plusieurs années dans son patrimoine.

Mais, à l'égard de ces plus-values, le législateur a pris le relais de la jurisprudence ; dans certains cas et sous certaines conditions, celles-ci sont devenues légalement imposables. Il existe d'abord le précédent ancien et connu des bénéfices industriels et commerciaux. En dépit d'une jurisprudence du Conseil d'Etat, qui retenait les seuls profits d'exploitation (excluant par là même les gains en capital), le législateur exigea, par un décret-loi de 1933, que le calcul des bénéfices des entreprises industrielles et commerciales s'effectue à partir de leur bilan ; par voie de conséquence, la taxation frappe non seulement les profits d'exploitation, mais également les plus-values résultant de la cession d'éléments de l'actif immobilisé.

Il faudra attendre trente ans (lois du 15 mars et du 19 décembre 1963) pour que, sous la pression de la spéculation immobilière, un nouveau pas soit franchi dans l'imposition des plus-values. Les plus-values retirées de la cession de terrains à bâtir ou de l'achat-revente d'immeubles, les profits de construction sont désormais compris dans les bases de l'impôt sur le revenu. La nouveauté réside dans le fait qu'il n'existe plus aucun lien entre ces gains imposables et l'activité professionnelle principale du contribuable. Il s'agit, en effet, d'opérations de placement que le redevable peut réaliser, même à titre occasionnel, dans la gestion de son patrimoine personnel. Ce régime d'imposition des plus-values a été constitué au coup par coup pour frapper les cas les plus fréquents de spéculation immobilière. Aussi leurs modalités de taxation sont-elles disparates et, selon le Conseil des impôts, mal appliquées.

L'extension progressive de la notion de revenu s'est imposée parce qu'elle est économiquement fondée et fiscalement équitable.

Au point d'évolution actuellement atteint, la législation française se trouve dans une position inconfortable. D'une part, le concept de revenu auquel elle fait référence a perdu sa simplicité et sa cohérence d'antan. D'autre part, la justice fiscale n'est guère respectée, car la taxation des plus-values n'a pénétré que très imparfaitement les diverses catégories fiscales : admise complètement pour les bénéfices industriels et commerciaux, elle est partiellement appliquée aux bénéfices agricoles ou non commerciaux, exceptionnellement retenue pour les particuliers réalisant des profits spéculatifs.

Du revenu à l'enrichissement

Mais le point de non-retour est sans doute atteint. En présentant son projet de taxation généralisée des plus-values, le gouvernement peut mettre fin à ces ambiguïtés en tirant la conclusion logique d'une évolution de quarante années. Encore faut-il qu'il ne recule pas au dernier moment devant sa propre audace, en se bornant à ajouter à la liste actuelle quelques cas nouveaux de taxation de plus-values, au régime fiscal plus ou moins « tarabiscoté ». Pour être novateur, le projet devra comporter un abandon de l'ancienne notion de revenu au profit d'un concept nouveau, celui d'enrichissement d'une année sur l'autre, qui pourrait être défini comme l'ensemble des profits qu'un contribuable a retirés des opérations de toute nature effectuées pendant l'année d'imposition. C'est l'enrichissement qui constituera l'assiette de l'impôt.

Le principe une fois posé, l'essentiel restera cependant à faire. La fiscalité est avant tout un art d'exécution qui doit tenir compte de la diversité des situations concrètes. La disposition de détail compte autant que la règle générale. Même assimilées à un revenu, les plus-values devront bénéficier, dans la plupart des cas, d'un régime particulier d'imposition. Aussi les modalités concrètes d'application de la réforme auront-elles une grande importance ; c'est à travers elles que l'on pourra vraiment juger de l'importance du changement apporté au régime actuel, dans le sens d'une plus grande justice fiscale.

Deux exemples permettront de montrer en quoi des dispositions techniques peuvent avoir une incidence sur la portée de cette réforme. Les profits spéculatifs acquis dans un délai très court ne peuvent pas être traités de la même façon que les plus-values obtenues par la revente d'un bien acquis depuis plusieurs années : les premiers doivent être assimilés à des revenus ordinaires et taxés comme tels; les seconds doivent bénéficier d'une imposition atténuée. Mais la distinction du court terme et du long terme est délicate; si le court terme est défini de façon restrictive (quelques mois), il est certain que beaucoup de profits spéculatifs bénéficieront du régime fiscal de faveur des plus-values à long terme et seront mieux traités que les revenus procurés par le travail.

Le second exemple est pris dans une déclaration récente du ministre de l'économie et des finances, qui cherchait à préciser les grandes orientations de la réforme. Parmi les plus-values, il opposait celles découlant d'une opération unique et exceptionnelle d'achat-vente d'un bien à celles résultant d'opérations régulières et répétées; les premières pourraient être exonérées, les secondes devraient être assimilées à un revenu courant. Remarquons d'abord que cette opposition n'est pas tout à fait admise par la législation actuellement en vigueur; la vente d'un terrain nu, même s'il s'agit d'une opération unique dans toute la vie du contribuable, rend imposable la plus-value dégagée s'il s'agit d'un terrain à bâtir.

Quoi qu'il en soit, cette distinction paraît logique; il reste à la mettre techniquement en œuvre. Or la pratique montre que la notion d'habitude ou de régularité, susceptible de déclencher l'imposition, est difficile à caractériser.

La mise au point du projet soulèvera donc de réelles difficultés. En outre, l'expérience montre que les services fiscaux, surchargés de travail, mettent beaucoup de temps pour se familiariser avec une législation vraiment nouvelle et lui donner sa pleine efficacité. Cette réforme exigera donc de la patience et du temps : ses effets ne se feront sentir qu'au terme de plusieurs années. C'est une raison supplémentaire pour la mettre immédiatement en chantier et la soumettre dans un délai raisonnable à l'appréciation du Parlement.

PIERRE LALUMIÈRE.

LE DROIT DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS : un incroyable méli-mélo

L'AMELIORATION de la sécurité de l'emploi, revendication prioritaire des syndicats, est devenue un des objectifs essentiels du plan social dont le gouvernement a défini les grandes lignes le 19 juin. Le président de la République comme le premier ministre ont particulièrement insisté sur les garanties à accorder aux travailleurs en cas de licenciements collectifs.

Le grand public s'imagine certainement que ces licenciements sont régis par un droit très élaboré, très précis. Paradoxalement, c'est l'inverse. Les rarissimes dispositions légales applicables sont complétées par un ensemble des plus hétéroclites, accords collectifs, règlements intérieurs, circulaires et pratiques administratives, jurisprudences diverses, bref toutes les sources de droit concevables, ou presque, sont là qui se superposent, s'enchevêtrent, se concurrencent ou même se contredisent, de telle façon qu'en définitive, à chaque étape de ce jeu de l'oie juridique, les impressions et les questions sans réponse fourmillent.

Par JEAN-JACQUES DUPEYROUX (*)

QUESTION préalable : dans quelle mesure les licenciements collectifs sont-ils soumis à la loi du 13 juillet 1973, portant réforme du droit de licenciement ? Cette loi précise que certaines de ses dispositions — notamment celles relatives à la nouvelle procédure : convocation et réception préalables de l'intéressé par l'employeur, etc. — ne sont pas applicables aux licenciements collectifs *« justifiés par un motif économique »*. Que faut-il entendre par là ?

Si, avec les organisations syndicales, on ramène ce motif économique à une cause extérieure indépendante de la volonté de l'employeur, les compressions d'effectifs liées à des opérations de restructuration librement concertées en vue d'accroître le profit doivent rester dans le champ normal d'application de la loi de 1973...

En fait, la question est de savoir si les garanties individuelles aménagées par la loi de 1973 sont écartées au cas de licenciements collectifs justifiés par un motif économique parce que ces licenciements sont rendus plus ou moins *nécessaires* par une *sorte de force* majeure économique, ou parce que l'on suppose que les marchandages globaux auxquels donnent lieu ces licenciements assurent une suffisante protection des intérêts individuels : la première analyse conduit à *retenir* la conception la plus étroite du motif économique, et c'est l'inverse avec la seconde. Mais il faut introduire une autre donnée dans le débat.

En effet, d'importants accords collectifs usent d'un langage très proche de celui de la loi du 13 juillet 1973 : ainsi l'accord interprofessionnel du 10 février 1969 sur la sécurité de l'emploi vise les licenciements collectifs « pour raisons économiques », les accords collectifs des industries métallurgiques visent les licenciements collectifs « d'ordre économique », etc. Or tous englobent expressément sous ces appellations licenciements « conjoncturels » et licenciements *« structurels »*. Autrement dit, dans le droit *conventionnel* des licenciements collectifs prévaut déjà une conception extensive du motif économique. Des considérations de cohérence générale n'engageront-elles pas la Cours de castion à étendre cette conception large au droit *légal* ? Première grande question actuellement sans réponse.

Mais reprenons notre jeu de l'oie. La loi a prévu deux étapes principales : d'abord un débat au sein de l'entreprise elle-même, ensuite une phase administrative, éventuellement suivie elle-même d'une phase contentieuse.

Aux termes de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945, le comité d'entreprise *« est obligatoirement saisi en temps utile des projets de compression des effectifs ; il émet un avis sur l'opération projetée et ses modalités d'application »*.

Remarquons aussitôt que ce texte assez sibyllin traite des « compressions d'effectifs » et non des licenciements collectifs : la suppression d'un seul poste entre-t-elle dans ce cadre ? Et dans le cas de pluralité d'établissements, faut-il consulter le comité central ou le comité d'établissements ? Mystère. Mais enfin, incertitudes ici, certitudes là... à d'autres égards, le droit conventionnel et la jurisprudence ont affiné la règle légale.

En ce qui concerne les délais, les incertitudes dont l'expression *« en temps utile »* était forcément génératrice ont été largement dissipées par l'accord interprofessionnel du 10 février 1969, qui fixe des délais variant selon le nombre des licenciements et selon la cause, conjoncturelle ou structurelle, de l'opération.

De même la jurisprudence a précisé le contenu des obligations patronales, encore que ce soit parfois de façon très négative : ainsi la Cour de cassation a *réaffirmé à plusieurs reprises que cette* consultation ne doit porter que sur le principe des licenciements, l'employeur n'étant nullement tenu de communiquer au comité la liste de ceux dont il envisage de se séparer. Jurisprudence discutable : la loi n'a-t-elle pas donné expressément compétence au comité pour se prononcer sur les modalités d'application de l'opération projetée ? Ne serait-il pas opportun, surtout si les travailleurs concernés n'ont pas individuellement vocation à la procédure préalable aménagée par la loi de 1973, que leurs représentants vérifient si l'ordre des licenciements fixé par la convention collective ou le règlement intérieur est bien respecté ?

Des actions de commando juridiques

Ainsi le contour général des obligations imposées à l'employeur lors de cette phase interne se stabilise-t-il à coups d'accords et à coups d'arrêts de la Cour suprême. En revanche, le problème de la sanction de ces obligations a donné lieu, tout récemment, à des rebondissements spectaculaires.

Si un chef d'entreprise néglige de consulter son comité d'entreprise, ou lui fournit des éléments d'appréciation insuffisants, il commet le délit d'entrave au fonctionnement de ce comité et encourt des sanctions pénales; il peut également être condamné à verser des dommages et intérêts audit comité, comme cela vient d'être décidé par la cour de Paris dans une affaire où l'employeur n'avait pas respecté les délais fixés par l'accord de 1969.

Par ailleurs, les licenciements eux-mêmes auraient de bonnes chances d'être déclarés abusifs, la réparation de l'abus étant encore à la charge du chef d'entreprise. Mais certains juges des référés ont estimé insuffisant cet arsenal de sanctions *a posteriori*. L'employeur refuse-t-il de respecter la loi ? A son aise, *mais « les décisions de licenciement ne pourront éventuellement produire leurs effets et devenir effectives qu'après consultation du comité dans les conditions prévues à l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945; en attendant (les demandeurs) sont fondés à demander qu'il soit sursis à l'exécution des mesures de licenciement prises à leur encontre »* (trib. référ. Quimper, 23 mai 1973 ; trib. réf. Paris, 19 mars 1974, etc.). De même, et de façon encore plus audacieuse, des juges des référés ont accueilli favorablement la demande qui leur était faite, par des comités insuffisamment informés, de désigner un expert *« en vue de rassembler la documentation permettant au comité d'entreprise de remplir correctement sa mission d'information et de consultation »* (trib. réf. Paris, 26 sept. 1973 ; trib. réf. Lyon, 16 oct. 1973, etc.).

Bref, ici et là, une volonté toute neuve de ne pas s'accoutumer au mépris de la loi tant qu'il est possible d'en imposer le strict respect : exemple parmi bien d'autres de l'importance croissante du rôle aujourd'hui assumé par la juridiction des référés. Quelle sera la réaction de la Cour de cassation devant ces actions de commando ? Bénédiction ou coup de patte ? Nouvelle incertitude.

L'affaire ayant été débattue par le comité d'entreprise, la balle repasse dans le camp de l'employeur, qui doit alors dresser la liste des victimes et, ce faisant, respecter un certain ordre de licenciement.

L'article 10 de l'ord. du 34 mai 1945 dispose en effet que le règlement intérieur, *« établi après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel s'il en existe, déterminera notamment, à défaut de dispositions contenues dans une convention collective de travail applicable à l'établissement, les règles générales relatives à l'ordre du licenciement en cas de licenciement collectif, compte tenu des charges de famille, de l'ancienneté de service dans l'établissement et des qualités professionnelles »*. La règle *légale* renvoie donc ici à la règle *conventionnelle*, ou à une règle *unilatérale*, de nature originale, le règlement intérieur. Mais compte doit également être tenu de la *jurisprudence* et de l'interprétation par elle donnée de la règle légale ; pour la Cour suprême les trois critères énoncés alors par l'article 10 et l'ordre dans lequel ils sont énumérés n'ont qu'un caractère indicatif et non impératif : la règle légale devient une règle molle, et l'édifice s'affaisse.

Il résulte en effet du principe posé par la Cour suprême que les auteurs de ces conventions ou règlements peuvent retenir les critères de leurs choix : comment, dans ces conditions n'auraient-ils pas tendance à privilégier le critère des qualités professionnelles, qualités dont l'employeur sera seul juge ? En ce cas, il dressera en toute liberté, ou presque — et sans entendre préalablement chacun des intéressés si l'on estime que la procédure de la loi de 1973 ne s'impose pas, — la liste nominative qu'il va devoir adresser à l'administration pour obtenir son autorisation.

Coup de théâtre à Saint-Nazaire

Qui est compétent pour donner cette autorisation ? Problème d'une brûlante actualité. En avril 1974, à Saint-Nazaire, un inspecteur du travail C.F.D.T., à qui la société Semm-Trigano avait demandé l'autorisation de licencier six cent trente salariés, se déclare incompétent. Véritable coup de théâtre. Pourquoi ?

D'après les textes de 1945, c'est aux services départementaux de la main-d'œuvre qu'il appartenait d'accepter ou de refuser les résiliations de contrats de travail ; mais une heureuse pratique confiait traditionnellement ce soin aux inspecteurs du travail. Certains d'entre eux tombèrent des nues en lisant l'article L 321-1 du nouveau code du travail : cet article donne compétence aux préfets ! D'où la réaction de l'inspecteur de Saint-Nazaire : pas question que les inspecteurs du travail, en statuant au lieu et place des préfets, entrent dans l'orbite du ministère de l'intérieur !

Il ne s'agissait cependant pas d'une erreur de rédaction. En 1964, en effet, une vaste réforme administrative attribuait aux préfets tous les pouvoirs de décision des chefs de services extérieurs en fonction dans leurs départements, sous réserve de délégations en sens inverse. Les pouvoirs de décision des directeurs départementaux de la main-d'œuvre ont donc été transférés aux préfets, et c'est de ce transfert que la nouvelle codification a rendu compte. Ce qui est étonnant, c'est plutôt que l'on ait attendu cette dernière pour découvrir un problème en réalité posé depuis 1964. Problème d'autant plus compliqué que les transferts de compétence organisés en 1964 visaient tous les services extérieurs... à l'exclusion de l'inspection du travail.

Comment en sortir ? Une circulaire du 16 mai 1974 prévoit à cette fin que les décisions de refus ou d'autorisation des licenciements seront prises, sur rapport motivé de l'inspecteur du travail, par le directeur départemental de la main-d'œuvre dans le cadre d'une délégation préfectorale. Ce retour au schéma antérieur suffira-t-il pour apaiser les esprits actuellement enflammés ? Ce n'est pas sûr. Car, comme certains le soulignent au sein de l'inspection, la pratique redeviendra vite la même et le jeu de cette sub-délégation renverra encore les inspecteurs dans la zone d'attraction du ministère de l'intérieur... Et de voir dans cette dépendance « la négation même de l'inspection du travail », la convention n° 81 de l'O.I.T. à l'appui...

Affaire grave, difficile sur le plan juridique, et au travers de laquelle se manifeste en fait un autre malaise non moins grave, relatif cette fois aux pouvoirs de l'autorité compétente pour accepter ou refuser les licenciements : sur quelles considérations doit-elle fonder ses décisions ?

Les sources juridiques — on en change encore ! — sont ici de deux ordres : d'une part une série d'arrêts du Conseil d'Etat, d'autre part une série de circulaires ministérielles. L'idée dominante est simple, au moins apparemment. Ce « contrôle de l'emploi » doit être un contrôle *de caractère économique*.

De ce principe général découlent quelques conséquences *négatives*, au demeurant malheureuses : ainsi le Conseil d'Etat réaffirme périodiquement qu'un refus ne saurait être fondé sur la méconnaissance par l'employeur de l'ordre des licenciements fixé par la convention collective ou le règlement intérieur ; de sorte que ce respect ne peut jamais être contrôlé qu'*a posteriori*, une fois prises les décisions définitives... Mais, de façon *positive*, qu'est-ce qu'un contrôle de *caractère économique* ?

La grande circulaire du 29 avril 1970 dégage quelques directives : l'examen doit porter, dit-elle, d'un côté, sur *« les motifs économiques invoqués par le chef d'entreprise, pour en vérifier la validité et l'importance »*... de l'autre, sur *« les incidences des mesures de réduction d'effectifs envisagées sur le niveau de l'emploi, au plan local et dans les zones d'emploi »*... Et, dans le cadre de ce double examen du motif de l'employeur et de la situation de l'emploi, s'inscrit le contrôle des horaires de travail pratiqués dans l'entreprise.

Semblables directives s'enveloppent en réalité d'une incertitude d'épaisseur marine. Certes, on voit assez bien l'inspecteur du travail prendre acte des heures supplémentaires accomplies dans l'entreprise pour en déduire que toute ou partie des licenciements envisagés peuvent être évités par une distribution plus astucieuse des tâches. Mais en dehors de cette hypothèse et de quelques autres, très délimitées, c'est *inévitablement l'inconnu*, l'arbitraire, et cela pour deux raisons.

D'abord, même armé du dossier et des analyses retransmis par le comité d'entreprise, l'inspecteur du travail n'est pas toujours en état de porter un jugement *sérieux* sur l'opération qui entraîne les licenciements envisagés ni peut-être même sur les incidences diverses de ces réductions d'effectifs. Mais, surtout, si on lui précise les données dont il doit peser l'« importance », rien ou presque n'est dit sur l'essentiel, sur le passage de cette analyse à la décision : cette maïeutique n'obéit à aucune loi précise. Après un trop-plein de règles juridiques, soudainement le vide... En fait, c'est dans le brouillard *et sans gouvernail* que les inspecteurs du travail doivent se débrouiller, marchander, menacer, transiger, bref faire toutes les parts de toutes les choses sans trop savoir jusqu'où aller trop loin, et sans perdre de vue qu'en cas de refus tout un faisceau de recours s'ouvrent au chef d'entreprise éconduit : recours gracieux, recours hiérarchique, recours en annulation devant les juridictions administratives ; et réparation des conséquences dommageables d'un refus parfaitement régulier peut même être éventuellement demandée à l'Etat...

La perspective de plaider, des années durant, contre l'administration n'étant pas grisante, l'employeur peut être tenté de passer outre. Il encourra des *sanctions pénales*, mais — nouvelle surprise pour le profane — l'irrégularité dont les licenciements non autorisés sont entachés est sans conséquence pour les victimes de cette irrégularité. Des textes réglementaires de 1945 ont *en effet précisé que le contrôle administratif « ne porterait pas atteinte aux dispositions de droit commun régissant les rapports entre employeurs et salariés » :* ces licenciements irréguliers ne sont donc pas, *ipso facto*, abusifs...

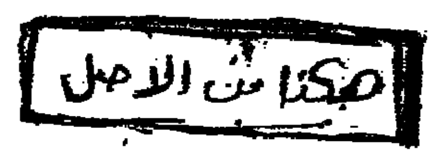
Que peuvent donc faire, après coup, les tribunaux judiciaires ?

Un énorme point d'interrogation

Ils pourront relever et sanctionner certaines irrégularités. Les licenciements arrêtés sans consultation préalable du comité d'entreprise seront déclarés abusifs, et il en ira de même en cas d'irrespect d'un ordre de licenciement suffisamment précis, dont il sera enfin tenu compte *a posteriori*... Mais l'essentiel n'est pas là. Le vrai, le grand problème, c'est celui soulevé par l'article 24 o de la loi du 13 juillet 1973, à laquelle il faut bien revenir, car cet article, selon lequel il appartient au juge d' *« apprécier... le caractère réel et sérieux des motifs invoqués par l'employeur »* est applicable à tous les licenciements, même aux licenciements collectifs justifiés par un motif économique. Or la Cour de cassation avait posé avec la fameuse affaire Brinon un principe de base, véritable pierre angulaire de notre droit du travail : souverain maître de ses décisions économiques, le chef d'entreprise dont les erreurs de gestion entraînent un licenciement collectif ne saurait encourir aucune responsabilité vis-à-vis des salariés licenciés. Mais, dans la mesure où il incite expressément les juges à s'assurer que le motif invoqué par l'employeur est sérieux, l'article 24 o va-t-il bouleverser les données du problème en confiant aux tribunaux judiciaires le pouvoir de contrôler la qualité de la gestion des chefs d'entreprise ?

Dernier point d'interrogation au bout de ce jeu de l'oie en spirale, mais si énorme cette fois qu'il éclipse tous les autres.

(*) Directeur du département de droit du travail de Paris-Assas.



JUSTICE

LA MORT DE BRIGITTE DEWÈVRE A BRUAY-EN-ARTOIS

Les avocats du mineur inculpé affirment que leur client est innocent du meurtre dont il s'est accusé

Mes Georges Pinet, Emile Pollack et Patrick Arnoux, défenseur de Jean-Pierre, le mineur inculpé du meurtre de Brigitte Dewèvre, tuée le 5 avril 1971, ont diffusé samedi 22 juin un long communiqué aux termes duquel ils affirment que leur client est « un enfant fortuitement plongé dans un drame qui le dépasse et qui lui est étranger ».

On lira ci-dessous les principaux extraits de ce communiqué.

« *Nous constatons*, écrivent dès l'abord les avocats, *que de graves infractions au secret de l'instruction ont été commises par des fonctionnaires ou des administrations.* »

Les défenseurs citent, à ce propos, l'entretien donné au journal *la Voix du Nord* du 21 juin 1973 par les inspecteurs Devigne et Klein ; ainsi que deux émissions télévisées de l'O.R.T.F.

Les avocats se plaignent, d'autre part, d' « *innovations procédurales* » parmi lesquelles le transfert du mineur « *d'un point à un autre du territoire français par les autorités de police, sans mandat judiciaire et sans que le juge des enfants en soit averti* » ; le fait, aussi, « *qu'un haut magistrat de la Cour de cassation ait pu régler « en cabinet », avec un garde des sceaux, une difficulté de procédure dont la juridiction à laquelle il appartenait n'était pas saisie* ».

Sur le fond, les défenseurs du mineur rapportent « *les faits établissant l'innocence de* [leur] *client, en délaissant ceux qui seraient susceptibles de porter atteinte aux droits de la défense de toute autre personne* ».

« *1) Le récit sollicité du mineur, au moyen de pressions inadmissibles, était contredit totalement par certains détails ignorés de lui, notamment l'existence d'un coup de poing ayant annihilé les défenses de la victime, l'existence d'un foulard soigneusement replié trouvé rue Ranchicourt, et identifié par un chien policier comme ayant eu un contact avec la victime, l'existence des analyses de terre et de végétaux établissant le lieu où la victime a été mise en contact, la disposition des vêtements de la victime, etc. ;*

» *2) L'affirmation du mineur selon laquelle il aurait porté des coups de hache était contredite par les expertises desquelles il résulte que l'arme n'était pas une hache mais un instrument tranchant, vraisemblablement une serpette à bec pointu ;*

» *3) L'affirmation du mineur selon laquelle il aurait commencé à étrangler manuellement la victime était contredite par l'absence de toute trace de strangulation manuelle ;*

» *4) L'affirmation du mineur selon laquelle la victime lui aurait donné un rendez-vous au cours d'un entretien public était contredite par les témoins nécessaires de cet entretien supposé ;*

» *5) L'affirmation du mineur selon laquelle il aurait transporté seul la victime était contredite ;*

» *a) par l'extrême difficulté avec laquelle il a pu soulever un temps un simple mannequin, ce qui démontre l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, étant deux ans plus jeune, de soulever un corps inerte ;*

» *b) par les constatations des expertises desquelles il apparaît clairement que le corps a été transporté par deux personnes ;*

» *c) par l'absence de trace de traînage sur les vêtements de la victime, en particulier sur le pantalon ;*

» *6) L'affirmation selon laquelle il aurait tenté de transporter le corps habillé dans une brouette à charbon était contredite tant par l'état de la brouette que par l'absence de charbon sur les vêtements extérieurs de la victime, qui auraient dû essuyer la brouette ;*

» *(Il est ici précisé que les seules traces de charbon détectées — à la loupe binoculaire — se trouvent sur les sous-vêtements et lingerie de la victime, et proviennent, selon toute vraisemblance, de fumée de poêle auprès duquel les sous-vêtements ont été mis à sécher du vivant de la victime.)* »

L'homme qui a toussé

Enfin, les avocats estiment que certains comportements psychologiques expliquent les aveux du mineur.

« *Il résulte également de l'ensemble du dossier*, écrivent-ils, *des observations psychologiques et psychatriques dont il a été l'objet, que ces aveux antérieurs sont le produit d'une culpabilisation profonde de la mort d'une jeune fille à laquelle il était très attaché et de l'appropriation de ses causes, alors qu'il n'y était pas impliqué.*

» *Les pressions dont il a été l'objet ont concouru, avec l'état dépressif qui est le sien et ses relations morbides avec la mort depuis le décès de son père et de sa mère, à le rendre incapable « de prendre du recul par rapport à son vécu » et à trouver, dans la recherche d'une punition, le seul moyen de s'assurer son retour fallacieusement promis à Bruay et à l'Institut d'éducation surveillée de la Bussière, seul endroit où cet enfant, orphelin et immature, a connu quelque bonheur. (...)*

» *Il résulte de ses aveux d'innocence — lors de sa dernière audition, le 17 juin, — que, troublé par l'homme qui a toussé, il a quitté vivante la petite victime qui ne lui avait pas donné rendez-vous, mais qu'il avait rejointe comme tout jeune adolescent peut le faire ;*

» *— que s'étant arrêté au coin de la rue Ranchicourt et inquiet de ne pas la voir réapparaître, il était revenu pour la retrouver inanimée ;*

» *— Que, désireux de lui porter secours, il avait tenté, sans y parvenir, de la porter, que ce faisant, il avait mis ses lunettes dans sa poche et s'était aperçu de la mort de sa camarade ;*

» *— Qu'alors, il est rentré chez lui et a longuement partagé son malheur avec son chien, son seul ami, et, après les avoir contemplées, a résolu de conserver et de cacher les lunettes comme on le fait à cet âge d'un souvenir. (...)* »

En conclusion, Mes Georges Pinet, Emile Pollack et Patrick Arnoux affirment :

a) *Que le mineur est innocent de tout acte ayant concouru à la mort ou à la mutilation* post mortem *de la victime ;*

b) *Que son inculpation résulte seulement de ses propres déclarations, en l'absence de tout indice de culpabilité et que ces déclarations étaient contredites par les faits matériels de la cause ;*

c) *Qu'il est urgent et nécessaire qu'il soit confié à la protection du juge des enfants de Béthune, protection à laquelle il n'aurait jamais dû être soustrait compte tenu de sa situation morale et matérielle ;*

d) *Qu'il est urgent et nécessaire qu'il soit mis fin au régime carcéral dont il est l'objet.* »

« *Il résulte enfin des éléments connus de cette affaire, que nous sommes en présence d'un enfant fortuitement plongé dans un drame qui le dépasse et qui lui est étranger ;*

» *— Que les procédures et le sensationnalisme dont il a été l'objet l'ont profondément perturbé ;*

» *— Que dans ces conditions, ses défenseurs auront le devoir de poursuivre toute personne qui — contrairement aux lois — publierait toutes indications susceptibles d'accréditer auprès du public l'idée qu'il s'est rendu coupable des faits qui lui sont à tort reprochés* [...]. »

AU TRIBUNAL CIVIL DE PARIS

Le départ d'un pensionnaire de la Comédie-Française

Les conditions dans lesquelles l'acteur Francis Perrin a quitté le 31 août 1973 la Comédie-Française ont donné lieu à une délicate interprétation de contrat de la part de la troisième chambre civile du tribunal de Paris.

Cet artiste avait écrit le 20 décembre 1972 à M. Pierre Dux, administrateur général, pour se plaindre des reproches injustifiés à ses yeux qui lui avaient été faits, et il mentionnait à la fin de sa lettre : « *Je ne renouvellerai pas mon contrat au mois de mars.* »

M. Pierre Dux lui répondit le jour même pour essayer de l'apaiser en l'invitant à « *rentrer en lui-même* ».

M. Francis Perrin envoya ensuite le 24 avril 1973 une lettre recommandée contenant cette phrase : « *Comme vous me l'aviez conseillé, je suis rentré en moi-même et j'ai pris une grave décision qui me peine autant qu'elle me paraît nécessaire, c'est-à-dire que je veux quitter la Comédie-Française.* »

Le 31 août suivant, il abandonnait ses fonctions de pensionnaire.

La Société des comédiens-français le taxa de ce fait de rupture abusif de contrat, faute d'avoir dénoncé ce dernier moins de six mois avant son expiration ; d'après elle ce contrat avait été tacitement reconduit jusqu'au 31 août 1974, la Société assigna l'acteur en justice.

Au nom du Théâtre-Français le bâtonnier André Toulouse soutint que si François Perrin annonçait le 24 avril 1973 qu'il avait « *pris une grave décision* » c'est que... cette décision n'existait pas formellement auparavant.

Me Bernard Jouanneau rétorqua que l'acteur avait déjà clairement manifesté son intention le 20 décembre précédent. C'est l'opinion qu'a finalement adoptée le tribunal en déboutant la Société des comédiens-français.

LA REVANCHE DU PIÉTON...

Les juges de la troisième chambre civile du tribunal de Paris ont donné gain et cause à M. Roger Lapeyre, président de l'association les Droits du piéton, qui, après avoir été pressenti pour participer, avec une dizaine d'autres personnalités, le 13 octobre 1971, à une émission de télévision consacrée aux problèmes de la circulation urbaine, apprit, la veille, par un coup de téléphone, que l'on n'avait plus besoin de ses services. M. Lapeyre avait déjà adressé une circulaire aux membres de son organisation pour les inciter à se placer, à l'heure de l'émission, devant le petit écran.

M. Lapeyre et l'association ayant intenté un procès à MM. Paul Ceuzin et Guy Olivier, le producteur et le réalisateur de l'émission, le tribunal a condamné ces derniers, solidairement, à verser 10 000 francs de dommages et intérêts à chacun des deux demandeurs, en raison du fait que M. Lapeyre avait été averti seulement au dernier moment, « ... avec tout le ridicule et la déconsidération en résultant ».

● *L'enquête ouverte après la mort d'une fillette.* Carole Marroncles, âgée de douze ans, disparue depuis le 17 juin du domicile de ses parents, à Bourges (Cher), et dont le corps a été retrouvé quatre jours plus tard, continue, sans résultat jusqu'à présent. L'autopsie pratiquée samedi 22 juin n'a pas permis de déterminer les causes exactes du décès, mais exclut la mort par immersion, alors que le corps de la fillette se trouvait près d'une rivière, à 6 kilomètres de Bourges, ainsi que la mort par strangulation, et, d'autre part, le viol.

La police recherche toujours un jeune homme, conducteur d'une voiture de sport rouge à toit noir, qui a été aperçu le 17 juin en compagnie de la petite Carole Marroncles, et qui, selon le témoignage d'enfants, avait importuné d'autres fillettes sur le chemin de l'école, quelques jours auparavant. Après avoir abandonné les deux premières pistes qui l'avaient conduite à des propriétaires de voiture rouge, dont les alibis sont irréfutables, la police orienterait ses recherches vers la région de Vierzon.

● *Le krach de la banque Martinon.* — Le tribunal administratif de Nice a rejeté, samedi 22 juin, le recours formé par trois créanciers de l'ancienne banque Martinon contre le ministre de l'économie et des finances. Les créanciers estimaient l'Etat responsable du krach de la banque « *en raison du manque de vigilance de la commission de contrôle des banques* ».

● *L'affaire des vins de Bordeaux : homonymie.* — La maison André Quancard André, commissionnaire en vins, demeurant 21, rue Calvé à Bordeaux, fait savoir qu'elle n'est, ni de près ni de loin, impliquée dans l'affaire des vins de Bordeaux. Si le nom Quancard a pu être imprimé à cette occasion dans l'édition du 30 juin du journal *le Monde*, il ne peut s'agir que d'une homonymie.

Après sa condamnation pour fausses attestations

L'ASSOCIATION NOUVELLES FRONTIÈRES VA FAIRE APPEL

Après l'information parue dans *le Monde* du 19 juin, à propos de la condamnation de l'association Nouvelles Frontières, son président, M. Jacques Maillot, nous a adressé une lettre, dans laquelle il entend préciser que, « *si de fausses attestations d'étudiant ont été délivrées pour certains de ses adhérents qui ne pouvaient prétendre à ce titre, c'est dans le but de contester l'inégalité qui existait à l'époque — et qui existe encore partiellement aujourd'hui — entre les étudiants et les autres jeunes, notamment les jeunes travailleurs* ».

« *Notre avocat*, ajoute M. Maillot, *s'est élevé avec véhémence contre la demande pour le moins abusive d'Air France, qui n'a jamais pu rapporter la preuve que les adhérents ayant bénéficié de ces tarifs auraient envisagé de voyager au plein tarif.* »

« *Est-il nécessaire*, conclut M. Maillot *de rappeler que Nouvelles Frontières n'a, bien évidemment réalisé aucun profit sur ces transports ?* »

M. Maillot indique enfin que le conseil d'administration de Nouvelles Frontières a demandé à son secrétaire général de faire appel de la décision du tribunal.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

L'ANIMATION A SAINT-GRATIEN (VAL-D'OISE)

Banlieues sans passé

A l'initiative de l'office culturel de la ville, des habitants de Saint-Gratien (Val-d'Oise) ont présenté, le samedi 22 juin, dans la soirée, une reconstitution historique de la vie de leur commune sous le Second Empire. Une exposition préparée par des personnes âgées a permis, d'autre part, de faire découvrir à la population nouvelle l'image de Saint-Gratien au début du vingtième siècle.

Les communes, particulièrement en banlieue parisienne, n'ont-elles pas d'histoire ? On pourrait le croire lorsqu'on relègue les faits marquants de leur passé dans le domaine de l'anecdote et de la « petite histoire ». Que Saint-Gratien par exemple, ville anonyme perdue du côté d'Enghien dans les dédales de la banlieue pavillonnaire, ait été, voici un siècle, une petite bourgade de l'Ile-de-France située au-delà de la Seine et des vignobles d'Argenteuil, on s'en soucie bien peu, à commencer par la quasi-totalité de ses vingt-cinq mille habitants d'aujourd'hui.

Le passé est pourtant réel. Des membres d'associations locales, groupés sous l'égide de l'office culturel, ont tenté de le faire revivre pour un soir en présentant une reconstitution historique de Saint-Gratien sous le Second Empire. Le spectacle était conçu comme le reflet de l'histoire nationale sur cette parcelle de terre de France. Les villageois d'alors brocardent les soirées de la princesse Mathilde, cousine de Napoléon III, qui accueille, dans son salon de Saint-Gratien, Flaubert, Théophile Gautier, les Goncourt, Mérimée, etc. Les paysans acclament les représentants du nouvel empereur — nouvel espoir, — mettent à sac la gare d'Enghien qui menace leurs champs, tremblent enfin devant les Prussiens comme aux échos des fusillades de la Commune.

Ruelles disparues

Des spectateurs ont ainsi découvert que ce fragment d'histoire, entrevu autrefois dans les livres d'école, appartenait en propre à cette commune qu'ils sont venus un jour habiter par hasard ; que le passé pouvait être autre chose qu'un héritage abstrait.

L'exposition, présentée d'autre part grâce à des prêts de personnes âgées demeurant dans la commune, n'a pas provoqué de moindres réactions. Nombreux sont ceux qui, devant l'image de petites ruelles aujourd'hui disparues, devant les photos du parc du château de la princesse Mathilde ou celles des champs maraîchers détruits par l'urbanisation, ont pris soudain conscience du bouleversement du paysage... et de la vie !

Dans cette banlieue vidée à longueur de journée de ses habitants, dans cette commune où la population a triplé en quinze ans, l'histoire, pourtant présente, n'existait pas. On gagnerait à méditer cet exemple intelligent d'animation de la ville. En faisant mieux que reconstituer le passé, en le restituant aux populations des banlieues d'aujourd'hui, le présent devient peut-être moins implacable, et l'avenir, à coup sûr, ne paraît plus tout à fait inéluctable. — J.-L. S.

ENVIRONNEMENT

VERS UNE INTERDICTION TOTALE DE LA CHASSE A LA BALEINE

La 26e session de la Commission internationale baleinière s'est ouverte ce lundi 24 juin à Londres. Pour la troisième année consécutive, les représentants des quatorze pays membres vont examiner la proposition d'un moratoire, lancée en 1972 par les Etats-Unis. Il s'agit non plus seulement, comme le fait la commission depuis 1946, de limiter la destruction des baleines en fixant des quotas de prises, mais de suspendre totalement la chasse pendant dix ans. La plupart des experts redoutent, en effet, la disparition des cétacés dont le nombre ne cesse de s'amenuiser.

En 1972, quatre nations seulement avaient soutenu le moratoire. En 1973, elles étaient huit dont la France. Le Danemark s'était abstenu. L'Islande, la Norvège, l'Afrique du Sud, l'U.R.S.S. et le Japon avaient voté contre. Tous ces pays, et les deux derniers en particuliers, arment pour la chasse à la baleine. Japon et U.R.S.S. réalisent 80 % des prises mondiales, et l'industrie baleinière fait vivre cinquante mille personnes dans l'archipel nippon.

Toute décision de la Commission internationale baleinière, devant être prise à la majorité *des trois quarts*, le *moratoire* ne pourra « passer » que si onze nations sur quatorze le soutiennent. Elles y sont poussées cette année par une campagne mondiale, lancée par le prince Bernhard des Pays-Bas et le duc d'Edimbourg. De leur côté, les associations des Amis de la terre *tentent de boycotter les produits* à base d'huile de baleine en vente dans douze nations industrialisées. En France, seize firmes fabriquant des cosmétiques ou des produits pharmaceutiques et qui importent, principalement d'U.R.S.S. et du Japon, 6 500 tonnes d'huiles de mammifères marins, sont ainsi désignées à la vindicte des défenseurs de baleines.

MENACES SUR LES PEINTURES DU PRADO

M. Maurice F. Strong, directeur exécutif du programme des Nations unies pour l'environnement, qui séjourne depuis quelques jours à Madrid, s'est montré fort inquiet de la détérioration croissante dont sont victimes les peintures du musée du Prado. Selon M. Strong, « les vingt-cinq dernières années leur ont été plus néfastes que tous les siècles précédents ».

Toutefois, M. Strong a indiqué que si l'on prenait sans attendre des mesures appropriées, les toiles du Prado pourraient encore être sauvées. Il a précisé à ce propos que l'assainissement de l'air dans les environs du musée serait la meilleure protection. — (A.F.P.)

District parisien

LE LOGEMENT DEVIENT UN PRODUIT DE LUXE SOULIGNE UNE COMMISSION DIOCÉSAINE

« Il n'est pas admissible que le logement devienne de plus en plus, à Paris, un article de luxe, se transforme en une marchandise, objet de consommation et source de profit... comme si les moins fortunés pouvaient et devaient se passer d'un logement correct et que le droit au logement ne devait pas être reconnu à tous ! » Cet appel est lancé par la commission diocésaine Justice à Paris, qui dépend de l'archevêché, en tête d'un dossier consacré au logement dans la capitale (1).

Quelques chiffres sont utilement rappelés : le quart des 1 224 000 logements parisiens datent d'avant 1871 ; en 1968, près de 150 000 logements n'avaient pas l'eau ; les logements sociaux ne représentent que le sixième des 123 000 appartements construits à Paris de 1959 à 1970 ;

Quand donnera-t-on satisfaction aux cinquante mille familles inscrites au fichier des mal-logés (dont quinze mille prioritaires), alors que 1 800 H.L.M. seulement sont construites en moyenne chaque année ? La nécessaire rénovation des quartiers insalubres, qui touche actuellement *266 hectares pour le secteur public* et une centaine pour les promoteurs privés, aboutit chaque fois, dans ces quartiers populaires habités par des personnes âgées ou aux ressources limitées, à chasser les plus pauvres.

(1) Commission Justice à Paris : *8, rue de la Ville-l'Evêque*, 75008 Paris. 3 F l'exemplaire.

● UN REGROUPEMENT A L'HOTEL DE VILLE. — A l'Hôtel de Ville de Paris, les groupes Libertés de Paris (12 voix) et républicains indépendants (5 voix), de même que cinq autres élus démissionnaires du groupe Paris-Majorité, ont décidé de créer un inter-groupe baptisé Paris-Avenir. La présidence sera assurée par Jacques Dominati (R.I.) et la vice-présidence par M. Philippe Tollu (Libertés de Paris).

TRANSPORTS

A DUNKERQUE, LE LANCEMENT DU PLUS GRAND MÉTHANIER DU MONDE EST RETARDÉ

(De notre correspondant.)

Dunkerque. — Double contretemps à Dunkerque... Le plus grand transporteur de gaz du monde est resté sur cale le jour prévu de son lancement, samedi 22 juin. D'autre part, le premier pétrolier attendu par la nouvelle Raffinerie des Flandres installée par le groupe Total, est demeuré mouillé sur rade le jour de l'inauguration de l'appontement. Telles sont les conséquences les plus marquantes d'un conflit qui a soudainement éclaté dans les entreprises de remorquage à Dunkerque, dont le personnel d'exécution s'était mis en grève.

Il s'en est pourtant fallu de quelques heures que le lancement du méthanier put être assuré. Dans l'après-midi, en effet, le personnel d'exécution C.F.D.T. et C.G.T. devait accepter les propositions faites le matin par la direction, comportant notamment deux augmentations mensuelles de 40 francs pour les marins du pont et 35 francs pour ceux de la machine, les 1er juin et 1er octobre.

SOCIÉTÉ

Ancien prêtre

« Clément XV, le pape de Clémery, » est mort

L'ex-abbé Michel Collin, qui se faisait appeler « Clément XV, le pape de Clémery », est décédé dimanche 23 juin d'un cancer de l'œsophage, à l'âge de soixante-neuf ans. Peu après le décès, l'entourage de « Clément XV » a déclaré que celui-ci ne sera pas remplacé, car, « seul à avoir entendu la parole de Dieu, nul n'a le droit ni le pouvoir de lui succéder ».

Michel Collin est mort dans sa résidence de Clémery baptisée « Petit Vatican ». Né en 1905 dans un village de Lorraine, ordonné en 1933 par le cardinal Liénart, ancien évêque de Lille, l'ex-abbé Collin avait des « visions ». C'est en vertu de l'une d'entre elles et selon le « troisième secret » de Fatima qu'il se considérait comme le véritable pape, nomma ses propres « cardinaux » et fonda une « contre-Eglise » dont le nombre de fidèles est assez réduit.

Auteur d'innombrables tracts, Michel Collin accusait Paul VI d'être un usurpateur. Il dénonçait les « mauvaises mœurs » des hommes d'Eglise. On le vit même excommunier M. Joseph Fontanet, ancien ministre de l'éducation nationale, et la Librairie Hachette pour avoir laissé répandre une « littérature pornographique répudiée par Dieu *», ainsi que l'inspection des impôts de Meurthe-et-Moselle, qui lui avait réclamé 27 millions d'anciens francs pour des «* revenus privés inexistants *».*

Michel Collin était interdit de séjour en Italie pour injures contre la personne de Paul VI. En novembre 1971, le Conseil permanent de l'épiscopat français flétrissait l'action de cet ancien prêtre.

Sa mort met fin à une aventure ecclésiastique pour le moins scabreuse, si l'on pense au nombre d'hommes d'Eglise — y compris Paul VI — bassement calomniés par cet « anti-pape » sans mandat et sans successeur qui, si l'on en croit ses rares disciples, continuera lui-même à diriger son Eglise dans son éternité.

CARNET

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de Mlle Pauline de La Martinière, fille de M. Dominique de La Martinière, inspecteur des finances, président de la Compagnie générale maritime, et de Mme de La Martinière, née Claude de Montalivet,
avec M. Stanislas de Laboulaye, fils de M. François de Laboulaye, ambassadeur de France au Japon, et de Mme de Laboulaye, née Antoinette de Vienne.

Mariages

— En l'église de Saint-Divy (Finistère) sera célébré, non pas le 29 juin mais le 13 juillet 1974, le mariage d'Emmanuelle,
fille de M. et Mme Armand Pitty,
avec l'enseigne de vaisseau
J. Sylvain Ponroy,
fils du docteur et de Mme Ch. Henry Ponroy.
55, rue du Château,
Brest (Finistère).
Château de Carbois,
18 120 Lury-sur-Arnon (Cher).

— *Joëlle et Anne-Catherine*, ainsi que Raphaël, font part du mariage de leurs parents
Me Emmanuel Blanc,
avocat à la cour de Paris,
avec Mme Liliane Tricaud,
née Augendre,
qui aura lieu le 26 juin 1974 dans l'intimité.
3, rue Marié-Davy, 75 014 Paris.

— M. et Mme André Alix,
M. et Mme Louis Coudray,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants
Andrée et Philippe,
qui sera célébré le samedi 29 juin, à *15 heures*, en la basilique Saint-Lazare d'Autun.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Nécrologie

— On apprend la mort de notre confrère
M. Charles BOUQUERET,
rédacteur en chef honoraire
de « Nice-matin »,
décédé samedi à Nice à l'âge de soixante-quinze ans.

[Né à Rouen, M. Charles Bouqueret avait débuté dans le journalisme en 1918, à « la Dépêche de Rouen ». Puis il s'était installé à Nice en 1927. A la libération, il avait participé à la fondation de « Nice-matin ». Il avait été élu, à cette époque, conseiller municipal de Nice.]

— Mme Jacques Charpentier,
M. et Mme Guy Charpentier,
Leurs enfants et leur petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques CHARPENTIER,
ancien bâtonnier
de l'ordre des avocats,
survenu dans sa quatre-vingt-treizième année, le 22 juin.
Les obsèques seront célébrées le mercredi 26 juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.
Ni fleurs ni couronnes.
[Lire page 44 la biographie du bâtonnier Charpentier.]

— Le pasteur
Etienne GAUSSORGUES
a été rappelé à Dieu le 16 juin, à l'âge de quarante-sept ans.
Le service religieux a eu lieu le 18 juin, à Bagard, et l'inhumation à Anduze.
« Ce qui me console dans mon affliction c'est que ta parole me rend la vie. »
(Ps. 119, verset 50.)
Bagard, 30 140 Anduze.
Brissac, *34 190* Ganges.
20, rue Philippe-Grasse, Strasbourg.
13, rue des Princes,
92 100 Boulogne.

— La Confédération nationale de la pâtisserie, confiserie, glacerie de France,
nous prie d'annoncer le décès de
M. Marcel GIRAUD,
secrétaire administratif
de la Confédération nationale
de la pâtisserie, confiserie,
glacerie de France,
survenu le 14 juin 1974, à l'âge de cinquante-quatre ans.
Les obsèques ont eu lieu le jeudi 20 courant en l'église Saint-Marcel, Paris-13e, suivies de l'inhumation au cimetière de Jaulnes (77).
4, rue du Hanovre, 75 002 Paris.

— La Caisse nationale professionnelle d'allocation vieillesse de la pâtisserie, confiserie, glacerie de France,
nous prie d'annoncer le décès de
M. Marcel GIRAUD,
directeur
de la Caisse nationale professionnelle
d'allocation vieillesse
de la pâtisserie, confiserie, glacerie
de France,
survenu le 14 juin 1974, à l'âge de cinquante-quatre ans.
Les obsèques ont eu lieu le jeudi 20 courant en l'église Saint-Marcel, Paris-13e, suivies de l'inhumation au cimetière de Jaulnes (77).
4, rue du Hanovre, 75 002 Paris.

— Mme Joseph-Amable Roux,
M. et Mme Ph. de Vendin,
Les familles de Rochely et Belle,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Joseph-Amable ROUX,
procureur général honoraire
près la cour d'appel de Lyon,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 12 juin à Antoingt (Puy-de-Dôme).
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité et *l'inhumation* a eu lieu à Massiac (Cantal).
63 340 Antoingt,
Saint-Germain-Lembron.
69 007 Lyon, 283, rue de Créqui.

— Mme Philippe Simon,
M. Dominique Simon,
M. et Mrs Robert Richards et leurs enfants,
ont le regret de faire part du décès de
M. Philippe SIMON,
correspondant de l'Institut,
survenu le 21 juin.

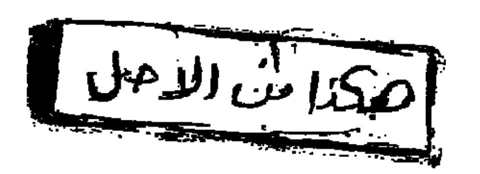
[Commissaire aux comptes d'un grand nombre de sociétés, dont Rhône-Poulenc, *M. Philippe Simon* est pour beaucoup dans l'action menée pour le renouvellement de l'expertise comptable après la dernière guerre. Il est notamment parvenu à mieux faire définir le rôle juridique du commissaire aux comptes et il est à l'origine de son nouveau statut. L'Académie des sciences morales et politiques l'avait élu, en 1953, correspondant dans la section d'économie politique, statistique et finances. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont « le Financement des entreprises ».]

Remerciements

— Chambéry, Paris.
Mme Claude Seves, ses enfants et toute la famille, profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient tous les amis qui se sont associés à leur peine.

Communications diverses

— Depuis plusieurs mois, et en relation avec des équipes restées sur place, des jeunes coopérants ayant travaillé dans les pays du Sahel ont entrepris de réunir l'argent nécessaire pour redonner un troupeau à chacune des cent familles d'un petit camp de réfugiés Touaregs, situé au nord de celui du Lazaret. Ce groupe — le groupe Sahel 14 — organise « Six Heures pour le Sahel », le 26 juin 1974, de 17 à 23 heures, au FIAP, 30, rue Cabanis à Paris-14e. Métro Glacière. Forum permanent. Film-débat à 18 h. 30 et 21 heures. Expo-information.



INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LUNDI 24 JUIN

Les agents techniques et administratifs décident ce lundi de la suite à donner à leur mouvement revendicatif. Les émissions de l'O.R.T.F. risquent de subir des perturbations pouvant entraîner l'application d'un programme minimum à la radio et à la télévision.

● **CHAINE I**

20 h. 15 Feuilleton : Nans le berger.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances.

Les deux pirates font prisonnier Doniphan, Briant et Service, qui s'évadent.

21 h. 30 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot (spécial A. Soljenitsyne).

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Pour les jeunes : Animaux couleurs.
20 h. 35 Actuel 2 : Le chah d'Iran répondra aux questions d'Yves Cuau (le Figaro) ; Josette Allia (le Nouvel Observateur) ; André Fontaine (rédacteur en chef du Monde) ; Roland Faure (l'Aurore).
21 h. 40 Film : « le Vent des amoureux ».

Documentaire aérien sur l'Iran, filmé par Albert Lamorisse (le Ballon rouge), juste avant sa mort accidentelle.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Magazine : Cinéastes de Cannes.
20 h. 5 Documentaire cinéma : Les directeurs de la photo. Claude Renoir.
20 h. 40 Film : « le Fleuve », de J. Renoir (1951).

Au Bengale, au bord d'un grand fleuve, trois adolescentes : une Anglaise, une demi-Indienne et une Américaine s'éveillent à l'amour.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Perspective du vingtième siècle. Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Alsace. Direct. R. Albin : « Time Spans » (Brown), « Trois rencontres pour trio à cordes et orchestre » (Jolas) (création). Trio à cordes français. « Variations pour orchestre » (Carter) (première audition). « Three places in New England » (Ives) ; 21 h. 30, Indicatif futur ; 22 h., Black and blue ; 23 h., Les nouveaux livres de poésie ; 23 h. 15, Libre parcours récital.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. (S.), Dîner-concert : Offenbach ; 20 h. 30 (S.), Musique ancienne : Chansons de trouvères et de Minnessanger (Studio de Munich) ; 21 h. (S.), En direct d'Aix-en-Provence (Mozart) ; 23 h. (S.), Reprises symphoniques ; 24 h. (S.), Renaissance de la musique de chambre.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE I : 19 h. 20, M. Debargue, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise.

MARDI 25 JUIN

● **CHAINE I**

20 h. 15 Feuilleton : Nans le berger.
20 h. 30 Rétrospective : La France et les Français, de G. Elgey, R. Rémond et D. Lander (1). « Le Choc ».

La première partie de cette émission retrace l'occupation de la France de juin 1940 à juillet 1941.

21 h. 45 Musique sur la une : Un prix au Conservatoire, et après...
22 h. 15 Athlétisme.

● **CHAINE II (couleur)**

20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. « L'Homme de Kiev », de J. Frankenheimer (1969), avec A. Bastes, D. Bogarde.
Débat : « Les juifs en Russie ». Avec la participation de Mme E. Markish, de M. G. Israël, journaliste et auteur de l'ouvrage « Des juifs en U.R.S.S. », du professeur B. Eyal, de M. H. Gofman, écrivain, de M. Isaac Pougatch, écrivain.

Cette émission devait être diffusée le 2 avril 1974, le jour de la mort de Georges Pompidou. Mais le film seul a été projeté.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Reportage : La route de l'or.
20 h. 40 Dramatique : « Jeanne ou la révolte », de F. Mallet-Joris. Adapt. Ch. Mesnil. Réal. L. Godevais. Avec J. Magre.

Au dix-septième siècle, Jeanne Harvilliers, accusée de sorcellerie, doit être condamnée au bûcher. Le juriste Jean Bodin cherche à connaître les pouvoirs de cette femme. Une réflexion sur Dieu et sur le Mal.

21 h. 30 Ballet : « la Boîte à joujoux ».

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Dialogues, émission de R. Pillaudin, enregistrée en public ; 21 h. 20, Atelier de création, radiophonique, suivi de Courant alternatif.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. (S.), Dîner-concert : « Fancy Free », « Candide » (Bernstein), direct. du compositeur ; 20 h. 30 (S.), Concours international de guitare ; 21 h. (S.), En direct du parvis Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence. « Purcell consort of voices », direct. G. Burgess : Musique vocale anglaise (W. Byrd, G. Crosse, T. Tomkins, M. East, Ch. Brown, G. Burgon, J. Harvey) ; 23 h., Rencontre avec Lutoslavski (1) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 876

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III			■	■					
IV					■				
V							■		
VI					■	■		■	■
VII				■					
VIII		■						■	
IX									■
X			■						
XI	■	■							

HORIZONTALEMENT

I. Finit par ne plus se déplacer qu'en pleine nuit, le regard éteint. — II. Ami modèle, fils criminel. Abréviation. — III. Commence une série qui n'a jamais été achevée. Mis sur la voie. — IV. Sauvage, bien des gens n'hésitent pas à aller lui rendre visite. Département. — V. Parmi les spécialités de Bourdaloue. Pronom. — VI. Il est normal qu'on y tienne comme à la prunelle de ses yeux. — VII. Fin de participe. Coule en Italie. — VIII. On le bat après l'avoir foulé aux pieds. — IX. Se manie avec grâce. — X. Abréviation. Sur le point de chuter. — XI. N'en sont pas à une ligne près.

VERTICALEMENT

1. Réserve de grains. — 2. Demande à être roulée. Fait l'affaire. — 3. Article. Comme un bonnet de nuit. — 4. Ville d'eaux. Coule en Allemagne. Pilier. — 5. Leurs demoiselles entendent souvent des voix. Très capables. — 6. Amateur de poisson. Pour se faire entendre, il lui faut de l'air. — 7. Change d'ambiance (épelé). Alla voir. — 8. Contiennent difficilement les satisfactions accordées à l'innocence. Vieille bête. — 9. Dans la Mayenne. Aux confins de la Picardie. Evoque des souvenirs.

Solution du problème n° 875

HORIZONTALEMENT

I. Enveloppe. — II. Viager. Al. — III. Iéna. Va ! — IV. Lei. Rô. — V. Tel. Thaïs. — VI. Arabie. Sa. — VII. Navrées. — VIII. Richesses. — IX. Ere. Et. — X. Serein. — XI. Ana. Marot.

VERTICALEMENT

1. Eventaire. — 2. Nl. Er. Irun. — 3. Vaillance. — 4. Egée. Bah ! — 5. Lénitive. E.M. — 6. Ora. Hersera. — 7. Râ. Ester. — 8. Pavoisée. Io. — 9. Ela. Sassent.

GUY BROUTY.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

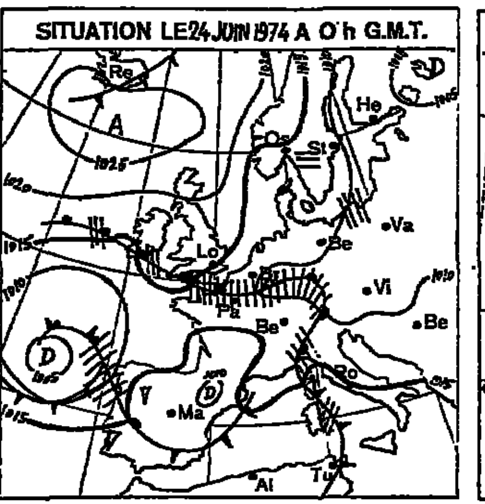
Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

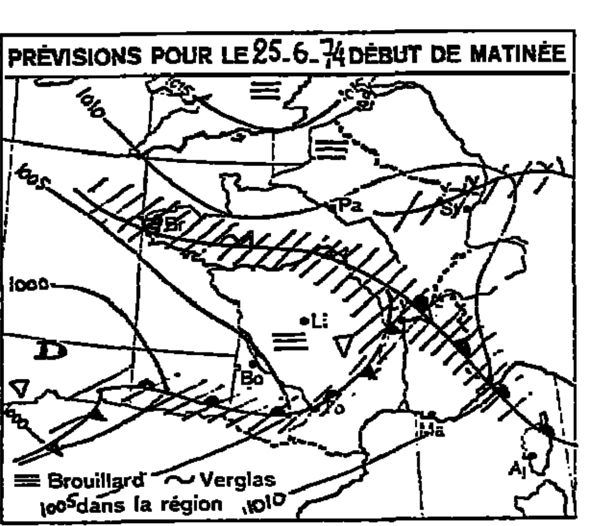
EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 24 juin à 0 heure et le mardi 25 juin à 24 heures :

La dépression centrée sur le proche Atlantique maintiendra la France sous l'influence de masses d'air océanique humide.

Mardi 25 juin, sur l'ensemble du pays, le temps sera nuageux, passagèrement couvert et pluvieux. Dans le Nord et le Nord-Est, les pluies pourront être assez durables. Dans le Sud-Est, des éclaircies se produiront le matin, mais le ciel se couvrira l'après-midi et des orages éclateront. Dans le Centre et le Nord-Ouest, des brouillards nocturnes et matinaux seront suivis d'un temps très nuageux et pluvieux. De l'Aquitaine aux Pyrénées, un temps plus instable s'établira avec des averses parfois accompagnées d'orages.

Les vents seront faibles ou modérés et de direction variable. Souvent orientés au secteur sud, ils tendront localement à se renforcer sur les côtes de l'Atlantique, puis de la Méditerranée.

En général, les températures subiront peu de changement par rapport à celles de lundi.

Lundi 24 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010,9 millibars, soit 758,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 juin ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Biarritz, 24 et 15 degrés ; Bordeaux, 25 et 10 ; Brest, 20 et 10 ; Caen, 16 et 13 ; Cherbourg, 14 et 13 ; Clermont-Ferrand, 19 et 10 ; Dijon, 25 et 10 ; Grenoble, 17 et 7 ; Lille, 26 et 14 ; Lyon, 21 et 10 ; Marseille, 24 et 16 ; Nancy, 24 et 14 ; Nantes, 22 et 8 ; Nice, 22 et 16 ; Paris - Le Bourget, 21 et 14 ; Pau, 24 et 13 ; Perpignan, 23 et 13 ; Rennes, 20 et 10 ; Strasbourg, 26 et 14 ; Tours, 18 et 9 ; Toulouse, 25 et 12 ; Ajaccio, 24 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 24 et 13 degrés ; Athènes, 29 et 21 ; Bonn, 25 et 12 ; Bruxelles, 26 et 15 ; Le Caire, 33 et 22 ; Iles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 20 et 15 ; Genève, 18 et 9 ; Lisbonne, 21 et 15 ; Londres, 19 et 13 ; Madrid, 22 et 13 ; Moscou, 21 et 16 ; New-York, 17 et 15 ; Palma-de-Majorque, 20 et 13 ; Rome, 24 et 20 ; Stockholm, 22 et 11.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 23 juin 1974 :

UN DECRET

● Portant suppression du secrétariat général de la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches.

Documentation

● *Allô service.* — La nouvelle édition *Un guide des services et des petits métiers de Paris*, éditée par S.V.P., vient de paraître. Vente en librairie et dans les kiosques, 12 francs.

Stages

● *Les facultés catholiques de Lyon* organisent du 10 au 22 juillet à Notre-Dame du Laus (Hautes-Alpes) un stage sur le thème « Affectivité, Sexualité et Education ». Il s'adresse particulièrement aux parents, aux professeurs et aux éducateurs.

★ Renseignements : Secrétariat des rencontres culturelles, Facultés catholiques, 25, rue du Plat, 69288 - Lyon, CEDEX-1. Tél. : 42-66-30.

Visites, conférences

MARDI 25 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 heures, devant l'église Saint-Gervais, Mme Bouquet des Chaux : « La Renaissance au Marais ». — 15 h., entrée, Mme Lamy-Lassalle, exposition aux Invalides : « Trois siècles d'histoire ». — 15 heures, façade, Mme Saint-Girons : « Saint-Germain-des-Prés et son village ». — 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Zujovic : « L'hôtel de Lauzun ».

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris). — 15 h., métro Blanche : « Jardins et boutiques insolites à Montmartre » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 17 h., 4 bis, avenue Hoche, M. Irwin : « La politique extérieure des Etats-Unis d'Amérique ». — M. Louis Joxe : « La France et l'Europe » (Académie diplomatique internationale). — 20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Georges Pegand : « La connaissance de l'homme. Perspective sur la méditation de l'âge d'or » (L'homme et la connaissance). — 17 h. 30, 29, quai Voltaire, M. Jacques Pouchepadass : « Les plantations d'indigo au Bihar » (Société française d'histoire d'outre-mer).



VENTES

A l'hôtel George-V

DERNIÈRE PARADE DES BALLETS RUSSES (Collection Serge-Lifar)

Une *Nature morte au compotier* (73×92), relativement figurative, signée Pablo Picasso et datée du 21 mai 1934, présentée à l'hôtel George-V par l'étude Ader, avec MM. Pacitti et Maréchaux, a obtenu 670 000 francs sur offre à 250 000 francs.

Ce fut ensuite la parade — la dernière — des ballets russes avec les tableaux, les projets de décors et de costumes de la collection Serge Lifar ; dans cet ensemble constitué avec ferveur par celui qui fut le danseur étoile et le chorégraphe de Diaghilev, une étonnante enchère — bien qu'elle ne soit pas la plus élevée — est allée à une photographie de 110×139, de Serge Lifar dans *la Chatte*, qui bondit à 4 000 francs sur départ modeste de 50 francs. Ce « poster » de 1929 représentait un décor Pevsner qui vient déjà de tenir la vedette au palais Galliera.

Une toile de 81×65 par Jules Flandrin, *Nijinski dans le Dieu bleu*, 1912, a été notée 6 500 francs ; par Jacques-Emile Blanche, le même Nijinski dans *les Orientales*, 175×71, 31 000 francs, et 40 000 francs Karsavina dans *l'Oiseau de feu*, 200×170, acquis par le secrétariat d'Etat à la culture pour l'Opéra. Un portrait de Chaliapine dans *Boris Godounov*, toile par Chmarov, a été acheté 10 000 francs par Robert Manuel ; un dessin de Larionov, daté 1915, Serge de Diaghilev, a obtenu 4 000 francs.

Un décor, gouache de Miro pour *Roméo et Juliette*, 1926, devait atteindre 160 000 francs ; et parmi les douze portraits imaginaires de Serge Lifar, celui de Picasso a été offert par le danseur collectionneur à l'Institut de France. — G. V.

A Versailles

640 000 F POUR UN LÉGER

A l'hôtel Rameau de Versailles, Mᵉ Georges Blache a présenté les deux cents tableaux modernes de sa vente annuelle des Floralies, dont la recette s'est élevée à 5 600 000 F ; c'est encore un Fernand Léger qui enleva la principale enchère — 640 000 F — avec Nature morte aux compas, *toile de 128 × 96, datée 1929 (le peintre enseignait alors à Paris à l'Académie moderne).*

Un magnifique Paysage de neige, *81 × 101, par Maurice de Vlaminck, fut acheté 400 000 F*

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

EXPOSITIONS

de 11 h. à 18 h.

S. 1. - Bel ameublement du XVIIIᵉ siècle. Porcelaines. Faïences. Bibelots. MM. Dillée. Mᵉˢ Ader, Picard, Tajan.
S. 7. - Bijoux. Argenterie ancienne et moderne. Objets de vitrine. — MM. Fromanger, Dillée, Déchaut. Mᵉˢ Ader, Picard, Tajan.
S. 8. - Objets d'art d'Extr.-Orient. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.
S. 10. - Tableaux modernes. — Mᵉˢ René et Claude Boisgirard.
S. 13. - Beau mobilier. Mᵉ Delorme.
S. 14. - Collect. d'opalines. Meubles. Sièges et objets d'art XVIIIᵉ et XIXᵉ. MM. Le Fuel, Praquin. S.C.P. Couturier, Nicolaÿ.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

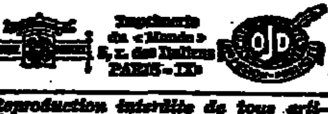
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : les Marrons du feu ; le Légataire universel.
Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Phèdre ; Grand Théâtre, 20 h. 30 : Troïlus et Cressida ; à la Gaîté-Lyrique, 20 h. 45 : les Marionnettes japonaises du Bunraku.
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Festival de musique russe et soviétique.

Les autres salles

Capucines, 20 h. 45 : Seul le poisson rouge est au courant.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Hébertot, 21 h. : Candida.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Inter-Club, 21 h. : Cyglamour et le pape.
Montparnasse, 21 h. : Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ?
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Cycle Samuel Beckett.
Théâtre de la Cour des Miracles, 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre. — Salle II, 20 h. 15 : Haut-parleurs et cargos lents ; 22 h. : Pia Colombo.
Théâtre Fou, 21 h. : C'est du bois pourrit.
Théâtre Mécanique, 20 h. 30 : le Jour de la dominante.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; 23 h. : A or J & Cie.

Les théâtres de banlieue

Ivry, théâtre, 21 h. : Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère.
Valenton, M. J. C., 21 h. : J'ai d'la chance.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : les Premières Communions.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 23 h 30 : Feydeau ; 22 h 30 : La nuit va être longue, Léonor ; 24 h. : Yann B...
Au Vrai Chic parisien, 20 h 30 : Grand Combat ; 22 h. : Luis Rego ; 24 h. : Jacques Higelin.
Le Fanal, 20 h 30 : Histoire du fabuleux Cagliostro.
Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mr Gnaka ; 23 h : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h. 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : Douby or not Douby.
Le Tripot, 20 h 30 : les Aventures d'Aubergine.

Les opérettes

Châtelet, 20 h. 30 : les Trois Mousquetaires.

Les chansonniers

Caveau de la République : On est pris par les sens.

Le music-hall

Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Olympia, 21 h. 30 : Myriam Makeba.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS
Théâtre, hôtel de Rohan-Strasbourg, 20 h. 45 : Othello ; Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Ensemble Ankakuna.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Place Furstenberg, 21 h. : Ballets modernes.

Les concerts

Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Orchestre Lamoureux, dir. I. Temirkanov (Rachmaninov, Chtchedrine, Palacio, Chostakovitch).
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Ensemble Bernard Escavi (Vivaldi, Corelli, Rossini, Schultz, Lulli, Telemann).
Carré Thorigny, 21 h. : Quatuor élyséen (Mozart, Mendelssohn, Fauré).

Le jazz

Théâtre Présent, 21 h. 30 : Pop Music Festival.
Palais des Sports, 21 h. : les Pink Floyd.

Lundi 24 juin

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Rue d'Ulm, 19 h. 30 : le Temps des doryphores ; 21 h. : l'Homme du Sud, de J. Renoir.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Chps-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive gauche 6e (548-26-36) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-38) ; v. f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Murat, 16e (288-99-75), Cambronne, 15e (734-42-96)
LA BONZESSE (Fr.) (**) : George-V, 8e (225-41-46), Boul' Mich, 5e (033-48-29), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Triomphe, 8e (225-45-76).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v. o.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
LE COURAGE DU PEUPLE (Bol., v. o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet, 11e (700-51-13)
LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38, Gaumont-Champs-Elysées SP2, 8e (359-04-67).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
IL ETAIT UNE FOIS ZAPATA (Mex., v.o.) : Cinoche de St-Germain, 6e (633-10-82).
JIMY HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33).
1789 (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13). *Quintette*, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) Bilboquet, 6e (222-87-23)
LE PROTECTEUR (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), A.B.C., 2e (236-55-54), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SWEET MOVIES (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48)
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Fauvette, 13e (331-60-74), *Montparnasse-Pathé*, 14e (326-65-13), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Tourelles, 20e (636-51-98)
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Dragon, 6e (548-54-74) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), UGC Marbeuf, 8e (225-47-19), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Max-Linder, 9e (770-40-04), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), P. L. M.-Saint-Jacques, 14e (326-22-17), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Murat, 16e (288-99-75)
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Liberté, 12e (343-01-59)
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e 359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mayfair, 16e (525-27-06), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96).

Les films nouveaux

AU PAYS DE L'EXORCISME, film italien de U. Lenzi. — v.o. : Grands-Augustins (6e) (633-22-13) ; v.f. : Marotte (2e) (231-41-39), Scala (10e) (770-40-00), Terminal-Foch (16e) (704-49-53), Méry (17e) (522-59-54).
AXEL, film allemand de R. von Praunheim. — v.o : Marais (4e) (278-47-86)
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD, film français de M. Audiard, avec J. Carmet, J.-P. Marielle et S. Audran. — Berlitz (2e) (742-60-33), Wepler (18e) (387-50-70), *Montparnasse-Pathé* (14e) (326-65-13), Cluny-Palace (5e) (033-07-76), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Bosquet (7e) (551-44-11), Ambassade (8e) (359-19-03), Victor-Hugo (16e) (727-49-75).
LA COURSE EN TETE, film français de Joël Santoni, avec E. Merckx — Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Pathé-Clichy (18e) (522-37-41), Quintette (5e) (033-35-40), Maxeville (9e) (770-72-87), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16).
LE CUISINIER DE LUDWIG, film allemand de M. Syberberg — v.o : Marais (4e) (278-47-86).
FEMMES AU SOLEIL, film français de Liliane Dreyfus, avec Juliette Mayniel, Geneviève Fontanel. — Maxeville (9e) (770-72-87), St-Lazare Pasquier (8e) (387-56-16), Cambronne (15e) (734-42-96), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14), Quintette (5e) (033-35-40), Jean-Renoir (9e) (874-40-75)
HOSPITAL, film américain, de F. Wiseman. — v.o. : Marais (4e) (278-47-86)
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS, film franco-tchèque de J. Jakubisko. — v.o. : Pagode (7e) (551-12-15).
OPERATION HONG-KONG, film américain de H. Levin et D Nowell Rich. — v.o. : Studio Cujas (5e) (033-89-22), Ermitage (8e) (225-15-99) ; v.f. : Rex (2e) (236-83-93), Telstar (14e) (331-06-19), Rotonde (6e) (633-08-22)
Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE, film français de R. André, avec C. Marin et M. Galabru. — Ermitage (8e) (359-15-71), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Lux-Bastille (12e) (343-79-17), Paramount-Gobelins (13e) (707-12-28), Maine-Rive gauche (14e) (567-06-96), Paramount-Orléans (14e) (580-03-75), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26)
APPASSIONATA, film italien de T. Cervi, avec G. Ferzetti, *O Mutti* et E. Giorgi. — v.o. : Arlequin (6e) (548-62-25), George-V (8e) (225-41-46) ; v.f : Capri (2e) (508-11-69), Plaza (8e) (073-74-55), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Paramount-Montmartre (18e) (606-34-25), Galaxie (13e) (580-76-86), Paramount-Gaîté (14e) (326-99-34), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37).

THE NICKEL RIDE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Médicis, 5e (633-25-97), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90)
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Cambronne, 15e (734-42-96)
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

Les grandes reprises

LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Denfert, 14e (033-00-11)
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Studio Marigny, 8e (225-20-74), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42)

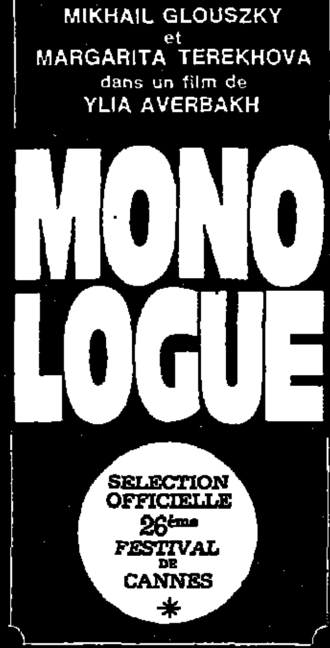
Les séances spéciales

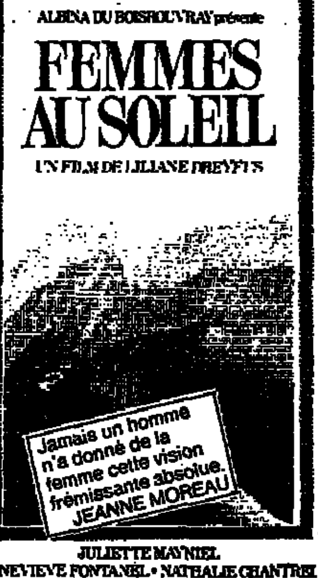
CABARET (A., v.o.) : Châtelet, 1er (236-12-83), à 20 h. 10 et 22 h. 15.
L'ESCAPADE (Fr.-Suis.) : Saint-André-des-Arts (6e) (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) (**) : Châtelet (1er) (236-12-83), à 11 h. 45 et 0 h. 15.
OUT ONE... SPECTRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
SATYRICON (It., v.o.) (**) : Châtelet, 1er (236-12-83), à 13 h. 45, 15 h. 50 et 18 h.
TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), à 12 h. 15 et 24 h.
TOUT VA BIEN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
WILLY BOY (A., v.o.) : Luxembourg, (6e) (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

Les festivals

BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71) : Toutes ces femmes.
BERGMAN (v.o.). — Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : l'Œil du diable.
FELLINI (v.o.). — Dominique, 7e (551-04-55) : Huit et demi.
LA NOUVELLE GENERATION DE COMEDIENS AMERICAINS (v.o.). — Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Petits meurtres sans importance.
HOMMAGE A GRETA GARBO (v.o.). — Action Lafayette II, 9e (878-80-50) : *Anna Karénine*.
CINEMA FRANÇAIS DES ANNÉES 60. — New-Yorker, 9e (770-63-40) : A cause, à cause d'une femme.
CINEMA ANGLAIS (v.o.). — La Boîte à films, 17e (754-51-50). — 14 h. : Accident ; 16 h. : la Méprise ; 18 h. : Privilège ; 20 h. : Un dimanche comme les autres ; 22 h. : le Messager.







Cinéma

M. Giscard d'Estaing veut éliminer les questions politiques de la censure

Dans une interview publiée par « Paris-Match », le président de la République indique qu'il a donné son accord à M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, afin que soient éliminées des motifs de censure les questions politiques. Cela confirme les engagements pris par M. Giscard d'Estaing, qui déclarait lors de la campagne électorale : « Ce n'est pas le défenseur de la liberté que je suis, dans cette élection présidentielle, qui doit craindre le cinéma français. »

Cette position de principe est-elle de nature à modifier la situation actuelle ? Officiellement, il n'y a pas de censure en France, mais un contrôle dont l'objet essentiel est la protection des mineurs. En 1972, après avoir affirmé son vœu de supprimer la censure, M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles de M. Jacques Chaban-Delmas, déclarait au *Monde* : « *Il n'y a pas de contrôle politique. Dans aucune décision prise par moi en matière de contrôle quelconque, on ne trouvera de motivation politique ou encore électorale.* » Déclaration confirmée quelques mois plus tard par M. Soudet, président de la commission de contrôle des films (commission consultative qui soumet ses avis au ministère) : « *Dans les critères retenus par la sous-commission ou par la sous-commission plénière de contrôle, aucun critère de censure politique ne se trouve pris en considération.* » M. Maurice Druon, successeur de M. Jacques Duhamel rue de Valois, devait déclarer à son tour : « *J'abhorre les régimes qui ne donnent aux artistes que le choix entre la résignation et l'humiliation* », sans prendre de dispositions particulières pour donner suite à ses propos.

Car il est difficile d'établir la distinction entre la censure politique — qui n'existe pas — et le contrôle effectué au nom de l'ordre public et des bonnes mœurs : refus de visa pour pornographie, violence, protection des mineurs, etc. Les cinéastes et la Société des réalisateurs de films considèrent que tous les actes de censure sont de caractère politique. Le libéralisme du ministère ira-t-il jusqu'à les prendre au mot ? Cela semble difficile, aussi difficile que de définir ce qui est spécifiquement « politique » dans un film : *Histoires d'A.* et *Liberté au féminin*, films manifestes en faveur de l'avortement, n'ont pas reçu de visas car l'avortement demeure interdit, jusqu'à ce que la loi de 1920 soit modifiée. Le film *Mohamed Diab*, film-dossier consacré à la mort d'un immigré dans un commissariat de police ne sortira pas tant que l'instruction du procès sera en cours. Leur autorisation dépasserait assurément le cadre du « libéralisme présidentiel » : elle remettrait en cause une pratique constante du droit français.

Enfin, la décision de « supprimer » la censure politique risque de ne pas coûter beaucoup au gouvernement. Car les pires difficultés rencontrées par les films militants résident dans leur production et dans leur distribution. Aussi longtemps qu'aucune disposition n'aura été prise pour faciliter la production (avances sur *recettes*), le financement (fonds de soutien) et la mise à l'affiche des films, sans discrimination de type politique, comme on en a vu ces dernières années, à propos des tournages de *R.A.S.*, d'Yves *Boisset*, ou de *Il n'y a pas de fumée sans feu*, d'André Cayatte. Les organismes responsables de ces questions sont placés à des titres divers sous la tutelle du secrétariat d'Etat à la culture et du ministère des finances. C'est dans ce domaine que l'on jugera — en fait — de la portée des propos du président de la République.

MARTIN EVEN.

Danse

Maurice Béjart a reçu le prix Érasme

Le prix Erasme a été remis vendredi, à Amsterdam, au chorégraphe français Maurice Béjart. Il le partage avec Ninette de Valois, fondatrice du Royal Ballet de Londres. Maurice Béjart est le septième lauréat français de ce prix, après Robert Schuman, Marc Chagall, René Huyghe, Gabriel Marcel, Olivier Messiaen et Claude Lévi-Strauss.

Le prix Erasme, créé en 1958, et attribué par une fondation néerlandaise, couronne des personnes ou des institutions qui se sont distinguées dans le domaine de la vie de l'esprit par une contribution importante pour l'Europe. Son montant s'élève à 180 000 F, ou, s'il doit être partagé entre deux personnes, à 270 000 francs. Comme le Nobel, auquel les cours de Suède et de Norvège sont directement intéressées, la Fondation du prix Erasme a pour régent le prince Bernhardt des Pays-Bas. Cette année, la cérémonie et le spectacle de ballets qui suivit faisaient partie du Festival de Hollande et ont eu lieu en présence de la famille royale, au Palais des congrès d'Amsterdam.

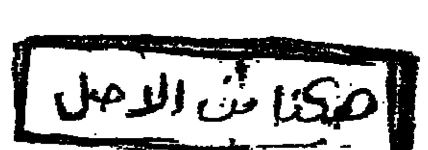
Particularité de ce prix, le bénéficiaire doit consacrer une partie de la somme qui lui est remise à un projet qui relève de sa discipline. Aussi, Maurice Béjart a-t-il décidé de transférer la plus grande partie du prix à l'école de danse qu'il a fondée à Bruxelles, l'école Mudra « mouvement » (en sanscrit). Olivier Messiaen avait institué un prix de composition musicale. Le 5 juillet prochain, dans le cadre de la Deuxième Rencontre internationale d'art contemporain de La Rochelle, l'Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., sous la direction de Gilbert Amy, créera une des œuvres primées : « Ausa », de Davide Angaghi.

La Britannique Ninette de Valois est la première femme à recevoir le prix Erasme, pour avoir eu le courage de faire admettre aux pays d'Europe occidentale qu'ils pouvaient, à la suite des Ballets russes, faire école en matière de chorégraphie.

Dans son discours de remerciement, Maurice Béjart a exprimé **« sa joie de voir la danse couronnée, au moment où elle ne représente plus seulement un spectacle charmant ou même beau, mais prend place dans la vie. Mieux que la parole qui sépare, elle est un langage qui unit. La danse aura toujours davantage une fonction créatrice, car elle donne l'usage du corps... Il est aussi important de savoir danser que de savoir compter ».**

Le Rake's Progress, ballet de Ninette de Valois, créé en 1935, et « Roméo et Juliette », de Prokofiev, interprétés par le Royal Ballet, accompagnés par l'Orchestre de la résidence de La Haye, « Le Marteau sans maître » et surtout « Tombeau », de Maurice Béjart, servis par la musique de Pierre Boulez, ont rencontré l'adhésion d'un large public. « Le public, devait conclure Maurice Béjart, **doit interpréter les symboles et construire un univers à travers le cheminement des formes et des sons.** »

JACQUES E. CHABERT.



SPECTACLES

Cinéma

«Les Oiseaux, les Orphelins et les Fous» *de Juraj Jakubisko*

Né en Slovaquie, Juraj Jakubisko a aujourd'hui trente-six ans. Après avoir monté des spectacles à la « Lanterne magique » de Prague et tourné plusieurs courts métrages, il a réalisé coup sur coup, entre 1967 et 1969, trois films — *les Années du Christ, Déserteurs et Nomades, les Oiseaux, les Orphelins et les Fous* — qui surprirent par leur baroquisme échevelé et firent considérer l'auteur comme un des grands espoirs du cinéma tchécoslovaque. Quand ces trois films furent présentés à Sorrente, en 1969, dans le cadre des Rencontres internationales, Jakubisko en annonçai un quatrième dont le titre, à l'époque, avait paru lourd de significations — *Rendez-vous en enfer, mes amis* — et qui apparemment ne put être entrepris.

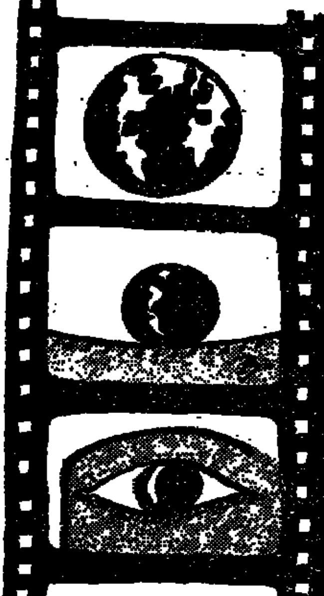
On aimerait que la sortie parisienne de *les Oiseaux, les Orphelins et les Fous* permette à de nombreux spectateurs de découvrir un cinéaste au tempérament exceptionnel et dont la réputation se serait certainement affirmée au cours des cinq dernières années, s'il n'avait été condamné au silence.

Comme les précédents films de Jakubisko, celui-ci est une parabole... Deux garçons et une fille habitent une maison délabrée où nichent des colonies d'oiseaux et que parfois visite un vieux moine rigolard et mélomane. Autour de ce refuge, une ville silencieuse, inquiétante, sur laquelle semble peser une menace (Prague, 1968). Les trois jeunes gens ignorent (ou feignent d'ignorer) cette menace. Prenant exemple sur les pensionnaires d'un orphelinat voisin (des enfants anormaux), ils s'efforcent de vivre dans l'insouciance. Ils organisent des jeux absurdes, des fêtes démentes. Mais l'arrestation de l'un d'entre eux les oblige à réintégrer le monde extérieur. Le miracle est aboli. A la fantaisie et à la farce succède le drame.

Ce dont Jakubisko nous parle dans ce récit, qui refuse les schémas traditionnels de la progression dramatique, et à l'intérieur duquel l'inspiration exhubérante de l'auteur entretient une certaine confusion, c'est essentiellement du bonheur et de la folie. Bonheur d'être fou, folie de vouloir être heureux. Thèmes sur lesquels Jakubisko brode de multiples variations, en mêlant inextricablement le réel à l'imaginaire et le burlesque à la cruauté. On peut voir dans ce film une fable politique aussi bien qu'un discours sur les servitudes de la condition humaine. L'œuvre, en tout cas, s'impose. Jakubisko est un visionnaire. Et si même parfois il se laisse emporter par son goût de la métaphore, s'il lui arrive de sombrer dans le pathos et le brouillamini, c'est aux grands cinéastes oniriques, et plus particulièrement à Fellini, qu'il fait penser. *Un Fellini d'Europe centrale*, chez qui la mélancolie l'emporterait sur la tendresse, et le sens du tragique sur celui de la dérision.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Pagode (v. o.).



La lumière trouble de Beni Montresor

● Au bout de l'autoroute, l'herbe pousse entre des villages de brique, et plus loin il y a des arbres en rideau, pour cacher une route cahoteuse qui s'enfonce, bordée d'arbres, jusqu'à une nappe d'herbe au milieu de laquelle, dans le soleil, est posé un château. Un grand et lourd château de vieilles pierres, orné de balustrades.

Au-dedans, un large escalier part du hall. Un éphèbe aux yeux bleus, dans une gandoura de velours indigo, glisse le long des marches, sort et disparait dans la lumière. Un labyrinthe de boiseries sculptées, de tapisseries à demi effacées, de livres entassés parmi lesquels surgissent de pâles statues, dieux grecs aux yeux vides, mène à un antre clos, mais vaste, mais haut. Et hauts de toute sa hauteur, deux géants noirs aux muscles patinés jouent les Atlas, la tête courbée sous le plafond surchargé. Autour d'une table longue, des gens sont assis, ils attendent.

Près de Paris, Beni Montresor tourne « la Messe dorée », son second film. Le premier, « Pilgrimage », était dédié à son père. C'était un pèlerinage au fond de la solitude dans un New-York désert, il avait la douceur tenaillante des angoisses adolescentes. Beni Montresor dédie à sa mère cette « Messe dorée », célébration de l'amour absolu, de l'amour sensuel et mystique. Il cite sainte Thérèse d'Avila et inscrit en exergue : « Anxieuse de me perdre en toi, je désire mourir. »

Mais il ne veut pas que cette messe qui dure toute une nuit, une seule nuit, mène à l'anéantissement. Il célèbre l'amour, c'est-à-dire la vie. Lucia Bose, déesse solaire dans une robe lumineuse, prend dans ses mains le visage d'un garçon et dit à tous : « Il faut vivre, dansez. » Elle donne l'exemple, elle danse, ses bras en amphore portent un plateau d'argent, trois jeunes filles se lèvent et virevoltent autour d'elle dans une bousculade de pas précipités parmi les câbles des projecteurs. Il fait sombre, les vitraux sont obscurcis par des caches teintés, un immense lustre à pendeloques diffuse une clarté jaune, la fumée blanche de l'encens forme un tapis de brouillard. Une fille pleure, elle n'est pas « dans le champ », elle pleure pour elle, sans bouger, avec juste une crispation du visage. La fumée, la chaleur, les mouvements et les phrases dix fois répétés, l'activité des hommes de la technique, à la fois étrangère et contraignante, l'attente, ont eu raison de ses nerfs. Et aussi le climat qui entoure Beni Montresor, et qui fait penser à la lumière trouble, aux chairs alanguies, aux regards pâmés des tableaux religieux du dix-septième siècle, dans ce château baroque, grandiose et frelaté.

Beni Montresor dit tranquillement d'une voix feutrée que « la Messe dorée » célèbrera l'amour comme un mystère divin. A sa chaleur, les barrières des interdits s'affaissent, s'effacent, se fondent. Il faut traverser toutes les étapes de ce voyage au bout de la nuit pour atteindre la pureté. Il faut savoir se laisser vaincre, se laisser abolir, pour acquérir la connaissance. Il dit que ce sera un film sur l'amour qui n'obéira pas à la mode du cinéma sexuel, qui sera pudique et troublant avec des mains qui caressent et des lèvres qui sourient.

COLETTE GODARD.

Les états généraux du «Tercine» à Montréal

(Suite de la première page.)

A bien des égards, ces rencontres ont fait figure d' « états généraux du troisième cinéma » : elles avaient d'ailleurs été explicitement placées sous le signe du « Manifeste » que Solanas et Getino ont publié dans la revue « Tricontinental » en 1969. On sait que, dans cette analyse, les auteurs de « La Hora de los hornos », après avoir dénoncé le « premier cinéma » (ou cinéma hollywoodien) et le « second cinéma » (ou cinéma d'auteurs), qui, sous des formes différentes sont tous deux fondamentalement bourgeois, appelaient de leurs vœux l'avènement d'un « cinéma tiers », ou cinéma de libération, qu'ils avaient défini comme suit : « Le troisième cinéma est celui qui reconnaît la lutte anti-impérialiste des peuples du tiers-monde et ses équivalents dans les métropoles impérialistes comme l'axe de la révolution mondiale, qui est aussi la plus gigantesque manifestation culturelle et artistique de notre époque. »

Pour ces cinéastes, les exemples les plus caractéristiques de ce qu'ils appellent en espagnol le « tercine » sont les « news reels » nord-américains, les « cine-giornali » italiens, les films des groupes militants français, ceux des mouvements anglais et japonais, continuation et approfondissement de Joris Ivens ou de Chris Marker en Europe, de Santiago Alvarez à Cuba... Mais la notion de « troisième cinéma » reste ouverte : si elle désigne notamment les films militants (c'est-à-dire ceux qui sont réalisés en dehors du système de production-distribution et contre lui), elle comprend aussi les films politiques tournés à la faveur des contradictions du système commercial en place (tel « le Courage du peuple » de Sanjines par exemple).

● A un premier niveau, deux conclusions se sont objectivement dégagées :

— Il est nécessaire de renforcer et de préciser l'inspiration politique des films militants. Il ne s'agit pas en effet de faire du cinéma politique « en l'air », mais de répondre à des tâches déterminées, à des objectifs réfléchis. Tant il est vrai que « toute tentative de contestation, même violente, qui ne sert pas à mobiliser, à agiter, à politiser d'une manière ou d'une autre, des couches du peuple, à les armer rationnellement pour la lutte, loin d'inquiéter le système, est acceptée par lui avec indifférence et parfois même lui convient » (3). Certains collectifs ont encore des lignes floues.

— Il est nécessaire de surmonter les obstacles qui nuisent à la mise en place d'un réseau de distribution dite parallèle, ou populaire, ou militante, ou non commerciale (selon les vocabulaires), en évitant à la fois le spontanéisme brouillon et le risque réformiste d'intégration dans les structures capitalistes.

● A un second niveau, le mérite de ces « états-généraux » est d'avoir amorcé un débat d'envergure entre les cinéastes progressistes du tiers-monde et ceux d'Occident, en soulignant, comme l'a fait le critique italien Lino Micciche, l'inanité du « terrorisme intellectuel réciproque » qui sévit parfois... Compte tenu des avantages que les bourgeoisies occidentales ont retirés et retirent du pillage du tiers-monde, elles peuvent s'accommoder chez elles d'une certaine permissivité à l'égard des cinéastes et des films révolutionnaires, car la lutte des classes a été dans une certaine mesure atténuée. Ce qu'il faut pourtant, c'est prouver le moyen d'harmoniser les stratégies de tous les courants progressistes dans le cinéma mondial en cernant avec clairvoyance les contextes socio-politiques sur lesquels elles se fondent. Dans cette optique, les Latino-Américains ont créé, à l'image de la Fédération panafricaine des cinéastes (Fepaci), une Felaci (Fédération latino-américaine des cinéastes) et les Ouest-Européens sont convenus de se rencontrer dans une perspective analogue à Bruxelles avant la fin de cette année. Il s'agit de créer un vaste front anti-impérialiste contre le cinéma dominant que diffuse la M.P.E.A.A. (4).

Enfin, il a été prévu d'organiser un colloque sur le thème : « Une critique de type nouveau pour un cinéma de type nouveau » afin, en quelque sorte, que ce « troisième cinéma » soit soutenu par une « troisième critique » dont les tâches ont été ainsi résumées : a) en finir avec le cinéphilisme désincarné ; b) sortir de l'idée qu'il y a des « grands » cinémas (américain, français, italien, etc.) et des « petits » cinémas ; c) privilégier les critères politiques au détriment des critères esthétiques abstraits et prétendument apolitiques ; d) développer de nouveaux pôles de réflexion critique en suscitant de nouvelles revues d'audience internationale dans tous les continents.

Malgré certaines divergences (entre Aristarco et le Cubain Espinosa ou entre les Argentins et ceux qui ne partageaient pas leur enthousiasme pour le péronisme), et en dépit de certaines imprécisions inévitables à ce stade, cette rencontre de Montréal a permis un renforcement de la prise de conscience des éléments d'avant-garde qui militent pour un cinéma « qui attise le feu de la révolution ».

GUY HENNEBELLE.

(3) « Vers un troisième cinéma ». Ce manifeste a paru récemment en espagnol dans le cadre d'un volume intitulé *Cine, cultura y descolonizacion* (éditions Siglo XXI, avenida Cordoba 2064, Buenos-Ayres, Argentine).

(4) M.P.E.A.A. : Motion Picture Export Association of America, cartel des grosses compagnies hollywodiennes, qui régentent l'ensemble de la distribution dans le monde capitaliste développé et sous-développé.

Télévision

LA PAILLE ET LA POUTRE

« La paille de l'autre », c'est le titre d'une série de trois émissions (dimanche, deuxième chaîne) sur les media aux Etats-Unis. Ne jouons pas sur les mots. Il ne s'agit pas ici de paille mais de poutre. Rien de plus critique que cette critique de la mission critique traditionnellement dévolue à la presse américaine, à la presse écrite, télévisée ou radiophonique s'entend. Que lui reproche M. Igor Barrère, coproducteur et réalisateur avec M. Michel Anthonioz de cette enquête au pays du quatrième pouvoir ? De n'être que le chien de garde du système capitaliste, une voix dans la grande symphonie orchestrée là-bas à la gloire du profit.

Venant de la part de l'ex-animateur de feu « Cinq colonnes à la une », lui-même témoin sinon victime de la mainmise du gouvernement sur l'information télévisée dans notre pays. Venant de surcroît à un moment où le principe de la télévision service public se voit battre en brèche au nom justement du libre jeu de la concurrence tel qu'il se pratique outre-Atlantique, ce point de vue, exprimé par M. Emmanuel de la Taille au fil de ses entretiens avec les principaux responsables des medias en Amérique, ne manque pas d'étonner par son simplisme et sa légèreté. Car enfin, si l'on peut condamner — et l'on ne s'en prive pas — bien des aspects de l'« american way of life », on est malvenu de prendre un petit air supérieur pour parler à l'O.R.T.F. des rapports entre l'Etat et les media aux Etats-Unis, en condamnant ainsi en bloc et en détail le modèle américain.

Il y a plus grave. On se devait de souligner à l'intention du public français le rôle joué par le Public Broadcasting System dans la retransmission de l'affaire du Watergate. C'est le P.B.S. qui a diffusé in extenso et en direct les audiences de la commission Ervin, ce que n'aurait jamais pu se permettre les trois grandes compagnies privées. Le P.B.S., dont les fonds proviennent de fondations, de souscriptions et de subventions, le P.B.S., service public libéré des contraintes imposées aux représentants des intérêts privés.

Contrairement à ce que proclament les tenants de la « privatisation » de l'une de nos chaînes (le mot de « commercialisation » serait plus correct à tous points de vue), la liberté d'expression ne dépend pas de la source des revenus. Il est certain que si la télévision publique américaine disposait de budgets comparables à ceux de la télévision commerciale aux Etats-Unis ou à celui de notre O.R.T.F., elle représenterait l'idéal décrit par M. Giscard d'Estaing, lors du dernier conseil des ministres.

Et s'il est vrai, comme on l'affirme là-bas, que le libéralisme en matière d'information aux Etats-Unis est emprunté aux principes érigés au cours de notre Siècle des Lumières, il serait tout de même dommage que, par un injuste retour, nous empruntions aux Américains ce qu'ils ont de moins défendable : le culte de la loi du profit.

CLAUDE SARRAUTE.

En bref

Variétés

« Sainte Jeanne du Larzac »

Dans une superbe cave située au-dessous d'un ancien magasin d'anchois, la Pizza du Marais (15, rue des Blancs-Manteaux) présente l'équipe de Patrick Font et Philippe Val, celle qui avait déjà commis il y a plus d'un an *En ce temps-là les gens mouraient*.

Cette fois encore l'équipe mord à pleines dents dans la « khonnerie », comme l'écrivait Boris Vian, se lance avec insolence, avec agressivité, avec une drôlerie constante dans la satire, dans le non-sens, dans le délire, prend pour cible la chose militaire, le Larzac, la bombe, les ventes d'armes, la pollution.

Cela démarre vite et bien, se poursuit à la même allure presque jusqu'à la fin. On rit beaucoup dans le public de jeunes qui devient complice de quatre comparses empruntant parfois leur style à celui de l'improvisation et dont les calembours sont parfois franchement abominables, Patrick Font utilisant joyeusement l'interruption de l'action, un peu à la manière de Groucho Marx. — C. F.

★ Pizza du Marais, 20 h. 30.

ARTS

Père de « Zig et Puce »

ALAIN SAINT-OGAN EST MORT

Le dessinateur Alain Saint-Ogan est mort le 21 juin à l'âge de soixante-dix-neuf ans, dans un hôpital parisien.

Si la bande dessinée en France a un père, c'est bien Alain Saint-Ogan, l'inventeur de Zig et Puce *et* d'Alfred le pingouin. *Né en 1895, à Colombes (Hauts-de-Seine), formé à l'Ecole des arts décoratifs, Alain Saint-Ogan s'était, dès ses débuts, consacré à la jeunesse, et c'est pour elle qu'il avait créé les histoires rocambolesques de ces deux garçons qui font le tour du monde pour faire fortune.*

L'inspiration est américaine. Graphiquement, Zig et Puce *fait penser aux* Aventures de Suzy, *petite bourgeoise d'outre-Atlantique, étourdie et adorable comme il se doit, selon les archétypes du moment. Mais ces histoires s'adressent au public adulte. Avec* Zig et Puce, *Saint-Ogan s'intéressait aux jeunes, en pédagogue. Il avait assimilé d'un coup, et avec un incontestable talent, le genre « authentique » de la « bande dessinée » des années 25, avec ses bulles percutantes.*

D'autres personnages devaient suivre dans la panoplie de Saint-Ogan : Alfred le pingouin, *qui fut également célèbre auprès de ses jeunes lecteurs, et d'autres qui le furent peut-être moins :* l'ours Prosper *et* Monsieur Poche.

Romancier à l'occasion, Saint-Ogan a vécu dans le souvenir de ses deux héros principaux. Il leur a même consacré des mémoires : Je me souviens de Zig et Puce. *Deux garnements débrouillards qui démêlent pour le bien de tous les situations les plus imprévues. Deux boy-scouts lâchés dans la jungle de la vie.*

■ Pour la quatrième fois cette année, des semaines musicales sont données dans le merveilleux cadre d'Oppède-le-Vieux (Vaucluse), du 14 au 25 août, avec le concours des Virtuoses de France et du Trio Fontanarosa ; concerts, chaque soir, d'œuvres classiques.

■ Stockholm organisera en mars prochain un festival de musique moderne française où seront inscrites des œuvres de Messiaen, Varèse, Xenakis, Barraqué, Boucourechliev, notamment, avec le concours de l'Orchestre de Paris, sous la direction de G. Solti, des chœurs de l'O.R.T.F., du Trio à cordes français, de M. André et de G. Amy.

LETTRES

● *L'académie Goncourt* a attribué sa « bourse du récit historique », nouvellement créée, à M. Georges Bordonove, chef de service aux archives de Paris, pour son ouvrage intitulé *le Radeau de la Méduse*. Le jury s'était réuni à Troyes à l'occasion du « Festival de printemps ».

UNESCO

LA SUCCESSION DE M. MAHEU A LA TÊTE DE L'ORGANISATION

M. Mohtar M'Bow a le soutien officiel des non-alignés et des États-Unis

Après l'annonce de la décision de M. René Maheu de ne pas solliciter un nouveau mandat de directeur général (« le Monde » daté 23-24 juin), on considérait à l'UNESCO que la désignation, en octobre prochain, par le conseil exécutif de l'Organisation, de M. Amadou Mohtar M'Bow, du Sénégal, actuellement sous-directeur général à l'éducation, pour succéder à l'actuel directeur général était « acquise ». M. M'Bow a, en effet, déjà reçu l'appui officiel de soixante-dix-sept pays non alignés ainsi que celui des Etats-Unis. L'Organisation, rappelons-le, compte cent trente et un membres.

M. M'Bow est né en 1921 à Louga (Sénegal). Professeur d'histoire et de géographie, il a participé activement à la vie politique de son pays. Il était, en 1968, ministre de l'éducation nationale au moment des grands événements, qui, en écho au « mai 1968 » français, ont eu lieu à Dakar. Il fut ensuite, jusqu'en 1970, ministre de la culture et de la jeunesse. M. M'Bow avait commencé à travailler avec l'UNESCO en créant, dans son pays, un service d'éducation de base, dans le cadre d'un projet patronné par cet organisme. Il a été nommé sous-directeur général pour l'éducation en novembre 1970.

Le «roi René», un intellectuel dans l'histoire

M. René Maheu, qui terminera le 14 novembre prochain son second mandat de directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, aura dirigé l'Unesco pendant treize années. C'est en 1961, en effet, qu'il a été nommé par le conseil exécutif directeur général par intérim, après la soudaine démission pour raison de santé de M. Vittorino Veronese. Un an plus tard, ce mandat provisoire était confirmé pour une période de six ans. En 1968, il était réélu à une très large majorité.

C'est donc, à ce jour, près de la moitié de l'histoire de cette organisation, née en 1946, que M. Maheu a dirigée. Et sa propre carrière se confond davantage encore avec cette histoire, puisqu'il est entré à l'UNESCO dès septembre 1946, à la tête de la division de la libre circulation. Appelé en décembre 1948 au cabinet de la direction générale par M. Jaime Torres-Bodet, récemment décédé, il sera nommé en 1954 sous-directeur général de l'UNESCO par M. Luther H. Evans. Celui-ci en fait son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations unies a New-York, de 1956 à 1958.

En décembre 1959, M. Maheu était nommé directeur général adjoint auprès de M. Veronese.

La triple formation d'universitaire, de diplomate et de journaliste de cet ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, l'a évidemment servi dans cette brillante ascension au sein d'une organisation où les chausse-trapes sont nombreuses. Ses qualités intellectuelles — en particulier l'esprit de synthèse et la rapidité de jugement — et personnelles, dont l'opiniâtreté et le goût forcené du travail expliquent également sa réussite. Une certaine autorité naturelle — que certains appellent plutôt « autoritarisme », l'avait d'ailleurs fait surnommer « le roi René » par le personnel de l'UNESCO.

Il est l'un des hommes qui a le mieux su, dans les organisations internationales, prendre la mesure de l'émergence du tiers-monde, et en tirer les conséquences, tant sur le plan des programmes que dans la manière de diriger l'organisation. Cette attitude résolument favorable aux pays en voie de développement lui avait d'ailleurs valu l'hostilité d'un certain nombre d'Etats développés, qui ne voyaient pas sans déplaisir grossir le budget de l'UNESCO et le montant de leur contribution. — J.-P. C.

[M. René Maheu est né le 28 mars 1905 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) d'une famille d'instituteurs. Il a fait ses études secondaires au lycée de Toulouse, puis à Louis-le-Grand, à Paris, avant d'entrer à l'Ecole normale supérieure. M. Maheu a enseigné la philosophie successivement à l'université de Cologne, à l'Institut français de Londres et au collège franco-musulman de Fez. Il avait, entre-temps, de 1936 à 1939, exercé les fonctions d'attaché culturel auprès de l'ambassade de France à Londres. En 1943 et en 1944, il a dirigé un service de l'agence de presse France-Afrique à Alger. Affecté ensuite au cabinet civil du résident général de France à Rabat, il a été chargé de plusieurs missions en rapport avec la réforme de l'enseignement au Maroc.

Entré à l'UNESCO en 1946, M. Maheu y a été successivement directeur de la libre circulation de l'information, directeur de cabinet de M. Jaime Torres-Bodet (de 1949 à 1954), sous-directeur général (1954-1955) représentant de l'UNESCO auprès des Nations unies à New-York (1955-1958) et directeur général adjoint en 1959.

Appelé à assurer l'intérim de M. Veronese, directeur général démissionnaire en 1961, il était élu directeur général en 1962 et confirmé dans ce mandat en 1968.]

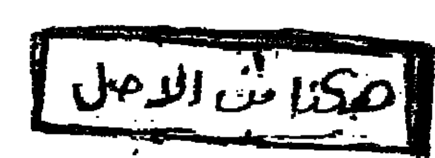
ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51



emplois internationaux — emplois internationaux — emplois internationaux





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Ce groupe qui commercialise essentiellement des produits alimentaires a réalisé en 1973 plus de 4 milliards de chiffre d'affaires.

Il recherche pour la région Rhône-Alpes :

Ingénieur Travaux neufs

Super et Hyper-Marchés (réf. 520)

responsable de l'élaboration des projets de construction et d'installation - des coûts - de négociations et du suivi des travaux.

Formation souhaitée : Génie Rural - Institut Français du Froid - ENSIA - T.P.

Expérience de la responsabilité de projets nécessaire.

Jeune diplomé (réf. 527) d'Etudes Agronomiques ou de Biologie Alimentaire

pour prendre la direction du service "recherches et analyses" de son usine de charcuterie.

Les ingénieurs intéressés par ces postes voudront bien adresser un dossier complet de candidature sous la référence indiquée à notre Conseil.



41, rue Léon Jouhaux LYON 69003

IMPORTANTE ENTREPRISE DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES (Région AIN-JURA sur axe LYON-GENÈVE)

RECRUTE SON CHEF DE COMPTABILITE GENERALE ET FISCALE

— CE CADRE de 28 ans minimum sera titulaire du DECS, et aura le niveau du certificat supérieur juridique et fiscal. (Formation complémentaire en droit souhaitable.)

— IL SERA UN TECHNICIEN PRATICIEN, avec 2 ou 3 années d'expérience, soit dans un cabinet de revision structuré, soit dans une entreprise industrielle et commerciale.

— Il devra faire preuve d'une FORTE COMPETENCE et D'UN GOUT PRONONCE EN MATIERE DE FISCALITE, et posséder de très bonnes connaissances en gestion financière.

— Dirigeant une équipe de 15 personnes, responsable devant le Directeur Financier, il sera un homme de rigueur, d'organisation et de forte personnalité, apte à soutenir des contacts nombreux à des niveaux élevés, tant intérieurs qu'extérieurs.

— ACTIVITE exercée dans une entreprise en innovation et expansion soutenues, à structures décentralisées avec large délégation de responsabilités, pratiquant gestion prévisionnelle et D.P.O. service informatique intégré.

— LOGEMENT sera mis à disposition du candidat retenu.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 1146 à P. LICHAU, 18, quai Jean-Moulin, LYON (2e)

Importante Entreprise Métallurgique recherche pour

ORLÉANS
Contrôleur de Gestion
Attaché à la Direction Générale

— Application des méthodes en place
— Etablissement et suivi des budgets
— Pratique des coûts directs.

- Formation économique et comptable supérieure.
- Pratique de l'Anglais et de la comptabilité multinationale.
- Expérience de plusieurs années dans la fonction.

Rémunération annuelle de début : 72.000 francs. Possibilité de carrière évolutive au niveau d'un groupe international.

Adresser C.V. et photo à S.J.F.F. 8, place Albert-Ier - 45000 ORLEANS



recherche pour son USINE DE NORMANDIE spécialisée dans la fabrication de couverts en métal argenté (700 personnes) - 20 km Rouen

CHEF DU SERVICE QUALITÉ

Celui-ci devra s'intégrer dans une équipe jeune et dynamique. Formation Ingénieur souhaitée. Expérience appréciée du traitement de Surface.

Adresser curriculum vitae : Chef du Personnel, 112, rue Ambroise-Croizat. — 93200 SAINT-DENIS.

SOCIÉTÉ de FORMAT MONDIAL établie dans la région alsacienne

désire engager un

PHARMACIEN

comme chef de production d'un nouveau secteur très important en création dans sa nouvelle usine. Ce nouveau collaborateur aura l'entière responsabilité de la production pharmaceutique et sera appelé à avoir de fréquents contacts avec les autorités et les clients. L'éventail de ses connaissances doit comprendre la capacité de résoudre les problèmes de production, de galénique et de législation. La formation sera assurée par un séjour dans une unité étrangère similaire.

Le candidat recherché doit répondre aux exigences suivantes :

Age : minimum 30 ans ;

Expérience : pratique dans département fabrication de l'industrie pharmaceutique au niveau directeur-adjoint ou chef de production-assistant ;

Langues : notions d'allemand indispensables et d'anglais souhaitées.

Situation d'avenir, place stable, travail intéressant avec responsabilités au sein d'une équipe jeune et dynamique.

Offre attendue sous chiffre n° 488.887, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

---

ingénieurs électro-mécaniciens LYON

Une société française de construction électrique, membre d'un puissant groupe international recherche pour une de ses usines spécialisée dans la fabrication des moteurs :

1) UN INGÉNIEUR MÉTHODES-INDUSTRIALISATION (A. et M., ECAM, ENSI, etc.)

pour étudier la mise en place de moyens optimum pour la fabrication de moteurs, coordonner les activités méthodes et suivre l'industrialisation. (Réf. 104/M)

2) UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

pour apporter un appui technique au réseau de vente, établir en clientèle des projets d'installations pour des ensembles importants (ex. équipement moteurs d'un complexe de raffinage) et suivre les contrats. En plus d'une formation d'électro-mécanicien, il est indispensable pour ce poste d'avoir une première expérience commerciale dans la préparation de devis.

Il faut prévoir 10 % du temps en déplacements. (Réf. 105/M)

L'appartenance à un groupe important peut permettre d'envisager des carrières évolutives. La connaissance de l'allemand serait un atout.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous les références 104/M et 105/M.

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION 1, rue Danton - 75006 Paris *(membre de l'ANCERP)*

Filiale française d'un groupe automobile de grand renom recherche pour LYON

DIRECTEUR RÉGIONAL

La préférence sera donnée à un candidat ayant une expérience d'au moins 5 années dans des fonctions identiques chez un Constructeur ou Importateur, de voitures légères plutôt que de camions.

Le poste est à pourvoir rapidement. Résidence obligatoire à LYON.

Les Directeurs régionaux ou Chefs de zone intéressés sont invités à adresser un dossier complet (avec date de disponibilité et prétentions) sous référence n° 56.001, CONTESSE Publicité. 20, av. de l'Opéra, 75001 PARIS, qui transmettra.

Discrétion assurée et réponse à toutes candidatures conformes.

VILLERS-SUR-MER

UN CHEF COMPTABLE

est recherché par une importante société de promotions et réalisations immobilières, implantée sur la COTE NORMANDE.

Il sera chargé de l'organisation et de la tenue de la comptabilité de l'ensemble des sociétés commerciales, et des opérations de promotion en liaison avec un service informatique extérieur.

Ce poste conviendrait à un homme titulaire du D.E.C.S. ou d'un niveau équivalent, ayant acquis 3 à 4 années d'expérience dans cette fonction.

IL LUI EST OFFERT DES POSSIBILITÉS DE LOGEMENT ET DE RÉELLES PERSPECTIVES D'AVENIR.

Les personnes intéressées sont assurées d'une discrétion absolue et doivent envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée sous réf. MCS-21-145/MA :

C&L Associates Management Consultants 42, rue La Boëtie - Boîte Postale 451.08 75366 - Paris Cedex 08

BATIMENT

Important Groupe National (10 000 personnes) recherche

DIRECTEUR D'AGENCE

Région Lorraine

chargé de : — la recherche des nouvelles affaires
— la direction et la gestion des chantiers.
— Formation : type ETP ou bon autodidacte
— Homme de contacts, bon négociateur
— Expérience des chantiers bâtiment
— Rémunération de 100 à 120 000 F suivant expérience
— Résidence à Nancy ou Metz

Pour tous renseignements, écrire sous réf. 72025 A

ORES 11, Allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG

D.G. 4 SOCIÉTÉS, 2.800 PERSONNES recherche

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONTROLEUR GESTION

Chargé :
— Superviser services comptables et financiers
— Coordonner budget et suivre réalisations
— Préparer comités, conseils
— Traitement informations

Nécessaire :
— Formation sup., comptabilité et gestion
— 5 ans min. expérience dans fonction similaire
— Déplacements quelques jours par mois
— Résidence Isère - Logement assuré.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétent. n° 55.984 Contesse Pub., 20, avenue Opéra, Paris-1er qui tr.

Maison de semences

FILIALE GROUPE INTERNATIONAL RECHERCHE POUR SON DÉPARTEMENT MAÏS

Directeur Technique

Pour assurer mise en œuvre, contrôle de sa production en France.
Résidence proximité grande ville Sud-Ouest.
Nécessité personnalité forte, active, parfaitement organisée.

Vous êtes Ingénieur AGRO - AGRI ou équivalent

Vous avez au moins 5 ans d'expérience comme Directeur de Production dans les semences ou les Industries Agricoles.
Vous connaissez l'anglais.
Nous vous offrons de devenir le numéro un de notre département Production.

Env. C.V. détaillé manuscrit, photo et prétent. sous n° 488.980, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui transm. Discrétion assur.

ARDOISIÈRES D'ANGERS S.A.

Premier producteur mondial (1 800 personnes) recherchent leur futur

CHEF SERVICE INFORMATIQUE

— diplômé Grandes Ecoles : Mines, ENSI ou équiv.
— 3 ans minimum de solide expérience en programmation et analyse ;
— souci d'une grande rigueur méthodologique ;
— apte tant à maîtriser l'exploitation qu'à encadrer de très près des équipes d'études

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN

— diplômé Grandes Ecoles : ENSI, INSA ou équiv.
— ayant une première expérience en programm. ;
— souci d'une grande rigueur méthodologique ;
— apte à accéder au rang de CHEF DE PROJET et à encadrer une équipe d'analystes-programmeurs.

Lieu de travail : ANGERS Service 20 personnes. N.C.R. Century 100, 2 bandes 4 disques. De nombreux projets en cours. Formation assurée chez le constructeur

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo et prétent. à ORDIS, 18, rue Tronchet, 75008 Paris s. réf. AR.2

Importante Société Internationale en progression constante fabriquant des peintures pour carrosserie, des encres et vernis, recherche

UN JEUNE INGÉNIEUR DES ARTS ET MÉTIERS

Ayant 2 ans environ d'expérience professionnelle si possible dans l'entretien et travaux neufs dans chimie ou intéressé par poste d'INGENIEUR D'ENTRETIEN et des TRAVAUX NEUFS pour usine 1 h. Nord Paris. Connaissance de l'anglais souhaité.

TRAITEMENT INTERESSANT.

Ecrire n° 56.478, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

ENTREPRISE DE TEXTILES

(C.A. 30 millions) Siège Social à LYON

recherche dans le cadre de son expansion

CONTROLEUR DE GESTION

HEC, ESSEC, ESC ou Ingénieur ayant quelques années d'expérience professionnelle, susceptible de prendre la fonction à l'aide d'un Conseillier extérieur dans le cadre de la mise en place d'une direction participative par objectifs.

Ecrire

cabinet Gatier

32, rue Barrême - 69006 LYON, Service B.

Pour Entreprise bordelaise de travaux à façon de saisies de données

RESPONSABLE D'ATELIER

capable de diriger l'atelier de perfos-vérifs, d'établir les devis, de vérifier les prix de revient, d'assurer les contacts clients courants, d'assurer la discipline de l'atelier.

Très bonne rémunération pour candidate expér., ayant esprit d'équipe et sens des responsab. Ecrire sous référence 4.152 M, à O. C. S., *47, cours d'Alsace-Lorraine, 33 - BORDEAUX.*

NOUS SOMMES UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE LYONNAIS rattaché à un groupe européen réputé. Nous créons une délégation parisienne et cherchons un

SECRETAIRE CONFIRME

QUI PARTICIPE AU DEMARRAGE DE CETTE UNITE.

Vos responsabilités :
- Assurer le secrétariat du directeur (courrier, tél., classement) ;
- La tenue des dossiers clients (frappe de rapports, tableaux, etc.) ;
- Les facturations ;
- Les relations administratives avec le siège.

Vous devez pouvoir travailler en anglais, vous avez 30 ans minimum, une solide expérience d'un secrétariat varié.

Pour un premier contact écrivez (sous référence 2.713 M) à Mme M.-C. TESSIER,

ALEXANDRE TIC S.A.

10, rue Royale, 75008 PARIS. MEMBRE DE L'ANCERP.

ROUEN. Cherche CHEF COMPTABLE. Salaire élevé. Ecrire avec C.V. J. LAMBERT, 62, rue Caumartin, 75009 PARIS.

IMPORTANTE USINE DE CONSTRUCTION DE BIENS D'EQUIPEMENT DU NORD DE LA FRANCE recherche

INGENIEUR SOUDEUR

28 ans minimum, diplômé de l'E.S.S.A. pour prendre la direction de son ATELIER DE

CHAUDRONNERIE-MECANO-SOUDURE

Sérieuses références exigées. Possibilités de logement.

Ecr. à n° 54.253 CONTESSE P., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

IMPORTANT GROUPEMENT D'ENTREPRISES recherche

CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE

30 ANS MINIMUM FORMATION SUPÉRIEURE Bonne connaissance DOS IBM 370 avec évolution T.P.

Outre la direction de l'équipe informatique, le candidat devra étudier les projets, participer aux prises de décisions au niveau de la Direction Générale. Ambition et dynamisme sont donc indispensables.

A la rémunération fixe s'ajoutera un intéressement lié à l'expansion assurée de l'activité du groupe.

Résidence : Lyon.

Adresser candidature manuscrite précisant les prétentions au 8.686 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ENTREPRISE DE POINTE

Logements industrialisés, située dans ville importante 200 km. Ouest Paris, recherche :

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Ce poste peut convenir à un ingénieur T.P ou équivalent ayant déjà expérience commerciale ou à un H.E.C./E.S.C. ayant une connaissance du bâtiment. Une expérience de la promotion immobilière serait appréciée.

Ecrire avec C.V. et prétentions au n° 8.680 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR

30 ans minimum, libre de suite, diplômé Ecole SUP. ELEC., Ecole SUP. TELEC. ou Ecole niveau équivalent, recherché pr emploi à Brest, embarquement mer durant partie de l'année. Curriculum vitae demandé. S'adresser à D. R. M. E., 26, boulevard Victor, Paris - 15e. Téléphone : 828-70-90, P. 3407.

SOCIETE DE DISTRIBUTION

ORLÉANS

recherche

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

POUR ASSURER :
- La coordination des services ;
- Le suivi des budgets ;
- Les liaisons externes ;
- L'administration du personn.

Pratique de l'anglais et expérience de la fonction exigée. Initiative, autorité nécessaires. Rémunération annuelle de début : 70.000 F.

Evolution vers secrétariat gén.

Adr. C. V. et photo à S.J.F.F., 8, place Albert-Ier, 45000 ORLEANS.

Organisme de formation professionnelle continue grande ville Centre France recherche

FORMATEUR

Homme 30 ans minimum. Solide formation aux techniques de gestion, possible autodidacte, bon niveau culture générale. Expérience indispensable dans secteur distribution.

Pédagogue et homme de terrain, il doit maîtriser les méthodes d'animation active employées pour former des adultes.

Lettre manuscrite + C. V. + photo à HAVAS, 63000 CLERMONT-FERRAND, n° 7.210.

SOCIETE IMPLANTEE LOIR-ET-CHER recherche

UN CHEF DE SERVICE

chargé des approvisionnements et de la gestion des stocks.

— Il dirigera une équipe de plus de quinze personnes (en place) ;
— Il gérera deux magasins avec plus de 4.000 articles ;
— Il assurera la planification et le suivi des commandes (engagements, paiements, liquidations).

Ce poste convient à un

CADRE

— d'expérience, ayant une formation solide (Ecole supérieure des approvisionnements ou équivalent) sur les approvisionnements et la gestion ;
— doté d'un sens commercial aigu ;
— connaissant l'anglais (indispensable).

Nationalité française exigée.

Ecrire avec C.V. dét. et prét. à n° 56.332 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Cabinet comptable Bretagne Sud recherche jeune confrère pr direction bureau secondaire. Ecr. n° 8.671, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FABRIQUE D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE MONTLUCON recherche

PROGRAMMEUR

Pratique de l'assembleur 360/20

Connaissances indispensables BOMP et RICS.

Adr. demande av. C.V., prét., n° 56.517, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Société française PYROMETRIE en expansion cherche pour LYON

AGENT TECHNIQUE OU PREPARATEUR II

pour devis, lancement, suivi prix de revient, méthodes.

Expér. fabrications électromécaniques unitaires et petite série souhaitable.

Ecr. avec C.V. détaillé et prétentions à PYRO-CONTROLE, 245, avenue F.-D.-Roosevelt, 69120 Vaulx-en-Velin.

RHONE PROGIL

recherche pour usine de ROUEN (76)

PROGRAMMEUR DE GESTION

Ayant quelques années d'expérience, soit B.T.S. informatique, soit formation comptable avec très bonne connaissance informatique.

Poste à pourvoir au 1/9/74.

Ecr. avec C.V. dét., photo, prét., n° 57.249, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES recherche pour sa Direction Administrative et Financière Régionale

UN CADRE INFORMATICIEN

Qui aura la responsabilité de la réalisation au plan de l'organisation et de l'informatique des systèmes de gestion automatisée à mettre en place.

Bonnes connaissances de gestion entreprise et informatique de gestion.

Expérience dans entreprise ou cabinet d'organisation souhaitée.

Référ. DAFR/GA.

UN INGENIEUR DOCUMENTALISTE

Qui sera chargé de régler les problèmes posés par les divisions techniques de l'établissement au niveau de la documentation (analyse, étude et synthèse).

Bonne formation générale. Connaiss. des problèmes de l'espace et techniques aérospatiales souhaitées. Bonnes notions d'informat. Anglais courant indispens., autre langue appréciée. 4 à 5 a. d'expér. demand.

Référ. DAFR/ID.

Lieu de travail : TOULOUSE

Adresser C.V. et prétent. avec référence de poste à C. N. E. S. Division du Personnel, 18, Avenue Edouard-Belin, 31055 TOULOUSE Cedex.

Rech. pour bureau études public Haute-Normandie INGENIEUR TRANSPORTS pour études des transports collectifs. Ecr. avec C.V. n° 8.665, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

La Mairie de METZ recrute analystes-programmeurs confirmés. Candidatures avec C.V. à adresser : Mairie de METZ, Secrétariat génér., 57000 METZ.

---

emplois féminins

Important Firm in Béziers is looking for a private secretary, perfectly bilingual, five years of experience, english shortand and practice of telex necessary, available immediatly. Send a recent photograph and C.V. to : LA LITTORALE S. A., Service du Personnel, 19, quai du Port-Neuf, 34502 BEZIERS.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Société Immobilière de dimension Européenne recherche

des INGENIEURS GESTIONNAIRES

D'IMMEUBLES MODERNES DE BUREAUX

Les candidats (35 ans minimum, libres rapidement) devront posséder :

Une FORMATION d'Ingénieur ou de Technicien Supérieur

leur permettant :
- de diriger entièrement un complexe immobilier (Bureaux, Centres Commerciaux),
- d'organiser et de suivre la maintenance technique et la sécurité,
- de définir et d'appliquer une politique moderne de gestion,
- d'établir des budgets prévisionnels (charges locatives, appels de fonds).

Des QUALITES PERSONNELLES

Les rendant aptent :
- Au commandement et à l'organisation.
- Aux contacts commerciaux.
- A la recherche de nouvelles affaires.
- A la prise en charge de responsabilités croissantes.

Envoyer C.V. et prétentions à No 56032 - CONTESSE PUBLICITE - 20, Avenue de l'Opéra - PARIS 1er, qui transmettra.

GESTION PERSONNEL

un psychosociologue

- Vous avez deux à trois ans d'expérience professionnelle en gestion du personnel.
- Vous avez été sensibilisé à la fonction par une formation en sciences humaines (psychologie, sociologie, CELSA).
- Vous avez le goût et l'étude de l'investigation psycho-sociologique, sans manquer pour autant d'un tempérament de réalisateur.

Nous sommes une entreprise de 14.000 personnes, possédant plusieurs usines en province. Notre secteur d'activité « CONSTRUCTIONS MECANIQUES » est sensibilisée aux réalisations sociales : conditions de travail, évolution des hommes et des structures...

Nous vous proposons de participer aux études nécessaires à l'établissement de la politique de personnel, à l'élaboration des méthodes d'application et à leur mise en place.

Vous serez basés à Paris où se trouve notre siège social.

Adresser curr. vitae sous référence OBET à mentionner sur l'enveloppe à :

EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

LE DIRECTEUR COMMERCIAL

D'UN
LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche

UN ADJOINT

Ce poste conviendrait à un jeune PHARMACIEN, désireux de faire carrière dans l'industrie pharmaceutique, au sein d'un groupe international, *dans le cadre d'un département marketing.*

Adresser lettre + C.V. détaillé + photo et rémunération souhaitée sous référence B 625 à :

pharmacie industrie
conseil B.Dumons
30, rue de l'Eglise - B.P. 69 / 92205 NEUILLY

Le groupe CEGOS

premier cabinet de conseil indépendant d'Europe

recherche

SENIORS CONSULTANTS

pour prendre en charge, dans des équipes pluridisciplinaires, des responsabilités de conduite d'opérations d'envergure dans les entreprises européennes et les administrations.

Votre expérience de la conception et de l'application effective du contrôle de gestion avancé, de la planification, des méthodes de management doit vous permettre de contribuer au développement efficace des entreprises en France et à l'étranger.

Une carrière de Responsable Opérationnel (Direction de Service) et de Contrôleur de Gestion dans une grande entreprise ou d'Ingénieur en Organisation dans un Cabinet International vous a donné l'habitude des contacts à un niveau élevé.

Nous vous offrons une grande autonomie dans une hiérarchie courte et de larges possibilités de développement personnel.

sélé CEGOS

Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé ss réf. M. 70.193, Ch. de Fréminville.
Il vous sera répondu personnellement en toute discrétion.
33, quai Gallieni. — 92153 SURESNES.

Dans le cadre du développement rapide de notre division PRODUITS ELECTRONIQUES, nous recherchons un

INGENIEUR DE VENTE

Il sera responsable du développement des ventes de PRODUITS COUCHES EPAISSES destinées à la fabrication de microcircuits ELECTRONIQUES.

Membre d'une petite équipe de vente *européenne, il interviendra en* FRANCE et en BELGIQUE pour promouvoir de nouveaux marchés et assurer une assistance technique auprès de la Clientèle *existante.*

Il contribuera à l'élaboration de la politique commerciale du Groupe par le suivi du marché.

Ce poste conviendrait à un candidat :
- de 30 ans minimum .
- diplômé d'une école de Physique ou de Chimie
- ayant des connaissances en électronique
- pratique de l'ANGLAIS écrit et parlé indispensable.

Une expérience de 5 ans environ dans l'industrie des semi-conducteurs, des microcircuits hybrides en couches épaisses ou des composants électroniques serait *souhaitable.*

FORMATION en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.
EVOLUTION possible.
Voiture de Société.
Les déplacements seront fréquents.
Lieu de résidence : Région Parisienne.

Ecrire avec C.V. en précisant rémunération actuelle sous référence M 117 à



Dépt du Personnel
Dupont de Nemours (FRANCE) S.A.
9, rue de Vienne
75008 PARIS

SOCIETE DE

VINS DE GRANDE MARQUE

RECHERCHE

SON

FUTUR DIRECTEUR COMMERCIAL

Le candidat âgé de 28 ans minimum, ayant acquis *de solides connaissances commerciales de base* (H.E.C., Ecole Supérieure de Commerce), aura confirmé sa formation par quelques années de pratique dans la vente des vins de qualité ou des produits de luxe.
Il établira avec la direction générale de l'entreprise la définition d'un audacieux programme de développement
Il doit avoir le tempérament d'un ANIMATEUR et d'un VENDEUR de première force capable des meilleures performances de chiffre d'affaires.

Son activité, nécessitant de fréquents déplacements, s'étendra d'abord en France puis à l'étranger.
Il doit connaître l'anglais et si possible l'allemand.
Base d'activité : Paris ou région Est.
Rémunération : elle tiendra compte de l'expérience du candidat et des résultats obtenus.

Adresser C.V. à UPINAL, 48, rue des Petits-Champs, 75002 PARIS, qui transmettra.

L'EFMA, association européenne de marketing financier, a pour but de développer les concepts et les techniques de marketing chez ses adhérents - principaux intermédiaires financiers (banques, assurances, etc.) - par des études collectives, des échanges d'expérience et des activités de formation.
Son **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** cherche aujourd'hui pour Paris-8e.

un jeune cadre division formation

Il rédige et met en forme les programmes de formation. assure les relations techniques avec le corps enseignant (contenu, déroulement des stages, exploitation).
Nous cherchons un jeune diplômé (ESSEC, ESC ou équivalent), ayant une première expérience de marketing en milieu financier (2 à 3 ans) et connaissant parfaitement l'anglais.
Toute candidature étrangère sera étudiée avec intérêt (maîtrise du français indispensable).
Les Cadres intéressés adressent leur candidature (ss réf. 2700 M) à Mme M.C. TESSIER.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

EUROSYSTEM S.A.

Filiale conjointe de trois importantes Sociétés Européennes recherche pour développement *de nouveaux systèmes*

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

ayant plusieurs années d'expérience dans le domaine des systèmes en TEMPS RÉEL.

Postes à pourvoir aux différents niveaux.
Travail en France et à l'étranger.
Anglais indispensable.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à

EUROSYSTEM S.A.
Avenue de Tervueren, 36
B - 1040 BRUXELLES.

HONEYWELL AUTOMATION

poursuit son développement, renforce sa force de vente

et recherche

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

- *Conditionnement d'Air - Chauffage* (Référence ARB/1)
- *Système de contrôle centralisé du Bâtiment* (Référence ARB/2)

FORMATION INGÉNIEUR
Connaissance thermo-dynamique nécessaire.
Expérience de 2 à 3 ans dans une entreprise de chauffage et conditionnement d'air exigée.
AUTONOMIE dans le cadre d'objectifs où se mêlent la rigueur du technicien et l'agressivité du commercial.

Ces postes offrent une activité de PROMOTION et VENTE de MATERIELS SOPHISTIQUES impliquant des CONTACTS et des NEGOCIATIONS à NIVEAU ELEVE.

- *Salaires attractifs ;*
- *Voiture fournie ;*
- *Remboursement sur frais réels ;*
- *Postes à pourvoir : PARIS - BORDEAUX.*

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur C.V., phot et prétentions en précis. réf. du poste à Société HONEYWELL - Direction du Personnel 12 rue Avaulée, 92 MALAKOFF.

Filiale THOMSON BRANDT

recherche

CADRE Position II

Pour **SELECTION** et **EMBAUCHE** du Personnel de **maintenance ;**

- Animer les équipes de formation du personnel ;
- Coordonner et assurer les créations de documentations.

— **Ce poste conviendrait à un cadre**
ayant acquis de larges connaissances en mécanique et électronique sur des chantiers importants et si possible en maintenance ;
- âgé d'une quarantaine d'années, aimant les responsabilités, il devra montrer son goût et ses aptitudes à résoudre les PROBLEMES HUMAINS ;
- le support technique d'une équipe d'ingénieurs *lui est acquis*, pour animer les équipes de formation et de documentation ;
- il s'agit de décupler, sur le territoire national des équipes d'électrotechniciens ayant la responsabilité des systèmes mécaniques et électroniques hautement spécialisés.

Adresser lettre de candidature manuscrite avec curriculum vitae et photo, à no 56.034, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm

---

FILIALE GROUPE HACHETTE

recherche

Contrôleur de gestion

Il exercera sa fonction au niveau d'une filiale et sera chargé :
- Du suivi des tableaux de bord
- De l'établissement des budgets et des plans
- D'analyses économiques et d'études d'investissement

Il aura
- Une formation supérieure HEC, ESC, Sciences Eco ou équivalent
- Une expérience de 3 ans minimum de contrôleur de gestion dans une Société multinationale de préférence anglo-saxonne.

Adresser C.V. et prétentions au Service de l'Emploi 284, bd St-Germain, 75007 PARIS ss réf. 19674

IMPORTANT GROUPE PARIS

recherche pr sa direction administrative

UN JURISTE DE SOCIÉTÉ

- Agé de 35 ans au minimum.
- Bonnes notions d'anglais appréciées.

Le candidat retenu devra posséder une solide expérience en matière de droit des affaires et, notamment, de Droit des Sociétés, *acquise soit* dans un Cabinet Juridique et Fiscal, soit en entreprise à un poste identique.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prét. no 56.398, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr

---

VOUS VOICI TITULAIRE DU BACCALAURÉAT! QU'ALLEZ-VOUS FAIRE?

LA BANQUE RÉGIONALE D'ESCOMPTE ET DE DÉPOTS

VOUS PROPOSE :

- une formation technique de base (4 semaines de stage payées à plein temps) ;
- une expérience commerciale
  — stage pratique d'accueil de la clientèle dans le cadre d'un point de vente ;
- des possibilités de carrière et de promotion dans l'exploitation de la clientèle acquise et potentielle et la réalisation d'objectifs commerciaux.

Si vous êtes tenté par des **CONTACTS avec la CLIENTÈLE** pour Paris et région parisienne, écrire avec C.V. et photo à :

B. R. E. D.
Direction des points de vente.
5, avenue du Château, 94300 VINCENNES.

Pour nos dépôts, Matériaux de Paris, Grenoble, Annecy, Chambéry, Bordeaux, Angoulême, Toulouse,
nous recherchons :

directeurs de dépôts matériaux

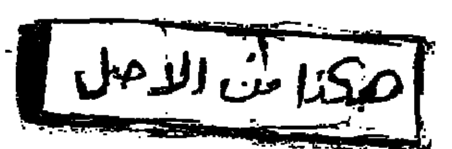
55.000F/an +

Ils doivent :
- connaître le marché du bâtiment de la région,
- avoir une solide expérience commerciale des matériaux de construction,
- faire preuve d'une réussite commerciale incontestée comme chef de dépôt, directeur commercial, ou adjoint.

Ils devront :
- diriger et animer une équipe de vendeurs, employés, chauffeurs,
- assurer des contacts commerciaux réguliers avec la clientèle et les fournisseurs,
- être capables de gérer un dépôt et de développer rapidement leur activité.

Société Nationale, nous leur offrons d'entrer dans une équipe jeune, dynamique ; une situation solide et d'avenir.

Adresser lettre de candidature, CV et photo sous Réf. Mde 262 à
plein emploi 118 rue réaumur paris 2e
La plus grande discrétion est assurée.



offres d'emploi

Société distribuant en France et à l'étranger des JEUX ET JOUETS SOUS MARQUE par l'intermédiaire d'un réseau de grossistes et de points de vente sélectionnés importants, leader sur son marché en expansion constante, recherche pour développer une ligne de produits un

chef de produits

Capable :
- d'analyser rapidement la situation de ces produits sur le marché,
- de participer au travail de conception d'une équipe de marketing dynamique,
- de trouver des idées concrètes sur le plan de la commercialisation et du merchandising d'un produit à ventes très saisonnières,
- de suivre jusqu'au bout des opérations menées dans un circuit peu moteur.

Pour atteindre ces objectifs, une formation de base solide, une ou plusieurs expériences réussies dans un poste similaire et un caractère bien trempé sont nécessaires.
Siège à PARIS, mais des déplacements fréquents en ALSACE sont à prévoir. La pratique d'une langue (allemand ou anglais) serait souhaitable.

Adresser un curriculum précis et une photo (retournée) à Mr PAVAGEAU FORMATION ET PERFORMANCE 19, bd Montmartre 75002 PARIS.
Les candidats retenus seront reçus par un Cadre de la Société et Mr Pavageau lui-même.

plein emploi

Pour constituer la force de vente d'ordinateurs de gestion connus et très appréciés des P.M.E., nous désirons offrir de véritables situations aux :

4 INGÉNIEURS COMMERCIAUX Réf. 611.
Dynamiques et ayant une solide expérience dans la vente des ordinateurs de gestion aux P.M.E., et qui ne reculent pas devant les problèmes de la vente, du travail en équipe, du risque, et qui saisissent l'opportunité de mieux gagner dans une ambiance autre que celle qu'ils ont connue.

5 INGÉNIEURS CCIAUX DÉBUT. Réf. 613.
Ayant une bonne connaissance de la vente du matériel, des services en informatique aux P.M.E.

8 ATTACHÉS COMMERCIAUX Réf. 615.
Bien introduits dans les milieux P.M.E., bons vendeurs de matériels ou de services en informatique.

1 TECHNICIEN MAINTENANCE Réf. 617.
Responsable des services après-vente d'ordinateurs de gestion de moyenne puissance.

1 SECRÉTAIRE DE DIRECTION Réf. 619.
Habituée aux relations publiques, aux démarches par téléphone, et organisée.
Ecrire avec C.V. et photo et en précisant : Référence, prétentions et date de disponibilité à
P.M.P. N° 2.699, 63, rue de Provence, Paris (9e), qui transmettra.

AUDIT

Nous recherchons pour une de nos plus importantes sociétés spécialisée dans le Crédit Immobilier

JEUNE CANDIDAT

de formation supérieure (E.S.C., Sciences Eco...), avec spécialisation comptable (D.E.C.S.).

Il aura à s'intégrer rapidement dans une petite équipe chargée de mettre en place le contrôle interne, et devra posséder :

- soit une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans un Cabinet d'Audit ou de Révision Comptable,
- soit une expérience de l'informatique comptable et de gestion.

Envoyer C.V. sous référence 373 M au Service Recrutement, 25, avenue Kléber, 75116 Paris.

compagnie bancaire

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE en PLEINE EXPANSION, PARIS 13e, recherche

COLLABORATEURS

pour son Service INFORMATIQUE et d'ORGANISATION

Fonction :
— PARTICIPER à LA REALISATION de PROJETS de MECANISATION ;
— COORDONNER les EXPLOITATIONS sur ORDINATEUR.

Ayant minimum 2 ans d'expérience, formation supérieure I.U.T. (informatique de gestion). Libéré obligations militaires. Avantages sociaux.
Ecr. av. C.V. et prét. A.O.I.P., B.P. 301, PARIS (13e).



Laboratoire ELI LILLY ELANCO Département ELANCO

engage pour son département Recherche et développement

un vétérinaire

ZOOTECHNICIEN

débutant ou 1 à 2 ans d'expérience en expérimentation

un ingénieur agronome

expérimenté en nutrition animale

Les objectifs principaux du département sont la mise au point et le développement de produits vétérinaires et d'additifs pour l'alimentation animale.

Les candidats doivent être intéressés par l'expérimentation et la recherche appliquée, avoir de bonnes notions d'anglais et accepter les déplacements en France métropolitaine.

Ecrire avec photo et desiderata à
ELI LILLY FRANCE S.A.
Dpt du Personnel Réf. JPP 216
203, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD

---

offres d'emploi

IMPORTANTE FIRME CHIMIQUE FRANÇAISE
filiale puissant groupe
banlieue NORD PARIS

recherche pour être rattaché au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

RESPONSABLE ORGANISATION

Formation supérieure, ayant minimum 2 à 3 ans d'expérience organisation administrative et bonnes notions d'informatique, capable assurer études, conceptions, mise en place (y compris formation de personnel) des procédures, en liaison étroite avec les directions opérationnelles et l'informatique.

Situation intéressante et avenir au sein firme en expansion pour candidat ayant qualités de rigueur, de curiosité intellectuelle et de contact.

Ecrire sous référ. UG 655 AM, 4, rue Massenet. — 75016 Paris. DISCRETION ABSOLUE.



Importante Entreprise de Second Oeuvre

FILIALE D'UN DES TOUT PREMIERS GROUPES FRANCAIS recherche un

Ingénieur Ponts & Chaussées, Centrale, A&M ou ETP

pour mettre en place des METHODES de COMMERCIALISATION nouvelles dans l'Entreprise.

Le candidat devra avoir, une bonne pratique des ACTIVITES DE CHANTIERS (technique et commerciale) et si possible l'expérience du MARKETING INDUSTRIEL et des problèmes de GESTION.

Les dossiers de candidatures seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

membre de l'ANCERP
service M. 877 10 rue de la Paix, 75002 Paris

S W E D A

recherche

ANALYSTES PROGRAMMEURS (Réf. 50)

PROGRAMMEURS (Réf. 127)

s'intéressant à l'utilisation des mini-ordinateurs en temps réel pour la gestion.

Vous devez :
— orienter vos connaissances sur les applications de gestion temps réel ;
— développer les programmes et les applications pour notre clientèle distribution ;
— participer à des développements de package pour la distribution.

Vous possédez :
— une expérience d'au moins 2 ans ;
— une connaissance assembleur et des mini-ordinateurs temps réel (P.D.P. Data général, Mitra, etc.) ;
— une bonne maîtrise en anglais.

Lieu de travail : NANTERRE, près du R.E.R. Possibilité de carrière au sein d'une équipe dynamique dans une Société multinationale.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et prétent., à SWEDA - B.P. 105 - 92504, RUEIL-MALMAISON, en indiquant la référence du poste sollicité.

GROUPE INDUSTRIEL IMPORTANT, proche VERSAILLES
recherche
pour son département
COMPTABILITE ANALYTIQUE

CADRE DEBUTANT

(Formation Grandes Ecoles Commerciales)

Chargé du suivi économique et comptable des travaux en cours de la Compagnie.

Situation d'avenir à candidat de valeur.

Adresser lettre de candidature manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions sous référence 13.145 à :

s.a.p.m

190 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY

SOCIÉTÉ CIBIÉ PROJECTEURS
17, rue Henri-Gautier, 93-BOBIGNY

recherche

● **INGÉNIEURS**
Expérience souhaitée dans les domaines suivants :
— construction mécanique,
— automatisme,
— machines-outils.
Formation A.M. ou équivalent.

POUR SON BUREAU D'ETUDES.

● **INGÉNIEUR A.M.**
(ou similaire), 5 ans d'expérience environ en fabrication au bureau d'études.

● **A.T. 3**
Electronicien, niveau BTS.

Adresser C.V. et prétent. à CIBIE PROJECTEURS, même adresse.

---

offres d'emploi

DIRECTEUR COMMERCIAL

CONFECTION-PARIS

La Société (C.A. supérieur à 20 millions) qui détient 15 % du marché français dans sa spécialité, diffuse dans toute la France des articles dont la marque est très cotée.
Elle confiera au Directeur Commercial qu'elle recherche, le soin de développer ses ventes en animant le réseau et en assurant une surveillance du marché pour adapter le produit à la mode.

France Cadres — 26, rue Marbeuf - 75008 Paris vous adressera une note d'information et un dossier de candidature sur simple demande référencée 440 M.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE NUCLÉAIRE
PROCHE BANLIEUE SUD
RECHERCHE

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

35 ANS MINIMUM

EXPERIMENTE EN ETUDES
ET SUIVI DE REALISATIONS
DE TUYAUTERIES
POUR CIRCUITS ET VAPEUR
SUR CHAUDIERES GRANDE PUISSANCE

ANGLAIS INDISPENSABLE.

Adr. curriculum vitae et prétentions, sous référence P.B. 21 à n° 70.214, PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

SODEXHO

Chaîne française de restauration de Collectivités à vocation internationale, 4 000 pers., recrute immédiatement

responsables d'unité

Formation supérieure indispensable (HEC, ESSEC, Sc. Eco. ...), chargés après rapide adaptation à notre secteur d'activité, de la gestion complète du groupe d'exploitations dans le cadre d'un budget autonome.

Nous recrutons des hommes jeunes :
- voulant rapidement des responsabilités,
- capables de s'intégrer dans une équipe dynamique
- possédant un sens aigu des relations humaines, pour pouvoir très vite diriger des équipes.

Ecrire avec CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à la Direction du Personnel, 129, bureaux de la Colline de St-Cloud - 92213 SAINT-CLOUD

plein emploi

PARIS
IMPORTANT ÉTABLISSEMENT FINANCIER
recherche pour son **SERVICE CONTENTIEUX**

DEUX JEUNES CADRES FORMATION JURIDIQUE (H. ou F.)

● **Poste A - REF. 121187 A**
Chargé de mission auprès du Chef de Service : analyse de l'activité du Service, proposition des mesures permettant d'améliorer le fonctionnement de celui-ci.
FORMATION DROIT PRIVE + SCIENCES PO.

● **Poste B - REF. 121187 B**
Prise en charge suivi, instruction et règlement de dossiers en contentieux judiciaire.
FORMATION DROIT PRIVE.

Adr. C.V. et prét. en rappelant la référ. correspondante à :

30, rue de Mogador, Paris-9e.



DIRECTEUR TECHNIQUE

Moyenne entreprise (70 Millions C.A.) filiale d'un Groupe Multinational important, située en proche banlieue Nord-Est de Paris, recherche son Directeur Technique.

Dépendant du Directeur Général, il aura la responsabilité de coordonner les activités et les développements techniques de la Société sur le marché national en liaison avec les autres sociétés du Groupe en Europe.

Le candidat retenu (35 ans minimum) aura une formation Grandes Ecoles, une expérience acquise dans l'industrie chimique et une bonne pratique de l'Anglais.
Rémunération 85.000 Francs par an.

Ecrire avec curriculum vitæ et prétentions sous réf. 33592 à Havas Contact 156 Bd Haussmann, 75008 Paris qui transmettra.

HAVAS CONTACT

L'ÉQUIPE COMMERCIALE DU MAGAZINE « POINTS DE VENTE »

cherche un élément actif, méthodique, ayant le souci de la disponibilité, bon contact, valeur commerciale naissante ou confirmée, motivé par la vie des produits et leur distribution en magasin.

Libre rapidement.

Ecrire « Point de Vente » - Commercial - 59, rue de Billancourt, 92100 Boulogne - Tél. : 604-09-09.

---

offres d'emploi

Société distribuant en France et à l'étranger des JEUX ET JOUETS SOUS MARQUE par l'intermédiaire d'un réseau de grossistes et de points de vente sélectionnés importants, leader sur son marché en expansion constante, recherche pour son réseau commercial France un

chef des ventes

- d'origine Ecoles Commerciales,
- EXPERIENCE EFFECTIVE de la direction d'un réseau commercial pendant 5 à 10 ans. C'est un critère de sélection impératif.
- expérience de la promotion des ventes et du merchandising.

Rémunération élevée. Poste évolutif dans le cadre de méthodes de gestion avancées, mises en place actuellement par l'équipe marketing et commerciale.
Siège à PARIS.

Adresser un curriculum précis et une photo (retournée) à Mr PAVAGEAU, FORMATION ET PERFORMANCE
19, bd Montmartre 75002 PARIS.
Les candidats retenus seront reçus par un Cadre de la Société et Mr Pavageau lui-même.

plein emploi

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
EN PLEINE EXPANSION
EN EUROPE

Crée en France un réseau de DISTRIBUTION DE MACHINES DE BUREAUX fabriquées par la Compagnie la plus prestigieuse du Marché mondial recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

- chargé d'animer un réseau de CONCESSIONNAIRES et de lancer de nouveaux produits, tels que calculatrices, photocopieurs, etc. ;
- il devra avoir une solide connaissance du marché français des machines de bureaux.

INSPECTEUR COMMERCIAL

REGION SUD-EST ou NORD
(basé PARIS ou LYON)

SA MISSION CONSISTE A :
- prendre en charge un réseau de concessionnaires chargés de diffuser des machines à écrire et à calculer ;
- promouvoir un programme technique et commercial d'assistance-clients.

Ces deux postes concernent :
2 VENDEURS DE HAUT NIVEAU
aptes à maîtriser des problèmes d'organisation et de gestion, en vue de la diffusion prochaine de matériel plus sophistiqué.

Les salaires seront ceux d'UN CADRE DE VENTE QUALIFIE et ne comporteront aucune limite supérieure
Adresser curriculum vitae détaillé avec photo à : LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle. — 75009 PARIS, sous référence 4.385, qui transmettra, ou téléphoner pour prendre rendez-vous : 798-25-58.

---

jeune médecin

Département Exportation

Nous sommes un important Groupe Pharmaceutique Français et nous recherchons un JEUNE MEDECIN POUR NOTRE DEPARTEMENT EXPORTATION.

Il aura pour tâche d'assister notre Direction Internationale dans tous les problèmes médicaux et plus particulièrement pour les domaines suivants : ● formation et recyclage des Délégués Médicaux, ● courrier médical, ● préparation des dossiers de visas, ● introduction des produits nouveaux, ● expérimentations cliniques, ● relations médicales.

Le poste est à pourvoir à PARIS mais des déplacements fréquents à l'étranger sont à prévoir.

Une parfaite connaissance de l'Anglais est indispensable. Une seconde langue sera appréciée (Italien ou Espagnol).

Envoyer lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo récente, sous référence 284 M au Docteur R. de Chièvres qui étudiera confraternellement chaque candidature.

sélor
72, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Filiale Société électronique internationale
recherche
pour Paris 15e

COMPTABLE 2e échelon

expérimenté
âge indifférent
connaissant anglais

Contrôle de gestion, établissement de budgets pour tenue avec aide-comptable de toute la comptabilité de la Société et préparation des comptes de résultats mensuels.

Ecrire avec C.V. et prétentions à :
HORWATH & HORWATH (FRANCE)
42, rue du Louvre - Paris (1er).

CONSTRUCTEUR D'APPAREILS DE LEVAGE
recherche pour son
SERVICE D'ÉTUDES PROJETS

1) un JEUNE INGÉNIEUR

FORMATION A.M., E.N.S.M. ou équivalent
Qualités recherchées :
— goût pour les études de mécanique et résistance des matériaux ;
— esprit de synthèse et de simplification.
Résidence : départements NORD - OUEST

2) un DESSINATEUR PETITES ÉTUDES

Ecrire avec C.V. et prétent., n° 36.285, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

banque

Banque Privée Paris 8e, recherche pour assurer son programme d'expansion

CADRES D'EXPLOITATION

Les candidats, de formation supérieure, devront avoir une pratique des opérations de banque et de crédit acquise pendant au moins 5 ans à des postes de responsabilité.

Nous leur demandons aussi une expérience des relations avec une **CLIENTELE DE STANDING** de grandes et moyennes sociétés. Nous leur confierons dans le cadre d'une large délégation, la responsabilité des contacts avec notre clientèle industrielle actuelle et potentielle et un rôle important de conseil en financements.

Ecrire avec C.V. sous référence 003 CEM, à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

GROUPE INDUSTRIEL DE PREMIER PLAN

CONSTRUCTEUR MATÉRIELS ROULANTS ET DIVERS

recherche

INGÉNIEUR EN ORGANISATION

Ayant solide expérience problèmes organisation entreprises industrielles (acquise dans Entreprises ou Cabinet organisation).

SITUATION AVENIR susceptible d'évoluer vers poste opérationnel.

Adr. lettre manuscr indiquant C.V dét., n° 56.488, CONTESSE Publicité, 20, av Opéra, Paris-1er, q. tr.

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

recherche pour son Service "Etude et Gestion des Crédits Promoteurs"

jeunes cadres

de Formation Economique (Grandes Ecoles Commerciales - Sciences Po. ou Sciences Eco).

Après formation préalable les candidats retenus seront chargés de l'instruction des demandes de crédits promoteurs (examen des demandes sur les plans technique, juridique, administratif, financier, fiscal, commercial, etc.) et de la gestion des concours consentis (versement des fonds, suivi des opérations, contrôle permanent de l'évolution des risques et des engagements CDE etc.).

Ces postes, basés à Paris, impliquent néanmoins une mobilité et une disponibilité importantes compte tenu des déplacements à prévoir sur l'ensemble du territoire.

Adresser c.v., photo et prétentions à J.Y. Martineau Service du Personnel, CDE 6 rue Volney, 75002 Paris.

HAVAS CONTACT



GRANDE ENTREPRISE EXPORTATRICE recherche

SPÉCIALISTE CASH-MANAGEMENT DEVISES

Responsable de la gestion des devises et des problèmes de Change de la Société.

- Il s'agit d'un poste à développer, comportant des responsabilités importantes et de larges initiatives
- Conviendrait particulièrement à un candidat de formation supérieure dans le domaine économique, ayant déjà acquis une expérience en la matière
- *Large éventail de rémunération possible en fonction du profil du candidat.*

Adresser C.V. et prétentions *sous référence* : 121.069

30, rue de Mogador, Paris-9e



Cie des Vernis VALENTINE

Leader dans la branche Peintures recherche

ADJOINT - DIRECTION COMMERCIALE

Le candidat retenu devra :
- avoir une formation E.S.C. ou E.S.S.E.C. ou de niveau équivalent ;
- avoir une *expérience professionnelle* de 3 ans dans un service commercial ou dans la vente ;
- aimer les contacts avec clients ;

Il sera capable de :
- seconder le Directeur Commercial du département carrosserie dans ses tâches de gestion et de stimulation du réseau de vente ;
- assurer la marche du service pendant les déplacements de son chef ;
- visiter un certain nombre de clients importants

Envoyer curriculum vitae et photo : VALENTINE 165, avenue des Gréalllons, 92231 GENNEVILLIERS

COMPAGNIE GÉNÉRALE



CONSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

recherche pour sa Division

TÉLÉPHONIE PUBLIQUE

383, avenue du Général-de-Gaulle 92140 CLAMART

INGÉNIEURS

ayant 5 ans minimum d'expérience en commutation téléphonique pour étude de circuits nouveaux.

Connaissance de l'anglais souhaitée.

Situation d'avenir pour les candidats de valeur Facilités de transport assurées.

Ecr. av. C.V. s/réf. n° 38, SERVICE du PERSONNEL, 251, rue de Vaugirard, 75740 PARIS CEDEX 15

Importante Société de production et de commercialisation de produits de revêtement de murs et sol, crée 2 postes

adjoints de directeurs régionaux

Ils devront assister ces directeurs dans leurs activités vente :
- visites de clients importants, • suivi des activités des inspecteurs et représentants,
- animation du réseau.

PROFIL :
formation supérieure : HEC - ESSEC - SUP de CO. Expérience d'un ou deux ans dans la vente.
Age minimum 27 ans.

Lettre manuscrite + CV détaillé au *service 5051 M.*

plein emploi 118 rue réaumur paris 2

Importante aciérie allemande

recherche

pour Siège de sa filiale française (transféré en octobre de NANTERRE à TRAPPES)

CHEF COMPTABILITÉ

chargé de la gestion en cours d'intégration, des services :
- financiers et comptables ;
- facturation et stocks ;
- statistiques et contrôle des prix de revient et de l'établissement des bilans et déclarations mensuelles et annuelles.

Préférence sera accordée à un postulant âgé de 30 ans *minimum, ayant au moins 5 ans de pratique* à un poste similaire, aimant initiatives et responsabilités au sein d'une équipe jeune et dynamique.

Discrétion absolue. Vacances possibles.

C.V. manuscrit, photo et prétentions à CERIC, 48, *rue du Simplon, PARIS-18e qui convoquera.*

POUR UN GRAND QUOTIDIEN NATIONAL

Le Directeur Commercial

recherche

UN CHEF DE PUBLICITÉ

Ce poste conviendrait à un jeune homme ayant :
- une expérience de la vente,
- une bonne connaissance de la publication de la presse,
- le sens des responsabilités et de l'organisation,
- le goût des contacts à niveau élevé.

La rémunération est en rapport avec l'expérience. Adresser C.V. + photo et prétentions à : REGIE-PRESSE - Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 PARIS CEDEX 15, ou Tél pour rendez-vous au 538-24-22, poste 1702.

BANQUE PRIVEE PARIS

appartenant à groupe important recherche

cadre bancaire haut niveau

32 ans minimum
FORMATION SUPERIEURE (Universitaire ou Professionnelle)

pour responsabilité des services d'exploitation

Envoyer C.V. à : O.C.B.P.
66, Rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS

SOCIETE D'ETUDES AERONAUTIQUES ET SPATIALES

recherche

pour son établissement de MELUN-VILLAROCHE S.-et-M.)

INGÉNIEURS

GRANDES ECOLES

(X - Sup. Aéro - Mines - Arts et Métiers) ayt quelques années d'expérience ou débutants pour recherches appliquées et travaux de développement.

Adresser curriculum vitae à HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 53920

Société de Transports

recherche

UN DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

35 ans minimum, à qui sera confiée la responsabilité d'un centre de 40 véhicules lourds, *situé dans la grande banlieue Nord de Paris.* Le candidat, de formation supérieure, possédera une bonne expérience des transports routiers et sera capable, par son efficacité commerciale, de développer le trafic du centre, dans les domaines du transport de personnels et de la location de véhicules industriels.

Salaire annuel à partir de 60.000F, suivant qualification.

Adr. lettre manus. C.V et photo S/Réf : 229 à A.S. CARME EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney 75002 PARIS

FILIALE D'UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ A VOCATION INTERNATIONALE

recherche

Jeune INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE

Pratique en tréfilage ou laminage des métaux non-ferreux souhaitée

Il s'agit d'une affaire moyenne dont l'expansion de 30 % annuel permet après adaptation, de garantir au collaborateur recherché une évolution de carrière certaine.

Résidence CHARTRES ou environs nécessaire

Ecrire à n° 56.547, Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cédex 1, qui trans

---

JEUMONT-SCHNEIDER

recherche pour

ACTIVITES ENGINEERING (METALLURGIE, MANUTENTION, *TELEPHONIE, AUTOMATISME)*

INGENIEURS GRANDES ECOLES

débutants ou ayant 2 à 3 ans d'expérience industrielle en engineering. Pratique de l'anglais et de l'allemand appréciée.

Adresser C.V. en précisant rémunération souhaitée à M. DEUDON ss réf. 56153 Direction des Affaires Sociales 31/32 Quai National - 92806 PUTEAUX

Contesse

Importante **BANQUE PRIVÉE**

en pleine expansion, recherche pour son Siège et ses agences à Paris :

ATTACHÉS DE DIRECTION

pour prospection et entretien clientèle de particuliers et de commerçants.

Les candidats devront posséder une très bonne connaissance :
- des placements, en particulier des titres ;
- des crédits aux particuliers ;
- des divers services bancaires ;
- Expérience du poste de 2 à 3 ans obligatoire.

Envoyer C.V. détaillé, photo et salaire annuel désiré sous référence 6.618 à :

organisation et publicité 2, RUE MARENGO - 75001 - PARIS, QUI TRANSMETTRA

LA FILIALE D'UN GROUPE BRITANNIQUE

spécialisée dans la distribution des produits plastiques implantée banlieue Est de Paris Recherche

RESPONSABLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES

libre de suite

Ce poste requiert une compétence confirmée en comptabilité, une expérience des questions financières et administratives et de l'analyse des budgets.

Les candidats intéressés doivent envoyer C.V détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée à :
MONSIEUR JACQUES DECLERCQ
46-48, rue Brûlefer
93100 MONTREUIL

Notre usine est rattachée à un grand groupe français. Produisant des matières plastiques, elle est située à 70 km à l'Ouest de Paris, à proximité immédiate d'une petite ville dotée d'équipements scolaires.

Le poste à pourvoir est celui de

CHEF DU SERVICE ENTRETIEN

Le candidat retenu aura une formation d'Ingénieur type A.M. ou *I.C.A.M. ou niveau équivalent,* mécanicien mais aussi compétent en électricité et régulation. Ce sera un bon organisateur ayant le contact aisé. Quelques années d'expérience de l'industrie seraient utiles mais pas indispensables. Logement possible.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions à N° 8.657, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

PROTEX

Entreprise : moyenne, performante, profitable, à activité multinationale, fabriquant des produits chimiques spéciaux recherche

JEUNES CADRES

X-E.C.P. - MINES
H.E.C. - E.S.S.E.C. - E.S.C.P.

Pour ses départements Informatique, Gestion Contentieux, Expansion à l'étranger.
Connaissance de langues étrangères appréciée.

Perspectives d'avenir.

Env. CV et prét., Protex, 6, r. Barbès 92305 Levallois.

Entreprise Française de Biens d'Équipements

Première en Europe dans sa catégorie, disposant d'un réseau de ventes dans le monde entier et effectuant le tiers de son C.A. à l'Exportation

recherche son

RESPONSABLE COMMERCIAL EXPORT

Ce poste conviendrait à un INGENIEUR de 30 ans au moins pouvant prouver une expérience commerciale réussie.

Anglais indispensable - Allemand souhaité.

En cas de succès dans ce premier poste la Direction Commerciale pourra lui être confiée.

Rémunération suivant expérience.

Envoyer curriculum vitae au n° 488.814, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, qui tr.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE à PARIS

recherche

MÉDECINS

POUR SON SERVICE EXPÉRIMENTATIONS CLINIQUES

Age 30 ans minimum
- BONNE FORMATION CLINIQUE.
- EXPERIENCE RECHERCHE CLINIQUE.
- CONNAISSANCE ANGLAIS SOUHAITEE.

Envoyer lettre manuscrite et photo, à :
Publ. J. TAVERNIER, s/réf. 3281/M,
27, av. de Lattre-de-Tassigny, 94220 CHARENTON.

CLARK EQUIPMENT FRANCE

seeks a

SALES AUTOMOTIVE ENGINEER

Torque converters gear boxes, axles
- 28 years old minimum ;
- good knowledge of mechanical engineering, earthmoving and handling materials ;
- must speak Italian and English ;
- considerable travels throughout Italy and Rhône Alpes area are anticipated ;
- office is located in Orsay - 91 near Le Guichet, station ligne de Sceaux.

We offer an interesting job in a dynamic American company internationally oriented.

Please forward letters of application and C.V. in *Enlish language,* recent photograph, salary required to n° 8.679, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens — 75427 PARIS (9e).

SOCIÉTÉ FROMAGÈRE

JEUNE EN PLEINE EXPANSION

recherche pour création de poste

DIRECTEUR D'USINE

- Capable de concevoir et de *contrôler l'évolution* technique de l'usine ;
- Capable d'animer une équipe de cadres et d'ouvriers, ayant l'expérience, l'habitude des hommes et les qualités morales correspondant à ce poste.

Formation laitière et technique indispensable. Maison individuelle à disposition

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à :
S.A. RAMBOL
16, rue de la Fosse-aux-Chevaux
78730 SAINT-ARNOULT



recherche

UN JEUNE INGÉNIEUR DÉVELOPPEMENT

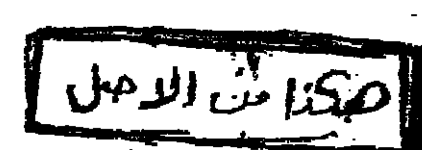
AU SEIN DE LA DIRECTION TECHNIQUE DE LA BRANCHE PNEUMATIQUE

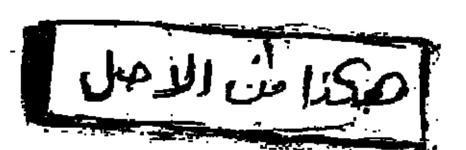
Il sera chargé, après une période de formation, de concourir à la conception et à la mise au point de nouveaux articles, en tenant compte des contraintes techniques et économiques.

L'atteinte des objectifs nécessite des communications constantes avec les autres secteurs d'activités de l'entreprise (production, marketing, logistique ..).

Ce poste conviendrait à un jeune diplômé (Centrale, E.N.S.I.C., Sup. Aéro, Mines) capable de s'intégrer à une équipe et ayant le goût des *contacts.*

Ecrire avec C.V. et prétentions au SERVICE INGENIEURS ET CADRES KLEBER
6, avenue Kléber, 75016 PARIS.





ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Poursuivant son expansion
dans le domaine des périphériques
et des terminaux d'ordinateurs

LogAbax *informatique*

Recherche pour études
sur imprimantes, mémoires à disques, etc.

INGÉNIEUR-ÉLECTROMÉCANICIEN

Ayant quelques années d'expérience dans l'industrie informatique

Poste à pourvoir rapidement à ARCUEIL
Département ETUDES

Adr. C.V. et prét. à Direction du Personnel
77, av. Aristide-Briand - 94110 ARCUEIL

SOCIETE DE SERVICES ET D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE

Orientée gros systèmes (370.158 en traitement) partageant entre tous ses collaborateurs les profits de sa gestion

recherche pour la rentrée

INGÉNIEURS ou UNIVERSITAIRES DÉBUTANTS

libérés obligations militaires.

Pour s'intégrer à ses équipes travaillant sur des applications de techniques avancées.

— Les postes à pourvoir impliquent des contacts très fréquents avec les clients.
— Les 3 premiers mois seront consacrés à la formation aux méthodes de la société.
— Les perspectives de carrière sont très ouvertes.

Envoyer lettre de candidature avec C.V. manuscrit et photo à :

CENTRAL INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
9, rue Alfred-de-Vigny, 75008 PARIS.
Références C.I. 674.

Etablissement financier Paris (15e)

recherche

JEUNE CHARGÉ DE RELATIONS PUBLIQUES

FORMATION SUPÉRIEURE :
maîtrise de gestion, sciences éco, anglais courant, intéressé par la gestion de l'entreprise.

Il aura une excellente capacité de synthèse et de rédaction, un tempérament d'organisateur. Il sera responsable d'actions de relations publiques en France et à l'étranger.

Expérience appréciée mais non indispensable.

Env. C.V., photo (ret.) en ind. niv. rém., n° 57.162, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

CENTRE D'ÉTUDES DE PRÉVENTION

recherche
Pour son Département
« CONTROLES INDUSTRIELS »

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
FORMATION GÉNÉRALE

Il sera chargé du développement des activités nouvelles. Une expérience de quelques années en INGENIERIE et si possible en contrôle technique est souhaitable, mais non indispensable

ANGLAIS APPRECIE. LIEU D'ATTACHE : PARIS mais déplacements de courtes durées à prévoir.

Adresser C.V. et prét. à M. Barré - C.E.P.
34, rue Rennequin - PARIS (17e).

L'I.N.S.E.E
recherche
pour la mise en place de l'observatoire Economique de Paris

2 CADRES EXPERIMENTES

qui participeraient à la diffusion de l'information économique et sociale

Niveau de formation :
Grandes Ecoles ou DES de Sciences Economiques.
Une format. complémentaire en sociologie est souhaitée.

Expérience professionnelle :
Les candidats devront avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle.
Seront fortement appréciées les expériences dans les problèmes de communication et de l'information (animation de groupes dans le cadre de la formation profession, pédagogie économique, journalisme ...).

Adressez la demande avec C.V. au Département du personnel de l'I.N.S.E.E., 2, r. Neuve-St-Pierre, 75181 Paris Cedex 04.

AGREGE DE MATH

recherché par éditeur pour création nouvelle collection enseignement secondaire et technique.

Ecrire sous référence 755 DAG, 62, r. Rivoli, 75004 Paris, q. t.

SOCIETE CYBERNETIQUE
recherche

1 A.T.3 ELECTRONIC.

pour assurer maintenance équipement digital P.D.P. Téléphoner pour rendez-vous. 285-28-63.

EDITEUR LIVRES DE LUXE
recherche

CHEF DE FABRICATION
(HOMME OU FEMME)

5 ans d'expérience minimum dans le poste.
Envoyer C.V. manuscrit à :
DEBEYRIE,
122, bd Murat, 75016 PARIS.

... LA SOCIETE TESTWELL
diffusion de machines d'essais et d'équilibrage, recherche pour renforcer ses services commerciaux dans la région parisienne

UN INGENIEUR
ou
AGENT TECHNICO-CCIAL

Expérience souhaitée. Téléphoner au 878-81-40 ou écrire à :
TESTWELL, B. P. 17609,
75422 Paris, Cédex 09, pr R.-V.

Impte Sté de CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE MESURE PARIS-XIIe, recherche :

INGENIEUR

TECHNICO-CIAL pour visite et suivi de clientèle Paris, région parisienne, en vue vente appareils de mesures électriques et électroniques. Ecrire avec C.V., photo et prétentions, sous la référence « D », à A. O. I. P., B.P. 301. — PARIS-XIIIe.

SOCIETE ENGINEERING
REGION PARISIENNE
recherche

INGENIEUR

5 ou 6 ans d'expérience en installations industrielles pour coordination technique des études et de l'exécution du génie civil, de la charpente métallique et des VRD. Connaissance langue anglaise appréciée. Adresser CV détaillé et prétentions, n° 6.605, SPERAR, 75, Champs - Elysées, PARIS - VIIIe, qui transmettra.

Société Française
Produits Chimiques de 1er plan réorganis. réseau Export, ch. :

RESPONSABLE

secteur pays méditerranéens
— Résidence Paris;
— Candidat devra avoir expérience quelques années dans export, si possible expérience voyages à l'étranger;
— Parfaite connaissance anglais écrit et parlé, connaissance de l'arabe appréciée.
— Poste d'avenir pour candidat capable.

Adr. photo, C.V., précis, prét., n° 2.063-M., PUBLI, 11, r. de Provence, Paris, q. t.

SURMELEC
(Groupe Thomson-Brandt)

recherche

DESSINATEUR
ETUDES 1 OU ETUDES 2

pour travaux industrialisation de produits.
Expérience antérieure de 2 ans dans poste similaire exigée. Se présenter ou écrire 74, rue du Surmelin, Paris-20e

---

GESTION DE PERSONNEL
proche banlieue nord-ouest

ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL

Vous serez le responsable administratif (Tableau de bord - paye - absentéisme)

Vous serez en contact permanent avec les personnes de la production et vous aurez des relations quotidiennes avec les représentants du personnel.

Nous recherchons une personne connaissant bien les ateliers, sensibilisée aux contacts humains et ayant déjà une première expérience de l'administration du personnel.

Envoyer C.V. manuscrit et photo sous référ. 6.622 à ORGANISATION et PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris, q.t.

GROUPE INDUSTRIEL DE 1er PLAN
BANLIEUE SUD-EST
recherche

CHEF SERVICE I.B.M. 3

Expérience comparable souhait. Aptitudes pr assurer démarrage prochain du Télétraitement.

Avant. Sx. Gratifications annuelle. Vacances Août 74 assur.

Env. C.V. détaillé et prétentions, n° 56.462, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Nouvelle division
dans Sté multinationale
rég. parisienne rech.

DIRECTEUR DES VENTES
France Espagne Italie

pour vente nouv. produit « Joints d'étanchéité »

— Formation supér. nécess. ;
— Expér. de la vente en milieu industr. indisp. ;
— Pratique courante de la langue anglaise ;

Salaire en rapport avec l'expérience.

Env. C.V., photo et prét. n° 8.449
PUBLICITES REUNIES
112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Nous recherchons
des

INGÉNIEURS DEBUTANTS

désireux d'apprendre leur métier au sein d'une très grande entreprise privée.

Cette offre s'adresse à des diplômés

E.C.P. - I.D.N. - A.M.

ENSI Mécanique

souhaitant débuter
dans des postes
de production où ils feront de nombreux
stages pour découvrir
l'entreprise.

Ecrire à M. BLONDET,
20, square de la Motte-Picquet,
75015 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE
MONTROUGE
près PORTE d'ORLEANS
recherche
pour service ENGINEERING

JEUNE INGENIEUR ELECTRICIEN

E.S.E. ou équivalent.
Anglais lu et parlé apprécié.
Restaur. d'entreprise. Horaires personnalisés. Adr. C.V. et prétentions, à n° 88.582 B,
BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

CREDIT IMMOBILIER
quartier PL. VENDOME
recherche

COLLABORATEUR/TRICE JURIDIQUE

Pour étude et suivi dossiers contentieux.
— 25 ans minimum
— Capacité en droit ou équivalent
— Expérience notamment acquise dans Etude Huissier ou Avoué et connaissances crédit immobilier souhaitées.

Poste stable à pourvoir immédiatement.

5 X 8 - 13 mois 1/2.
Samedi libre - Journée continue - Restaurant d'entreprise - Mutuelle.

Ecr. avec C.V. détaillé, photo et prétentions, à S.A.H., Service du Personnel B.P. 570
75027 Paris - Cedex 01

Etablissement universitaire cherche Chargé relat. publiques expérimenté pour enseignement R.P. et diriger bureau R.P. Contrat salaire : 3.500 mensuel. Adresser curriculum vitae à : n° 8.642 « Le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

P.-D. G. (jeune) recherche CHAUFFEUR, jeune, sportif, connaissant très bien conduite et Paris, pour Rolls et Austin. Envoyer casier judiciaire et C.V. à METAYER, 164, fbg Saint-Honoré, PARIS (8e) sous référence 500, qui transmettra.

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL DE PRODUITS CHIMIQUES RECH. POUR SON SIEGE PARIS (8e)

Aide-Comptable 2e degré

Aide-Comptable 2e degré

connaiss. bien la dactylographie
Ecrire à : PRODAIR
Service Comptabilité
5, rue Jacques-Bingen
75017 PARIS.

Sté Ind. 50 km ouest PARIS rech. CHEF COMPT. B.T.S. ou simil. travail en liaison dir. avec la direction générale et en collabor. étroite avec le serv. Information de la société. Ecr. à O.P.F. (n° 1575) - 2, rue de Sèze, PARIS-9e, qui transmettra.

Ecole de français pour étrangers, Nice, recherche professeur, expérience audio-visuel indispensable par méthode VIF. Plein temps, stable.
Téléphoner (93) 80-88-44

Société en pleine expansion 13e, recherche pr son P.D.G. un CHAUFFEUR DE MAITRE qualifié, marié, 35 ans, mini., bonne présentation, libre tt de suite, bonne rémunération.
TEL. POUR R.-V. : 584-04-01.

Cherche analyste-programm. Fortran, pour applications topographiques et tracés Benson. Connaissances IBM 1130 et HP 2100 souhaitées. Urgent. Adres. C.V. au C.N.E.T.G.E.F., 102, rue de Charonne, 75011 PARIS

Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de VERNON, recherche ingénieurs, ENSAE, ENSTA, ESE, ECP pour compléter son équipe d'ingénieurs travaillant dans les domaines suivants :
Guidage, pilotage des missiles, navigation par inertie, technologie des gyroscopes de toutes performances.

Travail dans une ambiance jeune et dynamique, dans un cadre agr. à 80 km de PARIS.

Pour ts rens., écr. ou téléph. à Mme CAZENAVE, chef du personnel
LRBA 27207 VERNON
Tél. : 51-07-40 à VERNON.

Important constructeur français appareils chauff. électr. rech. : DIR. COMMERCIAL, 30 a. min. Animateur, gestion, haut niv. diplôm. A.-M.-VIOLET ou équiv. rémunér. imp. poste de respons. CENAF Sélection — RIC. 98-39.

Imp. entrep. Fondation spéc. Pieux, rech. : 1 INGEN., 30 a. min. Form. PONTS, A.-M., T.P., pr poste adj. chef d'ag. Paris CENAF Sélection — RIC. 98-39.

GROUPE IMPORTANT
RETRAITES et PREVOYANCE
recherche pour son
Service des Immeubles travaux

CADRE RESPONSABLE DE LA SECURITE

dans ses bureaux parisiens et régionaux.

Poste conviendrait à candidat minimum 40 ans, ayant expér. en matière de sécurité.

Lettre man. av. C.V. et photo à n° 56.380 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Ministère de l'Industrie rech. pour bureau des Statuts et réglementations concernant le personnel

REDACTEUR

30 ans minim., expér. profess. dans Cabinet avocat, Banque ou Compagnie d'assurances de 5 a. min. (Licence en Droit.) Adr. C.V. au Bur. des Recrutements, 113, r. de Grenelle (7e).

EN RAISON DE SON TAUX ELEVE DE DEVELOPPEMENT la DIVISION DISTRIBUTION de

NCR FRANCE

recherche

pour son Agence de Paris

ASSISTANT TECHNICO-COMMERCIAL

Spécialisé sur les matériels comptables, possédant bonne expérience de leur diffusion.

Ecrire avec C.V. et photo à M. TABET,
N C R FRANCE
191, r. de Vaugirard, 75015 Paris.

INTERPRETE RUSSE
Connaiss. termes mécaniques.
PROTECHNA : 770-28-35.

STE ENGINEERING
(Filiale Groupe américain)
assurant bureau d'étude et entreprise générale, ayant nombreux projets à l'étranger, recherche

JURISTE
35 ans minimum.

Ayant plusieurs années d'expér. en droit des affaires et contrats internationaux.
— Participera à l'élaboration des contrats ;
— en suivra l'exécution ;
— en assurera le contentieux éventuel avec clients et fournisseurs ;
— conseillera la direction dans le domaine juridique ;
— assurera le secrétariat des conseils et assemblées des sociétés du groupe.

ANGLAIS INDISPENSABLE.

Adr. lettre manuscr. et C.V., en indiquant salaire souhaité, à n° 56.228, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Important organisme privé de prévention et de contrôle technique, cherche :

INGÉNIEUR
X - ECP - MINES

Quelques années d'expérience pour poste coordination d'activités en expansion dans le domaine de la

SECURITE

Poste import. Situation d'aven. Paris avec quelques courts déplacements province.

C.V. à C.E.P., Mme LESPINA, 34, r. Rennequin, Paris (17e).

LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQ. DU BATIMENT
demande
pr des recherches et des études approfondies dans le domaine de la technique des bâtiments :

UN JEUNE INGENIEUR

DIPLOME d'une Grande Ecole (X, Ponts, Mines, Centrale...)
Ce poste nécessite une bonne compréhension des problèmes généraux du bâtiment et implique des contacts avec la profession du bâtim. et de l'industrie. Ecr. avec C.V. et prét. à Serv. HTAE, C.S.T.B., 84, av. J.-Jaurès, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.
Téléph. 957 - 32 - 58.

LA SOUDURE AUTOGENE FRANÇAISE
95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE
près PONTOISE
recherche

AGENT TECHNIQUE

pour essais mise en route machines soudage à faisceaux d'électrons.

Formation appréciée :
B.T.S. Electromécanique, ayant bonnes connaissances électroniques.

Esprit d'équipe et sens contacts humains indispensables.
Formation complément. assurée.
Déplacements courtes durées à prévoir.

Adres. C.V. man. et prétentions sous référ. ATTNBE, Direction du Pers. de la S. A. F., B.P. 24, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

IMPORTANTE SOCIETE ELECTRONIQUE
Banlieue Ouest recherche

UN INGENIEUR
DEBUTANT
Grandes Ecoles ou Universitaire
Dégagé des O. M.

Spécialisation physique ou physique du solide ou mesures physiques, pour occuper un poste de responsabilité technique ds son département semi-conducteur.

Envoyer C.V. et prétentions, n° 57.006, CONTESSE PUBL., 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

SOCIETE CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION ARTICLES GRANDE CONSOMMATION
(100 personnes)
ORLY-VILLE
recherche

JEUNE CADRE COMMERCIAL

ayant première expérience pour lui confier la responsabilité des ACHATS DE PLUSIEURS LIGNES DE PRODUITS.
Il s'agit d'une situation d'avenir, pouvant évoluer ensuite vers des fonctions de
CHEF DE PRODUITS.

Rémunération départ
40.000 à 48.000 F
selon qualification.

Démarrage souhaité
1er septembre.

Ecrire Service D.
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE
JUSTET,
6, rue Brey, PARIS (17e).

SPECIALISTE

Récupération créances, établiss. dossiers crédit, démarches. Connaissances de contentieux souhaitées.

Emplois stables.
Adresser C.V. et prétentions : n° 56.759 CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.

ACAPI
recherche

PROMOTEURS
DE VENTES
(résidant s. secteur souhaité) pr diffusion de ses fabrications matériel pour piscines.

— Situation ccîale évolutive.
— Fixe + intéress. + primes.

Secteurs à pourvoir :
RHONE-ALPES, EST, CENTRE, PARIS et MARSEILLE.

Ecrire avec C.V. et photo à :
B.P. n° 17 - 45240
LA FERTE-ST-AUBIN.

Société semi-conducteurs de puissance, en expansion, rech.

UN INGENIEUR D'APPLICATION

très expér. ds utilisation Diodes, Thyristors et circuits de redressement.
Anglais exigé - Lieu de travail : banl. Sud. - Adr. C.V., photo et prétent. n° 88.573-B-BLEU, 17, rue Lebel, Vincennes (94).

IMPORTANT ORGANISME ALGERIEN

RECHERCHE :
INGENIEURS URBANISTES
INGENIEURS VRD
SOCIO-ECONOMISTES

Les candidats devront être familiers des problèmes d'aménagement urbain et dispos. d'une certaine exp.

Envoyer C.V., photo et prétent. au n° 8.656 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

IMPORTANT ORGANISME ALGERIEN

RECHERCHE :
INGENIEURS GENIE CIVIL
INGENIEURS V.R.D.
INGENIEURS ELECTRICITE
INGENIEURS CHAUFF. CLIMATIS. PLOMB. SANIT.

Les candidats devront avoir au moins 5 a. d'expérience.
Env. C.V. détaillé et prétent. au n° 8.655 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

STE DE PRESSE EDITIONS
recherche
URGENT

CAISSIERE
AIDES-COMPTABLES

Promotion formation continue
Horaires : 9 h./13 h.
14 h./18 h.
Téléphoner : 202-58-30

Cie AERIENNE FRET
SEABOARD WORLD AIRLINES
RECHERCHE

AGENTS DE TRAFIC

pr SON ESCALE AEROPORT CHARLES-DE-GAULLE
Connaissance anglais souhait.
Contacter : M. G. SISQUE
Tél. : 862-32-40
ou écrire : B.P. A. 319, aéroport Ch.-de-Gaulle, ROISSY.

STE ELECTRONIQUE
proche banlieue NORD
recherche

ÉLECTRONICIENS
A.T.E. 1 - A.T.E. 2
(Bac F2, FPA, BTS, DUT)

pour ses :
— laboratoires ;
— plate-forme d'essais ;
— chantiers
de matériel d'aide à l'atterrissage.

Ecr. av. C.V. et prét. sous réf. 53 à TH-C.S.F., Service Recrutement, 53, r. Greffulhe, 92300 LEVALLOIS.

Sté Construction appareillages électriques,
Siège à LYON
recherche pour son
AGENCE DE PARIS

Ingénieur
DEBUTANT

• Visite clients région PARISIENNE.
Stage de formation dans l'entreprise.

Env. lettre manusc., prét. et photo au Serv. L. 1.485.
PLEIN EMPLOI
118, rue Réaumur, 75002 PARIS.

SOCIETE INTERNATIONALE

Pétrole-Chimie - Pétrochimie

recherche

DESSINATEURS
E 1, E 2, P 1

ayant expérience engineering et/ou chaudronnerie

MISSION :
— Calcul, étude
Installation d'ensembles d'appareils sous pression et sous vide.

Connaissance anglais lu

SALAIRE INTERESSANT

Tél. : à 265-97-96 ou adr. C.V. à N° 56.213, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

SAGEM
RECHERCHE

CHEF DE PROJET

Connaiss. temps réel souhaitée. Adr. C.V., photo et prétent. à l'attention de M. HUIBANT
2, rue Ancelle,
92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Collège catholique, contrat d'association, cherche :
1) PROF. ANGLAIS.
2) SURVEILLANTS.
Internat - Externat.
Collège libre de Juilly,
77230 DAMMARTIN-EN-GOELE.

CABINET JURIDIQUE et FISCAL ch. pour Paris et Province :
COLLABORATEURS
Avt plusieurs années expérience en Cabinet ou Administration fiscale. Ecr. C.V. et prétentions, sous le n° 15.649, à :
J. R. P. 39, rue de l'Arcade, Paris (8e), qui trans.

Impte Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, recherche dans le cadre de son expansion

INGENIEURS

débutants, électrotechniciens ou électroniciens, destinés à travailler dans les services de gestion technique ou sur des chantiers de province. Formation assurée. Ecrire avec C.V. et prétentions, s/référ. « C » à : A.O.I.P., B.P. 301, Paris (13e).

Laboratoire Pharmaceutique
La Défense rech.

COMPTABLE 2e échelon

Notions anglais. Si début d'emploi juillet ou août, possib. vac. Tél. pour rendez-vous : 776-41-44.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE
rattachée à un groupe multinational

recherche

COLLABORATEUR ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ayant une formation commerciale supérieure (E.S.S.E.C. - E.S.C.P. - SUP de CO, etc.) et une expérience de poste de direction dans entreprise à succursales multiples d'habillement, chaussures ou similaires

Sera chargé d'assurer la coordination commerciale de 50 magasins.

Ce poste peut rapidement permettre d'accéder à la Direction des Ventes

— Age : 30 ans minimum ;
— Anglais souhaité ;
— Rémunération prévue : de l'ordre de 80/90 000F/an ;
— Voiture de fonction.

Ecrire avec C.V. à M. PAUL - FISCASSO
23, rue Louis-le-Grand - 75002 PARIS

R. T. C.

LA RADIOTECHNIQUE COMPELEC
Proximité gares de Lyon, Austerlitz et R.E.R. Nation

recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

E.C.P. - E.S.E. - I.E.G. ou EQUIVALENT

3 à 5 ans d'expérience en industrie électronique, soit téléphonie - télécommunication, soit informatique hardware

QUALITES DEMANDEES :
— sens du contact ;
— goût de la gestion ;
— Anglais nécessaire.

FONCTION PROPOSEE :
— Ingénieur produit en micro-électronique.

• Larges possibilités de promotion

Ecrire avec C.V. au SERVICE DU PERSONNEL, 130, avenue Ledru-Rollin, 75011 PARIS.

GROUPEMENT INDUSTRIEL
(120 M. C.A.)
CHERCHE

MERCHANDISERS
(QUALIFIES)

connaissant distribution grandes surfaces
SITUATION D'AVENIR

Envoyer C.V. + Photo à :
Groupe Jacques DROCHEINER (consultants)
01370 SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

SANSEN
FABRICANT DE MOBILIER DE BUREAU
recrute

ATTACHÉS COMMERCIAUX

Pour PARIS et région parisienne
Sérieuses références exigées
Fixe 4.500 F + intéressement sur le chiffre d'affaires + prime d'objectif
Se présenter mardi 25 juin :
DROP, 15, rue Flachat (17e), à partir de 10 h.

TRES IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE
dem. pr centre rech pharmac., 40 km S.-E. Paris

TECHNICIEN LABO. Hme
(niveau B.T.S Biologie)

Adresser candidature manuscrite, C.V. et photo à
PUB. LICHAU 10, rue de Louvois, 75002 PARIS, qui transmettra sous réf. 6.626.

Imprimerie Région VOSGES
regroupant les services suivants :
PHOTOGRAPHIE - MAQUETTE
PHOTOCOMPOSITION
PHOTOGRAVURE
IMPRESSION OFFSET et TYPO
FAÇONNAGE - ROUTAGE

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL
TRES ACCROCHEUR
Région PARIS

Ecrire n° 603, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Savez-vous tout sur les possibilités d'investissements, implantation, sous-traitance, échanges commerciaux dans le

SUD-EST ASIATIQUE

région en croissance exceptionnelle ?

Homme d'affaires suisse, ayant connaissances étendues du marché Sud-Est asiatique, se rendra prochainement à Hongkong, Philippines, Taiwan, Indonésie, Thaïlande, Malaysie, Singapour.

Ecrire à Schmid, L'Aubre-d'Or.
13100 Beaurecueil - Aix-en-Provence.

SOCIETE INTERNATIONALE
PROGRAMMEURS
N.C.R., P.L. 1, GAP Assembl.
INFORMATIS CONSEIL, 16, rue de Léningrad (8e). 387 - 95 - 88.

SOCIETE ENGINEERING
cherche pour
BANLIEUE EST PARIS :

INGENIEUR DE PROCEDE

Formation génie chimique,
3 ans expérience minimum.
Adr. C.V. dét. et prétent. à :
SPEICHIM - B.H.T.,
106, q. d'Amsterdam, PARIS-9e.

étudiants

Rech. pour rentrée scolaire
ETUDIANT

bonne moralité, niv. normalien ou prépar. gdes écoles, pour s'occuper après cours scolaires jeune homme 17 ans, 1re C. Log., nourr. et rémunér. assur. Ecr. s/réf. 2399 à P. Lichau S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cédex 02, qui transmettra.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

emplois féminins

Importante Société Mécanique Générale
Siège Social : VELIZY-VILLACOUBLAY
recherche

ATTACHÉE DIRECTION COMMERCIALE

Responsable :
— Secrétariat 5 personnes ;
— Statistiques et Contrôle activité commerciale (20 % exportation) ;
— Gestion publicité.

Anglais indispensable pour gestion dossiers pays anglophones.
Expérience appréciée branche industrielle similaire.

Restaurant. Transport par car, départ PARIS Porte *de Versailles et liaisons sur parcours lignes S.N.C.F.* VERSAILLES-PARIS.

Ecrire avec C.V. et prétentions à O.P.G. CONSEIL, n° 2976, 13, rue d'Enghien - 75010 PARIS.

LA RADIOTECHNIQUE
recherche
pour son établissement de
SURESNES

INFIRMIÈRE D'USINE
Diplômée d'Etat

42 heures par semaine en 5 jours.
Congés 74 assurés.

Ecrire au Chef du Personnel
LA RADIOTECHNIQUE, B.P. 10 - 92154 SURESNES.

ENTREPRISE INDUSTRIELLE FRANCAISE
500 personnes (près République)
cherche

L'ASSISTANTE MARKETING
de son Directeur Commercial

Ce poste convient à une jeune femme ayant diplôme et expérience dans domaine Commercial, Marketing ou Economique, et si possible des connaissances dans l'industrie des Plastiques Ménagers (Produits Grand Public). Bonnes perspectives de carrière dans Société agressive (C.A. doublé en trois ans).

Rémunération minimum
départ 52.000 F

Ecrire Service H

Psychologie appliquée
JUSTET
6, rue Brey - Paris 17e

Sté gde banlieue Ouest recherche pour son PDG SECRETAIRE DIRECTION dynamique, parfait. trilingue angl., allem., franç., sténodact. ds les 3 langues, quelq. années *expér. souhaitées. Libre rapid.* Adr. C.V. à BEREB 78-EPONE, *ou téléph. 478-71-89 pr rdez-vs.*

Société en pleine expansion recherche 1 *HOTESSE STENODACTYLO* Bonne présentation. Libre suite. TEL. PR RDEZ-VS : 584-04-01.

Sté quartier Saint-Lazare ch. urgent, sténodactylo *confirm.* 5 X 8, 13,3 *mois*, chèq. rest. - Tél. pr rdez-vous 744-87-19 ou écrire : C.T.P., 60, rue St-Lazare, 75009 Paris.

RECHERCHONS
Secrétaire débutante
Dactylo
Parfait. bilingue (franç.-allem.)
Bonnes notions anglais
Adr. lettre manuscrite, C.V. + photo et rémunération souh. à M.T.P., *11 bis, rue Bachaumont, 75002 Paris.* — Tél. : 236-13-31.

Société Américaine de Travail Temporaire
Kelly Girl
recherche : Secrétaires & Sténos Dactylos bilingues
Nombreux avantages.
Très hauts salaires.
Agence Opéra
5, rue du Helder 9e
770.95.49
ou
Agence Montparnasse:
Tour Maine-Montparnasse
5e étage 538.74.00 ou 72.50

ARCHITECTE EN CHEF-URBANISTE recherche collaboratrice niveau études supérieures, pouvant assurer secrétariat spécialisé urbanisme. - Ecr. av. C.V. + photo + prétentions à n° 8.684 « le Monde Publicité », 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Société pleine expansion rech. : pour son directeur général SECRETAIRE STENODACT. expér. 25 a. min. Esprit d'initiat. Travail varié. — Tél. RIC. 98-39.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE
recherche
UNE RESPONSABLE
Expérimentée, ayant formation juridique pour direction Secrétariat Administratif, minimum 35 ans.

Ecr. avec C.V. et prétentions, n° 56.199, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ECRIVAIN
recherche
SECR. STENODACTYLO
Remplacement août. Horaire souple. Haute qualité exigée. Ecrire FABRE-LUCE, 54, avenue Foch-16e.

Import. Société Conditionn. d'air recherche
STENODACTYLO
bilingue allemand, pour service exportation. Adresser C. V. à AIR CONDITIONNE, 24, bd République, 78400 CHATOU.

Administration recherche **SECRETAIRE** sténo-dactylo
Posséd. BTS, même début. A part. août. Se prés. ORSTOM, 24, rue Bayard - PARIS (8e)

SOCIETE cherche
SECRETAIRE
QUALIFIEE
Anglais souhaité
Notions comptabilité
Très bon salaire
Se présenter avec C.V., à **PARIS OPERA** 16, av. Opéra PARIS-1er

SECRETAIRE CONFIRMEE bonne STENO-*DACTYLO, minim. 35 ans, pour* direction Secrétariat. - Quartier MADELEINE. Libre le 1er août. 2.750X13. Ecr. BP M. du Mazet, 186-75062 Paris, Cédex 02 (S. 35).

ENTREPRISE INDUSTRIELLE FRANÇAISE (Paris)
fabriquant et distribuant produits plastiques grande consommation
recherche

ANIMATRICE COMMERCIALE

25 ans minimum, bonne formation générale, ayant acquis de solides connaissances en Marketing, susceptible se déplacer France entière 60 % du temps.
Elle devra animer un réseau de démonstratrices en magasins, analyser marché et réunir informations nécessaires à la Direction commerciale.

Rémunération minimum 40.000 F + frais.

Ecrire Service J,
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE
JUSTET
6, rue Brey, PARIS (17e).

SECRETAIRE *CONFIRMEE* Bonne STENO DACTYLO, min. 35 ans, pour direction secrétariat. Quartier MADELEINE. Libre le 1er août. 2.750X13. Ec. BP M. du Mazet 186 75062 Paris Cedex 02 (S. 35) q.t.

autos-vente

Particulier vend JAGUAR V 12 73, parfait état. 45 000 F. Tél. : 076-06-55 — 252-20-01

occasions

ACHETE TRES CHER ET PAIE COMPTANT ANTIQUITES toutes époques J.-P. FONTIX - 22, av. Niel PARIS-17e - Tél. : 924-27-55

MAISON GORVITZ-FAVRE recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine **SAB. 87-76**

demandes d'emploi

CHARGÉ ÉTUDES ÉCO. et MARKET.

29 ans - Anglais - Allemand - Russe

Formation sup. double mathémat. et économique, expérience prof. études économiques marketing. grande entreprise industrielle (1 an) : prévision conjoncture, évolution de marché, suivi de production, études.

CHERCHE SITUATION ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET MARKETING

Ecrire B. LEGRU
18, square Jean-Thébaud. — PARIS (15e).

JURISTE DROIT DES AFFAIRES
DOCTEUR EN DROIT
33 ans - Bilingue anglais

Cinq ans d'expérience Entreprises de premier plan. Droit des Sociétés ; contrats français et internat. Propriété industrielle et concurrence. Droit social.

Cherche situation intéressante et d'avenir.

Ecrire n° 69.726, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

CHEFS D'ENTREPRISES...

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :

— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES.
— CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
— JOURNALISTES (Presse écrite et parlée).

CHEF DE SERVICE COMMERCIAL — 38 ans — licence sciences — anglais courant — 10 ans expér. branche électronique — vente et marketing — connaissances approfondies gestion d'entreprise — commerce international.

RECHERCHE : direction commerciale ou adjoint P.D.G. - P.M.E.

INGENIEUR D'AFFAIRES — 39 ans — italien — anglais — formation C.N.A.M. mécanique, électricité industrielle, métallurgie — expér. prospection, étude des problèmes, vente, réalisation et service après vente — secteur machines outils, traitement thermique et chimique de surface des métaux.

RECHERCHE : poste d'ingénieur d'affaires.

CADRE — 50 ans — parlant allemand — expérience administrative, commerciale, contentieux — bonne connaissance pays du S.E. asiatique.

RECHERCHE : poste responsable d'agence à l'étranger ou dans direction commerciale ou administrative en France — large possibilité de séjours à l'étranger.

CADRE — 30 ans — Sciences Po — anglais — allemand — expér. commerciale haut niveau.

RECHERCHE : responsabilités similaires toutes branches commerce intérieur ou exportation, si possible produits à caractères non technologiques.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES, 12, rue Blanche - 75436 PARIS, CEDEX 09. TEL. 280-61-46 - POSTE 30

CHEF de PUBLICITE, H., 27 a. solide expérience vente et relations publiques, anglais courant, *cherche place stable chez annonceurs ou agences Paris banlieue,* libre de suite. Ecr. J.-P. BROSSAS, 24, av. de la République 93800 EPINAY-SUR-SEINE.

Cadre 26 a., DIPL. sc.-PO + maîtr. angl., bil. angl., 2 1/2 a expér profes. ch. situat. rapport. Ecr. N° 648 « *le Monde* » Pub. *5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.*

CADRE 28 a., diplômé Sc. ECO. directeur adm. et com de petite société depuis 2 ans, cherche poste de responsabilité au sein d'une équipe dynamique France ou outre-mer (ex-africaine). Ecr. N° 660 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

INGENIEUR CHIMISTE
7 ans d'expérience ind. textile *labo. et fabrication, intéressé* par études techniques et de gestion, rech. situation en province. Ecrire N° 659 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

CONTROLEUR DE GESTION
38 ans. format. sup., cap. droit ; C.S.S.E. ; I.C.G. (inform. 1970 ; gestion 1972). Anglais courant. Exp. profess. diversifiée (stés françaises et anglo-saxonnes).
Recherche situation :
Contrôleur de gestion
ou adjoint D.A.F.
ou assistant P.-D.G.
moyenne entreprise
Paris ou banlieue Est.
Rémunération : 80.000 F.
Ecrire N° 657 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.*

INGENIEUR THERMICIEN
diplômé grande école, 34 ans, *climatisation, conditionnement* d'air, ventilation, chauffage, 12 ans d'expérience société d'engineering. Recherche situation stable. Etudierait toutes propositions en REGION PARISIENNE ou ETRANGER. Lib. déb. juillet.

Ecrire N° 661 « le Monde » Pub. 5, r des Italiens, 75427, Paris-9e.

ROUMAIN, 25 a., tril., fr., ital., roum., licencié lettres, 2e ann. SC. PO, ét. toutes propositions. Ecr. N° 0.514 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

Jeune femme 27 ans, doct. 3e cycle, ch. phys. bonnes références, recherche et ens. pratique anglais et espagnol courant, bons contacts, cherche poste à responsabilité pour faire carrière *dans l'industrie. Libre en sept.* Ecrire N° 663 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.*

Homme, 33 a., instituteur. Gde expér., animat. création enfance *adolescence* c h e r c h e *emploi.* Tél. : 959-25-44.

GRADEE BANQUE, JURISTE J. F. 30 a., dipl. Sc. PO, lic. droit affaires, très dynamique, *angl., ital.,* 2 a. expérience bancaire, désire poursuivre activité avec responsabilité ds banques, établiss. financ. Libre de suite. Ecrire N° 666 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.*

27 ans, doctorat 3e cycle chimie organique, maîtrise chimie-physique, certificat de biochimie, avant enseigné ds le supérieur, cherche emploi. Ecrire, B. Garnier, 66, r. Mozart, 78140 Velizy.

GRADEE BANQUE
classe III
titulaire B.P. ; I.T.B. en cours cherche p o s t e département CREDIT ou AGENCE.
Ecrire N° 645 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

J. F., 27 ans, excell. présent.,
EPOUSE CARDIOLOGUE
. recherche, à BORDEAUX, emploi, préférence mi-temps (milieu médic., pub., mode, etc.) Téléphone : 62-48-71 Toulouse.

DIRECTEUR ENTREPRISE BATIMENT SECOND ŒUVRE
(CHAUFFAGE, VENTILATION, SANITAIRE, ELECTRICITE)
Ingénieur Thermicien, *50 ans,* connaiss. gros œuvre, 25 années de bureau d'études, gestion, chantiers, actuel. en province, obligé pour raisons familiales impératives de regagner la rég. *paris. J'étudierai attentivement* ttes propos. émanant de divers domaines (entreprises, promoteurs, administrateurs de biens, services d'entretien, etc.), où je *pourrai poursuiv. mes activités.* Ecr. n° 6.499 « le Monde » Pub., *5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.*

JEUNE GESTIONNAIRE
(Droit, I.E.P., I.A.E.)
libre de suite, ch. responsabil. Banques privées, Chambre de Commerce, Syndicats profession. Ecr. n° 640 « Le Monde » Pub., *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

Jeune Homme, 26 ans,
LICENCIE DROIT DES AFFAIRES
CHERCHE SITUATION stable à partir du 1er août 1974. Ecr. n° 6.507 « Le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, Paris-9e.

H., 34 a., 15 a. prat. comptab., *ch. poste valab. Nord ou Ouest* Paris. Sal. actuel : 71.000 an. Ecr. n° 69.585 REGIE PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

Cadre féminin, grande expér. probl. relat. hum. et sociaux de l'entreprise, gestion des œuvres soc. (D. E. Assistante soc.), recherche poste de responsabilité auprès Direction relat. soc. entrepr. rég. Paris. *Ecrire n° 12.768 P.A. SVP,* 37, r. Général-Foy, 75008 Paris.

Décorateur, grande expérience client. priv., recherche emploi pl. temps Assistant décorateur dans maison *réputée.* Téléph. Cl. NONEZ-LOPEZ, 355-81-63.

J. lic. d'allem., bne connaiss. des problèmes économ. et polit. allemands, ch. poste approprié. Ecr. n° 650 « le Monde » Pub., *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

DOCT. EN PHYSIQUE, MECANIQUE, 27 a., angl., progr. Fortran, conn. Vibrat., chocs, acoustique. Ecr. : J. BONNET, 77, av. de la Libération, Le Bouscat, 33.

CADRE de GESTION, b. 33 a., Sci. Po, angl., allem., 5 a. exp., presse et pub. niv. direct., étud. ttes propos., préf. caract. artist. Ecr. n° 646, « Le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Responsable Maison de Jeunes, RECHERCHE
tous emplois temporaires ou stables pour jeunes gens et jeunes filles de 14 à 18 ans. Ecr. n° 6.504, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

JEUNE LICENCIE EN DROIT (option, droit fiscal et gestion financière), 26 ans, dégagé des O.M. Libre de suite. Cherche poste dans service juridique *d'Entreprise ou chez Conseil* juridique. Ecrire : VALERY SANDOZ, 108, rue du Ranelagh, 75016 PARIS.

Cadre Commercial, 31 a., expér. plusieurs années vente produits chimiques à distributeurs, grossistes et industr. Animation réseau de vente. Très ouvert. Recherche situat. Adjoint à la Direction commerc. ou chef des ventes ou respons. d'une agence. Basé en rég. paris. Déplacements en France et à l'étranger. Disponible rapidement. Ecrire n° 651, « le Monde » Pub., *5, rue des Italiens, 75427 Paris.*

J.H. 27 a., lic. DES droit, exp. prof., conn. arabe, angl. cour., *ch. sit. Etud. ttes propos.* Ecr. Bouchra, 6, r. Wurtz, Paris-13e.

CADRE SUPERIEUR
Directeur administratif et financier, gde Ecole + expertise *comptable. La quarantaine.* Résidant Paris. Organisateur et gestionnaire confirmé, longue expér. dans diverses indust. et en particulier la construction électrique et électromécanique. Qualités humaines et esprit d'équipe. Recherche situation à haute responsabilité. Sérieuses références morales et professionnelles.
Ecrire n° 612, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

IMMOBILIER
ANIMATRICE DES VENTES 39 a., long. exp. commerc., ayt participé au mont. d'opérat., rompue à format. des vendeurs, organisat. du travail et tous problèmes de créd., ch. emploi responsabil. des vies ds sté capac. 500 logem.-an envir. Ecr. n° T 58.054 REGIE PRESSE, 85 b., r. Réaumur, Paris-2e.

J.fme, 35 a., sér., lic. Sciences et Urbanisme, expér., ch. empl. comptabil. av. hor. scolaire ou à domicile. *Ecrire n° T 58.069* REGIE PRESSE, 85 bis rue Réaumur, PARIS (2e), q. tr.

J. femme, 25 ans, maîtrise, sciences humaines, trilingue, anglais, espagnol, 4 ans expér. profess. product. cinéma et publicité, recherche situation dans tous domaines où ses capacités d'initiative et de réflexion seraient *appréciées.* Lib. de voyag. Ecr. n° T 58.071 REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

Ingén. Tech. Com., 15 ans électronique - *informatique, cherche* poste sur Paris ou Etranger. Ecrire n° 668, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

LICENCIEE Science Economie (économétrie), 2 *ans expérience* bureau d'études, cherche Paris ou proche banlieue, poste chargé d'Etudes documentation ou fonction administrative.
Ecrire H A V A S, LYON 5699.

23 ans, dégagé O. M. Maîtrise Physique-Thermo. Opt. Physiq. Théor. Electron., Electrotech., recherche emploi Prov. de préf. Ecrire n° 673, « le Monde » Pub., *5, rue des Italiens, 75427 Paris.*

JEUNE FEMME, 23 ans, documentaliste I.N.T.D., 1er cycle, anglais, espagnol, dactylo, cherche mi-temps pour la rentrée. Tél. : 783-62-49.

H. 26 a., Prépar. pour sept 74, DOCTORAT 3e CYCLE CHIMIE, stage 2 a. Ind. Pharma. exp. synth. organ. et spectr. R.M.N., Anglais, cher. emploi en rapport. Ecrire n° 2.213, HAVAS 63 CLERMONT-FERRAND

D. E. C. S. Maîtrise en Gestion, 1 an exp. AUDIT 24 a., cherche poste EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE. Rémur. actuelle *45.250/an.* Ecr. n° *69.688,* Régie-*Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris.*

étudiants

ETUDIANTE
17 ans, B. E. P. C., cherche *place remplacement août.* Sérieuses références morales. Ecr. n° 6.503, « le Monde » Pub., *5, r. des Italiens, Paris-9e.*

LICENCIEE EN ECO.
dipl. de gestion, comptabilité, MARKETING ET ANGLAIS, PARL. COURAM. ANGLAIS, ALLEMAND, dactylo, permis de conduire, expér. prof., ch. *empl.* inter. Paris ou banl. nord-est, pr juillet. T.: 797-36-48.

représent. offre

LABO CHIMIE FRANCE
Production sans concurrence offre 60 000 F + primes à ANIMATEUR DES VENTES pour France Ouest et Nord Expérience distrib. coiffure *ou pharmac. Déplac. fréq.* Adress. C.V. et photo (discr. assur.). B.P. 6, VIARMES 95270 LUZARCHES

FABRIQUE Bijouterie rech. *représent. exclusif pr 78, 91,* 93, 94, 95. Introduct. non indispens. Frais remboursés et garantie mensuelle. C.V. et photo. Ecr. Havas Lyon 3023

Sté Européenne de vêtements de pluie et de sport pour dames cherche
REPRESENTANTS EXCLUSIFS
1) Rég. Sud-Ouest (19 départ.)
2) Rég. Est (13 départements).
Rémunération par fixe + frais de route + pourcentage. Env. C.V. manus. + photo à D.J.E., 18. rue Joiney, 75002 PARIS.

représent. demande

Jeune homme, 30 ans, rech. poste REPRESENTANT, plus. années d'expér., sans véhicule. Ecr. n° 239 S.N.P. - HAVAS ROUEN

CHEF DES VENTES plan national, recrutem., formation, animat., relat. haut niv. grossistes sanit., chauff. *Ecr. ss n° 1662 G-BLEU.* 17, r. Label - 94 Vincennes. qui tr.

traductions

Demande

Jeune femme fait tous travaux de dactylo et traduction français-esp. - espagnol-franç. Ecrire Mlle G. COT — 7, rue Ferdinand-Duval, PARIS-4e

TRADUCTEUR LITTERAIRE
longue expérience du russe ouvrages publiés
souhaite contacts avec Editeurs
Ecr. n° 8667 « le Monde » Pub *5, r. des Italiens-75427 PARIS-9e*

proposit.com. capitaux

PARIS Cède import. Cabinet juridique stés, d r o i t étranger, locx gd standg. Paiem. compt. partiel, solde par intéressement s. produits pend. période à déterminer. S'adr. CABINET MALATIRE, 14, r. Miromesnil-8e.

L'immobilier

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par Le Monde

appartem. vente

Paris

BONAPARTE-LUXEMBOURG 200 m² A AMENAGER ODE. 95-16.

XVIe Av. VICTOR-HUGO au 9e ét., appt 102m², 3 p. pr., 650.000 F. — Tél. : 322-62-14.

MARCADET, 1 p. à rénover s/r. Bon imm., 25.000 F. PAS. 34-88.

Part. a part. 6 p. tt cft, bel im*meuble, 1er ét., tr. calme. Mardi* 13/16 h. 30. 11, r. Franklin, 16e.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
Dans immeuble style Marais entièrement restauré (poutres apparentes)
PROPRIETAIRE VEND
● **MINI 2 P.** tout confort
● **MAGNIF. DUPLEX**
avec. terras., plafonds très hauts
Pr visiter, rend.-vs directement : 185, r. St-Martin, de 16 à 19 h 30 tous les jours dimanche compris ou tél. PAS. 81-60 - KLE. 11-52.

CHAMP-DE-MARS - Vue except. **6 P.** Imm. stand. B. plan. 2 bs. *Serv. Prix élevé. 578-93-33.*

8e PLACE EUROPE
BEL IMM. P. de T. RAVALE 4e ET. ASC. - TAPIS - BALCONS
SUPERBE GD 5 P.
ENTIEREMENT RENOVE
Gde cuis., 2 bains, w.-c., chauff. centr. Mog. Tél. + chbre service PROFESS. LIBERALE POSS.
PRIX 585.000 F
S/place, ce jour, 14 à 19 h : **52**, RUE DE ROME ou BAL. 22-83

Région parisienne

RARE NEUILLY
Métro Sablons, 2 p., cuis. équip., w.-c., sél., s. de bs, et NEUF, 2e ét., soleil, 138.000 F, 727-05-37.

locations non meublées

Offre

16e JASMIN, 4 pièces sur rue et jardin, 3.600, c.c. Tél. 337-83-39.

MOZART. Ravissant studio, terrasse, 1.200 F, et 2 p. s/jardin, parking poss. 1.500 F. 704-88-18.

bureaux

LEDRU-ROLLIN
920 M² Immeuble commercial entièrement libre.
Bon état. A louer sans pas-de-porte. : 200 F le m2 annuel. Bail 9 ans. Ecr. à n° 75.383, I.P.F., 12, r. de l'Isly, Paris (8e)

bureaux bureaux bureaux

Près de la Porte d'Auteuil
à 300 mètres du bois dans BOULOGNE
3.000 m2 de BUREAUX NEUFS
EN 2 IMMEUBLES DE 1.500 m2
A LOUER
En totalité ou par niveaux de 300 m2 ou par tranches de 100 m2 minimum.
LIVRABLES A PARTIR D'AOUT 1974.
Très bon standing - Très nombreux parkings
Standard téléphonique - Restaurant d'entreprise
POUR RENSEIGNEMENTS ET VISITES :
Société propriétaire : SIMCO
Téléphone : 260-35-15, poste 48-76

appartements vente

Paris

17e 22, RUE BOURSAULT Bel immeuble P. de T. Asc. Lux. appts 3 P. Gd cft. Et gds 2 P. Charme. Quartier Latin. Ts les jours 14/18 hres.

5e GRAND STUDIO formant véritable petit appartement av. b. entrée, jolie cuis, équip., tél., s. bns compl. — 325-83-81.

PALAIS-ROYAL-BOURSE
Dans imm. XVIIIe rénové travaux de qualité.
Très beaux studios, standing, entièrement équipés.
Placement ou habitation.
Pour visiter, me voir ce jour, de 14 à 19 heures 9, RUE HEROLD, PARIS-1er.
DID. 98-54/DID. 97-15.

ETOILE. — Imm. P. de T., calme, b. living sur balcon, 2 ch., cuis., bs, wc, ch. centr., 370.000. Poss. park. SUF. 21-15.

PRES LAMARCK
Dans imm. récent au 7e étage, STUDIO 22 m² avec balcon, 2 PIECES 55 m² avec balcon, 3 PIECES 77 m² avec balcon. Vue panor., tt confl, téléphone. FRANK ARTHUR - 924-07-69.

7e résidentiel - Près quai Voltaire et rue des Saints-Pères. Dans imm. de grande classe entièr. restauré, style époque, pierres, poutres apparentes, vide-ordures, interphone, magnifique GRENIER aménagé en vaste STUDIO, grand standing, tout confort, étage élevé sans ascenseur. Prix à débattre. 325-56-78 + 25-25.

14, av. du Président-Kennedy-16e 5e étage, asc., vue sur Seine, ensoleillé, ancien, 6 p., bains, wc, cuis., 240m², tél. Travaux.
EXCLUSIVITE
Vis. S/pl. mardi 25 juin 14-19 h.

NATION. Près Printemps et Inno. Dans bel imm. de stdg, entièrement restauré, propriétaire vend directement et au prix de 1973 6 vastes STUDIOS, dont deux avec grande terrasse privative close, décoration par spécialiste. Bains, cuisine équipée, chauffage individuel. Habitation de luxe. Habitables immédiatement. 325-99-99 + 25-25.

Placements exceptionnels, 2 p. à aménager, 60.000 F 227-19-75.

SAINT-MICHEL
3 PIECES EN DUPLEX CALME.
MED. 84-50.

XVe Sur jardins
2 p., tt cft, impecc., calme. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

12e DAUMESNIL
5 minutes du Bois
Dans imm. 1970, magnif. séjour + 1 chbre entièrement décorée, rideaux, tissus sur murs, nombreux placards, cuisine avec fenêtre entièrement équipée, s. bains avec fenêtre très bien aménagée, wc séparé avec fenêtre, téléphone, cave.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. Friedland. ELY. 51-72.

CHAMPS-MARS. Prox. 1er étg. clair, tr. b. appt 6 p. p., tt cft, STANDG, ch. serv. - 705-50-36.

H.-MARTIN. Tr. b. 5 p.+box + serv. S/pl. mardi 25, 14 h. 30 à 18 h., 8, AV. RODIN, 6e étg.

SORBONNE, gd stud., 40m² env. entièrem. rénové. - PAS. 04-44.

SORBONNE, gd liv., ch. 87 m², lux., caract., lumin. PAS. 04-44.

PEREIRE. Imm. 1969, bon stdg 3e étage, s/BALCON, 4-5 PCES, impeccab. DORARD, 525-77-22.

TERNES. *Immeuble 1900, beau* 5 pièces, 2 sanit., 2 ch. serv., park. Cse urgce, crédit vendeur. 530.000 F. DORARD, 525-77-22.

HALLES
30, rue Coquillière
Bel immeuble caractère rénové séj.+3 chb.+loggias, tout cft. séj.+1 chb. tout confort. Décoration au goût acheteur. Voir sur place au 2e étage.

HALLES
Dans imm. caractère rénové, — STUDIO *tout confort ;* — Séjour + chbre tout confort. Visite *mardi-mercredi, 14-18 h.,* 28, RUE DUSSOUBS.

ODEON, 3 P., 70 m² Quelques travaux. Soleil, calme, charme. MED. 97-40.

ODEON
Tr. b. stud. 38 m². Tout cft. Tr. bon placement. MED. 97-40.

Près PLACE DU TERTRE, dans un site enchanteur, avec vue sur Paris. Immeuble rav., 2 p., cft, calme total, 215.000. Lagrange, 266-16-65.

Marx-Dormoy. P. vd idéal plact rav. 2 P., 33 m², tt cft, plein soleil, 73.000 F - 747-45-16 m.

BUTTES-CHAUMONT. Proxim. parc, b. 3 p., tt cft, 7e étage, s/jdin, soleil. Px tot. 185.000 F. Tél. : 202-57-79.

Av. République. Imm. récent, stud. 40 m², 140.000 F. Bartel, 17, rue Gambey-11e. - 231-48-32.

TOLBIAC. Propriétaire vd 2 P. cuis., wc, douches, impeccable, 62.000 F - 628-75-58, le matin.

LONGCHAMP Grand standing 7 P., 4e étage, 250 m², ch. serv. Prof. 824-61-88.

5e CL.-BERNARD, 36, r. Pascal **2** P., ent., cuis., bains, livré nf. Prix 150.000 F. Ce jr 14-17 h.

R. d'AUTEUIL. Rare. A rénov. **3 P.**, cuis., w.-c., bains, chbre Prix except. - 548-68-07.

17e Pr. Pl. et av. de CLICHY Ds très bel imm. p. de t. **3 P.**, cuis., w.-c., bains, chbre serv. Prix tot. 185.000 F. 15 h à 18 h. MARDI 25 JUIN : 17, RUE LEMERCIER

IXe 65, rue de DOUAI. Duplex, Atelier d'artiste + 2 chb. Lux. amén. Tél. 5e étage ss asc. Mardi, 13 h 30 - 18 h 30.

Direct. s/Parc Monceau, imm. récent, gd stand., récept., boiseries, 2-3 ch., 230 m², stud., gar. Px él. lust. Urg. Tac. Méd. 15-66.

INVALIDES Elégant 4-5 pièces Soleil Charme. Calme - MED. 97-40.

MALESHERBES Exceptionnel Dern. étage avec terrasse, plain-pied, soleil. Très beau 4 pièces, 2 salles de bains, chambre service, box. AUDOLI - 525-27-68.

MARAIS Immeub. XVIIe classé sur cour pavée Appt caractère, 60 m², ref. neuf, Soleil. 185.000 F. —225-35-57.

PARC MONCEAU Imm. ancien Grand standing, vue magnifique 7 pièces poles, ch. serv., gar. AUDOLI - 525-27-68

VICTOR-HUGO Gd standing Etage élevé Elégant 3 pièces, 110 m2 en partie sur jardin, parking. AUOLI - 525-27-68.

EXCEPTIONNEL Etage élevé Terrasse Vue panoramique, soleil, 3 pces. 70 m², 2 sall. de bains. 525-27-68.

Porte DAUPHINE Récent Gd stand. Rav. 3 pces, 97 m², étage élevé, calme. 650.000 F. - 525-27-68.

AV. RAYMOND-POINCARE
Imm. 1900, catég. exceptionnelle 280 m2 EXCELLENT PLAN. Récept. + 4/5 chbres s/jardin, 2 chbres serv. Garage. A moderniser. Prix intéress. Exclusivité. FRANK ARTHUR. — 924-07-69.

MARAIS - 75 m2
Appartement de caractère 3 p. + entrée + cuis. + bain. Vis. s/place mercredi et jeudi. 41, rue de Poitou, 75003 PARIS. 4e étage face.

Mo DAUMESNIL, LIVING dble +1 ch., s.d.bs, cuis., wc, imm. nf, tt cft, 27, r. de Wattignies. Asc., tél., sam. dim. ldi, 14-18 h.

Région parisienne

BOIS-COLOMBES IMM. RECENT
Séjour+2 chbres, tt cft. Soleil. BALCON. JOLIE VUE. Px intér. Box poss. VERNEL, LAM. 81-50.

A vendre avec 20 % comptant, 95140 GARGES-LES-GONESSE Appt F-4, cuis., s. d'eau, wc, cave. Px 81.000 + 9.000 C.C.F. Appt F-3, cuis., s. d'eau, wc, cave. Px 70.000 + 7.800 C.C.F. Tél. 985-37-58 et 434-80-47.

NEUILLY-BAGATELLE
5e ét., 80 m² liv.+1 ch. 359-53-63.

VANVES
Près gare, beau studio de 42m² + 8 m² de balc, tt cft, tél., park. FRANK ARTHUR. — 924-07-69.

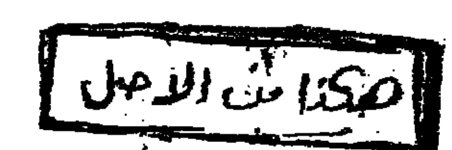
BOIS-COLOMBES 6' GARE
Propriétaire vd ds bel immeuble **STUDIO** entièrement refait neuf Kitch., sal. bains, wc
49.000 F *Idéal placement* Poss. locat. 400 ms.
Me vr samedi 22, dimanche 23, lundi 24 juin, 17 h à 19 h : 133, r. du GENERAL-LECLERC

SAINT-MAUR (R.E.R.)
Sur jardin - Immeuble neuf - pces, tout confort, 140.000 F. Vendredi et samedi, 11 à 19 h. *7, rue Delorue. — Tél. 508-88-97.*

LE VESINET
PARTICULIER VEND APPART. DS PETITE RESID. en pierre de taille, 1967. 3 chbres + séjour, tout confort. 8 minutes R.E.R. - 250.000 F. TEL. : 966-50-36

Province

CANNES. Promoteur vend directement beaux appartements 2-3 pièces. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, boulevard Gambetta, 06-LE CANNET.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14.91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

constructions neuves

VILLE THERMALE
en PLEINE EXPANSION
station CLIMATIQUE
site TOURISTIQUE
(Vallée du VERDON)
STUDIOS de RAPPORT
à partir de 72.000 francs
UN PLACEMENT SUR
VERDON-AGENCE, avenue des Thermes. B.P. 19. — 04800 GREOUX-LES-BAINS.

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

SUISSE (STUDIOS). Possibilité except. de placement 1er ordre à investis. même non helvétiques. Tél. : 959-02-62, le mat. 8 h 30-13 h.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte Brancion
A 8' de Montparnasse
LA RESIDENCE
47, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7 ét. 16 appts. Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel. VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m² ; 2 p., 68 m² ; studio, 48 m². Livrables immédiatement. Sur place tous les jours, samedi et dim., 13-19 h. (sauf mardi). Tél. : 736-33-21 et 359-69-28.

locations non meublées

Offre

PANTHEON. B. studio tt cft. Libre de suite. 633-97-40.

CHATOU Beaux studios, imm. hab. 500 F+charges. H. LE CLAIR - 966-36-09 45, av. FOCH, à CHATOU.

Garges-lès-Gonesse (95140) :
— Appt F4, px 900 F, ch. cpr.,
PARIS-XIXe :
— App. F2, px 900 F, ch. cpr.,
— Studio, px 650 F, ch. compr.,
NOGENT-SUR-OISE (60100) :
— Appt F3, px 450 F + chges,
— Appt F4, px 550 F + chges.
Tél. : 985-37-58 et 434-08-47.

XVIIe, ETOILE. Angle Carnot-Armaillé, 1er ét., 72 m², living dble + 1 ch., bel. dép., tt cft, bail 6 ans. 1.600. EUR. 92-44.

MONCEAU - SAINT-HONORE Studio, tr. gd standing, téléph., 1.400 F. - Tél. : BAL. 18-97.

ARTOIS (près). Imm standing, tr. b. 6 P., 200 m², 2 réceptions, 4 ch., 2 bs, 2 ch. serv., prof. lib. Téléphone : 544-01-20.

NEUILLY. Liv. dble, 4 chbres, 2 bs, tél. + terrasse de 80 m², 2.500 F mens. Tél. : 734-40-62.

BD PEREIRE. B. 2 P., cuis., entièrem. équip., tél., tt conft, parfait état. 622-42-81, P. 38.

Av. CH.-ELYSEES. Tr. beau et GD STUD., cuis. éq., bs. TEL., MOQ. Impec. 1.200 F. 555-73-54.

BOULOGNE. Dans bel imm. : gd 4 P., tt cft, refait à neuf. Téléphone : 622-40-57, poste 38.

VIe Saint-Germain-rue Dragon : P. à P., studio av. tél. Lundi, après 18 heures au : 222-66-04.

13e - Secteur Rénovation, dans immeuble neuf, 3 pièces, conft, 4e et 6e étage, clair et ensoleil. 1.250 F + charges. Tél., matin, SEGECO : 522-69-92.

appartem. achat

PAIE COMPTANT 2/3 PIECES, 16e et BOULOGNE. Agence s'abstenir. - 266-32-35.

5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, partic. ach. dir. cpt studio. TRE. 20-67.

locaux indust.

CHAMPIGNY - Pr. GARE
à louer USINE ancienne biscuiterie, 2.000 m² au sol et 3.000 m² s/3 et 6 niveaux, locx industriels av. maison de maître et garage, accès. tous tonnag., tél., force, monte-charge, px mens. 25.000 F. Ecrire à SOFRAGIM 70, bd Edgard-Quinet, Paris-14e.

locaux commerciaux

NATION EMPLACEMENT UNIQUE
Près Printemps et Inno
MURS DE BOUTIQUE
Je vends tout un rez-de-chaussée
2 magnifiques grands MAGASINS
le meilleur placement d'avenir dans immeuble rénové.
325-25-25 + 99-99.

CHAMPS-ELYSEES (PRES) Imm. d'angle, magas. 1.200 m² en r.-de-ch. et 1er ét., à céder, conviendrait pr drugstore, restaurant, etc., situat. exceptionn. VION S.A. : 266-66-92.

EXCEPTIONNEL A PARIS PORTE DE PANTIN
(100 m. Mo et périphérique)
A LOUER - 325 F LE M2 :
local commercial 581 m² (divisible en 2 ou 3 lots) + 75 m² sous-sol - grand standing 10 parkings - 10 téléphones disponibles immédiatement. TÉL : 359-92-30, 92-79, 29-04.

viagers

BOISSIERE Occupé 1 tête 71 ans
5 p., tt cft, ét. élevé, ascens. +ch. serv. 130.000 F cpt+rente. Exclus. VERNEL - LAM. 01-58.

maisons d'enfants

Côte Atlantique. SEJOUR HOME D'ENFANTS. Août, septembre. Natation, voile, tennis, équitation. TÉL. : 548-98-09, matinée ou fin d'après-midi.

pavillons

RUEIL - MALMAISON
Pav. résident., état impecc. : 3 P., cuis., bs + jard. 330 m², 15' R.E.R. 200.000 F. 359-98-74.

ANTONY. Beau pavillon 1965, 4 P., tt conft, garage, jardin : 350.000. PESCHARD : 666-00-27.

Villejuif, pav. 6 p., bns. chf cent. gar., jdin. Ag. s'abst. 726-06-50.

Banlieue Sud-Est, impec., pav. 1972, vaste séj., 4 gdes chb., bs, s. d'E., wc, ch. c., cuis., gren., gar., 430 m² ter., 270.000, av. 50.000. TIC. 706-14-52, m. D.

CHAMPIGNY, proxim. R.E.R. et train Paris-Est, sup. pav. 68, façade marbre, 7/8 p. = 250 m2 hab. s. 500 m2 terr. ss vis-à-vis, résid., exempt foncier sur 15 ans.
399.000 ach. poss. av. 20 % + crédit. - Tél. 706-47-07.

CACHAN près métro - Calme Bon état - 12 pièces, conft, jardin 393 m2. Garage. Prix 445.000 F. — Tél. 350-46-22.

Partic. vend pavillon état neuf
LA VARENNE R.E.R. (rue Didier)
Gd séjour av. chemin. + 4 pces, ent., cuis., wc, bains, ch. cent., cave, garage. 500 m² terr. Tél.
339.000 F Poss. gros crédit. Tr. urgt. 706-47-07.

villas

COSTA BRAVA. Villa 100 m² + jardin + poste amarrage dans port privé. 140.000 F. 781-90-29.

propriétés

BIEVRES VILLA RECENTE
Vaste séjour avec cheminée, 3 ch., 2 s. d'eau, nombx rang. Gar. 3 voit. Site protégé. Vue s. splend. parc de 1.400 m2.
Prix : 560.000 F.
Part. à part.
Tél. : 941-14-89.

Rambouillet (pr.), 58 km. aut., raviss. demeure s/jardin, vue panoram. et 2 ha. ODE. 73-37.

Chantilly, résid., sup. propriété, dble récept., 5 ch., 3 bs, 390 m² + pav. 100 m², gd stdg, terrain 1.500 m², 750.000 F. 747-45-16 m.

Vd propté Pouilly, Loire, 78 a., 4 P., gr., dép. av. gar., téléph. Tél. : 974-50-87, après 7 heures.

Haute Provence, maison pierre, partie nve, 5 ch. + atel., ch. de b., gar., tr. b. terras. av. vue, verger 1.600 m² : 180.000 francs. MAILLET, 9, rue Atalante-le-Polo. — Casablanca. — Maroc.

1o NORMANDIE - REGION BAYEUX : très belle propriété, salon, S. à M., plain-pied, sur parc 2 HA, 5 ch. avec balcon, S. de B., tout confort, LIBRE.
Prix : 420.000 francs.
2o Place débarquement, bord mer : maison pierre et chaume, tout confort. MASSU, notaire, Bernesq, Calvados. T. 22-51-01.

45' SUD Paris, b. mais. forest., 2-3-4 Pces, cft, cuis. aménagée, parc 1.000 m², site merveilleux, poss. locat.-vente. T. 278-09-51.

terrains

45' Sud Paris, cadre forest., spl. terrain à bâtir 1 000 m2, ttes viab., permis de const. tr. bx arb. Px 50.000 F. Tél. 278-02-49.

Région Sarthe Nord à vendre terrain av. belle grange 35 ares envir. Ecrire HAVAS, Alençon, no 6067.

CRESPIERES, très résident. Dans site pittoresque. Terr. clos 4.600 m2 avec viabilité et tél. Tél. 076-63-33, de 9 h. à 12 h.

Arnouville-lès-Gonesse (95400)
PRIX : 108.000 FRANCS.
Saint-Brice-sous-Forêt (95350)
PRIX : 125.000 FRANCS.
La Chapelle-en-Serval (60520)
PRIX : 95.000 FRANCS.
Tél. : 985-37-58 et 434-08-47.

SACLAY
A vendre terrains viabilisés de 700 m². - Renseignements à : OMEGA PROMOTION, 217, rue St-Honoré, 75001 Paris. TÉL : 260-38-31. Visite s/place, samedi 22, de 15 à 18 heures.

Part. vend terr. viabil., certif. d'urbanisme, 1.384 m2 à 50 F. SOLIGNAC, Vallon Briance, 10' LIMOGES
Exposé au sud
Site classé - Vue sur vallée et abbatiale.
Tél. (55) 93-07-50 mat. 7 à 8 h.

bureaux bureaux

CHATOU

BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE M2 H.T.
ELY. 69-36

BUREAUX NEUFS A LOUER 150 m²
métro Miromesnil
Tél. : 256.11.10

EUROBUILDING
PARIS - PORTE DE PANTIN
100 mètres Mo et périphérique
RESTE A LOUER :
DEUX BUREAUX
107 et 115 m², grand standing, parkings - téléphones. Disponibles immédiatement
Tél. : 359-92-30, 92-79, 29-04.

A louer bureaux dans quartier N.-D.-de-Lorette, 400 m² envir., s/3 étages (ensemb. ou sépar.). JEAN CHARLES : 723-61-04.

FRIEDLAND - ETOILE
A louer 330 m² de bureaux en rez-de-chaussée, tél. 5 lignes. BOURDAIS BUREAUMATIQUE TEL. : CAR. 11-89.

PRES CONVENTION. - Neufs, 2 burx 51 m², cft, 1 lig. téléph., moq., 25.000 annuel. 533-30-69.

A LOUER
LES CIMENTS FRANÇAIS, L'UNION BANCAIRE, BATIR, DIDACTRONIC, DOWDING AND DOLL, ont choisi :
L'EUROBUILDING
(PARIS - PORTE DE PANTIN)
RESTE A LOUER :
Rez-de-Chaussée : 148, 152 et 281 m², à 325 francs le m².
1er étage : 115 m².
5e étage : 107 m² à 525 F le m².
Tél. : 359-92-30, 92-79, 29-04.

NEUILLY
PROPR. loue 1 ou + bureaux meublés, imm. neuf. 758-12-48.

PARIS - Ville - HAUSSMANN A louer 1.000 m² : bureaux + local ordinateur aménagé. HAMPTON AND SONS Téléphone : 225-50-35.

maisons de campagne

Au pied des Alpilles, dans vieux village classé, à vendre maison du XVIe, petite cour intérieure + terrasse solarium. Tout confort : 380.000 F.

Agence MORO, 23, bd V.-Hugo, 13210 - SAINT-REMY-de-Pce.

A vdre dans petit bourg Loiret 85 km. Paris, mais. campagne, gd sél., 2 ch., cuis., s. de bs, gren. fac. aménageable, petit parc, pisc., gar., potag. séparé. Accès par N. 20 ou aut. Paris-Orléans. Voir Me Sendou, not., ASCHERES-LE-MARCHE, T.L.J. sauf LUNDI.

MAISON A VENDRE (L'OISE) 2 gdes p., CAVE, gren., buand., gar., cour avec jardinet devant, jdin der., clos mur. 70.000 F. S'adresser à M. CAUSSE René, 85, rue Aristide-Briand, 78540 Vernouillet, ou sur place à Rouvillère.

6 km. FORGES-les-EAUX (Normandie), centre village GAILLEFONTAINE, à vdre cse décès, maison 5 pièces, 89 m² habit., 2 caves, grenier, égoût, électricité, 80.000 F - S'ad. à Mme ETIENNE, 76240 GAILLEFONTAINE, sauf jeudi.

Côtes-de-Meuse. Vends 65.000 F mais. camp., 4 p., s. bs, tt cft, gd garage, jard. 600 m² à 30 km. future autor. Paris-Strasbourg, 4 h. Paris, bien située, calme, verdure, pêche, chasse. Ecr. à Alvado Crépion, 55-Damvillers.

fonds de commerce

DROIT AU BAIL 7 ANS LAINES exclusivité gde marq., pr. Asnières, sans concurrence, 30 m² au sol+réserve en étage. C.A. 160.000 en progress. const. Prix intéress. Possib. logem. 790-10-56.

Société Informatique Saisie et Traitement, Siège à Paris, à céder, pr rais. familiale, C.A. mens. 200.000 F en progression, nombrx développ. en crs, aff. à trait. av. vacances. Ecrire, sous no 93.843, INTER P. A., 19, rue Saint-Marc, 75002 Paris.

Cause décès, tr. bonne affaire, Agence exclusive, Motobécane, poss. murs, centre Clal Clichy, urgent. T., matin, EUR. 28-58.

Pr. Convention, boutiq. 55 m², ss pas-de-porte, cft, 2 lig. tél., 30.000 F ANNUEL. - 533-30-69. LOGEMENT POSSIBLE.

DROIT AU BAIL 7 ANS Ling., bonnet. enfant, mercerie, pr. Asnières, ds cité ouvr. imp., 30 m² au sol+idem en étag. C.A. 120.000 F à améliorer. Poss. log. Prix à débattre. 790-10-56.

villégiatures

ROSAS ESPAGNE
Hôtel grand standing. 2 sem. Juillet : 840. Août : 880 Sept. : 640 — Tél. : 285-38-32

PARTICULIER A PARTICULIER loue à CABOURG pour le mois de juillet, très bel appart. en duplex de 130 m2 Poss. 7-8 personnes, dans immeuble neuf tout confort, à proximité du centre ville et à 100 mètres de la plage. Loyer : 4 000 francs TEL. à Mme GIRAUD : 86-10-12

Collaborateur journal cher. pet. maison campagne à louer pour juillet, rayon 70 km Paris. Préf. rés. nord, est et Saint-Lazare. Une loc. à l'année pourrait être envisagée. Ecr. no 6505 « le Monde » Pub 5, r. des Italiens-75427 PARIS-9e

Demandez catalogues locations meub. VAL-D'ISERE AGENCE TÉL. 66-03-21 à Val-d'Isère (Savoie) 73150

domaines

380 HA - SOLOGNE
2/3 bois, 1/3 culture, 3 étangs, except., chasse 1er ordre, belle demeure. Ag. Chasse et Pêche, B.P. 1327, Orléans. T. 62-23-91.

LOUE ARCACHON (33) juillet entre la forêt et la plage, grand appartement tout confort, garage 4-5 personnes. Px : 2.500 F. Ecrire No 653 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

Me B. Jouanneau, avocat Barr. de Tours, 25, r. Clocheville. Vente aux Enchères publiques, 9 juill. 1974, à 14 h. Trib. Gde Inst. de Tours.
DOMAINE AGRICOLE
Cne de DESCARTES (I.-et-L.)
99 hectares d'un seul tenant bordant la Creuse, corps de ferme en carré, au milieu cour, 2 habitations, quai à grain, garages, pressoir, immense grange, étables (22 boxes), greniers, immense hangar métallique, séchoir à maïs, cellule à grains. Electricité, eau courante.
M. à P. : 750.000 F
Renseign. : Mes B. Jouanneau et J.-M. Blaise, avocats, et à tous les avocats de Tours.

Adj. au Tribunal de Commerce à Paris, le 10 juillet 1974, à 14 h. 15. Fonds
BOUCHERIE, 154-156, boulevard Berthier, PARIS (17e)
AVEC BAIL DES LOCAUX COMMERCIAUX
M. à prix 400.000 F (pouv. être bais.). Cons. 200.000 F. S'ad. Me DAUCHEZ, not., 37, quai Tournelle ; Me MARTIN, syndic, 13, rue Etienne-Marcel.

Vente sur licit. au Palais de Justice à Paris, mercredi 3 juillet 1974, à 14 h.
PROPRIÉTÉ à SAINT-CLOUD (92)
21, avenue Belmontet « Les Fusains » - Cont. 344 m2 - MAISON d'HABITAT., CAVE, sous-sol, rez-de-ch., ent., vest., salle à mang., bur., cuis., w.-c., 1er ét., 2 chamb., s. de bains, cab. déb., petite chamb. cab. toil., pender., w.-c., 2e ét, 2 gr. chamb., 2 ch. dom., pend., w.-c. COUR - JARDIN. Louée verbalem.
M. à P. : 125.000 F S'adr. Me A. FABRE, avoc., 44, r. L'Ile, Paris. 548-85-49 ; Me FREDERICKSEN, avoc., 34, rue Beaubourg, Paris, 278-21-20, ts avoc. pr. Trib. Paris, Nanterre, Bobigny, Créteil.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX, Chambre Interdép. Notaires Paris, le LUNDI 8 JUILLET 1974, à 14 h. 30
UN APPARTEMENT LIBRE A CANNES (06)
Dans ensemble « PALAIS FAUSTINA », 95, boulevard de la Croisette 2e ét., living-room, 2 chamb., s. de bns, terrasse. Garage. Consign. pour ench. 60.000 F ch. cert. S'ad. Mes BRISSE, FARRANDO, POUSTIS, notaires associés, 2 bis, avenue Le Corbeiller, MEUDON, tél. 626-10-03, serv. 21.

Adj. au Tribunal de Commerce Paris, le 8 juillet à 14 h. 15. En 2 lots, 2 fonds
1er lot **ARTICLES DE CONFECTION à NOGENT-SUR-MARNE** 9, rue du Lieut.-Ohresser
2e lot **ARTICLES DE CONFECTION à NOGENT-SUR-MARNE** 41, rue Héros-Nogentais
BAIL des locaux des deux fonds - Faculté de réunion des 2 lots
Mises à prix : 15.000 F pour chacun des deux lots. Consignation : 8.000 F pour chacun des deux lots. S'adr. Me POPELIN, notaire, 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré ; Me GOURDAIN, syndic, 174, bd Saint-Germain.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX, Chambre Interdép. Notaires Paris, le LUNDI 8 JUILLET 1974, à 14 h. 30
PAVILLON LIBRE A MEUDON (92)
28, rue des Vertugadins
Elevé sur sous-sol, rez-de-ch., ent., vestib., 2 p., cuis. ; 1er ét., 3 p., s. de bains, grenier au-dessus. Jardin 450 m2. Garage. Consign. pour ench. 50.000 F par ch. cert. S'adr. Mes BRISSE, FARRANDO, POUSTIS, notaires associés, 2 bis, avenue Le Corbeiller, MEUDON, tél. 626-10-03, serv. 26.

S.C.P. d'avocats SANTARELLI et BOUFFERET, avocats au Barreau de Roanne (42300). VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES devant le Tribunal de Grande Instance de Roanne (Loire), adj. fixée au mercredi 26 juin 1974, à 9 h., d'
UN ENSEMBLE IMMOBILIER
Compr. : usine pouvant convenir à tous usages, maison d'habitat. et terrains
sis à VILLERS (Loire) - 10 km de ROANNE
MISE A PRIX : 150.000 F outre frais et charges.
Pour tous renseignem. s'adr. à Mes SANTARELLI et BOUFFERET, avocats, tél. 71-41-22 ; et à Me BRUN, syndic à Roanne, tél. 71-31-94 ; et pour enchérir à l'un de MM. les Avocats au Barreau de ROANNE.

Chambre Interdépartem. des Notaires Paris, le lundi 8 juillet 1974, à 14 h. 30. ADJUDIC. au plus offrant et SANS MISE A PRIX - UN LOT
ATELIERS D'ARTISTES LIBRES
23 et 23 bis, VILLA D'ALÉSIA, PARIS (14e)
Rez-de-ch., atelier, ent., rez-de-ch. surél., bur., chamb., s. de bns, 1er ét., atelier artiste avec loggia, salon, cuis., petite chamb., cab. toil. 151,73 m2. Consign. pour ench. 30.000 F par ch. cert. S'adr. pour tous renseignem. à Me BARATTE, notaire, 250, boulevard Saint-Germain, PARIS (7e), tél. LIT. 13-08 et 13-09 ; pour visiter : Mme GREBEL, 11 bis, villa d'Alésia, rez-de-ch., les mardis et vendredis de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

VENTE sur conversion de saisie immobilière en vente volontaire au Palais de Justice à Paris, le LUNDI 8 JUILLET 1974, à 14 h. EN UN SEUL LOT
UN IMMEUBLE A COURBEVOIE (92)
21, RUE DES FAUVELLES
à usage d'HABITATION et à usage INDUSTRIEL
Compr. : PAVILLON ; un ensemble de bâtiments ; petit bâtiment à usage de débarras et remise ; surplus du terrain servant entrepôt ferrailles
MISE A PRIX : 300.000 F
S'adr. Me BRAZIER, avocat à Paris (8e), 178, bd Haussmann ; Me NOUEL, avocat à Paris, 26, bd Raspail ; à tous avocats près Trib. de Grande Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; et sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR BAISSE DE MISE A PRIX au PALAIS de JUSTICE de PARIS le JEUDI 11 JUILLET 1974, à 14 heures
PROPRIÉTÉ sise à IVRY (94)
Avenue de Verdun, no 103 et Rue Hoche, no 87
comprenant diverses constructions
UNE PARCELLE DE TERRAIN sise à IVRY
(94) Passage Hoche no 14 - Contenance : 1 are 20 centiares environ.
M. à P. : 100.000 F + Service rente mensuelle indexée actuellement de 1.503,33 Francs.
S'adresser à 1) Me LYONNET DU MOUTIER, avoc. poursuivant, 182, rue de Rivoli, Paris-1er, tél. 260-63-21 ; 2) Me J.-M. GARNIER, syndic à Paris-5e, 63, boulevard Saint-Germain.

Adjud. Chambre Interd. des Not. Paris, le mardi 16 juillet 1974, à 14 h. 30
APPARTEMENT LIBRE QUARTIER FOCH-ÉTOILE
à PARIS XVIe - 7, rue Chalgrin
5e ét. Asc. princ. et serv, 4 p.p. 123 m2 + 2 ch. s/cave. M. à Px : 500.000 F. Cons. pr ench. : 60.000 F (ch. cert.). S'adr. pr ts rens. à Me Dufour, not., 15, bd Poissonnière, Paris-2e, et pr visiter s/pl., mardi, jdi, sam. apr.-midi.

LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Nous poursuivons aujourd'hui la publication du rapport de la *Cour des comptes* remis le jeudi 20 juin au président de la République (voir « le Monde » du 22 juin et des 23-24 juin).

ÉDUCATION NATIONALE : des incertitudes dans la répartition des subventions

La Cour des comptes constate un certain désordre dans la gestion administrative et financière des universités et autres établissements d'enseignement supérieur soumis à la loi d'orientation du 12 novembre 1968. C'est sur 1971 que portent les observations de la Cour. C'est, en effet, le 1er janvier de cette année-là qu'est effectivement entré en application le principe de l'autonomie budgétaire de ces établissements.

Les « *critères objectifs* » de répartition des subventions du ministère de l'éducation nationale entre les différents établissements soulèvent notamment des difficultés. C'est, en effet, rappelle la Cour des comptes, « *au vu de leurs programmes et en application de critères nationaux (que) le ministre de l'éducation nationale, après consultation du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, répartit les emplois budgétaires entre les universités et les autres établissements publics à caractère scientifique et culturel. Il délègue à chaque établissement un crédit global de fonctionnement (...). Les critères objectifs, apparemment les moins discutables, comme les surfaces des locaux d'enseignement et le nombre des étudiants, sont souvent affectés d'incertitudes regrettables. A l'université des sciences sociales de Grenoble en 1972, par exemple, les chiffres retenus par les services financiers du ministère pour la fixation de la subvention de fonctionnement ont été inférieurs de 10 % environ à ceux du rectorat, tandis qu'un chiffre intermédiaire était pris en considération par le service central de statistique du ministère. Ces variations s'expliquent partiellement par la difficulté que présente la définition même de l'effectif étudiant.* »

« *Les critères eux-mêmes se révèlent imparfaits (...). D'une manière générale, un affinement des critères et un aménagement des coefficients seraient souhaitables.* »

La Cour souhaite, d'autre part, que les autorités nationales et les autorités locales — qui, parfois, accordent aussi des subventions à ces établissements, notamment à leurs débuts — « *ne s'ignorent pas les unes les autres* » car la « *gestion de l'établissement se trouve compliquée* ». C'est le cas, par exemple, de l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de droit de Limages, dont le budget ne décrit pas la totalité des ressources et des charges. D'autre part — *mais le cas est plus rare* — l'aide de la collectivité locale s'étant prolongée après la période où elle était indispensable, l'U.E.R. de droit de Limoges, qui a reçu plus de 600 000 F de la ville en 1971, « *a pu souscrire en 1972 pour 225 000 F d'obligations du Crédit national et pour 75 000 F d'obligations du Crédit hôtelier* ».

La Cour des comptes regrette que, dans bien des cas, les universités adoptent leur budget beaucoup trop tard et constate que, « *parfois ces retards trouvent leur explication dans une notification tardive des subventions par le ministère de l'éducation nationale* ».

« *Ailleurs, les dépenses engagées ont dépassé les autorisations budgétaires et ont dû être réglées sur les crédits des exercices ultérieurs. Cette pratique a été plus particulièrement fréquente en 1971. (...) C'est ainsi que l'université de Paris-IX-Dauphine a dû régler, à la fin de 1972 et au début de 1973, plus de 800 000 F de dépenses de l'exercice de 1971. L'université de droit et de la santé de Lille a payé, en 1972, plus de 1 200 000 F qui auraient dus être mandatés dès 1971. Le ministère de l'éducation nationale a dû consentir, en 1972, à l'université de Paris-X-Nanterre une subvention exceptionnelle de 1 664 000 F pour permettre l'apurement de dettes nées en 1970 et 1971. (...)*

» *Dans preque tous ces cas (...) des dépenses ont été engagées et parfois payees avant que les crédits correspondants aient été ouverts Ces irrégularités sont généralement liées à des insuffisances des services financiers, et en particulier des comptabilités d'engagements ; elles sont de nature à mettre en jeu la responsabilité de leurs auteurs.* »

Trop de frais de déplacement et de réceptions

Les conditions de rémunération et de déroulement des carrières des personnels contractuels (ce sont le plus souvent des personnels de service dont le poste n'est pas inscrit au budget de l'État) n'étant encore fixées par aucun texte d'ensemble, celles-ci sont loin d'être uniformes. « *Une remise en ordre est indispensable. Elle ne sera possible qu'avec la publication de la réglementation annoncée et attendue depuis 1971. Le retard pris en ce domaine ne peut que compliquer une telle tâche.* »

Les méthodes d'achat et les dépenses d'un certain nombre d'universités ne sont pas toujours satisfaisantes. Souvent, en effet, les nombreux services qui appartiennent à un établissement d'enseignement supérieur « *passent leurs commandes comme s'ils constituaient des établissements indépendants. (...) De multiples inconvénients en résultent : insuffisance des remises octroyées par les fournisseurs, prix élevés en raison des faibles quantités acquises. (...) La mise en place de services communs d'achats présenterait l'avantage d'éliminer les risques de gaspillage et de double emploi du système actuel et de bénéficier de l'intérêt de l'appel à la concurrence.*

Des frais de réception trop élevés

» *Une autre source d'économie pourrait provenir de la réduction de certaines indemnités de déplacement ou de frais de réception. Il n'est pas admissible que des professeurs, qui ont choisi de ne pas résider au lieu où ils sont affectés, soient indemnisés des déplacements qui en résultent, comme le cas a été relevé à l'université de Limoges. Quant aux dépenses de réception, si elles n'absorbent qu'un pourcentage généralement très limité des frais de fonctionnement, le coût élevé de certaines notes de restaurant et la fréquence des repas où ne figurent, contrairement aux instructions en vigueur, que des fonctionnaires de l'État, conduisent à penser que les crédits correspondants pourraient être mieux employés. (...) A l'université de Montpellier-I, par exemple, la prestation de serment des pharmaciens a entraîné, en 1972, plus de 8 000 F de frais de réception. A Dijon, le montant des dépenses de l'espèce a dépassé 150 000 F en 1972. Accueillir honorablement les personnalités étrangères est, certes, une nécessité pour les universités. Mais les dîners de travail qui réunissent trop fréquemment enseignants et parfois personnels administratifs de certains départements ne relèvent pas d'une telle obligation* ».

« *Plus de trois ans après la constitution effective des nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche,* conclut la Cour des comptes, *il apparaît ainsi que leur gestion administrative et financière laisse encore de nombreux problèmes en suspens. Beaucoup de critiques (...) se rapportent à une dispersion excessive des responsabilités de gestion. Mais la plupart des difficultés apparues (...) trouvent leur principale origine dans les instructions fragmentaires et insuffisamment harmonisées, données par les deux ministères de l'éducation nationale et de l'économie et des finances ainsi que dans les retards apportés à la publication de certains textes indispensables.* » Toutefois, l'année 1971 ayant « *été une année d'apprentissage pour les universités nouvelles, celles-ci devraient être en mesure de remédier rapidement aux imperfections constatées* ».

Dans sa réponse, le ministre de l'éducation nationale indique que les errements relevés par la Cour, en nombre au demeurant limités, résultent pour l'essentiel de l' « *application effective des principes d'autonomie énoncés par la loi* ». Le ministre estime, quant à lui, que les milieux universitaires ont, dans l'ensemble, assumé leurs nouvelles responsabilités avec « *sérieux* ».

S'agissant des remarques relatives aux méthodes d'achat, dont il ne conteste pas le bien-fondé, le ministère indique qu'il faut en voir l'explication essentielle dans le « *manque de formation des personnels* ». Aussi les personnels de l'enseignement supérieur amenés à passer des marchés seront-ils invités « *à participer aux stages et conférences de divers niveaux* » organisés par la section rectorale des marchés.

Quant aux « *excès regrettables* » commis par certains établissements en ce qui concerne les indemnités de déplacement et les frais de réception, le ministère estime que « *la publicité qui est apportée aux dépenses de cette nature à l'occasion de l'examen par les conseils d'université des projets de budget* » est « *la meilleure garantie, après une période normale de mise en place d'institututions participatives contre des pratiques qui ont pour première conséquence de limiter les crédits que ces établissements peuvent consacrer à leurs actions d'enseignement et de recherche* ».

ASSISTANCE PUBLIQUE : des anomalies des lenteurs...

La Cour des comptes a porté particulièrement son attention cette année sur les aspects financiers et comptables de l'Assistance publique de Paris et sur la construction des hôpitaux psychiatriques.

Avec quarante mille lits, dont vingt-quatre mille pour des soins actifs, l'Assistance publique (A.P.) représente environ la moitié de la capacité des établissements publics et privés de la région parisienne et 15 % de l'hospitalisation publique en France. Elle emploie sept mille médecins, cinquante-cinq mille agents et les budgets d'exploitation et d'investissement étaient au 1er janvier 1973 de 3 853 millions de francs.

La Cour des comptes se plaît à reconnaître à diverses reprises que certaines difficultés administratives et financières ont été aplanies ces dernières années ou sont en voie de l'être. Ainsi « *une politique de déconcentration* » (des budgets) a été mise en place. D'autre part, des documents trimestriels, les « *tableaux de critère de gestion des hôpitaux* » et les « *tableaux de bord médicaux* » des services de soins permettent désormais de « *surveiller avec le plus grand profit l'utilisation des crédits et de comparer l'évolution des coûts de fonctionnement respectif des établissements* », enfin, de comparer l'activité d'un service par rapport à un service de référence.

Cependant, l'Assistance publique a encore un long chemin à parcourir avant d'assainir totalement sa gestion, car « *le fonctionnement des services et l'exécution budgétaire laissent encore apparaître des anomalies, tandis que les procédures liées au financement des investissements exigeraient également des améliorations* ».

Ainsi, « *les relations financières entre les magasins généraux et les hôpitaux sont faussées dans la mesure où les premiers inscrivent en recettes des livraisons que les seconds ne régleront que deux ans plus tard* ». D'autre part, de nombreuses émissions de titres apparaissent de façon anonyme dans les comptes faute de pouvoir déterminer facilement, dans la région parisienne, le véritable débiteur « *en raison du grand nombre de personnes dont la situation reste mal définie au regard de l'assurance maladie* ». L'apurement de ces créances non identifiées paraît malaisément contrôlable à la Cour des comptes, d'autant plus que l'Assistance publique a étendu l'usage de ce procédé à des créances étrangères aux frais de séjour des malades. A la fin de l'année 1970, l'ensemble des titres globaux représentait 283 millions de francs.

Quant à la pharmacie centrale « *la comptabilisation des recettes et des stocks de pharmacie appelle des critiques. (...) Au 31 décembre 1971, les sorties effectives des produits étaient supérieures de 11 millions de francs à celles qui ressortaient des écritures* ». D'autre part, « *des divergences croissantes sont constatées entre les résultats de la comptabilité informatique et ceux de la comptabilité générale* ».

Pour les investissements, la Cour des comptes, qui insiste sur l'effort réel et le vaste programme d'extension et de modernisation entrepris par l'A.P depuis dix ans, constate des changements d'objectifs, des retards et des anomalies qui coûtent parfois très cher.

Ainsi, « *au CHU de Bicêtre, un premier projet de création de mille six cent soixante-seize lits actifs a dû être repris en totalité pour des raisons techniques et financières ; ce changement a entraîné le paiement de près de 6,5 millions d'honoraires et de 3,3 millions pour études qui auraient pu être évités dans une large mesure* ».

La multiplicité des sources de financement est elle-même un problème et une cause de retard, d'autant qu'il existe des organismes mauvais payeurs. Entre le lancement d'une opération et le versement des participations promises, il peut s'écouler plusieurs années. Or ces retards « *ne sont pas sans influer sur les coûts et la trésorerie de l'établissement public* ». Par exemple, « *pour la construction de l'hôpital Ambroise-Paré, achevée en 1970, il restait, fin octobre 1973, à encaisser 4,2 millions de francs sur les 45,5 millions qui étaient attendus, notamment de la caisse régionale d'assurance maladie. Pour l'hôpital Louis - Mourier (Colombes), entré en service à la fin de 1971, le montant des subventions non versées au début de 1973 s'élevait encore à 10,2 millions sur 65,3* ». « *Si la Ville de Paris,* ajoute la Cour des comptes, *verse très rapidement ses subventions, il n'en va pas de même des ministères, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), de la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés.* » La longueur des formalités impose au surplus à l'établissement public parisien « *un effort de trésorerie non négligeable ; les fonds en attente de récupération pouvaient être estimés à plus de 30 millions de francs à l'automne 1973.* »

Dons et legs des hôpitaux généraux

Au sujet des dons et legs parfois anciens qui constituent ce qu'on appelle la « *dotation non affectée* » des hôpitaux, la Cour des comptes observe que « *mises à part quelques exceptions notables, les rendements obtenus sont généralement faibles et que trop souvent la gestion manque de rigueur* ».

Quelques exemples sont donnés. « *Nombre de logements sont affectés gratuitement à des agents auxquels leur statut ne donne pas droit à cet avantage. (...) Sous la pression d'amateurs non désintéressés, des ventes peu judicieuses sont réalisées. A défaut d'inventaire, des objets disparaissent. Ce fut le cas, par exemple, pour des faïences anciennes à Laval et à Ernée. (...) L'hôpital de Romans n'a toujours pas obtenu, dix ans après, les terrains qui devaient lui être remis en échange d'un jardin de 4 000 mètres carrés cédé en vue de faciliter la rénovation d'un îlot urbain.* »

La Cour des comptes propose une amélioration de la gestion, ainsi qu'un inventaire intégral des biens, immeubles ou meubles, notamment des œuvres d'art et des mobiliers anciens.

Établissements psychiatriques : erreurs et conceptions

Quant aux établissements psychiatriques, la création d'un centre technique laissait espérer la mise au point d'une doctrine cohérente. Or, subsistent encore des erreurs et des défaillances trop fréquentes qui affectent le coût des travaux et les conditions de fonctionnement des établissements.

L'hôpital psychiatrique de Naugeat (Haute-Vienne) doit être modernisé depuis longtemps, l'avant-projet ayant été adopté en 1967. Mais les lenteurs et les erreurs n'ont pas encore permis de venir à bout de ce projet, « *les crédits ouverts en 1973 et en 1974 ayant dû être affectés à la couverture des actualisations et réévaluations de prix et du dépassement constaté* ». Quatre services sur six restent à rénover ! L'aménagement et l'utilisation des bâtiments, de la cuisine à l'installation électrique, est vivement critiqué.

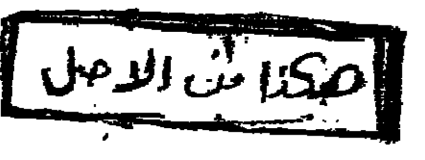
La construction de l'hôpital psychiatrique de Valence a été caractérisée par les retards entraînés, avant toute réalisation, par les modifications successives apportées à la consistance et à l'implantation des projets, ainsi que par les erreurs commises dans l'acquisition des terrains. Si bien qu' « *un projet présenté comme urgent en 1964 n'a été lancé que dix ans après* ».

A Etampes, le centre psychothérapique Barthélémy Durant a subi des changements d'orientation, passant d'un service d'observations crâniennes à... une école d'infirmières ! Il a aussi été victime de malfaçons, qui ont nécessité l'engagement de poursuites. « *Quant au matériel chirurgical acquis après la construction du bloc opératoire, il demeure toujours inutilisé.* »

A Novillars (Doubs), les désordres et malfaçons constatés dans la construction de l'hôpital psychiatrique ont pu être réparés, mais les « *inconvénients de l'implantation des bâtiments ne pourront sans doute jamais être pleinement surmontés et constitueront une charge supplémentaire permanente de l'exploitation* ». Pour l'un des bâtiments de cet « *hôpital village* », l'inadaptation de la construction et ses insuffisances « *rendent nécessaires un réaménagement d'ensemble dont le coût, estimé à 940 000 francs, dépasse celui du bâtiment lui-même* ». D'autre part, « *plusieurs bâtiments sont déjà délabrés et exigeraient des réparations importantes* ».

La Cour des comptes conclut que « *dans un domaine où les réalisations répondent à des besoins sociaux particulièrement douloureux, les erreurs et les insuffisances constatées sont difficilement acceptables. Elles entraînent au surplus un alourdissement des prix de journée et un accroissement des coûts qui compromet l'exécution des programmes* ».

(A suivre.)



LA VIE ÉCONOMIQUE

Vers un nouveau pouvoir dans l'entreprise

(Suite de la première page.)

Certes, il est vrai qu'au début de ce que l'on a pu appeler l'« *ère des managers* », certains d'entre eux, grisés peut-être de leur puissance naissante, avaient pu négliger une partie de leurs devoirs à l'égard des hommes qui travaillent dans l'entreprise, comme d'ailleurs aussi à l'égard des « actionnaires atomisés ».

Dans le contexte économique et social actuel, bien peu de dirigeants s'aviseraient de contester à leurs partenaires sociaux leurs droits à l'information, au contrôle, voire à la censure. Il est donc devenu nécessaire de consacrer l'appartenance de l'entreprise privée contemporaine, non plus seulement au capital qui l'a créée et soutient son développement, mais aussi aux managers qui la dirigent, comme aux membres de son personnel qui en constituent les forces vives.

Encore faudrait-il que les mesures qui pourraient être prises pour mettre, à cet égard, le droit en accord avec les faits, ne se bornent pas à un simple réarrangement des rapports de forces internes à l'entreprise. Il est clair, en effet, que l'entreprise doit changer dans ses finalités comme dans ses conduites, mais, en même temps, elle doit survivre au changement. Cela suppose une réforme du pouvoir dans l'entreprise qui dépasse toutes les tentatives que l'on serait enclin à faire pour « désénerver » seulement la vieille opposition manichéenne entre le capital et le travail.

L'arbitraire de la vie sociale organisée

Il faut tout d'abord qu'il soit dit qu'aucune entreprise ne pourrait se maintenir en vie sans arbitraire. Aucune entreprise ni aucune espèce vivante, d'ailleurs, ne pourraient survivre, si elles devaient prendre en compte la totalité des informations qui leur parviennent, tout simplement parce qu'elles n'auraient pas les moyens de les traiter toutes. Aussi, doivent-elles opérer parmi elles des choix et, en principe, ces choix consistent à ne prendre en compte que les informations les plus utiles pour la survie, sous la contrainte des moyens disponibles pour les traiter. Mais, dans le cas de l'entreprise, comment opérer ces choix pourtant nécessaires sans admettre l'arbitraire, ni assumer, ou faire assumer au moins par quelques-uns, le risque de l'erreur ?

Cette affirmation pourra choquer ou décevoir. Chaque jour qui passe n'annonce-t-il pas un nouveau progrès dans la puissance et le raffinement des moyens de gestion qui sont couramment mis à la disposition des entreprises ? Force est pourtant d'admettre, une fois pour toutes, que ces progrès, s'ils sont nécessaires, ne seront jamais suffisants. La théorie cybernétique démontre, notamment, que si l'on prétendait gérer parfaitement une entreprise comportant seulement quelques dizaines de machines-outils et d'ouvriers, en relation avec quelques dizaines de fournisseurs et de clients, il faudrait la doter d'un ordinateur d'une taille au moins égale à celle du globe terrestre (1).

S'il existe des moments dans la vie d'une entreprise où « la fête de l'information » doit être organisée, faut-il nier qu'il existe aussi des moments où la rétention de l'information apparaît comme un devoir social ? Faut-il dissimuler que... la dissimulation des incertitudes de l'avenir peut être le seul moyen d'éviter ces phénomènes auto-cumulatifs de panique collective si dramatiques et si difficiles à maîtriser une fois qu'ils se sont déclenchés ? A vrai dire, en ce domaine de l'information sociale comme en bien d'autres, rien ne paraît plus détestable que l'esprit de système, car son instauration ne peut conduire qu'aux excès de la démagogie anarchisante ou aux abus du secret technocratique. Entre ces deux extrêmes, il est impossible de définir autre chose qu'un art, l'art de diriger.

La cooptation des directeurs

Chacun sait, d'ailleurs, que c'est une chose que d'être informé, et autre chose que de décider. Les décisions se prennent toujours dans un état d'information imparfait, et leur bien-fondé ne se démontre que dans leurs résultats, parfois lointains. C'est la loi de l'arbitraire. Dans l'entreprise de demain comme dans celle d'aujourd'hui ou d'hier, il faudra continuer de mandater des hommes au soin de décider. Il y aura donc toujours des dirigeants et des dirigés : des dirigeants qui seront honorés dans le succès et devront être flétris dans l'erreur ; des dirigés qui devront savoir que les choix collectifs unanimes sont rigoureusement impossibles (2) et, par conséquent, que le mandatement de leurs dirigeants ne pourra pas, non plus, être unanime. Ce sont les rançons de l'acceptation par tous de l'arbitraire de la vie sociale organisée.

On ne saurait nier cependant qu'il y a une différence entre reconnaître, ne serait-ce que pour un instant de raison, l'arbitraire des décisions d'un dirigeant et le tolérer dans les réalités de la vie quotidienne. En cette banale constatation réside, en fait, tout le problème de la légitimité des gouvernements, qui hante les sociétés depuis qu'il en existe, et qu'elles paraissent avoir résolu, tout au long de leur histoire, en combinant diversement trois critères d'appréciation de leurs dirigeants : le respect de la tradition, le charisme personnel et l'aptitude à assumer la réalisation de projets crédibles.

Il est certain qu'en bousculant si violemment l'ordre antérieurement établi, et en gardant d'ailleurs aujourd'hui la prétention de demeurer un agent du changement social, le système industriel moderne ne peut et ne pourra toujours que faire fi du passé. Aussi est-il tenu de fonder la désignation de ses dirigeants sur leurs vertus charismatiques et (ou) sur leurs projets. Il vient de connaître une phase de son évolution où cette désignation se trouvait facilitée par la nature même de son projet. Tant qu'il s'est agi pour lui de relever le fameux « défi américain », c'est à l'évidence à des critères objectivement mesurables qu'il a pu faire appel. Et c'est en nous référant à des modèles d'éducation très structurés (ceux de Harvard ou de Stanford) que nous sommes entrés, nous aussi, dans l'« ère des managers ».

Notre système industriel aborde maintenant une phase de son développement, dans laquelle il ne pourra plus se finaliser seulement par rapport à des critères aussi aisément quantifiables que les critères d'efficacité économique. Il va lui falloir se définir par rapport à un système de valeurs qu'aucun modèle existant n'a encore permis d'étalonner.

Il en résultera inéluctablement de nouvelles difficultés dans la formation et la désignation des dirigeants. On attend maintenant d'eux qu'ils apportent aux entreprises des qualités qui dépassent la compétence technique, mais des qualités que l'on ne peut définir autrement qu'en se référant à des notions aussi subtiles que la confiance de ceux que l'on dirige. Et il est bien évident que cette confiance s'acquiert d'autant plus facilement que le côtoiement a été plus long, et les occasions plus nombreuses de témoigner que la dignité de directeur repose, avant tout, sur ses marques de dévouement à l'entreprise.

Il n'y a pas de société digne de ce nom sans accumulation, c'est-à-dire abandon de la personnalité de chacun, à commencer par celle des directeurs, à l'indivis collectif. Cette exigence sociale s'oppose aux tentations du carriérisme, que facilite si puissamment encore dans notre pays l'existence de clans, de coteries. Il n'est d'ailleurs pas de manifestations plus claires de ces tentations que les « parachutages » de directeurs que l'Etat-patron opère si volontiers dans les entreprises qu'il contrôle.

En fait, la sécrétion des directeurs à l'intérieur même du corps social est un processus qui apparaît d'autant plus souhaitable que l'on ne voit pas d'autre moyen que celui de la cooptation interne pour présider à leur promotion, mais un processus qui devra se finaliser par rapport au service de l'entreprise plus que par rapport à la carrière personnelle des dirigeants.

Les difficultés du changement

La confiance du corps social est assurément nécessaire à l'octroi du droit de diriger l'entreprise. Elle ne saurait cependant être considérée comme une condition suffisante.

Toutes les espèces vivantes se caractérisent, en effet, par un comportement « intensément conservateur » (Jacques Monod), et l'entreprise n'échappe pas à ce caractère de la vie. Elle y échappe d'autant moins qu'elle est une espèce vivante d'une nature particulière, faite non point de cellules biologiques aveuglément conditionnées et étroitement spécialisées, mais d'êtres vivants « à la fois uns et uniques » et qu'aucune connexion intangible ne relie entre eux.

La pratique quotidienne des entreprises révèle déjà suffisamment toutes les difficultés qu'éprouvent les hommes qui s'y trouvent rassemblés à réaliser, entre eux, le moindre consensus sur le changement. Il faut s'attendre que ces difficultés s'accroissent dans l'avenir avec l'obligation qui sera faite aux dirigeants de tenir compte de points de vue de plus en plus diversifiés et tranchés pour justifier leurs décisions. Les dangers qu'encourra l'entreprise de ce fait seront, soit l'établissement de protocoles d'accord hâtifs, mais superficiels, répondant mal, par conséquent, aux désirs profonds de changement, soit la lenteur des décisions, celles-ci intervenant trop tardivement, ou jamais.

L'entreprise de demain ne restera donc pas un agent effectif du changement social sans s'y forcer d'une manière ou d'une autre, car le changement est contre sa nature. Pour vaincre ses inclinations à l'immobilisme, elle devra adopter des dispositions structurales et recourir à des méthodes qui ont d'ailleurs été largement éprouvées déjà par l'entreprise innovatrice, dans les phases les plus récentes de la croissance.

FRANÇOIS DALLE.

(1) Cf. Stafford Beer, *The brain of the firm*, Allen Lane, London 1972, page 64 et suivantes.

(2) Cf. Kenneth Arrow, *Social Choice and Individual Values*, Jonh Wiley ans Sons, New-York 1951.

Prochain article :

INSTAURER UNE DÉMOCRATIE INDUSTRIELLE

AFFAIRES

A PROPOS DES DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ DE LOUAGE AUTOMOBILE CHEVALIER

Suite à l'article paru dans le Monde du 18 juin dernier et concernant la revente éventuelle du réseau de l'est de la France de la firme de louage automobile Chevalier, actuellement en état de règlement judiciaire, la Société Bodemer nous prie d'insérer la mise au point suivante :

La S.A. Bodemer dément catégoriquement l'information selon laquelle elle serait participante à un prétendu groupe ayant proposé le rachat d'une partie du réseau de la société Chevalier. La S. A. Bodemer déclare n'avoir jamais eu l'intention de s'intéresser à la location de voitures particulières, son activité étant, et restant, exclusivement consacrée au transport de véhicules automobiles.

[Les informations dont nous avons fait état émanaient de la société Chevalier elle-même. Des négociations ont bien eu lieu entre les responsables de cette société et le groupe Schumacher - Société Commerciale Automobile (S.C.A.). Elles ont été interrompues à la demande des créanciers de la firme de louage automobile.

Le fait que la S.A. Bodemer siège au conseil de la S.C.A., en qualité d'actionnaire minoritaire, explique le rapprochement abusif que nous avons fait entre cette entreprise et le groupe Schumacher-S.C.A., alors qu'elle n'était pas partie prenante dans cette négociation.]

- **ALSTHOM EQUIPERA UNE NOUVELLE CENTRALE THERMIQUE EN COREE DU SUD**, comportant deux unités de 325 MW. Les filiales d'Alsthom, et notamment Stein-Industrie, participeront à la réalisation de ce contrat d'un montant de 460 millions de francs.
- **LA FIRME DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE ALLEMANDE BROWN BOVERI-MANHEIM**, filiale du groupe suisse Brown Boveri, a annoncé la conclusion d'un accord de coopération avec la société d'Etat polonaise Elektrin. — *(A.F.P.)*
- **LA SOCIETE FRANÇAISE DE TRAVAUX PUBLIC DUMEZ** construira au Nigeria la route reliant Okene à Kaduna (430 kilomètres).

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
… heures	13 1/8	14 1/8	8 1/4	9 1/4	17	23
… mois	12 7/8	13 3/8	9	9 1/2	11 1/4	11 3/4
… mois	12 1/4	12 3/4	9 1/8	9 5/8	10 1/4	10 3/4
… mois	12 1/4	12 3/4	9 3/4	10 1/4	10 1/2	11

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BILLET

Le petit train de l'oubli

De notre envoyé spécial

Grenoble. — Lip sur la bonne voie ? Disons que les six wagons bleu pétrole lancés depuis trois semaines de par la France à la reconquête des horlogers-bijoutiers n'ont pas raté l'aiguillage. Les détaillants réparateurs, distributeurs, touchés sévèrement l'an dernier dans leur commerce par l'« affaire », répondent, pour moitié, présent au rendez-vous du train-forum. Une centaine à Marseille, un peu plus à Nice, un peu moins à Grenoble. Sur les six mille concessionnaires de la marque, deux mille cinq cents seront passés par le train en trois semaines (1). Ils viennent, ils voient, ils sont (facilement) convaincus : Lip c'est reparti, et les commandes aussi.

« Ce sont les grandes retrouvailles. On s'embrasse presque sur la bouche », *confiait vendredi par téléphone, dans un long rire sismique, M. Neuschwander, nouveau patron de Lip, à un de ses adjoints resté à Besançon.* « Et la presse est très bonne », *ajoutait-il.*

C'est vrai : le train-forum ne peut pas changer de quai sans qu'une gazette consigne l'événement. On en est à plus de cent articles. Astucieuse opération pour pas cher : quelque 45 millions d'anciens francs pour près d'un mois d'aventures ferroviaires. Moins onéreux que huit pages de publicité dans un grand hebdomadaire.

Pourquoi faut-il alors que l'entreprise laisse comme un arrière-goût amer ? Lip, en juin dernier, c'était l'imagination à la barre. Aujourd'hui, on retravaille dans la mesure industrielle, dans la dialectique tranquillisante. Vous montez par l'arrière du train. Deux hôtesses endimanchées à l'accueil. « Vous êtes horloger-bijoutier ? Quel est votre nom ? Merci. Veuillez vous asseoir. Vous allez assister à la projection d'une conférence de M. Neuschwander. »

L'écran de télévision s'allume. L'administrateur-directeur général entame : « Je veux ouvrir aujourd'hui avec vous une certaine forme de dialogue (...). Nous essayons d'éponger le passé. Je ne vous dirai rien qui ne soit la vérité. Je ne vous promettrai rien que je ne sois pas sûr de tenir. » *Très giscardien d'expression, le nouveau monsieur Lip ! Et business, business aussi.* « Nous avons derrière nous une équipe d'actionnaires qui sont tous de très grands industriels ! je dirais même les plus grandes sociétés industrielles de la France d'aujourd'hui, et qui n'ont pas l'habitude de ne pas réussir. »

Aussi, confiance ! « Vous vous demandez : est-ce que nous n'allons pas retrouver les ennuis, les difficultés que nous avons eus dans les mois passés ? Je crois pouvoir dire sur ce point que non. La hiérarchie est en place, les ouvriers ont *repris leur place et leur travail* à des cadences qu'ils ne connaissaient pas. Nous avons aujourd'hui une affaire normale. »

Eponger le passé, en terminer avec les ennuis et les difficultés de grandes sociétés industrielles, hiérarchie, accélération des cadences, affaire normale : que voilà des mois en coups de poing lorsqu'ils s'appliquent à la mythologie Lip.

Le calumet de la paix

Le message passe bien avec les horlogers-bijoutiers. Commence ensuite dans le deuxième wagon l'opération confessionnal. Vous entrez dans une sorte d'isoloir. Vous dites à un monsieur gentil et compétent ce que vous avez encore sur le cœur contre Lip ; il vous écoute, il vous rassure ; vous acceptez de regarder la collection de montres, et finalement, comme vous pratiquez l'absolution des fautes, vous signez un petit bon de commande pour bien marquer que la hache de guerre est cette fois enterrée.

Reste à fumer le calumet de la paix avec le nouveau grand chef Lip qui reçoit autour d'un bar dans le troisième wagon, style station R.E.R., avec des bandes violettes, orange et mauves et un superbe bar en acier inoxydable. « Serge, voulez-vous servir ces messieurs-dames. Du jus de fruit ou de la bière ? Pas d'alcool. Vous comprendrez qu'on serre les dépenses. Pour Lip, aujourd'hui, un sou est un sou. » *L'horlogère approuve et Claude Neuschwander, empressé, enveloppant, flexible, galant, direct, bref jouant de toutes les cordes de son long personnage désarticulé, enchaîne aussitôt :* « Alors, vous avez un problème d'étui ? », *ou bien :* « Que pensez-vous du nouveau bracelet Lip ? », *ou encore :* « Rassurez-vous, sans renier du tout mon passé de militant de gauche, je serai ferme avec mes ouvriers dans les futures négociations sociales », *ou bien aussi :* « Avec un tiers d'employés en moins, Lip produit un tiers de montres en plus. »

Ainsi va Lip 1974. Sans doute était-ce inévitable. Comment nier qu'il fallait tout refaire, et les stocks, et les chaînes, et le réseau des ventes, et les finances, avant que de reprendre le chemin du progrès social dans l'entreprise, ce que Claude Neuschwander et son équipe se disent fermement décidés à faire une fois la société rétablie. Tout de même, des mots un peu lestes peuvent faire mal et tort : « Eponger le passé, ne pas retrouver des ennuis et des difficultés » *Tout de même, le Lip d'aujourd'hui, c'est au moins autant les grévistes de Palente que la nouvelle équipe de direction, si dynamique et courageuse soit-elle. Il roule un peu trop vite, sur un ballast encore mal assuré, le petit train Lip de l'oubli.*

P.-M. DOUTRELANT.

(1) Un peu plus d'un millier d'autres ont donné signe de vie et demandé le passage d'un représentant

ÉNERGIE

Ouverture à Alger du quatrième congrès du gaz naturel liquéfié

De notre correspondant

Alger. — Le quatrième congrès du gaz naturel liquéfié s'est ouvert lundi 24 juin au Palais des nations, près d'Alger. Mille cinq cents délégués venus du monde entier y participeront.

C'est la première fois que de telles assises se tiennent dans un pays du tiers-monde, les précédents congrès ayant eu lieu en 1968 à Chicago, en 1970 à Paris et en 1972 à Washington. Il est vrai que l'Algérie doit devenir sous peu le premier exportateur mondial de G.N.L. et qu'elle a joué un rôle de pionnier dans ce domaine. C'est à Arzew, près *d'Oran, qu'a été construite en* 1964 la première usine de liquéfaction d'une certaine importance qui ait fonctionné. Une petite unité expérimentale installée auparavant aux Etats-Unis avait explosé.

Le thème du congrès portera sur le transport de G.N.L. sur une grande échelle. Mais les questions concernant les procédés de liquéfaction, les systèmes de stockage, la commercialisation du produit et sa juridiction doivent également être abordées dans une cinquantaine de mémoires.

Ces exposés, très spécialisés, seront publics : mais avant même *que s'ouvre le congrès, l'attention* se portait sur ce qui se passera dans les coulisses en raison des intérêts énormes qui sont en jeu : discussions sur une éventuelle augmentation du prix du gaz, tractations entre les représentants des sociétés qui construisent des usines de liquéfaction et des méthaniers et ceux des pays producteurs. — P. B

● *Deux cents agriculteurs* ont barré la voie express Brest-Morlaix, dimanche 23 juin, près de Plounéventer dans le Finistère. Ils protestaient contre le marasme du marché de l'artichaut. Des gendarmes mobiles sont intervenus pour disperser les manifestants. Les producteurs avaient auparavant tenu un meeting à Plounéventer où avait lieu l'inauguration de la mairie. M. Bonnet, ministre de l'agriculture, qui devait présider la cérémonie, s'était décommandé devant la menace de manifestation.

● LA BOLIVIE va faire partie de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en tant que membre associé, a indiqué le ministre bolivien de l'énergie et des hydrocarbures. — (A.F.P.)

CONFLITS ET REVENDICATIONS

EN GRÈVE DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES

Les ouvriers d'Usinor, des aciéries du Furan et de Lu-Brun doivent se prononcer sur des compromis

Semaine décisive pour trois conflits de longue durée, à Usinor-Dunkerque, aux aciéries du Furan à Saint-Etienne et chez Lu-Brun à Nantes. Dans les trois cas, l'inspection du travail a facilité l'élaboration d'un compromis, deux fois sur trois au sein d'une commission de conciliation. A Dunkerque et à Saint-Etienne, les grévistes devaient se prononcer ce lundi 24 juin ; à Nantes, le personnel devait connaître, ce même jour, le contenu d'un compromis qui devait donner lieu à consultation.

Les quatre cents fondeurs d'Usinor-Dunkerque qui, depuis trois semaines, ont cessé le travail après l'accident dont fut victime M. Jean-Claude Delalieau — brûlé vif lors de l'explosion survenue le 2 juin dans un haut fourneau (*le Monde* daté 19 et 20 juin), — devaient être consultés *à bulletin secret, ce lundi* 24 juin à 14 h. 30, sur les dernières propositions de la direction. Celles-ci portaient notamment sur de nouvelles améliorations pour la sécurité et sur l'indemnisation des heures perdues.

Deux prises de position sont à noter : celle, d'une part, du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qui attire l'attention du préfet sur ces « graves événements » ; d'autre part, celle de Mgr Gérard Huyghes, évêque d'Arras, qui écrit notamment dans un bulletin diocésain : « *En réfléchissant à ces événements et en essayant de les lire dans la lumière du Christ ressuscité, je ne puis qu'y déchiffrer l'affrontement continuel des forces de mort et des forces de vie. Les forces de mort sont les conditions épuisantes du travail, les longs déplacements quotidiens (...), l'extrême dureté de certains travaux, le danger permanent, l'insécurité... Les forces de vie sont le courage pour le pain de la famille, la priorité donnée aux requêtes pour la qualité de la vie sur les simples revendications salariales, la recherche souvent douloureuse d'une concertation efficace, la recherche d'un équilibre de justice.* »

Le personnel des aciéries du Furan, en grève depuis plus de cinq semaines, devait se prononcer, lundi après-midi 24 juin, sur un projet d'accord négocié le 21 juin en commission de conciliation. Fonderie stéphanoise employant quatre cent soixante salariés à la fabrication de pièces en acier moulé, notamment pour Peugeot et Renault, l'usine est paralysée depuis plus d'un mois par une grève illimitée de quatre cents ouvriers horaires, dont 70 % sont des immigrés maghrébins. Ils réclament des améliorations de salaire et de conditions de travail, ainsi que la réintégration d'un ouvrier français licencié après avoir été à l'origine du mouvement renvendicatif.

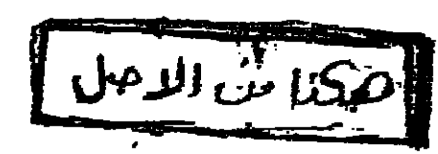
Selon notre correspondant, les ouvriers obtiennent une *augmentation* horaire de 0,30 F au 1er juin, et une autre de 0,25 F au 1er octobre, un salaire minimum mensuel de 1 300 F était garanti dès la reprise du travail. L'horaire hebdomadaire de l'établissement sera réduit d'une demi-heure sans perte de salaire, à compter du 1er juillet, sauf si la direction juge « *que les circonstances rendent cette réduction inopportune* ». Une somme forfaitaire de 50 francs et une avance de 500 francs remboursable d'ici à février 1975 seront versées au personnel. Quant au cas de l'ouvrier licencié, « *il sera réglé directement entre la direction et l'intéressé, et, en cas de désaccord, par recours aux tribunaux* ». En clair, cela signifie que l'intéressé n'est pas réintégré.

Un autre conflit de longue durée, chez Lu-Brun, entreprise nantaise d'alimentation, dont les trois cent soixante salariés ont cessé le travail depuis trois semaines. Les syndicats réclament notamment le salaire minimum à 1 200 francs, une prime de vacances et l'adaptation des temps de pose. La commission de conciliation devait déposer ses conclusions ce lundi, et le personnel devait, sauf incident, être *consulté mardi.*

MONNAIES

Fermeté du dollar

Le dollar a continué à se raffermir ce lundi 24 juin au matin sur les marchés des changes : il valait, à Francfort, 2,55 1/2 DM contre 2,54 DM vendredi, et à Paris, 4,92 1/2 F contre 4,91 1/2 F. Le lent redressement du franc se poursuit, notamment vis-à-vis du DM, qui s'établissait à 1,92 3/4 F contre 1,93 F.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

PATRONAT

LA FIN DU XVe CONGRÈS DU C.J.D.

Les jeunes dirigeants en quête de crédibilité

« Dans le monde patronal, les tendances dynamiques se renforcent : celle d'Entreprise et Progrès, qui a prouvé avec l'affaire Lip que les patrons étaient capables en cas d'échec de se passer de l'Etat, celle qui s'est dégagée lors des récentes assises du patronat chrétien et... la nôtre », déclara M. Michel Debargue, président du C.J.D. (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises), lors du discours de synthèse du quinzième congrès national du mouvement.

Le congrès qui s'est tenu à Paris, du 20 au 22 juin, marquera-t-il « une date importante dans l'évolution de la pensée patronale », ainsi que l'avança M. Jacques Ferry, vice-président du C.N.P.F., à l'issue du déjeuner de clôture ? Rien ne permet encore de l'assurer. Il aura permis cependant au C.J.D. d'affirmer, outre son potentiel d'innovation au terme de la présentation d'un « projet d'entreprise », sa « représentativité » au sein du patronat.

« Bien que nous soyons minoritaires en nombre, au niveau des idées, nous sommes majoritaires, affirma M. Debargue, *nous pouvons justifier notre représentativité : nous sommes crédibles, compétents et en contact direct avec la base, nous sommes très diversifiés (patrons, propriétaires de petite et moyenne entreprise, cadres dirigeants dans de grands groupes), nous sommes enfin plus que d'autres préoccupés de l'avenir, de par notre âge. »*

L'avenir, il en fut beaucoup question pendant ce congrès. Le C.J.D. dispose en effet à présent d'une doctrine et d'un projet : celui d'une « *entreprise des hommes* ». Elaboré pendant dix-huit mois par ses 3 000 adhérents, exposé dans un Livre blanc (*le Monde* du 21 juin), il fut au centre des débats des quelque 1 500 participants. Equivoque à maints égards, il n'en donne pas moins aux jeunes dirigeants un poids nouveau, par l'intérêt et les critiques même qu'il suscite.

Ses faiblesses furent mises en évidence lors d'un débat organisé entre M. Debargue et plusieurs journalistes de la presse écrite, le 22 juin :

● Dissocier le capital du pouvoir dans une entreprise sans fonds propres, dont les actionnaires seraient réduits au simple rôle de « créanciers », ne suppose-t-il pas à terme de graves problème financiers ?

● A vouloir donner aux salariés un pouvoir, une responsabilité réelle au sein d'une firme dont ils désigneraient eux-mêmes le dirigeant, ne risque-t-on pas de faciliter une prise de pouvoir de groupes ayant des buts politiques différents ?

● Le projet est-il applicable à des unités de grandes dimensions, si oui, comment fonctionnerait la « fédération d'entreprise » prônée par le C.J.D. ?

● Cette forme nouvelle d'entreprise est-elle compatible avec la création d'une société de droit européen ?

● Plus globalement, cette initiative ne suppose-t-elle pas une réforme complète de la société ?

Une fuite en avant

Les réponses de M. Debargue témoignèrent de l'ambiguïté d'un projet né, sans doute, d'une idéologie « *progressiste* » mais aussi du désir de sortir d'une situation de plus en plus inconfortable. « *Face à la montée de la force syndicale qui limite notre pouvoir, nous n'avons d'autre solution qu'une fuite en avant vers l'ensemble du personnel afin de créer une réaction de groupe qui force les syndicats à accepter la participation* », expliqua M. Debargue, avant de souligner que le C.J.D. désirait seulement « *mettre le projet sur le coin de la table et l'expérimenter* » mais avec « *la plus extrême prudence* ».

En clair, l'initiative du C.D.J. serait, selon son président, « *pragmatique* », et les jeunes dirigeants eux-mêmes « *lucides* » .« *Les irréalistes ce sont les autres.* »

Tel ne pouvait être l'avis de tous, et M. Ferry, lors du déjeuner de clôture, l'a bien montré. Acceptant un rôle de mentor, il reprocha aux jeunes dirigeants de jouer les apprentis sorciers, et souligna les dangers de leur entreprise, après avoir rappelé, ironique, que « *l'imagination n'était pas toujours le privilège de la jeunesse* ». Les mises en garde furent nombreuses : il ne faut pas « *condamner trop vite le profit* », ni le « *pouvoir* » (patronal), il est dangereux de « *rechercher trop exclusivement la solution des problèmes de notre société dans le cadre de l'entreprise* », de vouloir construire *a priori* des structures « *trop rigides* », de « *parcelliser le profit* ». Les critiques, souvent acerbes : l'entreprise des hommes est un « *très beau terme* », un « *idéal magnifique* », mais qui risque « *de déboucher sur un socialisme autogestionnaire, ou vers certaines formes de corporatisme* ».

Patronat traditionnel contre jeunes patrons. Les réticences du premier s'expliquent aisément. Qu'on ne remet pas impunément en cause l'un des fondements du capitalisme : le couple capital-pouvoir. Les jeunes patrons devront, pour assurer au sein du patronat la représentativité qu'ils revendiquent, prouver leur « *réalisme* », l'efficacité et l'innocuité de leur « *recette* ». Ils en ont d'ailleurs bien conscience. « *Nous avons la solidité intellectuelle,* conclut M. Debargue, *nous devons prouver que le projet a une solidité concrète par le jeu de la mise en route.* » — V. M.

● **LA C.F.T.C. RECLAME UN ALLEGEMENT DE LA T.V.A.** sur les produits de consommation courante, une lutte énergique contre tous les gaspillages. Réuni à Paris, les 22 et 23 juin, le conseil confédéral de la C.F.T.C. estime, en effet, que seules de telles mesures, ainsi que « l'application rapide et rigoureuse du plan de lutte contre l'inflation » peuvent donner un réel contenu aux mesures sociales.

EMPLOI

Selon M. Durafour

POUR AMÉLIORER L'ASSURANCE-CHOMAGE 0,2 A 0,3 % DE LA MASSE SALARIALE SERONT NÉCESSAIRES

« La charge qui sera demandée aux entreprises pour financer le fonds de garantie de l'emploi est difficile à calculer. Cela peut être de 0,2 à 0,3 % de la masse salariale, mais éventuellement moins s'il y a une gestion paritaire rigoureuse » a déclaré M. Michel Durafour, ministre du travail, dans une interview au *Progrès de Lyon.*

Le ministre estime d'autre part que dans 90 % des cas les licenciements collectifs pourraient être prévus et une fois sur deux être évités.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

WORMS INVESTISSEMENT

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le conseil d'administration a fixé au 28 juin la date de mise en paiement du dividende de l'action Worms Investissement, et désigné comme les années précédentes les guichets de la Banque Worms, de la Banque de l'Union occidentale et de la Banque de gestion privée.

Les actionnaires auront, pendant un délai de quatre mois, la faculté de réinvestir leur dividende en actions Worms Investissement en bénéficiant de l'exonération totale du droit d'entrée.

FEMMES D'AUJOURD'HUI

Pour le premier trimestre de l'année 1974, le chiffre d'affaires de la société Femmes d'aujourd'hui s'est élevé à 317 847 258 F. B., contre 347 097 353 F. B. pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit en diminution de 8,42 %.

Dans le même temps, le chiffre d'affaires consolidé de la société Femmes d'aujourd'hui et de ses filiales s'est élevé, en 1974, à 352 190 609 F B., contre 426 668 427 F.B. pour les trois premiers mois de l'année 1973, présentant ainsi une diminution de 17,45 %.

Comme cela avait été annoncé par l'administrateur-délégué, le 11 avril dernier, au cours de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, cette évolution provient à la fois de l'arrêt délibéré des ventes de fascicules, d'une baisse des recettes de publicité et d'une diminution du taux de conversion des recettes françaises en francs belges, par suite du flottement du franc français.

Il est rappelé, à cet égard, que plus de 60 % des recettes du groupe sont réalisées en France, alors que près de 80 % de ses dépenses sont payables en Belgique.

Dans ces conditions, la détérioration que subit actuellement le franc français par rapport au franc belge affectera les résultats du groupe Femmes d'aujourd'hui en 1974.

CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

BILAN AU 31 DECEMBRE 1973 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	784 177 810,50	F. I. D. E. S.	42 619 459,06
Réescompte à moyen terme	21 096 825	F. I. D. O. M.	86 774 591,09
Avances aux entreprises privées	907 337 125,39	Fonds d'aide et de coopération	30 422 416,
Avances aux sociétés à participations publiques	2 429 270 356,75	Fonds de soutien des textiles	9 440 331,58
Avances aux Etats, collectivités territoriales et organismes publics	3 993 286 105,25	Fonds d'investissements - Décret 67-1256 du 31-12-1967	318 103 042,15
Engagements de l'Etat - Accords du 23-12-1966	92 270 629,30	Comptes courants créditeurs	172 222 249,15
Participations	123 121 993,30	Prêts du Trésor pour investissements	6 378 335 112,08
Immeubles, matériel et mobilier	12 085 214,79	Prêts de la Caisse des dépôts et consignations	222 370 285,34
Comptes d'ordre et divers	225 211 609,31	Emprunts publics	158 316 400
		Comptes d'ordre et divers	1 088 241 912,24
		Réserves	25 000 000
		Dotation	25 000 000
	8 587 857 679,59		8 587 857 679,59

La Caisse centrale de coopération économique est un organisme public d'aide au développement.

A ce titre, elle accorde des prêts à long terme et à taux réduit pour le financement des investissements dans les départements et territoires français d'outre-mer, ainsi que dans les Etats africains et malgache. Son action au profit du tiers-monde s'étend également à d'autres Etats étrangers et notamment au Maghreb, où la Caisse gère des programmes gouvernementaux d'aide financière et met en œuvre, en Algérie, des opérations de coopération technique, principalement orientées vers la formation des cadres et agents économiques.

L'encours total des prêts ressort à plus de 7 milliards de francs à la fin de l'exercice 1973, dont la majeure partie a été consentie au secteur public et parapublic.

Les ressources de la Caisse proviennent principalement des prêts du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), c'est-à-dire du Trésor public, dont les avances nettes dépassent 6 milliards de francs. La Caisse complète ses ressources en empruntant sur le marché financier français et, tout récemment, sur le marché international des capitaux.

En dehors de ses services centraux installés à Paris, la Caisse dispose de 25 agences dans les pays, départements ou territoires où elle exerce son activité.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE S.C.R.E.G.

CHIMIQUE ROUTIÈRE S.C.R.E.G.

L'assemblée générale ordinaire de la Société chimique routière et d'entreprise générale S.C.R.E.G. s'est tenue le 21 juin 1974 sous la présidence de M. J.-P. Bussière, président-directeur général. Elle a approuvé les *comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973.*

Le chiffre d'affaires global du groupe a atteint 2 498 millions de francs et se répartit de la façon suivante par secteur d'activité :

— Activité routière	46 %
— Autres activités de génie civil	28 %
— Etanchéité et couverture	14 %
— Bâtiment	7 %
— Promotion immobilière	5 %

Le résultat net consolidé, après 47 millions de francs d'amortissements et charges de leasing (hors frais financiers), a été de 17 millions de francs.

Au niveau de la société mère, le chiffre d'affaires a atteint 926,4 millions de francs (+ 18 %) et le bénéfice net 12,22 millions de francs (+ 12,5 %).

L'assemblée a fixé le dividende à 6,30 F auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 3,15 F, ce qui forme un revenu global de 9,45 F.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juillet 1974 contre remise du coupon n° 28.

S.M.A.C.

Les actionnaires de la Société anonyme des mines de bitume et d'asphalte du Centre (S.M.A.C.), réunis en assemblée générale ordinaire le 21 juin 1974 sous la présidence de M. J.-P. Bussière, président-directeur général, ont approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Au cours de l'exercice 1973, le chiffre d'affaires, toutes taxes comprises, s'est élevé à 323,9 millions de francs contre 278,5 millions de francs en 1972, soit une progression de 16 %.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 3,61 millions de francs contre 3,52 millions de francs pour l'exercice précédent.

L'assemblée générale a fixé le dividende net à 6,30 F, qui, ajouté à l'impôt déjà payé au Trésor, forme un revenu global de 9,45 F. L'augmentation par rapport à 1972 est ainsi limitée à 5 % conformément à la recommandation du ministère des finances.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juillet 1974 contre remise du coupon n° 110.

MOTOBÉCANE

EMPRUNT DE F 30 000 000 NOMINAL

en 250 000 obligations de 120 F nominal convertibles en actions

Droit de priorité des actionnaires jusqu'au 1er juillet 1974
Ouverture au public à partir du 2 juillet 1974
Taux d'intérêt nominal croissant par périodes de 5 ans : 7,50 %, 8 %, 8,50 %
Taux de rendement actuariel brut : 9,75 %

Lieu de souscription :
Siège social de la société
Société Générale - Banque Nationale de Paris
Crédit Lyonnais - Caisse des Dépôts et Consignations

BALO : 10 juin 1974 - Note COB n° 7462

PUBLICIS S.A.

A l'assemblée générale ordinaire convoquée le 28 juin prochain, Publicis présentera, pour la première fois, les comptes consolidés de l'ensemble de ses filiales et participations françaises et étrangères. Pour l'exercice 1973, *le chiffre d'affaires ressort* à 1 518 238 985 F et le bénéfice net à 39 282 650 F dont 31 505 174 F de plus-values nettes sur immobilisations sinistrées et cession de participations. En effet, un grave incendie a détruit, en septembre 1972, les installations de Publicis S.A. et de ses trois filiales principales, Publicis-Conseil, Régie-Presse et les Drugstores *Publicis. L'incidence des* indemnités, qui ont été perçues dans leur intégralité au cours de l'exercice passé, se retrouve donc dans les comptes 1973.

Aussi l'exercice 1973 a-t-il été marqué par la mise en œuvre d'un important programme de rénovation et de restauration. En particulier, le groupe a engagé l'édification d'un *nouvel ensemble aux Champs-Elysées* (sept niveaux, cinq sous-sols, environ 13 000 mètres carrés de bureaux et de locaux commerciaux) dont l'achèvement, prévu pour le printemps 1975, le dotera d'un actif immobilier de premier ordre.

Le groupe a, par ailleurs, conforté ses positions à l'étranger avec l'acquisition de la société Dr Farner qui vient harmonieusement compléter le réseau Intermarco contrôlé depuis 1972. La présence dans onze pays d'Europe permet à l'activité hors de France de représenter un chiffre d'affaires de 473 252 617 F et de dégager un bénéfice de 1 928 940 F (chiffres provisoires).

En France, malgré les difficultés rencontrées, Publicis-Conseil a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 5 % (316 723 612 F hors taxe, contre 302 397 061 F en 1972) et un bénéfice net de 3 027 997 F (dont 2 746 298 F de plus-values nettes sur immobilisations sinistrées), contre 2 499 832 F. Le développement de Régie-Presse se traduit par un chiffre d'affaires hors taxe de 429 458 958 F contre 378 millions 172 816 F (+ 13,56 %) et dégagé un bénéfice net de 3 652 079 F (dont 656 463 F de plus-values nettes sur immobilisations sinistrées), contre 2 586 338 F. Les Drugstores Publicis, privés de leur établissement de l'Etoile, ont obtenu un chiffre d'affaires de 46 769 920 F, contre 65 millions 950 787 F et un bénéfice net de 2 818 885 F (dont 2 621 736 F de plus-values), contre 1 565 979 F.

Quant à la société mère, elle a encaissé pour 11 734 736 F de revenus en 1973, contre 9 723 087 l'année précédente. Compte tenu d'un montant de plus-values nettes à long terme de 25 513 741 F, son bénéfice net s'établit à 34 560 907 F, contre 12 205 840 F (dont 4 851 571 F de plus-values nettes à long terme) en *1972*.

En raison de la conjoncture économique difficile et de la période exceptionnelle que traverse le groupe, il apparaît prudent au conseil de proposer à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 28 juin, de limiter la répartition du résultat 1973 au dividende statutaire, soit *5 F par action, formant*, avec le montant de l'impôt déjà payé au Trésor de 2,50 F, un revenu global de 7,50 F, égal à celui de l'exercice précédent.

NOVACEL

L'assemblée ordinaire, réunie le 21 juin sous la présidence de M. Guy Plessix, a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Le chiffre d'affaires, hors taxes, s'est élevé à 275 818 907 F, et le bénéfice net de l'exercice, compte tenu des plus-values sur réalisations immobilières et de provisions sur titres et créances, ressort à 7 millions 309 793 F

Les chiffres correspondants de 1972, année, rappelons-le, marquée par une grève de trois semaines, étaient de 232 475 250 F et 2 millions 791 237 F.

L'assemblée a fixé le dividende net à 8 F, et la date de sa distribution au 8 juillet. Chaque action recevra ainsi, avoir fiscal de 4 F compris, un revenu global de 12 F comme l'an dernier.

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur M. Pierre Mougel, directeur général de la société.

Dans son allocution, le président a informé les actionnaires de la situation de la société à fin mai *1974*.

La demande est, en général, soutenue, particulièrement dans le secteur des « Produits chimiques » et dans celui des « Produits industriels adhésifs ».

Le chiffre d'affaires de la société est en hausse de 19 % par rapport à celui qui a été réalisé durant la même période de 1973. Cette augmentation comprend une part due à la répercussion, dans les tarifs, dans les limites possibles et autorisées, des hausses de coûts de revient.

Les filiales, qui exploitent les activités de la société à l'étranger, sont également en progression. Il en est de même pour les filiales dans lesquelles Novacel est associée pour d'autres activités.

Les résultats provisoires, à fin mai, pour l'ensemble des sociétés, sont favorables. Cependant, compte tenu de l'incertitude de la conjoncture à venir, il est difficile d'estimer le résultat de fin d'année.

La direction de la société utilise tous ses moyens pour s'adapter aux circonstances tout en poursuivant l'exécution des plans d'investissements importants précédemment décidés.

SOCIÉTÉ DES FILATURES DE LA RÉGION DE FOURMIES S.F.R.F.

Réunis le 18 juin 1974 en assemblée ordinaire, au siège social, sous la présidence de M. Alain Jubert, président du conseil de surveillance, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973, lesquels, compte tenu d'une plus-value nette à long terme de 2 063 389 F, se soldent par un bénéfice net de 3 486 841,11 F après 5 856 947,45 F d'amortissements.

Le dividende net a été fixé à 3,50 F par action, soit, avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), un revenu global de 4,50 F

Ce dividende s'applique à un capital augmenté de cent mille actions, *soit aux 404 384 actions qui constituent* le capital actuel de la société. Il sera payable à compter du 1er septembre 1974.

Rappelons que les comptes consolidés de la société avec ses filiales, la Société commerciale des filés de Fourmies et la société Etablissements M. C. et R. Prouvost, présentés pour la première fois à l'assemblée générale, se soldent par un bénéfice net de 2 679 651 F pour un chiffre d'affaires de 123 465 215 F, et que le cash flow consolidé ressort à 10 306 923 F dont 7 299 127 F d'amortissements et de provisions.

Dans son allocution, le président du conseil de surveillance a indiqué que les résultats des quatre premiers mois de l'exercice, pour la *société et sa filiale*, la S.C.F.P., sont en amélioration par rapport aux quatre derniers mois de l'exercice 1973, et que l'on peut escompter, pour l'exercice en cours, un résultat d'exploitation en amélioration sur celui de 1973.

ARTHUR D. LITTLE

Résultats consolidés d'Arthur D. Little Inc.
(en millions de dollars)

	1973	1972
Chiffre d'affaires	57.479	47.282
Résultats nets après impôts	1,893	1.002

Commentant ces résultats lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Cambridge (Mass.), le chairman James M. Gavin a notamment déclaré :

« ... *Notre société a connu, au* cours de l'année 1973, une activité en forte progression, liée aux importants changements technico-économiques intervenus dans le monde, notamment dans le domaine des matières premières.

» Le monde industriel est à la recherche de matières premières de remplacement, de procédés de recyclages *et d'économies*, et *de méthodes* de protection de l'environnement.

» Sur le plan de l'énergie, de nouvelles sources apparaissent, comme l'énergie nucléaire, l'énergie solaire et la géothermie.

» ... Face à ces changement accélérés, gouvernements et entreprises doivent étudier un nombre croissant d'alternatives, et leur étude requiert une approche internationale, à la fois technico-économique et sociale. »

CHAMPEX

Société de développement régional de Champagne-Ardenne

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 11 juin 1974, à Reims, a approuvé les comptes de l'exercice 1973, qui se soldent par un bénéfice net de 980 931 F après dota*tion à des postes de provision* à caractère de réserves pour 106 620 F et comptabilisation d'un impôt sur les bénéfices de 183 975 F. Ce résultat a été obtenu malgré l'imputation à l'exercice de 50 % des frais de l'augmentation de capital réalisée en octobre, alors que le produit de cette opération n'a été disponible qu'en 1974.

L'assemblée a décidé la mise en paiement, le 1er juillet 1974, d'un dividende de 8,62 F (dont 1,27 F d'avoir fiscal) aux actions anciennes, et de 4,32 F (dont 0,64 F d'avoir fiscal) aux actions nouvelles créées avec jouissance le 1er juillet 1973.

M. Romain-Jean Philouze, président du conseil d'administration, a souligné la place de Champex dans le financement des entreprises régionales : de 1959 à 1973, elle a fourni un montant global de capitaux de près de 300 millions de francs à deux cents entreprises

MAISONS PHÉNIX

L'assemblée générale, réunie sous la présidence de M. André Pux, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973.

Le chiffre d'affaires, taxes comprises, s'élève à 348 millions de francs. Pour comparer ce chiffre avec celui de 1972, il convient d'y ajouter le montant des ventes effectuées par les sociétés civiles immobilières contrôlée par Phénix, qui réalise par leur intermédiaire une partie de ses opérations de promotion. Le chiffre d'affaires ainsi reconstitué atteint 362,2 millions de francs, comparable à 280,2 millions de francs en 1972, soit une progression de 29 %.

Ce chiffre d'affaires se répartit ainsi :

	En millions de francs
Maisons isolées	316
Promotion par sociétés immobilières	34
Promotion directe	10,6
Divers	1,6
	362,2

La part des maisons isolées reste *donc prépondérante, les opérations* de promotion immobilière représentant 15 % du total.

Le bénéfice net, après impôts et provisions diverses, atteint 18,58 millions de francs contre 14,16 millions de francs pour l'exercice 1972, soit une progression de 31 %.

Ce résultat est dû à la conjonc*tion de facteurs favorables : un* volant de travaux en cours et un portefeuille de commandes particulièrement importantes au départ, une réduction des délais d'attribution des primes et des prêts complémentaires, une température clémente. Ces facteurs, renforcés par le fonctionnement satisfaisant des services centraux, l'effort sensible de l'encadrement, la qualification croissante du personnel ouvrier, ont permis une accélération des mises en chantier et des livraisons aux clients ainsi qu'une appréciable économie de moyens.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le portefeuille de commandes atteignait au 1er janvier 695 millions de francs pour 8 207 commandes, représentant près de deux ans de chiffre d'affaires.

La société s'efforce, par tous les moyens en son pouvoir, de comprimer les répercussions des hausses de ses prix de revient. Mais il ne paraît pas raisonnable d'espérer pour 1974 la même marge bénéficiaire qu'en 1973.

L'assemblée a fixé le revenu global par action à 23,70 F, comprenant un dividende net de 15,80 F et un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 7,90 F. Le dividende sera mis en paiement à partir du 8 juillet 1974 contre remise du coupon n° 13.

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée, a nommé M. Roger Pagezy président-directeur général, en remplacement de M. André Pux, qui a été nommé président d'honneur.

UNION POUR L'HABITATION

L'assemblée générale s'est réunie le 19 juin sous la présidence de M. de Lauriston.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1973, qui se soldent par un bénéfice de 17 618 000 F contre 11 837 000 F en 1972.

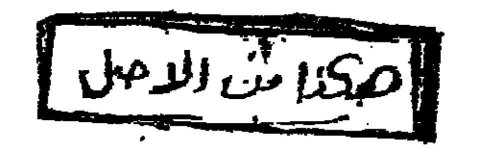
Elle a décidé de verser le 16 juillet prochain, à la totalité des 1 875 000 actions composant le capital social, un dividende de 8 F par action. Sur ce montant, une somme de 1,86 F est exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le rapport du conseil d'administration souligne que les loyers encaissés, aussi bien que le bénéfice net, ont marqué une hausse de 50 % par rapport à l'exercice précédent.

Le total des frais généraux du siège, des honoraires de gérance et des frais d'entretien des immeubles, non récupérés auprès des locataires, a pu être ramené à 11,30 % du montant des loyers et primes encaissés, contre 14,60 % en 1972 ; on peut facilement apprécier l'importance de cette diminution.

Le président a évoqué les conversations qui doivent s'ouvrir incessamment avec les autorités de tutelle en vue de donner aux sociétés immobilières d'investissement la possi*bilité de diversifier leurs activités*.

Il a également indiqué que, sauf circonstances actuellement imprévisibles, le dividende devrait être très sensiblement augmenté au titre de l'exercice 1974.



LES MARCHÉS FINANCIERS

Euro-obligations

LA TENSION DES TAUX NUIT AU MARCHÉ

Pour le marché des euro-obligations la semaine écoulée a été l'une des plus mauvaises dans ses annales, car, contrairement aux prévisions qui avaient pu être faites par certains experts, les taux d'intérêt à court terme sur les dépôt en dollars ont vivement monté. Les taux d'intérêt pour les eurodollars ont atteint le niveau record de 12,44 % vendredi pour des certificats de dépôts à échéance de trois mois, ce qui représentait un demi-point de hausse sur les taux qui prévalaient le vendredi précédent et 3 points environ de mieux qu'en début d'année. Plusieurs catégories d'instruments monétaires en usage sur le marché de New-York, tel le papier commercial à 90 jours, offraient également des taux de rendement records à la fin de la semaine dernière.

Par suite des pressions exercées sur les taux d'intérêt à court terme, l'indice Bondtrade pour les obligations « straight » à long terme a subi une très forte baisse de 1,02 point pour s'établir à 86,35 vendredi, au plus bas depuis le mois d'octobre 1971. De son côté, l'indice Dow Jones des quarante obligations a chuté de 0,51 point à 68,16 la semaine dernière, revenant ainsi à son plus faible niveau depuis 1970.

Il y a quelques semaines seulement, nombreux étaient les banquiers américains qui n'hésitaient pas à prédire une baisse prochaine des taux d'intérêt à court terme. En vérité, ces prédictions d'une baisse des taux d'intérêt s'avéreront justes, sans doute, un jour ou l'autre, mais pour le moment le mouvement inverse ne manque pas de provoquer quelque affolement. Certains banquiers ne cachent pas leurs préoccupations, car ils craignent que la hausse des taux d'intérêt ne puisse inciter les emprunteurs à se précipiter tous ensemble pour obtenir des crédits avant que les taux d'intérêt ne montent encore plus haut. Dans une telle éventualité, on constaterait bientôt que, faisant boule de neige, le mouvement de hausse transformerait le cauchemar en réalité. En fait, une telle ruée sur les emprunts se traduirait parce que les banquiers appellent généralement un « credit crunch ». Naturellement, si cela se produisait, certains établissements de crédit seraient par définition dans l'impossibilité d'obtenir les fonds dont ils ont besoin : l'aboutissement éventuel d'une telle situation pourrait être l'insolvabilité ou la déconfiture. — (Agefi.)

LONDRES

Plus résistant

Après sa forte chute des deux dernières semaines, le marché paraît avoir rencontré un palier de résistance. Lundi à l'ouverture, les industrielles, les pétroles et les mines d'or n'enregistrent que d'infimes variations dans les deux sens. Les Fonds d'État sont même un peu mieux orientés et gagnent 1/8 de point.

OR (ouverture) dollars : 162 . contre 163 75

VALEURS	CLOTURE 21/6	COURS 24/6
War Loan 3 1/2 %	23 1/2	23 5/8
Beechams	180 ...	183 3/4
British Petroleum	390 ...	393 1/2
Shell	176 ...	177 ...
Vickers	100 ...	87 ...
Imperial Chemical	202 ...	203 ...
Courtaulds	87 ...	86 3/4
De Beers	217 ...	220
* Western Holdings	24 ...	24 1/8
Rio Tinto Zinc Corp.	116	117 ...
* West Driefontein	33 1/2	33 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 28 déc 1973.)

	20 juin	21 juin
Valeurs françaises	85,3	84,1
Valeurs étrangères	93,8	92,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc 1961.)

Indice général	73,1	71,6

NOUVELLES DES SOCIETES

L'AIR LIQUIDE. — Chiffre d'affaires consolidé du groupe pour 1973 : 3,76 millions de francs (+ 20 %) ; bénéfices nets consolidés : 166,48 millions de francs contre 134,97 millions de francs (+ 23,62 %), soit environ 25 F par action. La distribution aux actionnaires a été majorée de plus de 35 % en deux ans (10 % en 1972 et 25 % en 1973). Les résultats du premier trimestre 1974 sont en progression encore plus forte que celle enregistrée en 1973.

B. A. S. F. — M. Gaston Borgoltz vient d'être nommé président-directeur général de la compagnie française B. A. S. F. en remplacement de M. Rolf Magener. Il occupait au préalable le poste de vice-président-directeur général.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	...
Effets privés	....	14 1/4 %
Moyen terme	....	13 %

B. A. L. O.

Le numéro du 24 juin publie notamment les insertions suivantes :

Automobiles M. Berliet. — Augmentation du capital de 120 à 240 millions de francs par émission au pair de 800 000 actions nouvelles de 150 F, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 1).

S.A. de Télécommunications. — Attribution gratuite de 309 321 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 1).

Emission à 370 F de 154 689 actions nouvelles de 100 F, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 2).

A l'issue de ces opérations, le capital sera porté à 77 344 500 F.

Société générale alsacienne de banque. — Emission de 120 000 actions nouvelles de 125 F, émises à 150 F, créées jouissance du 1er janvier 1974 (1 pour 3). Le capital est porté de 45 millions à 60 millions de francs.

Jacques Borel International. — Attribution gratuite, à compter du 4 juillet, de 171 249 actions nouvelles de 100 F, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 5). Le capital est porté à 102 749 700 F.

Compagnie industrielle maritime. — Attribution gratuite, à compter du 28 juin, de 100 000 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 6). Le capital est porté à 70 millions.

Arjomari-Prioux. — Attribution gratuite, à partir du 1er juillet, de 72 942 actions nouvelles de 75 F, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 10). Le capital est porté à 60 millions 177 375 F.

Docks de France « Doc ». — Attribution gratuite de 60 000 actions nouvelles de 100 F nominal, jouissance 1er janvier 1974 (1 pour 5). Le capital est porté à 36 millions de francs.

SILIC. — Emission au pair d'un emprunt de 79 999 500 F représenté par 228 570 obligations de 350 F nominal convertibles à tout moment à partir du 1er juillet (1 pour 1). La durée totale de l'emprunt est de quinze ans, à partir du 1er juillet 1974.

Testut-Aequitas. — Emission au pair d'un emprunt de 7 200 000 F divisé en 60 000 obligations convertibles de 120 F nominal, 7.50 %, jouissance 1er juillet 1974, amortissable en quinze ans.

La conversion pourra être obtenue du 1er juillet au 30 septembre de chacune des années 1976 à 1984 inclus (1 pour 1).

La souscription sera réservée aux propriétaires des 149 598 actions représentant le capital actuel de la société (2 obligations pour 5 actions).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/6	24/6
1 dollar (en yens)	283 125	283 25

BOURSE DE PARIS — 21 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
… %	38 80	2 17
… %	o 61	1 93
… % 1920-1960		1 93
… % amort. 45-54	70	2 67
… 1/4 % 1963	95 30	0 38
… 1/4-4 3/4 % 63	82 ..	3 43
Emp. N. Eq. 5½ 65	94 30	3 78
Emp. N. Eq. 6% 66	92 60	4 34
Emp. N. Eq. 6% 67	89 60	0 34
Empr. 7 % 1973	88	3 81
E.D.F. 6 1/2 1950	104 50	0 58
— 5 % 1960	92 20	1 72

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	...	331
— parts 1959	...	326
Ch. France 3 %	98 95	98 95
Abeille-I.G.A.R.D.	515	512
Abeille (Vie)	317	318
A.G.P.	398 50	397 20
Concorde	373	378
Epargne France	402	398
Fonc. T.I.A.R.D.	94	94
Foncière (Vie)	365 20	365 20
France (I.A.R.D.)	351	365

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	482	480
Préservatrice S.A	331	330
Prévoyance	743	734
Protectrice A.I.R.	258	255
Alsacien. Banque	345	348
(Li) Bque Dupont	...	226 ..
Banque Hervet	250	250
Sté B. et Partic.	..	351
Banque Worms	178	174 50
C.F.E.C.		575
C.C.I.B.	119	120
Codetel	125	125
Cofica	..	80
C.A.M.E.	10 60	o 10 20
Créd. gén. indust.	136	138
(M.) Crédit Med.	107	o104
Crédit Universel	200	200 10
Financière Sefal	139	135
Finextel	123 50	123
Foncia-Crédit	208 50	201
Fr. Cr. et B. (Cie)	89 50	90 10
France-Bail	200	192
Hydro-Energie	67 20	62 ..
Immobanque	138 10	137 50
Immoffice	125	125
Interbail	135 20	135 20
Locafinancière	125	120
Lyon-Alemand	122	125
Soc. Mars. Crédit	260	260

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	274	273
SLIMINCO	158	150
Sté Cent. Banque	75	75
SOFICOMI	139	137
Sovabail	145	142 30
UCIP-Bail	134 50	134 50
Ufiner	288	288 10
Unibail	134	134
Un. Ind. Crédit	162	162
Fonc. Chât.-d'Eau	672	672
(M) S.O.F.I.P.	185	182
Fonc. Lyonnaise	736	*725
Immob. Marseille	990	910
Midi	588	563
Rente Foncière	885	895
S.I.L.I.C.		288
SINVIM	180	180
Voitures à Paris	365	344
Cogifi		128
Foncina	110	110
Gr. Fin. Constr.	116	116
Immindo	112 10	112
Imminvest	87	87
Cie Lyon Im.	100 10	100 ..
Sagimo	166	166 ..
UFIMEG	98	97 80
U.G.I.M.O.	110	110 50
Union Habit.	122	122
Un. Imm. France	111	112

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Acier Investiss.	101	101 ..
Gestion Sélect.	d213	220
Invest. et Gest.	121	122 50
Parisienne Plac.		181
Placem. Inter.	101	102
Sofragi	257	260 ..
Abeille	235	237
Applic. Hydraul.	1060	1005
Artois	85	83 50
Centen. Blanzy	...	313
(Ny) Centrest	...	126
(Ny) Champex		117
Charg. Réun. (p.)	2750	2680
Orléans	98	90
(Li) Dév. R. Nord	121 ..	*119 50
Electro-Financ.	270	283
Fin. Bretagne	40 80	37 20
Fin. Haussmann	35 50	35 ..
Financière Iéna	160	160
Gaz et Eaux	395	394
La Mure	76 50	76 50
Leben et Cie	216	211
(Ny) Lardex		115
Cie Marocaine	30 50	30 50
O.V.A.I.M.	57 90	58 30
OPB-Paribas	108	108
Ouenza	.	29 40
Providence S.A.	300	300
Révillon	500	485

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
(Ny) Sade	120	118
Santa-Fe	53	51
Saffo	77 35	77 35
Sofinex	560	550
Cambodge	53 10	52 70
Clause	459	456
Indo-Hévéas	o114 50	112
Agr. Ind. Madag.	..	50 20
Mimot	o 72	o 70
Padang	74	73
Aliment. Essent.	42 10	42 ..
Allobroge	131 50	127
(Ny) Alsac. Super.	414	410
Banania	255	245
Fromage Bel	125	120
Berthier-Saveco	730	710
Cédis	490	460
(M) Chambourcy	.	230
Compt. Moderne	201	193 ..
Docks France	400	400
Economats Centr.	380	*250
Epargne	...	148 50
Fr. Paul-Renard	...	387 70
Générale-Aliment.	100	96 ..
Gouvrain	210	209
Gervais-Danone	...	241
Goulet-Turpin	178	185
Lesieur (Cie fin.)	242	233
Gr. Moul. Corbeil	178 20	171
Gr. Moul. Paris	212	212
Nicolas	418	412
Piper-Heidsieck	o543	c527
Potin	431	431
Rochefortaise	140	145 50
Roquefort	240	240
Saupiquet	178	175
Sup.-Marché Doc.	300	300
Taittinger	472	462
★ Unipol	...	199
Bénédictine	2460	2388
Bras. Indochine	676	675
Cusenier	450	446
Dist. Indochine	352 10	351 20
Dist. Réunies	254	264
Européenne Bras.	410	410
Ricqlès-Zan	..	d 88
Saint-Raphaël	210 20	208
Gest. P. Sogepal	..	352
Union Brasseries	102	98 50
Raff. et Sucr. Say	122	120 ..
Sianosa	235	231
Sucrerie (Cie Fr.)	..	230 ..
Sucr. Bouchon	o158 10	164
Sucr. Soissonnais	356	365
Un. Sucr. Aisne	238	227
Berliet	.	83 40
Chausson (Us.)	64	62
Motobécane	110	108
Saviem	88	89
S.E.V. Marchal	66	64 50
Bois Dér. Océan.	196	196
Berie	229	225
Camp. Bernard	182 40	176
C.E.C.	219 50	213
Cerabati	160 10	160 10
Chim. de la route	o250	o250
Ciments Vicat	212	209
Drag. Trav. Pub.	86	89 50
Dumez	...	260
F.E.R.E.M.	o 87	o 85
Française d'entr.	o 13 10	13 60
G. Trav. de l'E.	75	72
Herlicq	211	202 60
Lambert Frères	111	111 ..
Leroy (Ets G.)	285	205 50
Origny-Desvroise	129	129 10
Porcher	...	390
Rougier	231	231
Constr. Routes	26 50	26
Routière Colas	189 50	180 30
Sablières Seine	185	182
Savoisienne	195	192
Schwartz-Hautm.	84 10	83
Spie-Batignolles	48	47 50
T.P. Faugér. SNCT	110 20	106 80
Trindel	132	129 50
Voyer S.A.	112	112
Dunlop	31 10	31
Safic-Alcan	140	140 20
Bit. Asph. Centr.	145	145
Comiphos	90 20	90
Gaumont	527	o548
Pathé-Cinéma	105	108
Pathé-Marconi	o 85 70	o 83
Tour Eiffel	76	76 ..
Air-Industrie	85	85
Applic. Mécan.	144	138
Arbel	182	182
Asc. Westingh.	...	50
Ateliers G.S.P.	71	71
Av. Dass.-Breguet	203	203
Bernard-Moteurs	98 50	r 94 60
B. S. L.	259	256
Cie des Compt.	124 50	124
C. M. P.	221 50	220
Cope All. Europe		246

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
De Dietrich	420	415
Duc-Lamothe	345	350
E.L.M. Leblanc	...	490
Ernault-Somua	270	275
Facom	901	900
Forges Strasb.	58	59
(Li) F.B.M. ch. fer	106 50	106 50
Frangeco	35 50	36 50
Frankel	822	828
Huard-U.C.F.	212 50	210 ..
Jaeger	95	96
Luchaire	126	125
Manhurin	71 70	68 80
Métal Déployé	280	279
Nadella	119	115 60
Nadet-Gougis	o124 70	122
Peugeot (ac. aut.)	241	231 80
Ressorts-Nord	20 50	19 70
Roffo	108 10	102
S.A.F.A.A. Ap. Aut	100 10	o104
Satam	37 ..	35 50
Sicli	167	173
Soudure Autog.	210	218
S.P.E.I.C.H.I.M.	98	98
Stein et Roubaix	144 50	o139 ..
Stokvis	123	124
Trailor	930	910
Virax	128	122 90
At. Ch. Loire	103	99
France-Dunkerque	44 50	45
Ent. Gares Frig.	150 20	150
Indus. Maritime	374	371
Mag. gén. Paris	202 10	203 10
Cercle de Monaco	d 53 ..	53 80
Eaux Vichy	380	372
Grand Hôtel	...	1726
Sofitel	43 90	42
Vichy (Fermière)		100
Vittel	371	356
Aussedat-Rey	96	96
Darblay S.A.	33 25	33 ..
Didot-Bottin	186	190
Imp. G. Lang	o22 70	22 20
Navarre	109	106
Néogravure	14 80	14 30
Papeter. France	..	42
(B.) Pap. Gascogne	219	219
La Risle	125	124
Rochette Cenpa	125	125
A. Thiéry-Sigrand	204	205
Bon Marché	37 50	37 50
Louvre	274 50	265
Mars. Madagasc.	60 50	62 ..
Maurel et Prom.	...	108
Optorg	150 20	156 40
Palais Nouveauté	358 10	352
Prisunic	74 60	71 50
Uniprix	77 60	75
Claude	81	81
Crouzet	153 30	147 30
Europ. Accumul.	322	320
Fulmen	719	691
C.I.P.E.L.	110	107
Lampes (part.)	601	601
Merlin Gérin	141	140 50
Mors	o 38 30	37 20
Mot. Leroy-Somer	1225	1200
Océanic	o103	108
Paris-Rhône	176 80	183 80
Piles Wonder	415	415
Radiologie	188	185
SAFT. Acc. fixes	820	810
Schneider Radio	o156	151
S.I.N.T.R.A.	460	455
Carnaud	62	62
Cofilac	99	99
Davum	408	401
Escaut-Meuse	209	212 50
Fonderi précis.	o 47 50	46 10
Gueugnon (F. de)	112	111
Profilés Tubes Est	47 20	46 20
Senelle-Maub.	90 20	88
Tissmétal	48	48 10
Vincey-Bourget	..	71
Wendel S.A.	22 95	22 95
Huaron	114 90	114 80
Kinta	270	270
Mokta	122 50	123 ..
Amrep G.	380	380
Antargaz	...	280
Hydroc. St-Denis	150 20	150
Labo. Industrie	91 50	93
Lille-Bonnières-C.	171	169
Omn. F. Pétr.	320	320
Oblig. Conv.	298	298
Shell française	72	73 ..
Astral	..	108
Carbone-Lor.	99 50	99 10
Castaigne S.A.	545	545
Cochery	d 51 ..	53
Delalande S. A.	480	480
Finalens	35 ..	35 ..
FIPP	37 50	36 50
(Ly) Gerland	267	267
Gévelot	585	575
Grande-Paroisse	93	91
Huiles G. et dér.		70 50
Labaz	625	628

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lorilleux-Lefranc	242 10	244
Novacel	130	135 20
Quartz et Silice	.. ..	81 10
Ripolin-Georget	88 60	85 40
Rousselot S.A.	330	318
Soufre Réunies	236	230 50
Synthelabo	392	387
Thann et Mulh.	102	100 10
Maroc-Distrib.	90	94
Agache-Willot	51	61
Fourmies-S.F.R.F.	53 50	54
Lainière-Roubaix	o 80 50	77 30
Rondière	701	711
Timwear	26 80	26 90
M. Chambon	137	136
Delmas-Vieljeux	247	247
Messag. Marit.	.	d 32
Nat. Navigation	90	93
Navale Worms	112	115
Navigation Mixte	158	158
Saga	44 10	44 10
Transat. (Cie Gle)	78	78 50
C.G.T.A.P.	...	41 20
S.C.A.C.	157	160 ..
Stemi	268	275
Tr. C.I.T.R.A.M.	o148	o148
Transport Indust.	125	125
(Li) Baignol-Farj.	..	75 50
Bis S.A.	410	415
Blanzy Ouest	162	160 50
La Brosse	...	106
Cigarettes Indo.	189	193
Degremont	o192	187
Dong-Trieu	172	175
Duquesne-Purina	293	282
Ferrailles C.F.F.	323	336
Havas	137	135 10
G. Magnant	70 50	70 50
Novafer	191	197
Publicis	132	132
Sellier-Leblanc	209	205
(Ly) Tan. Fr. Réun	o 16 50	o 16 50
Brass. du Maroc	...	300
Brass. Ouest-Afr.	100	59
Elf-Gabon	297	296
Min. et Métall.	20 10	20 10
Peñarroya (M)	...	5400
C.E.C.A. 5 1/2 %	o410	c410
Emprunt Young	...	190
Nat. Nederlanden	C...	121
Phénix Assurance		16 60
Algemeine Bank.	485 ..	480
Bco Pop. Español	446 ..	450
B. N. Mexique	29	28 90
B. régl. intern.	4650	4400 C
Bowring C.T.	6 20	6 15
Commerzbank	380	288 50
Deutsche Bank	496	490
Bowater	16 55	16 30
Bruxelles Lambert	284	285
Gén. Belgique	326	322
Rolinco	220 30	215 40
Robeco	330	323 ..
Cavenham	10 70	10 ..
Grand Metropolit.	...	6 05
Lyons (J.)	18 40	18 90
Goodyear	88	79 05
Pirelli	.	7 25
I.B.C.	56 30	55 10
Kubota	.	6 10
S.K.F.	355	350
Femmes d'Aujour.	...	90
Marks Spencer	17 50	17 30
A.E.G.	...	280
E.M.I.	..	11 20
Hitachi	3 95	2 90
Honeywell Inc.	318 50	o290
Matsushita	.	6 90
Sperry Rand	190	185
Xerox Corp.	676	682
Arbed	566	562
Cockerill-Ougrée	157 90	150 10
Finsider	...	2 50
Hoogovens	135 50	137 50
Mannesmann	300	299
Steel Cy of Can.		168
Thyss. c. 1 000	127	125
Blyvoor	.. ..	69 60
De Beers (port.)	24 10	24 05
De Beers p cp 2	...	106
Geduld	.. ..	22 90
General Mining	...	180
Hartebeest	159 90	159 50
Johannesburg	161	157
Middle Witwat.	..	38 80
President Steyn	150 ..	144 50
Stilfontein	.	37
Vaal Reefs	240	238
Welkom	38	38 70
West Rand	38	38
Alcan Alum.	144 50	142
Cominco	C.. ..	140 50
Finoutremer	.	168 ..
Noranda	201	195 50
Vieille Montagne	600	590
Zambian Angl.-Am	15 20	16 ..
Am. Petrofina	..	158
British Petroleum	47	48 ..
Gulf Oil Canada	133 10	133 10

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Petrofina Canada	.	118
Shell Tr. (port.)	20 90	20 30
Bart Industries	..	95
Fosecco	10 90	10 90
Gevaert	60	167
Grace and Co	123	121
Pfizer Inc.	194 .	o188
Procter Gamble	485 .	486
Courtaulds	... .	11
Est Asiatique	120	118 30
Wagons-Lits	.	107
Barlow-Rand	19 80	18 50
British Am. Tob.	25 50	26 10
Suéd. Allumettes		132 50

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	...	1140
Cellulose Pin	...	135
Coparex	... ..	370
Dotan	.	90
Ecco	560	558
Esso-Chimie	61	0 61
Eurafrep	2760	2725
Intertechnique	128 50	127 50
Locatel	600	600
Métall. Minière		34
Pronuptia	370	360
Sabl. Mor. Cor.	...	156
S.P.R.	... ..	295
Tranchant Electr.	. ..	78
Ufinex	...	127
Océ v. Grinten	351	347

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 24-6

U. C. B. :

Val. de 2 actions, soit	600

SICAV

Plac. Institut.	11676 41	11474 79
1re catégorie.	9355 56	9172 12

24-6	Emission frais inclus	Rachat net
Actanea	119 78	114 35
Actions sélec.	142 73	136 26
Aedificandi	155 37	149 28
Agfimo	156 11	149 04
A.L.T.O.	129 97	124 08
America-Valor	253 97	242 45
Assurances Plac.	116 75	111 46
Bourse-Investiss.	120 99	116 51
B.T.P. Valeurs	113 77	109 93
C.I.P.	246 96	235 77
Convertibles	113 29	108 16
Convertimmo	120 57	115 10
Drouot Invest.	146 56	139 91
Elysées-Valeurs	156 53	149 81
Epargne-Croiss.	500 03	477 36
Epargne-Inter	247 43	236 21
Epargne-Mobil.	156 13	149 05
Epargne-Oblig.	123 62	118 09
Epargne Revenu	244 53	233 44
Epargne Valeur	169 22	161 55
Foncier Investiss	277 71	265 12
Fortune I.	118 50	113 13
France-Croissanc.	115 71	110 46
France-Epargne	110 41	105 41
France-Garantie	185 16	181 50
France-Invest.	125 49	119 80
Laffitte Rend.	123 63	118 02
Laffitte-Tokyo	127 93	122 13
Nouv. France-Obl.	230 25	217 81
France Placement	139 50	133 09
Gestion Rendem.	159 66	152 42
Gest. Sél. France	130 77	124 84
I.M.S.I.	138 ..	131 76
Indo-Valeurs	149 13	142 37
Intercroissance	141 83	134 92
Intersélection	130 45	124 53
Livret portef.	180 15	171 99
Paribas Gestion	128 28	120 55
Pierre Investiss.	168 74	161 09
Rothschild-Exp.	247 65	236 42
Sélect. Croissance	497 82	475 25
Sélect. Mondiale	112 44	107 34
Sélection-Rend.	128 43	122 61
Silvafrance	147 58	140 89
Silvam	115 91	110 65
Silvarente	139 98	133 63
Silvinter	122 26	116 72
Sogéparg ne	250 07	238 73
Sogevar	302 84	289 11
Soleil-Investiss.	133 66	127 60
U.A.P. Investiss.	113 17	108 04
Unifoncier	264 02	252 05
Unijapon	133 66	127 31
Unisic	110 80	105 72
Worms Investiss.	209 28	199 79
24/6		
Credinter	135 87	122 71
Croissance-Imm.	126 21	120 49
Epargne-Unie	272 07	259 73
Euro-Croissance	131 17	125 23
Financière privée	303 50	289 74
Fructidor	132 29	126 29
Gestion Mobilière	176 ..	168 02
Mondiale Investis	178 96	170 85
Oblisem	122 83	117 26
Optima	140 39	134 02
Sicavimmo	163 70	156 28
S. I. Est	340 98	325 52
Soginco	114 22	109 04
Sogínter	372 53	355 64
Univalor	143 53	137 02
Valorem	148 19	141 47

* Cours précédent

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
456	4,50 % 1973	454	445	444 90	440 ..
1026	C.N.E. 3 %	1020	1019	1004	1005
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
575	Cie Gle Eaux	570	570	570	565
94	Electro-Méc.	93 45	92 10	92 10	94
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
131	Paris-France	130	130	129 50	127 10
124	Part. Etudes	124	123 50	123 50	121
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
176	Thomson Br.	176	165	167	167
166	U.I.S.	165 50	166	168	165 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
15	Charter	14 50	14 10	13 70	13 80
185	Chase Manh.	193 50	185	185	185
435	C.F. Fr.-Can.	431	406 ..	417	405
20	De Beers (S).	19 10	19 40	19 15	19
705	Dome Mines	781	232	233	229
820	Du Pont Nem.	817	815	840	807
530	East Kodak	531	534	535	525
121	East Rand	118	115 20	118 50	115 20
260	Ericsson	260	256	256	252
360	Exxon Corp.	352	351	350 50	351 ..
255	Ford Motor	253	253 10	253 50	256
149	Free State	148 50	149	146 50	149 ..
249	Gen. Electric	238 50	239	239 50	236 10
245	Gen. Motors	243	243	244	243
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
21 50	[illegible] (S.)	21 85	20 50	20 50	20 80
440	Siemens A.G.	432	433	428	435
39	Sony	38 70	37 80	38 ..	37 50
16	Tanganyika	16	16 10	15 10	16 20
205	Unilever	203 60	196 80	196 60	195 80
26	Union Corp.	25 85	25	24 30	25 ..
170	U. Min. 1/10	170	168 80	167 20	166 10
300	West Driet.	296	282	294	287
140	West Deep.	138 ..	137 60	140 60	138 50
210	West Hold.	208 70	206	206	202 50
5 ..	Zambia Cop.	4 95	4 95	4 75	4 85

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 921	4 915	4 98
Canada ($ can. 1)	5 080	5 073	5 07
Allemagne (100 DM)	194 950	193 600	194 50
Belgique (100 fr.)	12 970	12 902	12 33
Danemark (100 Krd.)	83 290	82 520	82 10
Espagne (100 pes.)	8 600	8 560	8 65
Grande-Bretagne (£ 1)	11 749	11 707	11 82
Italie (100 lires)	0 753	0 754	0 68
Norvège (100 krn.)	90 700	90 900	91 40
Pays-Bas (100 fl.)	185 100	184 550	185
Portugal (100 esc.)	19 870	19 830	20 30
Suède (100 krs.)	112 700	112 850	112 50
Suisse (100 fr.)	164 ...	163 550	164 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/6
Or fin (kilo en barre)	24900	24750
Or fin (kilo en lingot)	24920	24710
Pièce française (20 fr.)	247 90	241 ..
Pièce française (10 fr.)	197	196
Pièce suisse (20 fr.)	257	253
Union latine (20 fr.)	227 50	223
Souverain	248 50	247 20
Pièce de 20 dollars	1224	1236 ..
Pièce de 10 dollars	630	665
Pièce de 5 dollars	387 50	385 ..
Pièce de 50 pesos	1058	1050 50
Pièce de 10 florins	217 90	217 .

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23-24 juin 1974 a été tiré à 501 421 exemplaires.

LE RÉFÉRENDUM DU 23 JUIN EN SUISSE

L'annonce de la création d'un nouveau canton dans le Jura francophone est accueillie dans la liesse populaire

Par 36 802 « oui » contre 34 057 « non », les citoyens des sept districts jurassiens du canton de Berne ont décidé, le dimanche 23 juin, à l'occasion du référendum d'autodétermination, de constituer un vingt-troisième canton au sein de la Confédération helvétique. Comme cela était prévisible, ce scrutin a fait une nouvelle fois apparaître le traditionnel clivage entre les trois districts catholiques du Nord et les trois districts protestants du Sud. Alors que les premiers se sont nettement prononcés en faveur de la séparation, les seconds s'y sont opposés, de même que le district de langue allemande de Laufen. Ces districts auront l'occasion de se prononcer sur leur adhésion au nouveau canton ou sur leur maintien au sein du canton de Berne.

De notre envoyé spécial

Delémont. — La joie populaire a été à la mesure d'une belle peur ! Dans la vaste salle de gymnastique jouxtant le vieux château des princes évêques, l'affichage des premiers résultats provoquait dimanche après-midi des commentaires de plus en plus désenchantés, voire amers, et la pluie qui tombait sans discontinuer n'était pas la seule cause de la tristesse qui flottait dans l'air. L'espoir devait cependant renaître vers le milieu de l'après-midi, quand les décomptes des suffrages de Delémont puis de Porrentruy commencèrent à tomber. Bientôt, il ne fit plus de doute que la vapeur était renversée, que la création d'un nouveau canton n'était plus une chimère et que les Jurassiens allaient enfin pouvoir prendre en main leurs destinées.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre et les gens commencèrent à affluer vers la place, se congratulant joyeusement, entremêlant drapeaux et parapluies en une forêt bigarrée au-dessus des têtes.

Des chants patriotiques en français et en patois d'oïl tels que *la Nouvelle Raucienne*, hymne des séparatistes, ou encore *Il est né le divin enfant* étaient entonnés par la foule et levaient l'écho des puissantes murailles médiévales de la ville. On s'interpellait sans relâche dans les rues, on se tapait sur l'épaule, les enfants n'étaient pas les moins bruyants. Dans les cafés, subitement bondés, le vin et la bière quand ce n'était pas le champagne, coulaient généreusement.

Le mot d'ordre du mouvement pour l'unité du Jura n'a guère été suivi puisque 1 726 bulletins blancs seulement ont été dénombrés. L'importance de la consultation s'est clairement reflétée dans une participation s'élevant dans l'ensemble à 90 %, ce qui représente un record tout à fait exceptionnel pour la Suisse.

Comme s'est plu à le relever M. Kurt Furgler, chef du département fédéral de justice et de police : « *Malgré la vivacité des passions en cause, ce scrutin s'est déroulé dans un climat de dignité qui fait honneur à tous les intéressés.* » Un seul incident grave a été enregistré juste à la fin de la campagne. Dans des circonstances encore mal élucidées, un jeune autonomiste a été atteint à l'abdomen par une balle, dans la localité de Boncourt, et a dû être transporté d'urgence à l'hôpital.

« Un climat de dignité »

Alors que chacun s'attendait à un scrutin serré, le suspense s'installa dès que furent connus les premiers résultats, dimanche en début d'après-midi. Pendant un long moment, on avait d'abord cru que le « non » l'emporterait, mais un renversement de tendance se dessina vers 17 heures, dès la proclamation des résultats du district de Delémont, qui fit pencher la balance en faveur du « oui ». Par rapport au référendum de 1959, où les « non » avaient prévalu de justesse par 274 voix d'avance seulement, ce qui a fait aujourd'hui la différence, c'est une sensible progression des « oui » dans le district central de Moutier et un renforcement des positions des autonomistes dans les districts francophones du Nord. L'issue du vote a passé en quelque sorte les espérances des autonomistes. Si, pour l'ensemble du Jura, la marge séparant les « oui » des « non » est de 2 745 voix, dans les six cantons francophones, elle est plus nette et s'élève à 5 531 suffrages.

Une menace d'éclatement

En frayant la voie à la création d'un vingt-troisième canton, le plébiscite du 23 juin a également fait ressortir la division qui subsiste entre le nord et le sud du Jura. De divers côtés, on en appelle déjà à la réconciliation pour prévenir la menace d'éclatement qui plane désormais sur les districts francophones. Malgré l'issue positive du vote d'autodétermination, l'affaire jurassienne est sans doute encore loin d'être définitivement réglée. La parole est maintenant aux quatre des sept districts qui ont refusé la séparation. Selon le processus engagé par les autorités cantonales bernoises, ils disposent de six mois pour demander l'organisation d'un nouveau scrutin pour savoir s'ils veulent adhérer au canton du Jura ou s'ils préfèrent demeurer rattachés à Berne.

Les autonomistes espèrent que leurs adversaires hésiteront devant une partition du Jura. Pourtant, malgré leur revers, les antiséparatistes ne se donnent pas pour définitivement battus, et leur porte-parole ont fait savoir qu'ils entreprendraient les démarches nécessaires pour que les districts qui le désirent soient maintenus au sein du canton de Berne. De leur côté, les autorités cantonales bernoises ont réaffirmé qu'elles entendaient respecter la volonté des Jurassiens et « *qu'il appartenait à eux seuls de décider si ce premier résultat doit être considéré comme définitif* ». Pour sa part, M. Roland Béguelin, secrétaire général du rassemblement jurassien, a déclaré : « *La question est résolue pour la Suisse, mais à condition que le Jura conserve son unité. Si Berne garde une partie du Jura francophone, la question jurassienne rebondira, et il y aura conflit entre le canton du Jura et celui de Berne.* »

En tout cas, le 23 juin 1974 fera date dans l'histoire du fédéralisme helvétique. La création d'un nouveau canton peut paraître paradoxale à une époque où l'on croit le fédéralisme en perte de vitesse.

Mais ce nouveau canton sera-t-il comme les autres ? D'aucuns espèrent qu'il permettra de raviver le fédéralisme. Sans doute ne manquera-t-il pas aussi de renforcer quelque peu les positions de la Suisse romande sur le plan fédéral.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Les résultats officiels par districts

DISTRICTS	OUI	NON
Courtelary	3 123	10 260
Delémont	11 070	2 948
Franches-Montagnes	3 573	1 058
Moutier	7 069	9 330
La Neuveville	931	1 776
Porrentruy	9 603	4 566
Laufen (de langue allemande)	1 433	4 119
Ensemble du Jura	36 802	34 057

Il y a eu 1 726 bulletins blancs. La participation a atteint 90 % des électeurs inscrits.

Après les propositions de la direction

Les syndicats de l'O.R.T.F. consultent leurs mandants sur la poursuite du mouvement

Les syndicats F.S.U., C.G.T. et C.F.D.T. de l'O.R.T.F. devaient décider lundi matin de la suite qu'ils entendent donner à leur action après consultation de leurs mandants, au cours d'assemblées générales organisées dans tous les centres de Paris et de province.

Avant l'ouverture de ces assemblées, le sentiment prévalait, dans les milieux syndicaux, que la grève des agents A2 et T2 serait reconduite.

Depuis le rejet, dans la nuit de vendredi, des dernières propositions de la direction générale, les agents techniciens et administratifs T 2 et A 2, appartenant à la F.S.U. et à la C.F.D.T., restent en grève. L'ensemble des syndicats qui ont signé jeudi une plate-forme commune de revendications (F.S.U., C.G.T. et C.F.D.T.) avaient demandé aux agents non grévistes d'assurer la diffusion normale des programmes jusqu'à la réunion de ces assemblées générales.

Cette décision a permis la reprise quasi normale des programmes à la télévision samedi et dimanche. A la radiodiffusion, en revanche, le rétablissement des programmes normaux n'a pas été possible. Mais, un certain nombre d'émissions prévues ont pu être diffusées sur chacune des chaînes.

M. Jacques Sallebert, directeur de la régie de la radiodiffusion, dans une lettre ouverte aux agents grévistes, écrit notamment :

« *Depuis vingt-huit jours, les auditeurs des différentes chaînes de radio de l'Office sont privés de la grande majorité de leurs programmes habituels. Cette situation devient intolérable. (...)*

» *Vous êtes pour la grande majorité d'entre vous des défenseurs convaincus du monopole de l'Office, mais par votre attitude, vous fournissez aux adversaires de ce monopole leurs meilleurs arguments et vous facilitez l'expansion des radios concurrentes.* »

Pour Mme Jacqueline Baudrier, directrice de la première chaîne T.V., dans une déclaration à *Sud-Ouest*, « *le mécontentement légitime du public fait courir à l'O.R.T.F. les risques graves d'un traitement à chaud* ».

M. DENIS BAUDOUIN : détacher la première chaîne.

Quant à M. Denis Baudouin, délégué général à l'information, il écrit dans *le Figaro*, lundi matin :

« *J'estime pour ma part, qu'il faut faire évoluer le monopole. Je précise qu'il ne s'agit pas de livrer la télévision au secteur privé sans aucune garantie ! Il est évident que le privilège dont jouit l'O.R.T.F. ne doit pas être aboli : l'Office restera donc maître du réseau de diffusion des émissions, mais devra accorder une licence d'exploitation et de programmation à la télévision « indépendante ».*

» *Plusieurs possibilités peuvent être envisagées. La plus intéressante consisterait à détacher l'une des trois chaînes existant actuellement — non pas la troisième, mais la première, et de la placer sous tutelle d'une société de type SOFIRAD, dans laquelle l'Etat détiendrait la majorité des capitaux, les sociétés privées n'intervenant alors que comme des prestataires de service — afin d'alléger la charge de l'O.R.T.F.* »

[Rappelons que la première chaîne de télévision est actuellement la seule qui peut être reçue par 98 % des téléspectateurs, sept cent mille d'entre eux — parmi les plus modestes — étant possesseurs d'un « vieux » poste ne recevant ni la deuxième ni la troisième chaîne.]

Le point des négociations

Les négociations qui se sont déroulées le vendredi 21 juin ont permis un certain rapprochement des points de vue entre la direction générale et les syndicats.

C'est ainsi que les dernières propositions de la direction comportaient un relèvement des salaires dans les quinze échelons de l'échelle T 2, les salaires 1 et 2 étant portés respectivement à 2 049 francs et 2 215 francs par mois et l'échelon 15 (après trente ans de carrière) à 4 000 francs.

Un échelon supplémentaire a été ajouté à l'échelle : T 2 exceptionnel. Le point de sortie de cette filière est porté, en fin de porté de 20 % à 30 %. carrière, à 4 538 francs par mois. Le contingentement d'agents T 2 pouvant être promus en échelle T 2 exceptionnelle est

Par ailleurs, la direction générale s'est engagée à amorcer des négociations, dès cette semaine, sur la reconnaissance et la définition des « métiers du son » à l'O.R.T.F.

Les syndicats demandent, pour leur part :

— Que soit admis le principe de la fusion des échelles T 2 et T 2 exceptionnelle sur trente ans de carrière et du regroupement de tous les agents dont le recrutement et les fonctions sont comparables ;

— Le paiement des jours de grève. Les grévistes reprochent à la direction générale d'avoir prévu la retenue sur les salaires du mois de juillet des quinze premiers jours de grève (les autres jours devant être retenus sur les salaires d'octobre), alors, disent-ils, qu'il est de tradition dans les établissements publics que les retenues des jours de grève fassent l'objet d'un étalement beaucoup plus large.

● *La conférence de presse* organisée par la Fédération des professions artistiques et culturelles C.F.D.T. sur la crise de l'O.R.T.F. aura lieu mardi 25 juin à 11 heures, à la C.F.D.T., 26, rue Montholon, et non le 26 juin comme il avait été annoncé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SE RENDRA EN LOZÈRE LE 6 JUILLET

M. Giscard d'Estaing présidera le 6 juillet à La Canourgue (Lozère) l'inauguration d'un centre médical pour handicapés adultes.

DÉCÈS DU BATONNIER JACQUES CHARPENTIER

Nous apprenons le décès, survenu dans sa quatre-vingt-treizième année, le 22 juin, du bâtonnier Jacques Charpentier.

[Né le 5 juillet 1881 à Rueil (Yvelines), fils d'avocat, M. Jacques Charpentier s'inscrit au barreau de Paris en 1908 dont il est le bâtonnier de 1938 à 1945. En 1946 et 1958, il est membre des comités chargés d'élaborer la Constitution de la IVe puis de la Ve République. Président de la société de législation comparée (1953-1955), de la société Henri Capitant pour la culture juridique française (1945-1963), le bâtonnier Charpentier est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels « Remarques sur la parole », « Au service de la liberté », « Justice 1965 », « Pour la peine de mort », etc.

Il participa aussi, en 1941, à la création du Front national judiciaire avec MM. François de Menthon et Pierre-Henri Teitgen, et dont l'animateur était Léon-Maurice Nordmann, qui mourut en déportation.

Lors de l'élaboration de la réforme des professions judiciaires et juridiques, qui devait notamment aboutir à la fusion des professions d'avocat et d'avoué de grande instance, le bâtonnier Charpentier avait préconisé la grève pour éviter que ces dispositins ne soient adoptées.]

A Nice

Début de la dernière semaine aux Jeux olympiques d'échecs

La moitié des épreuves finales est achevée, et l'on commence à y voir clair à Nice aux Jeux olympiques d'échecs.

Il n'y a pas de très grande surprise dans la finale A, où l'U.R.S.S. a une confortable avance. La foule vient toujours en masse autour des échiquiers soviétiques, peut-être avec le secret espoir de voir manger le dompteur ou, du moins, un des joueurs russes trébucher. Cela faillit être le cas pour Spassky, qui s'est trouvé en très mauvaise position contre le jeune Suédois Ornstein, mais a réussi à arracher la nullité au soixante-douzième coup d'une partie passionnante. Les Yougoslaves commencent à poser leur candidature pour les médailles d'argent.

Dans la finale B, l'équipe de France a subi le contrecoup de ses longues luttes de la poule préliminaire, et la fatigue s'est fait sentir : match nul contre la Tunisie et l'Ecosse, courte victoire contre le Portugal, déroute devant l'Autriche. Mais nos joueurs semblent avoir retrouvé le second souffle et sont en bonne position contre les Norvégiens, après la première séance de la neuvième ronde — une victoire (Puhm) et deux nuls. Maclès s'est distingué en gagnant contre le grand maître canadien Suttles, après une longue lutte. Ici, la première place semble se disputer entre l'Autriche et Israël.

En marge des épreuves olympiques a commencé l'assemblée générale de la Fédération internationale (FIDE). Pour la première fois de son existence cinquantenaire, deux candidats, le président sortant Euwe (Pays-Bas) et son président adjoint Rapell Mendez (Porto-Rico) vont s'affronter pour la présidence, ce qui inquiète quelques-uns, qui craignent pour la belle devise de la FIDE : « Gens una sumus ». La famille va pourtant s'agrandir, puisque la Chine comme l'Egypte demandent leur adhésion.

* * *

Voici le point sur les finales des deux premiers groupes, après la huitième ronde :

Finale A : 1. U.R.S.S., 24,5 points ; 2. Yougoslavie, 21 ; 3. Bulgarie, 20 ; 4.-5. Hongrie et Etats-Unis, 19 ; 6. Pays-Bas, 17,5 ; 7. Allemagne, 17 ; 8. Roumanie, 16 ; 9. Espagne, 15,5 ; 10. Philippines, 15 ; 11. Tchécoslovaquie, 14 ; 12.-13. Argentine et Finlande, 13,5 ; Angleterre, 13 ; 15. Suède, 11,5 ; 16. Pays de Galles, 6.

Finale B : 1. Autriche, 23,5 points ; 2. Israël, 21 ; 3. Italie, 18,5 ; 4.-5. Cuba et Norvège, 18 ; 6. Canada, 17,5 ; 7. Irlande, 17 ; 8. Pologne, 16,5 ; 9. Danemark, 15,5 ; 10.-11. Suisse et Colombie, 14,5 ; 12.-13. France et Ecosse, 14 ; 14. Belgique, 12,5 ; 15. Tunisie, 10 ; 16. Portugal, 9.

Dans la finale C, l'Iran et l'Australie sont en tête ; dans la finale D, le Pakistan, et dans la finale E, la Rhodésie et l'Irak.